TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11497 — VENDREDI 15 JANVIER 1982

Les autorités polonaises commencent à s'inquiéter des réactions occidentales

LIRE PAGE 3
L'ARTICLE DE B. GUETTA



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 p ; Italie, 1000 L ; Liban, 325 P ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl ; Portugal, 45 esc ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 29

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P 4207 - 23 PARIS

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Pékin et l'armement de Taiwan

La Chine et les Etats-Unis semblent s'être mis d'accord pour avoir dans les prochains mois des échanges de vues sur la question de l'aide militaire américaine à Taiwan. C'est ce qui ressort de la visite que vient d'effectuer à Pékin le secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Asie et du Pacifique, M. John Holdridge. Selon ce dernier, les discussions ont été « constructives, positives et utiles ».

En dépit de protestations véhémentes, réitérées mercredi 13 janvier par l'agence Chine nouvelle, qui a exprimé « l'indignation du peuple chinois et des milieux de la presse » à l'égard de la fourniture de matériel militaire américain à Taiwan, Pékin paraît, en fait, relativement satisfait des décisions du président Reagan ; mais il préfère sans doute ne pas le montrer. Rassurée de voir que Washington se contente de livrer des chasseurs F-5 E, et non des F-16 ou des F-5 G plus perfectionnés, la Chine serait surtout irritée par le caractère unilatéral de cette décision et par le fait que l'administration républicaine paraisse considérer son assistance militaire à Taiwan comme une politique de longue durée.

L'accord de M. Holdridge pour la poursuite de consultations bilatérales sur cette question représenterait un fait nouveau allant dans le sens souhaité par les Chinois. Chine nouvelle rappelle d'ailleurs le désir de Pékin « de ne pas voir les relations sino-américaines subir de recul » et termine son commentaire par un prudent « attendre et voir ». Peut-être la Chine espère-t-elle, par ce canal, peser un jour sur les choix de la Maison Blanche en faveur d'une limitation de l'aide militaire américaine à Taiwan.

Ces consultations pourraient également servir à améliorer la compréhension entre Washington et Pékin, dont les relations, au beau fixe à la fin de l'administration Carter, ont depuis lors connu des hauts et des bas. Après s'être vu promettre des armes par M. Haig, en juin dernier — au grand dam des pays d'Asie du Sud-Est, — la Chine a cru déceler dans les réserves de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), envers les Khmers rouges, et dans la visite en Indonésie du premier ministre taiwanais, l'amorce d'un « complot » contre elle.

Le plus grand réalisme de l'administration républicaine, après l'enthousiasme prochinois de l'époque Carter, ne semble pas avoir satisfait les autres parties intéressées. La droite, liée au « lobby » taiwanais, est mécontente, tandis que le régime nationaliste n'apprécie pas que Pékin puisse un jour peser sur des livraisons d'armes américaines que le Taiwan Relations Act de 1979 avait officiellement garanties.

Pourtant la Chine aurait mauvaise grâce à s'en prendre aux Etats-Unis alors qu'elle n'a cessé, au cours des derniers mois, de faire des avances à Taiwan invitant ses dirigeants aux funérailles de la veuve de Sun-Yat-sen — respecté tant à Pékin qu'à Taipeh, — proposant l'établissement d'échanges commerciaux et aériens, l'ouverture de conversations entre le P.C.C. et le Koumintang, voire l'intégration de l'île à la République populaire avec un statut spécial qui lui conférerait une quasi-indépendance et même le droit de conserver ses forces armées. D'autant que, en dépit de leurs divergences, qu'on ne saurait minimiser, Chinois et Américains ont toujours « grosso modo » la même appréciation du péril soviétique.

LA RÉFORME DE LA C.E.E. ET LES TENSIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

La France n'entend pas laisser s'enliser les négociations de Bruxelles

Les ministres des affaires étrangères des Dix reprennent, ce jeudi 14 janvier et vendredi, à Bruxelles, le débat suspendu depuis un mois sur la relance de la réforme de la Communauté européenne. Philippe Lemaître explique que la discussion ne porte plus, en fait, que sur le montant et la durée de la compensation réclamée par la Grande-Bretagne.

M. Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des relations européennes, indique, dans l'entretien ci-dessous, que faute d'un accord qui ne porte pas atteinte aux principes fondamentaux de la Communauté, la France se refuserait à poursuivre la discussion.

Les négociateurs français se montrent pessimistes au moment où reprend, ce jeudi 14 janvier, à Bruxelles, la discussion de la « restructuration », le vaste contentieux agricole et budgétaire qui, pratiquement, oppose la Grande-Bretagne à ses autres partenaires de la Communauté européenne.

Bien que des progrès aient été accomplis sur deux des trois dossiers en discussion, « *les chances d'aboutir sont faibles* » sur le dernier, nous a déclaré à la veille de cette reprise M. Chandernagor, ministre délégué aux affaires européennes. Or ces trois dossiers sont liés.

Les négociateurs français ne semblent pas décidés à laisser traîner le débat, comme le souhaitent manifestement les Britanniques, jusqu'au printemps, au moment où la fixation des prix agricoles placera le gouvernement français dans une position vulnérable.

MAURICE DELARUE.

(Lire la suite page 5.)

Les États-Unis veulent obtenir des concessions commerciales des grands pays industrialisés

Les représentants des grands pays industrialisés (Etats-Unis, Canada, Japon, C.E.E.), réunis à Key-Biscayne, en Floride, vont tenter, les 15 et 16 janvier, de désamorcer leurs conflits commerciaux. Au cours de cette conférence informelle, qui fait suite au sommet d'Ottawa, les délégués américains, soumis aux pressions de leurs industriels et de leurs syndicats, vont essayer d'obtenir des concessions de leurs partenaires.

Cependant, à Bruxelles, les ministres de l'industrie des Dix, réunis le 13 janvier, ont dénoncé les plaintes déposées par les sidérurgistes américains et affirmé leur volonté de faire respecter les droits des maîtres de forge européens.

De notre correspondant

Washington. — Des représentants de la Communauté européenne, des Etats-Unis, du Japon et du Canada se réunissent les 15 et 16 janvier à Key-Biscayne (Floride) pour des conversations informelles sur la situation économique mondiale. Aucun ordre du jour n'a été fixé, en effet, pour cette rencontre qui se situe dans le prolongement du sommet des Sept, du 19 au 21 juillet 1981, à Ottawa.

Il avait alors été décidé de garder le contact entre deux réunions des chefs d'Etat, compte tenu du caractère préoccupant de la conjoncture internationale. Une partie de la conférence de Key-Biscayne sera naturellement consacrée aux conflits commerciaux qui opposent entre eux ces pays industrialisés. Non pour les régler, mais pour analyser leurs causes et éviter qu'ils ne fassent tache d'huile.

La délégation de la C.E.E. comprend notamment M. Haferkamp, vice-président de la Commission, et Sir Roy Denman, directeur général pour les relations extérieures. Celle des Etats-Unis est dirigée par M. Brock, représentant spécial du président pour le commerce extérieur. On attend également les ministres du commerce du Japon, M. Shintaro Abe, et du Canada, lord Edward Landely.

« *Nous voulons avoir une discussion informelle et souple,* explique M. David Demarest, porte-parole du représentant spécial de M. Reagan. *Nous n'allons pas à cette rencontre pour négocier et n'en attendons aucune décision. Tous les thèmes pourront y être abordés, à condition qu'ils concernent plus de deux participants.* » Autrement dit, il ne doit pas y avoir de négociations bilatérales.

Les Américains ont des griefs contre chacun de leurs trois partenaires. Au Japon, ils reprochent de grosses barrières douanières, des quotas agricoles, un verrouillage des marchés financiers.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 31.)

POINT

Nationalisation et emploi

La nationalisation ne va pas forcément de pair avec la garantie de l'emploi ! Tel est le sens des propos tenus mardi 12 janvier par M. Jean Le Garrec devant les représentants des secteurs nationalisés de la C.F.T.C.

Le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public a précisé que la loi de nationalisation ne prévoyait pas de garantie de l'emploi et que celle-ci devait « faire partie de la réussite de l'entreprise ». Ainsi, dans telle ou telle filiale qui se trouverait dans une situation désastreuse, l'emploi ne « serait pas forcément garanti ».

Pas question donc de doter les salariés du secteur public d'un statut de fonctionnaire. Cela, on le savait déjà. Mais les choses étaient moins claires en matière d'emploi. Un certain flou persistait, et bon nombre de travailleurs des sociétés concernées pouvaient imaginer que leur emploi serait garanti à vie.

Le propos de M. Le Garrec a le mérite de la clarté et situe bien le problème : celui des droits et des devoirs des entreprises nationalisées, du juste équilibre à trouver entre les impératifs de la gestion et le rôle social d'un secteur public.

Certes, une entreprise nationale n'est pas tout à fait une entreprise comme les autres et ne saurait procéder à des dégraissages sauvages. Elle doit montrer l'exemple, innover en matière sociale. Mais ces groupes industriels, qui vont entrer dans le champ du secteur public, sont en première ligne dans la bataille économique. Ils doivent exporter, être compétitifs. Il ne saurait donc être question de leur interdire de licencier.

Combien d'entreprises ont-elles disparu, supprimant à chaque fois des centaines, voire des milliers, d'emplois, parce que des mesures — certes douloureuses mais nécessaires — de compression limitée des effectifs n'avaient pas été prises à temps.

C'est probablement fort de ces expériences que M. Le Garrec a fait cette déclaration... au grand soulagement des futurs P.-D.G. des entreprises nationalisables.

Un entretien avec M. M'Zali, premier ministre tunisien

« Le Maghreb a un grand rôle à jouer dans le monde arabe en faveur de la France »

M. Mitterrand recevra à déjeuner, le vendredi 15 janvier, M. Mohamed M'Zali, premier ministre tunisien, qui avait déjà eu un entretien avec le chef de l'Etat le 5 novembre. Cette nouvelle entrevue précède la première visite officielle que M. Mauroy fera en Tunisie du 4 au 7 février.

Au cours d'une interview accordée au « Monde », le premier ministre tunisien a évoqué la politique française au Proche-Orient et au Maghreb, et les perspectives de la coopération bilatérale, déclarant notamment que « le Maghreb a un grand rôle à jouer dans le monde arabe en faveur de la France ».

Tunis. — « Avec M. Mitterrand, nous procéderons à un tour d'horizon général, tandis qu'avec M. Mauroy nous étudierons des dossiers précis », a indiqué M. M'Zali, avant d'ajouter : « En novembre, le président Mitterrand m'avait dit : je souhaiterais que nous nous revoyions en décembre ou en janvier et que nous parlions au moins pendant trois heures sans ordre du jour. C'est là toute la hauteur de vue du président. Il m'a traité en représentant d'un pays du tiers-monde, d'Afrique du Nord, qui a des idées, un point de vue, une démarche et qui n'est pas simplement un acheteur ou un vendeur mais un partenaire. C'est cela qui est nouveau à mon avis. Le drame entre le Nord et le Sud, c'est que le Nord voit le Sud comme une bouche ouverte et une main tendue, alors que l'homme du tiers-monde a un cœur, des sentiments, un cerveau, des problèmes et peut formuler des remarques pertinentes sur les problèmes du monde. On peut se voir sans parler de marchés. La périodicité de ces rencontres est souhaitable entre représentants de pays amis et solidaires. Déjà, nous nous voyons régulièrement avec mes collègues algérien et marocain. Je souhaiterais voir cette nouvelle approche s'étendre à des pays amis, tels que la France.

— Allez-vous renouveler à M. Mitterrand l'invitation à venir en Tunisie ?

— M. Bérégovoy, qui a rencontré récemment le président Bourguiba, lui a confirmé que le chef de l'Etat français fera une visite officielle à Tunis dans le courant de l'année. On a même envisagé qu'elle pourrait avoir lieu au début de l'automne.

— Plusieurs capitales arabes se sont émues ces derniers mois de certaines déclarations du gouvernement français sur le Proche-Orient. La Tunisie a jusqu'ici observé une stricte réserve. Pouvez-vous la rompre aujourd'hui ?

— Les déclarations et les actes du gouvernement français sur la question du Proche-Orient ont éliminé les appréhensions qui ont pu venir à l'esprit après le 10 mai.

Propos recueillis par PAUL BALTA et MICHEL DEURÉ.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

CHIMIE

Une tâche exaltante attend les chercheurs français pour nous aider à atteindre sans encombre l'aube du troisième millénaire.

Des équipes travaillent déjà. En politicochimie, par exemple, on cherche une solution au problème suivant : dosage idéal du composé stable de permanganate de socialum (P.S.) et de sulfate de marxium (P.C.) dans la production du principe actif du changement.

Principale difficulté : persistance de traces de polonium.

BRUNO FRAPPAT.

MÉCONNUS OU « DISPARUS »

Écrivains d'Argentine

La littérature argentine a en France ses grands noms — Cortazar, Borges, Sabato, Manuel Puig, Bianciotti, Adolfo Bioy Casares — mais l'on ne connaît pas ces autres créateurs : Luisa Mercedes Levinson, Manuel Mujica Lainez, Enrique Molina, Eduardo Gudiño Kieffer, Elvira Orphée, Ruben Tizziani, Abel Posse, Mario Satz, Roberto Arlt, pour n'en citer que quelques-uns.

D'autres encore, inconnus jusque-là du public français, viennent d'apparaître en traduction, qui témoignent d'une création foisonnante et tout à fait étonnante venant d'un pays où par dizaines, des intellectuels ont été arrêtés, ont « disparu », ont été assassinés, ou contraints au silence et à l'exil, tandis que leur production antérieure ou présente était interdite (Georges Bonnaud et Sophie Moscoso et l'Association internationale de défense des artistes — AIDA — avaient fait utilement le point sur ce problème dans un livre intitulé *Argentine, une culture interdite*, paru en 1981 chez Maspero).

D'autres précisions sur les violations des droits de l'homme nous sont apportées par le rapport annuel d'Amnesty International : « Les « disparus » - Rapport sur une nouvelle technique de répression », qui vient justement d'être publié au Seuil (collection « Points-Politique ») et qui fait un tour du monde de cette façon expéditive et discrète de se débarrasser d'éventuels adversaires. D'autre part, dans *les Folles de la place de Mai* (Stock), un correspondant de l'A.F.P. à Buenos-Aires apporte le témoignage des mères, des grands-mères, des femmes, ces « Mère Courage », qui, malgré tous les risques, viennent chaque semaine sur la place de Mai faire savoir au monde que des hommes et des femmes « disparaissent ». Haroldo Conti, arrêté et torturé en 1976, dont on n'a jamais officiellement annoncé la mort, est un de ceux-là. On va le découvrir grâce à *Mascaro, le chasseur des Amériques* (à la FNAC-Forum, à 15 heures, ce jeudi 14 janvier, Gabriel Garcia Marquez, Julio Cortazar, Miguel Angel Estrella, Pierre Emmanuel, évoqueront son œuvre).

(Lire pages 18 et 19 les publications récentes d'écrivains d'Argentine.)

Lire pages 20 à 22
du « Monde des livres »
QUESTIONS A LA SCIENCE
une enquête
sur l'anthropologie
et un ensemble
de livres scientifiques

LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Les recommandations du rapport Auroux sur les droits des travailleurs, que leur auteur a commentées hier dans ces colonnes, commencent à entrer en application sous forme d'ordonnances. On trouvera dans cette page trois points de vue sur le sujet. Nicole Chouraqui s'inquiète de la part excessive faite aux syndicats, tandis que Jean-Maurice Verdier est convaincu que la promotion des droits des salariés exige que ces mêmes syndicats ne soient plus traités comme des intrus dans l'entreprise. Quant à Daniel Mothe, il s'interroge, non sans scepticisme, sur les chances de la démocratie industrielle dans un pays comme la France.

La dimension syndicale

par JEAN-MAURICE VERDIER (*)

IL fallait s'y attendre. Le rapport Auroux a suscité toute la palette des appréciations, de l'hostilité au dithyrambe. *S'il innove moins en* effet que certains l'espéraient, il trace un certain nombre d'orientations susceptibles de conduire à des avancées significatives des droits des travailleurs, en faisant apparaître « un nouvel espace de démocratie ». A condition toutefois, que le « partenaire » syndical ait la place qu'il mérite — et qu'il n'a pas encore en France — dans l'entreprise en particulier.

Le droit syndical est à la fois l'armature et la logistique de la promotion des droits des travailleurs. L'existence des institutions représentatives élues (délégués du personnel, comités d'entreprise, comités d'hygiène et de sécurité) ne doit pas à cet égard faire illusion. Leur authenticité est garantie par la présence du syndicat, laquelle conditionne du reste largement *le respect du droit social* dans son ensemble : on le voit bien dans les entreprises où les syndicats sont peu implantés ou absents. Il est vain d'espérer un développement réel des droits des travailleurs si leurs droits proprement syndicaux ne sont pas assurés et renforcés.

Le développement de la négociation collective, en particulier dans le cadre de l'entreprise, où elle est en France par trop réduite, semble constituer une voie privilégiée à la fois pour résoudre le problème de l'emploi et pour promouvoir les droits des travailleurs. Une pesée réelle des travailleurs sur le déroulement de la négociation suppose une protection affermie de leurs droits d'association. Or on n'a guère relevé l'absence d'une dimension essentielle de toute problématique sérieuse des droits des travailleurs, la dimension syndicale. Certes un coup de chapeau a été donné au pluralisme syndical. Un bon nombre de dispositions des avant-projets préparés par le ministre du travail sont de nature à améliorer les conditions d'exercice de l'activité syndicale. Mais le plein effet à donner à la liberté des travailleurs de se grouper en vue de défendre leurs intérêts au sein d'organisations constituées à cet effet et d'agir grâce à elles sur les lieux mêmes du travail n'apparaît pas comme une des données essentielles de la promotion des droits recherchée.

Un corps étranger

Un rapide regard sur l'application de la loi du 27 décembre 1968 relative à l'exercice du droit syndical dans les entreprises oblige à constater que tout ne va pas pour le mieux. Témoins le nombre invraisemblable de jugements et d'arrêts rendus chaque année dans ce domaine par les tribunaux. A bien des égards le syndicat demeure, en fait, mais même en droit, un corps étranger dans l'entreprise.

Tous les aspects de l'institution syndicale dans l'entreprise sont impliqués. Les variations ou l'incertitude des effectifs du personnel, de même que les démembrements, concentrations et restructurations diverses, permettent souvent de remettre en cause, parfois de manière rétroactive, la désignation et le mandat des délégués syndicaux, rendant *très incertaine la situation de délégués* éventuellement privés de toute protection. L'usage des moyens légaux de l'activité syndicale (affichage, tracts, réunions, local syndical, droit de se déplacer dans l'entreprise et de s'en absenter, crédit mensuel d'heures de fonction payées comme temps de travail, etc.) est fréquemment l'objet d'un contrôle patronal largement toléré par les tribunaux, réticents à reconnaître l'implication directe de la liberté d'organisation syndicale dans l'entreprise, pourtant posée en principe fondamental par la loi.

Faut-il ajouter la tendance des juridictions à personnaliser le mandat syndical au risque de rendre vulnérables ceux qui en sont investis ? Ou bien la très large neutralisation des lieux et des temps de travail pour l'activité syndicale, que maintient la loi ? Ou encore les failles de la protection des représentants syndicaux, malgré les progrès indéniables de la jurisprudence ?

Nombre de ces insuffisances pourraient être aisément levées par « une toilette » de la loi de 1968. L'occasion doit être saisie de procéder à une refonte de la législation française en matière de droit syndical, à laquelle il conviendrait de donner enfin une cohérence plus claire, et d'affirmer quelques principes que ne parviennent pas à dégager les tribunaux, mal à l'aise pour mesurer ou exprimer la dimension tant collective qu'individuelle des relations de travail.

Il est temps de reconnaître que le syndicat est le meilleur juge de l'emploi de ses moyens d'action, et qu'il n'appartient pas à l'employeur d'en assurer le contrôle, sous la seule et tardive surveillance des juges. De même le collectif syndical, même si le mot fait peur, devrait être reconnu comme l'interlocuteur des directions d'entreprise, et pas seulement tel ou tel délégué investi.

D'aucuns se récrieront. Le chef d'une petite ou moyenne entreprise est attaché aux relations qu'il entretient avec chaque travailleur. Il a raison. Mais il faudra bien un jour admettre qu'il n'y a pas incompatibilité entre la bonne marche des entreprises et la présence active des organisations syndicales. On a raison de préférer l'accord à la loi, la négociation à la réglementation autoritaire. On a raison d'appliquer cette préférence au niveau même de l'entreprise. Mais la promotion des droits des travailleurs suppose que les syndicats ne soient plus traités dans l'entreprise, ni en droit ni en fait, comme des intrus.

(*) Professeur de droit du travail. Président honoraire de Paris-X-Nanterre.

L'arbre qui cache la forêt

par NICOLE CHOURAQUI (*)

UNE double lecture du rapport Auroux est nécessaire pour en déceler le véritable objectif. Sous couvert des droits des travailleurs, le projet traite des pouvoirs des syndicats. Au travers de propositions de procédure et de réglementation, il propose de jouer le jeu des syndicats révolutionnaires contre les réformistes.

Le R.P.R. n'entend pas refuser en bloc un projet qui reprend à son compte certains vieux objectifs du mouvement gaulliste : ainsi du refus délibéré d'une perspective bureaucratique incapable d'améliorer la vie des hommes et des entreprises ; de la garantie de l'exercice des droits nouveaux, dès lors que dans l'entreprise chacun est conscient, de ses droits et de ses devoirs ; de l'attribution d'une large place à l'initiative des partenaires sociaux, ce qui suppose que les salariés prennent davantage conscience de la dimension économique des entreprises et les employeurs de la dimension sociale des établissements qu'ils dirigent, mais pour le reste... Prenons un premier exemple : le travail temporaire. S'il est juste de donner à ses salariés des droits équivalents à ceux des permanents de l'entreprise, il demeure que *la suppression* rapide du travail temporaire et du contrat à durée déterminée est mauvaise. Cette vieille idée de la gauche, et en particulier du parti communiste, est parfaitement réactionnaire. Le développement du travail temporaire est lié avant tout à la recherche d'une diminution des coûts salariaux. Ce n'est pas en répondant par des interdits et des sanctions juridiques qu'on réglera le problème économique. La lecture de l'enquête de l'IFOP d'octobre 1981 est révélatrice : la grande majorité des entreprises (60 %) ont confirmé la nécessité économique du travail temporaire à un moment donné de leur existence. Elles ont indiqué que sa réduction ou sa suppression ne les conduirait pas pour la plupart à créer des emplois supplémentaires. Bien au contraire, il leur faudrait diminuer leur activité en renonçant à certaines commandes.

Le travail temporaire constitue d'autre part un espace de liberté pour un nombre non négligeable de personnes qui ne souhaitent pas travailler de façon continue : femmes qui entendent équilibrer charges familiales et vie professionnelle, retraités qui ne veulent pas rester inactifs, jeunes qui veulent entrer en douceur dans le monde du travail tout en poursuivant leurs études.

Le travail temporaire constitue ainsi une opportunité intéressante pour bien des gens. Le supprimer serait aller à contre-courant de l'évolution de la société. Il est cependant souhaitable que les salariés embauchés au titre du travail temporaire bénéficient de rémunérations équivalantes à celles des travailleurs permanents, aient accès aux œuvres sociales de l'entreprise et bénéficient de la reprise de l'ancienneté.

Le rapport Auroux est comme l'arbre qui cache la forêt. On nous raconte pendant douze pages que *« les travailleurs doivent être citoyens à part entière dans l'entreprise »*. Et puis devenus socialistes par une alchimie dont le P.S. a le secret, ces citoyens sont appelés à *« devenir les acteurs du changement dans l'entreprise »*.

Cette seconde partie du rapport est révélatrice d'une pensée bien cohérente : il s'agit, sous couvert de représentation de travailleurs, de renforcer l'emprise syndicale : le travailleur est le sujet obligé du syndicat. Cette volonté apparaît à tous les paragraphes : *Droit à la formation ?* Oui, mais pourquoi des seuls cadres syndicaux ? *Droit à l'information ?* Oui, mais pourquoi pas aussi devoir pour le salarié de s'informer ? Pourquoi pas information directe, périodique, direction-travailleur sur l'état de l'entreprise et son avenir, avec obligation réciproque d'y participer ? Pourquoi l'information toujours médiatisée, donc toujours transformée dans son contenu et dans sa finalité ?

Une réalité : la consécration du syndicat politisé

En fait, ce dont il s'agit, c'est de renforcer l'emprise des centrales révolutionnaires dont le nombre d'adhérents décroît sans cesse, et non celle des centrales réformistes *qui ne subissent pas le même reflux.*

L'option délibérée en faveur du renforcement du pouvoir syndical ne permet pas de résoudre le problème d'« une meilleure dimension » où s'exercerait efficacement et directement la participation de l'homme dans l'entreprise. Une analyse fine de la société française, de nos jours, montre les citoyens au travail plus intéressés par l'augmentation des droits individuels que par l'augmentation des droits syndicaux. Cette sollicitude pour les syndicats n'est pas innocente lorsque certains syndicats ont droit à un régime de faveur. Écrire : *« Il faut que les cadres se reconnaissent dans le pluralisme des organisations syndicales »* signifie qu'aux yeux du ministre du travail ils se reconnaissent trop dans la C.G.C. Apparemment, selon M. Auroux, certaines centrales sont *« plus égales que d'autres »*... Prenons un autre exemple, celui des conventions collectives : elles ne pourraient être étendues que si la majorité des syndicats le désire. Si l'on se reporte aux expériences passées en matière de concertation, cela signifie que l'aboutissement de la négociation risque d'être bien souvent dans les mains de la C.G.T ou de la C.F.D.T., qui pourront se donner les gants, en ne signant jamais, de faire jouer ou non leur veto.

Le conseil des ministres du 4 novembre 1981, adoptant le rapport Auroux, semble cependant avoir apporté une modification technique au paragraphe concerné : le texte initial prévoyait que deux organisations syndicales pouvaient s'opposer à l'extension. Le nouveau texte inverse l'approche : dès lors que deux organisations approuvent l'extension, celle-ci est adoptée... affaire à suivre.

Qu'on ne vienne pas nous faire, à nous gaullistes, le reproche de condamner, de quelque manière que ce soit, les droits, l'existence et la représentativité de l'organisation syndicale.

Définir la juste place des syndicats n'oblige pas à leur donner plus de « pouvoir » au sens politique, mais plus de « devoirs ». Le véritable pouvoir de protection du travailleur ne peut procéder que de l'arbitrage accepté par les partenaires-adversaires sociaux. De manière novatrice, plus exigeante encore, c'est vers la prise de conscience de la responsabilité individuelle qu'il faut avancer. L'heure est venue de parler de l'expression du travailleur comme de celle du citoyen; et de sortir du faux débat du « travailleur enrôlé » dans des syndicats soumis à tutelle politique.

* Secrétaire R.P.R., nationale au travail.

Qui veut la démocratie industrielle ?

par DANIEL MOTHE (*)

NOTRE pays est doté de la plupart des atouts pour démocratiser les entreprises. Jugeons plutôt.

Depuis 1968 la C.F.D.T. soutient un projet de société autogestionnaire en dénonçant la dépendance excessive des salariés envers la hiérarchie et le patronat. Elle préconise le droit des salariés à la décision sur des questions où le syndicalisme était jusqu'ici peu prolixe : organisation du travail, technologie, voire même nature du produit.

Que le salarié devienne un citoyen à *part entière dans l'entreprise* ne pose plus - en apparence du moins - aucun problème pour la C.G.T. qui, depuis qu'elle s'est ralliée à l'autogestion en 1978, défend une proposition des « conseils d'atelier ».

L'autogestion - encore elle - qui était dans le programme du P.S. a produit le rapport Auroux qui préconise la consultation des salariés sur les problèmes qui les concernent à l'intérieur de l'entreprise, instituant de ce *fait*, à côté de la représentation officielle par les syndicats, des assemblées de travailleurs qui, bien que n'ayant auucun pouvoir, auront au moins le droit de discuter entre eux sur leur temps de travail.

Le patronat est loin d'être en reste.

Les assises du C.N.P.F., en 1977 déjà, avaient préconisé des formes de démocratie directe entre les salariés et la hiérarchie. Même si c'était, dans bien des cas, avec l'intention de court-circuiter les organisations syndicales, certains patrons ont réalisé des expériences participatives qui, en général, ont été bénéfiques.

Reconnaissons qu'ils ont été plus audacieux que les syndicats ouvriers qui n'ont jamais osé tenter des expériences de ce genre là où ils sont eux-mêmes patrons (dans toutes les cantines gérées par les comités d'entreprises par exemples).

Ainsi les industries japonaises avec leur « cercle de qualité » sont devenues pour le patronat un modèle plus pertinent que les entreprises chiliennes de Pinochet ; c'est une évolution non négligeable.

Les partisans de la démocratie industrielle devraient donc se féliciter de cette situation. Cependant, mis à part quelques expériences dans les SCOP et quelques dizaines d'expériences patronales sérieuses, la démocratie industrielle se fait toujours attendre.

La C.F.D.T. a cru à l'autogestion surtout lorsque celle-ci paraissait impossible à réaliser et que les organisations syndicales s'étaient installées dans une perspective d'un pouvoir de droite indéracinable. Dans les années 70-80, ses militants, prosélytes infatigables, ne pensaient qu'à ça. Mais aujourd'hui ? L'autogestion s'est rétrécie aussi à la C.F.D.T. : il ne reste plus que la revendication des 1 % du temps travaillé pour l'information des salariés dans l'entreprise.

Quant à la C.G.T. et au P.C., ils y croyaient surtout lorsque, fortement majoritaires dans la classe ouvrière, ils savaient qu'ils obtiendraient automatiquement la majorité des responsabilités dans d'autres systèmes de représentation à la base. Aujourd'hui rien n'est plus sûr ; bien de leurs militants, choqués par les échecs de leurs organisations, ont réduit leur activité, d'autant plus que leurs électeurs commencent à les bouder. De toute façon la démocratie à la base n'a jamais beaucoup motivé les staliniens convaincus. Cependant la C.G.T. et le P.C. s'affirment toujours partisans de la démocratie industrielle, à condition que le vote des ouvriers ne contredise *pas celui de leurs militants (1). Ce* n'est certainement pas de la même démocratie dont on parle.

Pour le patronat, la démocratie industrielle est une idée très intéressante surtout lorsqu'elle se réalise à l'étranger. En ce qui concerne la France, la grosse majorité n'y croit pas . Il faut dire que la démocratie à l'intérieur de l'entreprise dérange un peu l'édifice. Les partages du savoir et du pouvoir avec les subalternes révèlent les lacunes de l'entreprise française marquée par une surabondance de chefs aux compétences parfois douteuses.

Deux hypothèses optimistes

La démocratie dans l'entreprise ? Le pouvoir en place ne peut faire autrement que la souhaiter puisqu'elle est inscrite à son programme. Mais comment pourrait-il y croire, lui, qui a toujours refusé de l'instaurer dans son propre univers culturel et dans les institutions qu'il gère ? Qui peut imaginer qu'un ministre socialiste — ne parlons pas des communistes — croit en la démocratie directe à la baise lorsque, dans son activité, il est payé pour savoir que tout s'édifie au sommet par une poignée *d'hommes ? La démocratie formelle* dans un parti ou un ministère n'est qu'un vernis sous lequel se cachent les vraies articulations du pouvoir ; la phrase du chef de l'État, la conviction du premier ministre, le poids d'un conseiller ou d'un groupe de pression. Que signifie la démocratie à la base dans l'atelier pour le haut fonctionnaire qui sait que, depuis toujours, la véritable décision *sort d'un couloir ou d'une réunion* informelle ? Le pouvoir peut avoir bonne conscience : il peut toujours dire que ses lois seraient impuissantes à décréter la démocratie industrielle avec des acteurs aussi peu motivés.

Il faudrait interroger le peuple. Mais, en dehors de ceux — et ils sont légions — qui parlent en son nom, on ne sait pas grand-chose de lui. Depuis quelques années, les salariés subalternes — les jeunes surtout — ont tendance à se rebiffer contre l'autorité sous sa forme désuète de commandement. L'ouvrier et l'ouvrière exigent davantage qu'on « les considère », qu'on les écoute parfois. Bien moins résignés qu'auparavant, ils commencent à comprendre qu'ils ne sont pas aussi incompétent qu'on veut bien leur faire croire.

Mais alors voudrait-il et croirait-il, ce bon peuple, en la démocratie industrielle ? S'il manifeste parfois son désir de changement dans l'entreprise, il manque souvent de ressources pour l'exprimer et le réaliser. N'ayant aucune expérience de l'« autrement », il se décourage vite à croire et à vouloir. Tout ce qu'il connaît, et a vécu, depuis son enfance, est à base d'un fonctionnement hiérarchique et jamais de coresponsabilité : ni la famille, ni l'école, ni le régiment, ni éventuellement son parti, ne lui ont donné l'occasion d'expérimenter un autre fonctionnement (2).

La démocratie industrielle a-t-elle encore quelque chance dans notre pays ? On peut retenir deux hypothèses optimistes :

La première : la sourde volonté des salariés finira par peser sur l'entreprise, entraînant le management à démocratiser davantage pour obtenir de meilleures performances productives. Ainsi privée de l'imaginaire intempestif des militants et de leur croyance, la démocratie industrielle s'installerait, poussée par un courant culturel anonyme, par de longs apprentissages et aussi par des ratés spectaculaires mais salutaires. Nous aboutirions alors à des transformations où l'utopie de la tradition socialiste *n'aurait pas eu sa part.* Cette démocratie s'installerait progressivement en dehors des discours et des idéologies ; sans que les militants s'en aperçoivent.

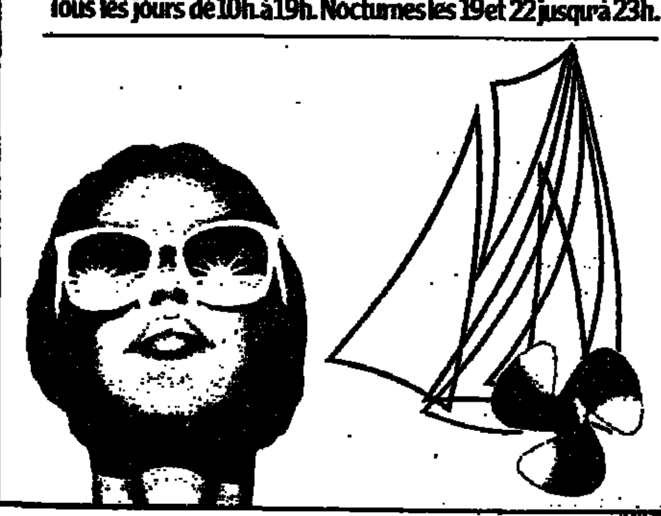
Deuxième hypothèse : au lieu de nous venir de l'intérieur, poussée par un mouvement culturel, la démocratie industrielle nous serait apportée de l'extérieur par l'introduction de nouvelles technologies et par d'autres formules de management éprouvées et expérimentées aux États-Unis, en Italie, en Scandinavie, au Japon, mais pas en France. Nous aboutirions ainsi à une démocratisation de notre industrie par l'importation de procédures contenant des particules de notre délire autogestionnaire. Notre imaginaire social exporté comme matière première nous reviendrait sous forme de produit fini « clé en main ». Nous nous trouverions alors sur le même banc que les pays sous-développés, mais n'ayant ni charbon, ni arachide, ni pétrole. Mais nous aurions réussi tout de même à nous faire piller notre utopie.

(*) Auteur de *l'Autogestion, goutte à goutte*, Ed. du Centurion.

(1) L'expression des travailleurs... *« ne doit pas s'opposer ni se confondre avec les pouvoirs et prérogatives des syndicats »* Propositions de la C.G.T., juillet 1981.

(2) Seuls les rescapés qui militent dans certaines associations et à la C.F.D.T. auront pu apprendre un fonctionnement démocratique qui ne soit pas pipé.

● RECTIFICATIF. — L'article de Michel Bonhoure et Benoît Filippi, « Des loyers... en contrepartie de quoi ? » (*le Monde* du 13 janvier), ayant été écrit il y a quelque temps déjà, sa conclusion devait être modifiée. Par suite d'une confusion, cette correction n'a pas été faite et nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser et de trouver ci-après la fin de cet article, comme il aurait fallu pouvoir la lire : C'est aujourd'hui aux *parlementaires* d'en ouvrir la possibilité en confirmant et en clarifiant le projet du gouvernement, en rejetant tout congé pour motif de vente spéculative, en ouvrant le droit à un non-paiement partiel des loyers en cas de défaut grave d'entretien. *Aux locataires alors de prendre la parole.* »



Le Monde

étranger

LA « NORMALISATION » EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS

Les autorités de Varsovie commencent à s'inquiéter des réactions occidentales

De notre correspondant

Varsovie. — Les conséquences pratiques tirées, lundi 11 janvier à Bruxelles, par les pays de l'OTAN, de leur condamnation de l'instauration de l'état de guerre en Pologne suscitent un désarroi visible dans les milieux dirigeants de Varsovie. Le nouveau pouvoir ne s'était en effet apparemment pas attendu que soient prises contre lui des mesures aussi sévères que le gel des négociations sur le rééchelonnement de la dette polonaise et surtout la suspension des crédits indispensables au redémarrage de l'industrie.

Sans aller jusqu'à espérer que le coup de force du 13 décembre serait aussi facilement avalisé par l'Ouest que l'occupation de la Tchécoslovaquie, on avait cru que les gouvernements de la Communauté européenne tempéreraient la vivacité attendue des réactions américaines. Première déception : l'interlocuteur traditionnellement privilégié de la Pologne à l'Ouest, la France, a très vite adopté une fermeté de ton qui a pris Varsovie de court. On avait sous-estimé là non seulement l'obligation d'être très clair à ce sujet que donne à la majorité socialiste la présence au gouvernement de ministres communistes, mais surtout l'évolution profonde de la gauche française vis-à-vis des régimes du bloc soviétique. Seconde déception : l'Allemagne fédérale, qui semble maintenant moins résolue à faire cavalier seul à l'Ouest.

Surprises par la gravité des décisions auxquelles elles sont maintenant confrontées, les autorités polonaises sont donc amenées à réagir avec une grande prudence, qualifiée d'« *approche pragmatique* » par un diplomate de haut rang. Des commentaires officieux dénonçant l'« *ingérence ouverte* » dans les affaires intérieures de la Pologne ont été oubliés par la presse. Mais c'est à peu près tout. Autrement, on semble décidé à s'en tenir pour l'instant au communiqué commun diffusé mardi à Moscou à l'issue des entretiens entre les ministres polonais et soviétique des affaires étrangères, MM. Czyrek et Gromyko.

Cette attitude présente un double avantage. D'abord, laisser entendre à l'Ouest que les pressions économiques ne pourraient que renforcer la dépendance de la Pologne vis-à-vis de l'U.R.S.S., ensuite dispenser Varsovie d'envenimer immédiatement ses relations bilatérales avec ses partenaires occidentaux. Dans la mesure où l'on risque ainsi de donner l'impression que cette dépendance serait déjà totale, on s'attache à répéter qu'il n'y a qu'une « *coïncidence de temps* » entre la réunion de Bruxelles et les discussions de Moscou.

Des gestes d'apaisement

La chose est claire : l'essentiel ets de gagner du temps — le temps nécessaire à voir jusqu'à quel point les *décisions occidentales* seront réellement appliquées et tenter une offensive diplomatique dont la lettre adressée au président français par le général Jaruzelski n'est sans doute qu'un premier élément. Le pouvoir militaire devrait maintenant essayer de convaincre à l'étranger de ses intentions de mener à l'intérieur le dialogue et faire pour cela quelques gestes d'apaisement.

Cette approche — il serait prématuré de parler d'une volonté — devrait, en principe, lui être facilitée par l'Eglise, qui craint suffisamment l'engrenage de la violence pour souhaiter avant tout qu'intervienne une détente même symbolique. Des rumeurs, lancées par les milieux officieux, font à ce propos état d'un « *évènement important* » qui devrait avoir lieu samedi et qui pourrait être — on le dit de plus en plus souvent — la libération de M. Walesa. Ce geste contribuerait évidemment à améliorer l'image du nouveau pouvoir sans lui coûter grand-chose : libre, le président de Solidarité n'aurait en pratique pas beaucoup plus de possibilités d'agir qu'en résidence surveillée.

Même cela, pourtant, n'est pas encore acquis, car les autorités veulent obtenir de M. Walesa qu'il se prête à un dialogue qu'il n'entend pas engager avant d'autres libérations. Notamment celles de ses deux conseillers politiques, MM. Mazowiecki et Geremek. Il semble que le pouvoir serait disposé à céder pour le premier mais non pour le second, attaqué avec virulence par la presse et dont la famille est sans nouvelles depuis qu'il a été transféré, le week-end drenier, de la prison de Bialoleka.

On ignore, d'autre part, toujours à peu près tout du déroulement de l'entrevue de samedi dernier entre le général Jaruzelski et Mgr Glemp. Selon un proche du primat, l'entretien aurait été « *sincère* », au sens diplomatique du terme. Autrement dit, on aurait surtout constaté l'éloignement des points de vue, en particulier sur la question des déclarations de loyauté, que l'épiscopat dénonce avec vigueur.

Le remboursement de l'aide

La Pologne, selon les chiffres officiels, devrait rembourser 10 milliards de dollars cette année. Elle a besoin d'un milliard et demi de dollars par trimestre pour importer les matières premières dont son industrie a besoin. Dans ces conditions, les décisions de Bruxelles laissent prévoir, on ne le cache pas, un avenir économique et social « *assez sombre* ». On affirme que la « *ruine totale* » et ses conséquences *(« le chaos et les révoltes, car ils n'auraient plus de travail ni de pain »)* ne menacent pas pour autant, puisque « *les pays socialistes ne sont pas intéressés à ce que nous nous effondrions* ». On dit néanmoins que le renforcement des échanges avec le Comecon ne pourrait pas remplacer « *à 100 %* » la coopération avec l'Ouest et qu'il y aurait alors beaucoup de difficultés. On veut donc espérer pouvoir encore modifier l'attitude occidentale, et l'on ne souhaite pas s'engager dans un isolement « *que d'ailleurs personne* [c'est-à-dire l'U.R.S.S.] *ne nous demande* ».

Il serait de l'intérêt bien compris des militaires polonais de pouvoir faire état d'une détente. L'Eglise, pour d'autres raisons travaille à l'obtenir. Il n'est pas pour autant certain qu'on y parvienne tant le climat reste avant tout marqué par un esprit de revanche, de haine et de dénonciation. Mercredi 13 janvier, un mois après le coup de force, *Zolnierz Wolnosci*, le quotidien de l'armée, publiait comme chaque jour un réquisitoire style procès de Moscou contre les « *extrémistes de Solidarité* ».

On pouvait lire par exemple : « *Les coulisses dévoilées de l'action de la direction de Solidarité et de ses conseillers démontrent clairement que la classe ouvrière et les travailleurs ont été perfidement dupés par une bande d'aventuriers politiques qui avaient audacieusement arboré le masque de « défenseurs » de la classe ouvrière. Ils ont été dupés, car la tâche principale* [des aventuriers] *devait être, selon les décisions et le scénario des stratèges du trust des cerveaux agissant sous le parapluie protecteur de Solidarité, d'élever au pouvoir, sur les épaules des ouvriers, des gens du type de Kuron, Michnik, Geremek, et des « défenseurs » et « représentants » de la classe ouvrière du genre du déserteur Rulewski, de l'aventurier Bujak...* » La suite est de la même veine, consternante si elle n'était pas abominable.

Voyage à Poznan

Pour ce jour anniversaire, les autorités avaient convié quelques correspondants étrangers à un déplacement en province, à Poznan. Dès leur arrivée les journalistes ont demandé à pouvoir s'entretenir avec le président régional de Solidarité, M. Zdislaw Rozwalak, dont on avait publié, peu après le 13 décembre, un déclaration de soutien à la proclamation de l'état de guerre. Ils ont tant et tant insité qu'on a fini par le leur amener, à leur hôtel, à l'heure du déjeuner. Devant le voïvode (préfet) et le procureur de la ville, qui n'en pouvaient, mais, M. Rozwalak a alors tranquillement déclaré : « *J'ai fait cette déclaration sous pression alors que je me trouvais en état d'arrestation. Maintenant, je sais ce que sont les services de sécurité.* » Le syndicaliste a aussi indiqué que M. Ciosek, le ministre chargé des relations avec les syndicats, lui avait demandé, le 17 décembre, de réfléchir à de nouvelles structures de Solidarité, et qu'il avait rétorqué que cela lui était impossible avant de se consulter avec M. Walesa.

Mercredi encore, à Varsovie, les vitres d'une cabine téléphonique située en face du siège du comité central ont été soufflées et les éclats de verre ont volé jusque de l'autre côté de la chaussée. « *Quelqu'un a fait une connerie* », disait pour tout commentaire l'un des nombreux soldats aussitôt postés pour faire circuler les curieux.

A la même heure, vers 5 heures de l'après-midi, deux militants se présentant comme des porte-parole d'un « *commandement de Solidarité clandestin* », réunissaient, dans un appartement de la périphérie de la ville, quelques correspondants occidentaux pour affirmer que vingt mille personnes environ étaient à ce jour organisées dans des réseaux de résistance. Les deux hommes se sont dit profondément reconnaissants des positions prises par les pays occidentaux, car « *la nation peut supporter la faim et la misère auxquelles les dirigeants communistes l'ont habituée, mais elle craint par-dessus tout de perdre les conquêtes d'août 1980* ». Au détour de propos d'une assez grande banalité politique, ils ont aussi déclaré que leur groupe tenterait d'organiser le 13 février une minute de silence dans toutes les grandes usines du pays, et comptait, « *puisque la junte poursuit la répression, développer des actions de sabotage de la production sur une vaste échelle et dénoncer publiquement tous ceux qui collaborent avec ce gouvernement collaborateur* ».

N'importe qui peut, sans crainte d'être démenti, s'autoproclamer ce qu'il veut et raconter ce qu'il a envie de croire. Le fait est pourtant que la trentaine de jeunes gens qui faisaient le guet autour de l'immeuble indiquaient que ce « commandement » dispose au moins d'une section.

BERNARD GUETTA.

● *Un comité des « ballons libres vers la Pologne »* s'est fixé pour tâche d'envoyer des milliers de messages portés par ballons au peuple polonais. Cette initiative requiert un effort financier car il faut acheminer par avion les ballons à proximité du territoire polonais (adresse : Martin Adler, 1, rue Francis-de-Pressensé, 75014 Paris C.C.P. 3372 532 L La Source).

La junte a tenu une réunion en présence de syndicalistes

Radio-Varsovie a annoncé, mercredi 13 janvier, que le conseil militaire de Salut national s'était réuni en présence de « dizaines de travailleurs ». *La radio n'a pas précisé les noms ni les fonctions des syndicalistes qui étaient conviés à cette réunion de la junte.*

La réunion avec les représentants des travailleurs a été, précise Radio-Varsovie, consacrée à une discussion « *empreinte de sentiments de responsabilité patriotique pour le sort de la nation et de l'État socialiste et du souci de sortir le pays de la crise économique* et *politique* ». Le général Jaruzelski a pris la parole, mais aucune indication n'a été donnée sur la teneur de son discours. Selon de brèves interviews données par quelques participants, les principaux sujets évoqués auraient été la hausse des prix (certains ouvriers remarquant qu'ils n'arrivaient pas à gagner assez d'argent pour suivre l'augmentation des prix), et le mauvais approvisionnement en général.

D'autre part, des commissions sociales sont créées actuellement dans de grandes usines pour prendre en charge certaines tâches des syndicats suspendus depuis le 13 décembre. Ces commissions s'occupent notamment de la distribution des logements construits par les entreprises et des allocations accordées aux retraités et aux familles nombreuses. De son côté, le directeur de l'agence de presse de Solidarité qui se trouve actuellement à Rome, a affirmé que trois mille ouvriers des chantiers navals de Gdansk, membres du syndicat indépendant, ont été licenciés.

Une mission de la Croix-Rouge

Un délégué de la Croix-Rouge internationale, M. Jean-Claude Marti, a pu se rendre pendant deux semaines en Pologne. A son retour à Genève, il a dit que, malgré toutes les difficultés, la distribution des secours se fait à travers le pays, parfois par le moyen de chevaux de trait. Cette aide va en priorité aux handicapés, aux enfants et aux personnes âgées, soit cent cinquante mille personnes environ.

Selon M. Marti, la situation est de plus en plus dramatique, notamment dans le domaine médical. Quant aux difficultés matérielles de la population, elles ne cessent de s'aggraver en raison à la fois de la forte hausse des prix et de la pénurie des produits de première nécessité.

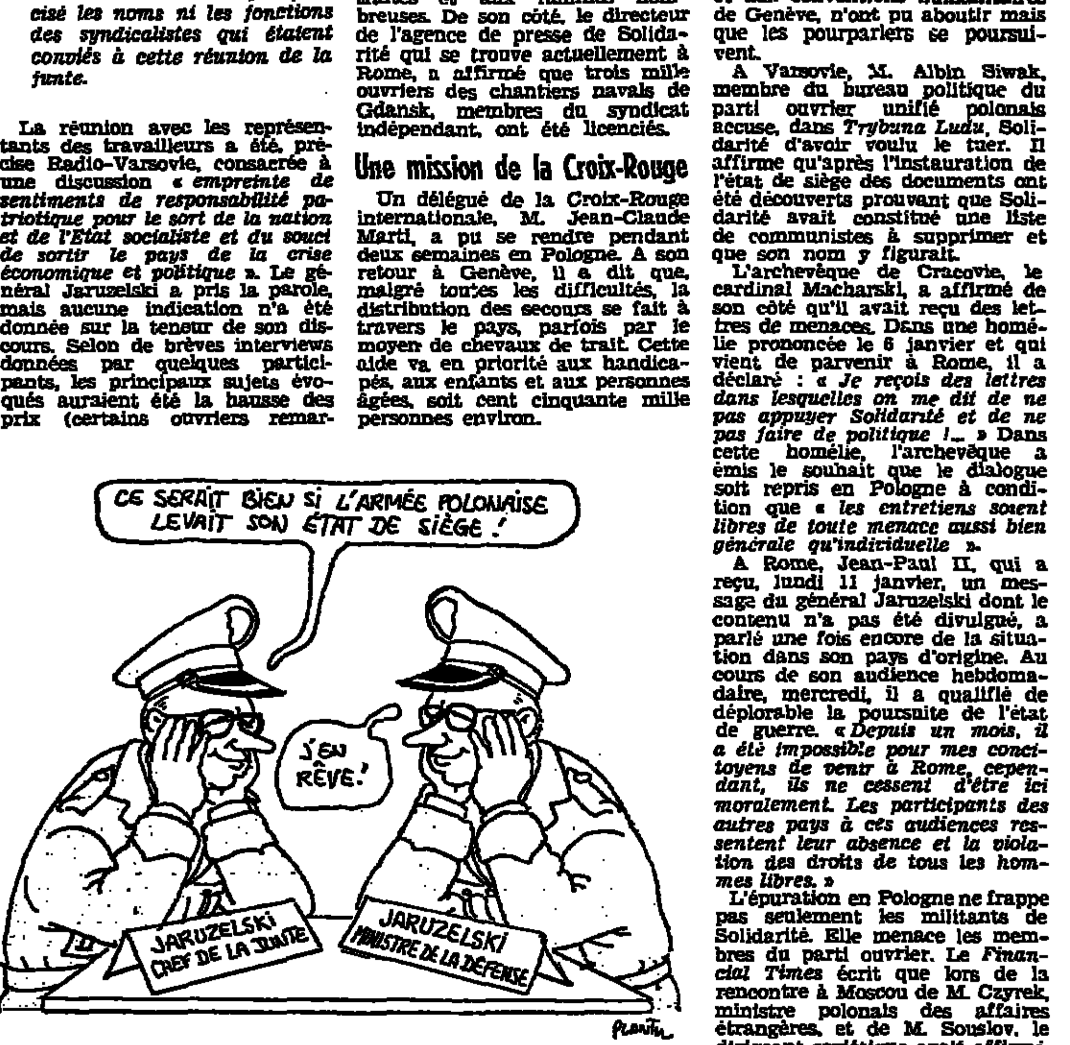
M. Marti a indiqué que les efforts du comité international de la Croix-Rouge pour obtenir l'autorisation de visiter les prisonniers et d'intervenir conformément à sa mission traditionnelle et aux conventions humanitaires de Genève, n'ont pu aboutir mais que les pourparlers se poursuivent.

A Varsovie, M. Albin Siwak, membre du bureau politique du parti ouvrier unifié polonais accuse, dans *Trybuna Ludu*, Solidarité d'avoir voulu le tuer. Il affirme qu'après l'instauration de l'état de siège des documents ont été découverts prouvant que Solidarité avait constitué une liste de communistes à supprimer et que son nom y figurait.

L'archevêque de Cracovie, le cardinal Macharski, a affirmé de son côté qu'il avait reçu des lettres de menaces. Dans une homélie prononcée le 6 janvier et qui vient de parvenir à Rome, il a déclaré : « *Je reçois des lettres dans lesquelles on me dit de ne pas appuyer Solidarité et de ne pas faire de politique !...* » Dans cette homélie, l'archevêque a émis le souhait que le dialogue soit repris en Pologne à condition que « *les entretiens soient libres de toute menace aussi bien générale qu'individuelle* ».

A Rome, Jean-Paul II, qui a reçu, lundi 11 janvier, un message du général Jaruzelski dont le contenu n'a pas été divulgué, a parlé une fois encore de la situation dans son pays d'origine. Au cours de son audience hebdomadaire, mercredi, il a qualifié de déplorable la poursuite de l'état de guerre. « *Depuis un mois, il a été impossible pour mes concitoyens de venir à Rome, cependant, ils ne cessent d'être ici moralement. Les participants des autres pays à ces audiences ressentent leur absence et la violation des droits de tous les hommes libres.* »

L'épuration en Pologne ne frappe pas seulement les militants de Solidarité. Elle menace les membres du parti ouvrier. Le *Financial Times* écrit que lors de la rencontre à Moscou de M. Czyrek, ministre polonais des affaires étrangères, et de M. Souslov, le dirigeant soviétique avait affirmé, que le parti polonais devait être radicalement purgé afin de reprendre le rôle qu'il avait dû laisser à l'armée. M. Gromyko aurait une cabine téléphonique dans le tenu le même langage en disant que l'Union soviétique était satisfaite du résultat de la loi martiale, mais qu'à long terme elle redoutait de voir l'armée placée au-dessus du parti.



(Dessin de PLANTU.)

SELON L'AGENCE TASS

La déclaration de l'OTAN « profane les normes les plus sacrées des relations entre États »

Après les commentaires déjà vifs de la presse soviétique, l'agence Tass a publié, mercredi 13 janvier, une déclaration condamnant sans appel la déclaration adoptée à Bruxelles par les ministres des affaires étrangères de l'alliance atlantique sur la Pologne. Selon Tass, cette réunion a été une « *farce indigne* » dont le résultat a été de « *profaner les normes les plus sacrées des relations entre les Etats et le droit international* ». Washington se conduit, toujours selon l'agence soviétique, comme un « *joueur téméraire* » prêt à « *miser sur la vie et le sort de l'humanité tout entière* ». Enfin tout en affirmant que l'adoption de mesures d'urgence en Pologne est « *l'affaire des Polonais et d'eux seuls* », Tass ajoute que « *l'U.R.S.S. n'est pas indifférente au sort de la Pologne socialiste* », ne serait-ce que parce que « *les soldats russes ont libéré la Pologne des fascistes* », alors que « *pas un seul Américain n'est tombé pour la libération de la Pologne* ». Enfin, ce pays est « *un maillon indestructible du pacte de Varsovie, un membre de la communauté socialiste, et ceux qui lèvent la main sur elle doivent en tenir compte* », conclut l'agence.

« Celui qui désire connaître la vérité »

Le gouvernement polonais a pris une attitude plus modérée au cours d'une rencontre que M. Jablonski, président du conseil d'Etat polonais, a eue mercredi avec le corps diplomatique à Varsovie. Tout en dénonçant ceux qui « *attisent la tension* », M. Jablonski s'est dit disposé à « *converser avec celui qui désire connaître la vérité sur la Pologne* » et à « *rétablir et promouvoir la coopération dans les domaines de la politique internationale et de l'économie, ainsi que dans celui de la science et de la culture* ». Pour sa part *Trybuna Ludu*, organe du parti communiste, estime que les exigences de l'OTAN « *ne sont pas réalistes et ne peuvent être satisfaites* » ; c'est le cas du retour à la situation d'avant le 13 décembre, « *situation qui a été précisément la raison de la proclamation de l'état de guerre* ». De toute manière, conclut le journal, « *on n'a jamais vu un Etat accepter le diktat d'une alliance adverse* ».

On apprend d'autre part à Bruxelles que les dix pays membres de la Comunauté européenne ont renoncé à demander une convocation anticipée de la conférence de Madrid sur la coopération et la sécurité en Europe, comme ils l'avaient annoncé dans leur communiqué du 4 janvier (demande reprise une semaine plus tard par l'alliance atlantique). Ils se rendront à Madrid à la date prévue du 9 février, mais y enverront, à l'exception possible de la Grèce, leurs ministres des affaires étrangères.

Le comité central du P.C. italien a approuvé massivement les critiques de M. Berlinguer

De notre correspondant

Rome. — Le comité central du parti communiste italien a approuvé, mercredi 13 janvier, par deux cent dix-sept voix contre une et deux abstentions, le document préparé par sa direction intitulé : « *Réflexions sur les événements dramatiques de Pologne* », comportant une critique sévère du modèle de socialisme soviétique. M. Armando Cossutta, qui avait publié récemment, dans *l'Unita*, un article de protestation contre la position adoptée par son parti et avait repris son argumentation devant le comité central, a été le seul à voter contre.

Tous donne à penser que les conclusions du secrétaire général, M. Berlinguer, dont le texte sera connu dans la journée, devraient accentuer et systématiser les critiques portées contre l'Union soviétique. M. Giancarlo Pajetta, qui a parlé juste avant le secrétaire général, a notamment déclaré, se référant au Kremlin : « *Quand nous parlons d'extinction d'une phase historique, nous ne nions pas les faits historiques objectifs : nous critiquons l'absence d'utilisation d'un patrimoine de potentialité et de renouvellement précieux dont ont besoin aussi les sociétés des pays socialistes.* »

De ce vote du comité central, la position du secrétaire général sort renforcée, ayant fait l'unanimité ou presque autour de lui et rallié son aile droite. MM. Napolitano et Ingrao, notamment, ont exprimé leur plein accord avec la ligne proposée par le secrétaire général, une prise de position particulièrement significative dans le cas de M. Napolitano, chef du groupe parlementaire du P.C.I., qui, au cours de ces derniers mois, avait entamé une polémique avec M. Berlinguer sur le thème de la « troisième phase » de la voie vers le socialisme : « *Il s'agit*, a déclaré M. Napolitano, *de dépasser les erreurs, les limites, les contradictions et la crise des expériences de la social-démocratie* »

Concernant une alliance du P.C. avec les socialistes, dont M. Napolitano se veut un défenseur, il a déclaré : « *Je suis étonné que parmi les dirigeants du P.S.I. dominent les hésitations sommairement négatives en ce qui concerne notre position, alors que la même thématique prévaut dans plusieurs partis socialistes et sociaux-démocrates.* »

La crise polonaise et la réflexion qu'elle a engendrée au sein du P.C.I. semblent donc avoir permis de dépasser certaines divisions internes. La position défendue par M. Cossutta est non seulement vivement attaquée, mais encore très isolée au sein du comité central. Lui-même ne veut, en aucun cas, apparaître comme représentant un courant, et encore moins laisser penser que se dessine une scission au sein du P.C.I. « *Il est clair*, a-t-il déclaré, *que la décision du comité central est valable pour tous.* »

PHILIPPE PONS.

« ILLUMINÉ » OU « ILLUMINISTE » ?

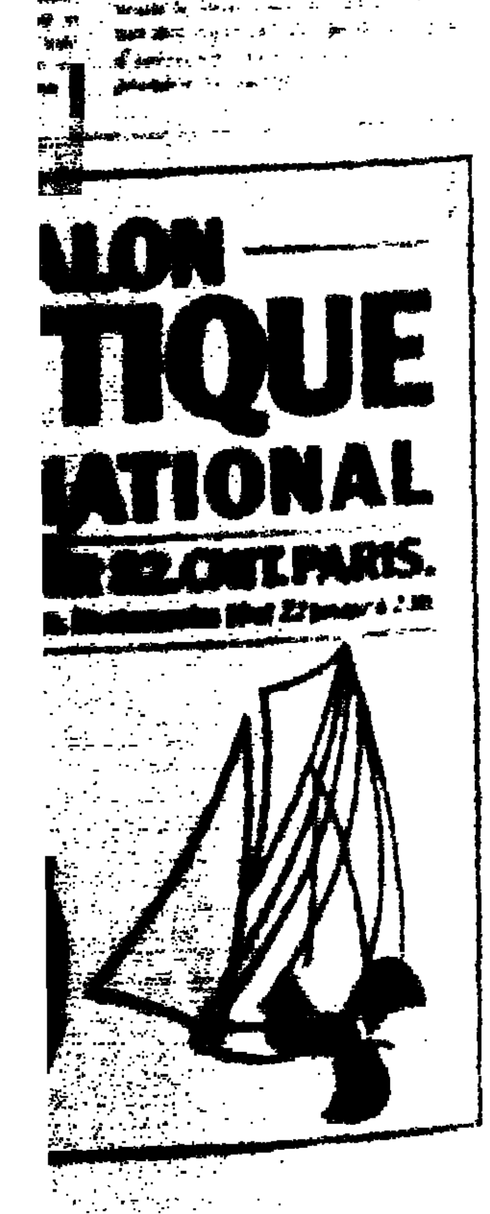
A en croire un quotidien du matin, M. Armando Cossutta aurait qualifié M. Berlinguer « d'illuminé qui a oublié son marxisme ». Il s'agit là manifestement d'une « réécriture » trop hâtive, qui, à l'invention pure et simple, ajoute un contresens absolu sur le mot « illuminé ».

M. Cossuta a en effet déclaré en propres termes : « L'attention portée aux faits (par M. Berlinguer) procède plus souvent de présupposés illuministes ou sociologiques que de présupposés marxistes ».

Dans le vocabulaire politique courant en Italie, le terme illuministe » se rapporte au « siècle des lumières », à la raison triomphante et à la philosophie des partis « laïcs ». Il ne se réfère en rien à l' « illuminisme » héritier de Jacob Boehme, de Swedenborg et de Carl. J. Jung. C'en est même tout le contraire.

Le grief de M. Cossutta revient à reprocher à M. Berlinguer de s'appuyer sur les critères de la raison critique et non sur ceux du dogmatisme idéologique.

Ainsi est-ce un grave malentendu (pour le moins) de laisser penser que M. Berlinguer a été traité d'« illuminé ». — J. N.



LA « NORMALISATION » EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS EN FRANCE

DANS UNE LETTRE ADRESSÉE A M. MARCHAIS

Le général Jaruzelski déclare : « Notre but est de rétablir la position de la classe ouvrière dans la construction du socialisme »

M. Maxime Gremetz a présenté à la presse, mercredi 13 janvier, la réponse du général Jaruzelski à la lettre que M. Georges Marchais lui avait adressée le 23 décembre. M. Gremetz a déclaré que la « réponse de Wojcieh Jaruzelski, secrétaire du comité central du POUP » apporte « d'abord un certain nombre de précisions et d'éclairages sur les causes de la crise polonaise, sur les erreurs commises par le POUP, sur les efforts tentés pour redresser la situation et sur la dégradation qui a conduit au risque imminent de guerre civile et à la proclamation de l'état d'exception destiné à l'éviter ». M. Gremetz a relevé « ensuite, l'affirmation d'une volonté politique et des choix et orientations qui en découlent », et il a indiqué que l'ensemble de ces éléments « ont confirmé » le comité central du P.C.F. « dans la volonté de maintenir fermement la position responsable prise dès le 13 décembre ».

La lettre du général Jaruzelski, datée du 4 janvier et transmise au P.C.F., au début de la semaine, par M. Ryszard Wojna, éditorialiste de *Trybuna Ludu*, en visite à Paris, remercie en premier lieu M. Marchais en ces termes : « *Je voudrais vous remercier pour votre compréhension de la situation difficile dans laquelle notre pays s'est trouvée et pour la position que vous avez exprimée à l'égard de ce qui se passe en Pologne (...). Nous avons donc reçu votre lettre comme l'expression de l'attitude de camarades et amis qui nous sont proches.* »

Le général Jaruzelski constate ensuite « *avec satisfaction qu'en principe il n'y a pas de différences entre les intentions qui nous guident et l'orientation de nos actions d'une part et la position que vous avez présentée dans votre lettre d'autre part* ».

Le général Jaruzelski ajoute : « *Des raisons objectives et subjectives sont à l'origine de la crise en Pologne. Parmi ces dernières, il faut compter les graves erreurs commises par les précédents dirigeants du parti et de l'Etat, la violation de certaines lois universelles de l'édification du socialisme, ainsi que les erreurs d'appréciation de nos propres possibilités économiques et des prévisions relatives à l'économie mondiale. Tout cela menait à un affaiblissement des liens entre le parti et les masses, à la perte progressive de sa crédibilité et à ce que son influence sur le cours des événements ait diminué.*

» *Dans cette situation, les forces d'opposition de différentes orientations politiques — y compris celles ouvertement antisocialistes et contre-révolutionnaires — se développaient rapidement. Elles ont bénéficié des encouragements, de l'appui de la propagande ainsi que d'une importante aide matérielle en provenance de différents milieux anticommunistes (...)*

La menace d'une « guerre fratricide »

» *Vers le milieu de 1980, au moment où la crise en Pologne a pris un caractère ouvert, notre parti a estimé que nous avions à faire à des protestations justifiées de la classe ouvrière. C'est la raison pour laquelle nous avons exclu l'usage de la force contre les ouvriers en grève, nous avons donné notre accord à la création du syndicat autonome et autogéré Solidarité, nous avons essayé d'associer ses membres dans l'œuvre ayant pour but la correction des erreurs, de l'associer aux efforts entrepris pour surmonter la crise économique et sociale. Malgré nos efforts, Solidarité s'écartait de plus en plus de sa nature syndicale initiale et devenait un mouvement politique antisocialiste. (...) Les masses ouvrières de Solidarité ont été aveuglées et réduites à l'impuissance par les politiciens aventuriers et les porte-paroles d'une contre-révolution ouverte. (...)*

» *La Pologne était menacée d'une guerre fratricide inéluctable. Dans cette situation, pour éviter le pire, nous avons pris la décision — en pleine conformité avec les principes de notre Constitution — de décréter l'état d'exception dans le pays.*

» *Nous avions conscience que, dans un Etat socialiste, cette mesure était exceptionnelle. Mais cette décision ne constitue pas un coup de force militaire. La constitution du Conseil militaire de salut national n'est pas dirigée contre les organes du pouvoir légitime, contre les intérêts des masses laborieuses. Elle ne limite pas le rôle dirigeant du parti de la classe ouvrière. (...)*

» *Prenant ces décisions, nous étions conscients du fait qu'elles provoqueraient une réaction hostile des forces impérialistes, que les moyens d'information bourgeois déchaîneraient contre la Pologne une campagne d'attaques et de calomnies grossières.*

» *C'est pourquoi nous attachons une grande importance à l'explication des motifs et intentions qui sont les nôtres. Dans votre lettre, j'ai trouvé confirmation de ma propre conviction, que nous pouvons compter sur la compréhension du parti communiste français, malgré toutes les difficultés que comporte pour vous, en tant que parti co-gouvernemental, la nécessité d'une prise de position publique sur les événements de Pologne. (...)*

» *Vous avez, cher camarade, interprété avec justesse les intentions qui nous guident. Avant tout, nous sommes d'avis qu'il s'agit-là de problèmes polonais, que seuls les Polonais peuvent résoudre. Dans la recherche de cette solution, nous suivons un seul principe qui peut guider un Etat socialiste, c'est-à-dire rétablir, à l'aide d'un dialogue franc et ouvert, la position qui revient à la classe ouvrière dans l'édification du socialisme en Pologne, à la mesure de nos besoins et des notions que nous avons de ce système. C'est dans ce cadre que nous visons à créer une large plate-forme d'entente nationale groupant toutes les forces qui se prononcent pour les principes organiques contenus dans la Constitution. Nous sommes résolument d'avis qu'il ne peut y avoir de retour à la situation d'avant août 1980, mais aussi qu'un développement des événements d'avant le 13 décembre dernier ne saurait se répéter (...).*

» *Dans notre système socio-économique, il y a place pour des syndicats autogérés et réellement indépendants par rapport à l'employeur étatique, mais aussi envers les manipulations et l'usage abusif de ces syndicats par des politiciens irresponsables. Il y a place pour l'autogestion ouvrière. La richesse des formes de la vie sociale, scientifique et culturelle n'est pas incompatible avec les intentions des autorités. Les droits de l'Eglise catholique à l'exercice de sa mission, sont garantis par la Constitution. Il en est de même pour les autres confessions. La remise en ordre et la modernisation des structures socialistes de notre vie publique iront de pair avec le respect des meilleures traditions progressistes nationales polonaises, cultivées par les générations.*

« L'état d'exception est transitoire »

» *A présent, nous préparons activement un vaste programme de réformes. Son but sera de consolider les acquis socialistes fondamentaux de la classe ouvrière et de tous les travailleurs, y compris la préservation et la consolidation de tous les éléments positifs introduits dans notre vie publique au cours des derniers dix-huit mois. Sous peu, nous présenterons ce programme à la nation.*

» *L'état d'exception est en Pologne un état transitoire. Sa durée ne dépend pas seulement de nous-mêmes, mais de l'évolution de la situation et en particulier des activités de nos adversaires (...).*

» *Pour que l'état d'exception soit levé au plus vite, nous avons également besoin de la bienveillance et de la compréhension sur l'arène internationale (...).* »

M. Le Pors (P.C.) : mon opinion est celle du président de la République

M. Anicet Le Pors (P.C.F.), ministre délégué chargé de la fonction publique, invité de l'émission « Face au public » de France-Inter mercredi 13 janvier, a déclaré, à propos de la Pologne :

« *Le gouvernement s'est exprimé sur cette question. Je suis membre du gouvernement, et mon opinion sur l'affaire de Pologne, c'est ce qu'a déclaré le président de la République.*

» *La position du gouvernement, exprimée notamment par les déclarations du président de la République, porte à la fois sur l'état d'exception, que l'on déplore, sur la nécessité de faire en sorte que les Polonais trouvent eux-mêmes la solution de leurs problèmes, et sur la dénonciation de l'utilisation qui est faite de ces événements à des fins de politique intérieure. Voilà, me semble-t-il, les grandes idées de la position gouvernementale. Je m'en tiendrai là.* »

M. Le Pors a indiqué, à propos de l'article de M. Poperen (P.S.) dans *le Nouvel Observateur* : « *Je dois dire, effectivement, que la réaction de M. Fiterman était extrêmement voisine de celle que j'ai eue.* » Il a mentionné également qu'il s'entendait « *très bien avec Georges Marchais, aujourd'hui comme dans le passé, et que leurs relations n'avaient été affectées en rien par quelque réponse que ce soit au sujet de la Pologne* ».

Interrogé sur le dilemme que pourraient lui poser sa fonction ministérielle et son appartenance au P.C., M. Le Pors a répondu : « *Je refuse le choix entre le conformisme et la dissidence.* »

Selon M. Le Pors, « *le meilleur service à rendre à tout pays qui souhaite construire le socialisme est de réussir ce qui se passe en France, au regard de trois critères : la justice sociale, l'efficacité économique, et la démocratie politique* ». Il a ajouté : « *Je suis bien convaincu que, depuis quarante ou cinquante ans, en France, on a fait dans ces trois domaines des progrès qui créent progressivement des bases favorisant l'évolution de la France vers une société socialiste.* »

REÇU A L'ÉLYSÉE PAR M. MITTERRAND

Le chancelier Schmidt a souhaité une plus grande compréhension de la France à l'égard de la position de Bonn

Le chancelier Schmidt s'est rendu à Paris, le mercredi 13 janvier dans la soirée, pour rencontrer, à l'Elysée, M. Mitterrand. Il s'est entretenu avec le président français des répercussions de la crise polonaise, et d'autres aspects des relations internationales. A l'issue de cet échange de vues, qui avait été suivi d'un dîner de travail auquel assistaient notamment MM. Pierre Mauroy, premier ministre, et Claude Cheysson, le chef du gouvernement ouest-allemand s'est félicité de l'« accord » entre Paris et Bonn sur l'affaire polonaise et ses conséquences. Il a regagné la capitale fédérale en fin de soirée.

M. Mauroy, qui était, ce jeudi matin, l'invité d'Europe 1, a notamment déclaré : « En ce qui concerne l'analyse que nous faisons de la crise polonaise, il y a une convergence, un rapprochement des points de vue, on peut même parler d'un accord. En tout cas, le gouvernement allemand et le gouvernement français vont tout mettre en œuvre pour qu'il y ait une évolution plus favorable en Pologne. »

Les courtes déclarations de MM. Mitterrand et Schmidt par lesquelles s'est achevée, mercredi soir à l'Elysée, une rencontre décidément placée sous le signe de la brièveté, ont permis au chancelier ouest-allemand d'insister *sur* l'accord qui règne, selon lui, entre Paris et Bonn à propos de la Pologne. « *Nous sommes d'accord,* a-t-il assuré, *pour estimer que le général Jaruzelski doit garder à l'esprit que nous lui demandons, et que nous lui demanderons, d'atteindre les objectifs qu'il s'est assignés : la suppression de l'état de guerre, la libération des personnes emprisonnées, le rétablissement des droits de l'homme et de ceux qui figurent dans l'acte final d'Helsinki.* » « *Nous sommes d'accord aussi,* a ajouté M. Schmidt, *pour poursuivre l'aide humanitaire à la Pologne.* »

M. Mitterrand, de son côté, s'il n'a pas commenté ses échanges de vues avec son hôte à propos des événements de Varsovie, a indiqué que l'entretien avait également porté sur « *les problèmes de l'économie mondiale, de la politique américaine, dans ce domaine et de ses répercussions sur l'Europe* ». Le président français a, en outre, mis l'accent sur le fait que l'identité de vues évoquée par le chancelier s'étendait à la nécessité, en matière européenne, de « *dominer les actuelles contradictions économiques et financières non seulement pour réaliser l'accord sur ce point, mais pour donner une réalité politique aux travaux de la Communauté* ». M. Mitterrand faisait probablement allusion au souhait de la France de voir, dans les prochaines rencontres des Dix, Paris et Bonn présenter un front uni face aux exigences budgétaires britanniques.

Du côté ouest-allemand, on cherchait essentiellement, à l'occasion de cet entretien, à prouver que les deux gouvernements avaient sur l'affaire polonaise des positions plus convergentes que ne le laisseraient croire les commentaires émis de part et d'autre du Rhin, en particulier par la presse des deux pays. Sur le fond, en effet, on fait observer avec insistance, à Bonn, que la France et la R.F.A. condamnent l'une et l'autre le coup d'Etat militaire de Varsovie, mais ne sont pas disposées pour autant à suivre le président Reagan dans sa politique de sanctions économiques à l'égard de l'Union soviétique. Les deux pays, a souligné M. Schmidt, éprouvent « *une grande compassion* » à l'égard du peuple polonais, et partagent l'analyse selon laquelle le priver actuellement d'assistance humanitaire reviendrait à « punir » la population de la faute des dirigeants.

Le chancelier se sentait tenu de plaider auprès de M. Mitterrand en faveur de la compréhension vis-à-vis de l'attitude ouest-allemande : on a le sentiment, en R.F.A., que les réactions françaises, dans cette affaire, ne sont pas loin de ressusciter certains vieux démons antigermaniques. Le chef du gouvernement de Bonn ne s'en est évidemment pas ouvert dans ces termes à son interlocuteur, mais on s'inquiète beaucoup, outre-Rhin, de certaines critiques de l'opinion et de la presse françaises à propos de la ligne de conduite conciliante adoptée par le gouvernement fédéral depuis le 13 décembre. M. Willy Brandt, sans s'embarrasser de nuances, l'avait exprimé mardi en estimant que certains, à Paris, profitaient de l'occasion pour asséner un « *coup de massue* » sur la tête des Allemands (*le Monde* du 14 janvier).

Interprétation restrictive

Le chancelier a expliqué à son hôte que la modération de la R.F.A. dans cette nouvelle crise Est-Ouest ne devait pas être interprétée comme un pas en direction du neutralisme. Il avait rendu hommage à M. Claude Cheysson, au cours d'une réunion du cabinet, avant de partir pour Paris, en se félicitant que le ministre français des relations extérieures eût écarté cette hypothèse. M. Schmidt a notamment insisté sur le fait que la situation géographique de son pays pouvait légitimement lui faire redouter toute dramatisation de la situation, et en faisait, par la force des choses, un champion de la détente.

En dépit des assurances de M. Schmidt, le gouvernement ouest-allemand reste cependant en retrait par rapport à ses partenaires occidentaux dans la fermeté à l'égard de l'Union soviétique. Mercredi, le porte-parole officiel, M. Kurt Becker, en a apporté une nouvelle preuve à propos de la mise en œuvre de l'engagement pris par les Quinze, lundi, à Bruxelles, de ne pas chercher à « tourner » les sanctions économiques décidées par les Etats-Unis, en se substituant aux firmes américaines contraintes d'annuler leurs contrats avec l'U.R.S.S. Tout confirme, en effet, que Bonn entend donner une interprétation très restrictive à cet engagement, par exemple en ne l'étendant pas aux sociétés sous-traitantes, ou à des contrats déjà signés, s'agissant en particulier de la livraison du gaz soviétique.

« *Il est un bon usage qui veut que l'Allemagne fédérale et la France se concertent chaque fois qu'un problème important touche à leurs relations bilatérales, et chaque fois que l'équilibre du monde se trouve en jeu* », a estimé M. Mitterrand au terme des entretiens. Le chancelier en est d'autant plus persuadé qu'il avait souhaité personnellement, sans attendre le voyage à Bonn de M. Pierre Mauroy, le 29 janvier, et, à plus forte raison, le prochain sommet régulier franco-allemand du 25 février, rencontrer le président français à propos de la Pologne.

Ce n'était pas seulement de la compréhension française dont il tenait à s'assurer mercredi, à la veille d'un grand débat sur ce sujet au Bundestag : c'était aussi de la vitalité persistante de la coopération entre Paris et Bonn. Les propos de M. Mitterrand auront-ils suffi à dissiper la nostalgie que peut inspirer à M. Schmidt le souvenir du temps où — comme au lendemain de la crise afghane — le parallélisme des démarches entre Paris et Bonn, pour ne pas dire entre « *Helmut* » et « *Valéry* », n'avait nul besoin d'être vérifié ?

BERNARD BRIGOULEIX.

Plusieurs initiatives de solidarité sont annoncées par la C.F.D.T. et des « coordinations » d'intellectuels

L'« état de guerre » en Pologne ayant été déclaré le 13 décembre, le 13 de chaque mois la C.F.D.T. et d'autres organisations, en France et à l'étranger, manifesteront la « permanence de leur mobilisation » pour réclamer le retour des libertés, notamment syndicales. C'est ce qu'a annoncé, mercredi 13 janvier, M. Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., en présence de nombreux intellecteuls, scientifiques et militants de Solidarnosc, bloqués en France.

Les cédétistes ont fait le bilan de leurs interventions et de leurs perspectives d'action : une dizaine d'organisations ont décidé de participer à la vente, avec la C.F.D.T., de badges « Solidarité » ; une exposition au siège du syndicat puis une vente — le 17 février à l'hôtel Drouot — de tableaux sont prévues ; l'émission réservée à la C.F.D.T. sur Antenne 2, le 21 janvier, a été confiée au comité de coordination du syndicat Solidarnosc en France ; des débats sont organisés dans la région parisienne.

La collecte organisée par la C.F.D.T., des intellectuels et d'autres associations a déjà permis de rassembler, à la date du 11 janvier, la somme de 1 983 021,37 francs. Le syndicat japonais Sohyo s'y est associé, versant 128 000 F. Décidées à poursuivre l'action, les associations ont créé un « *comité de contrôle des fonds de soutien à Solidarnosc* » composé de trois syndicalistes polonais (MM. Zbigniew Kowalewski, Seweryn Blumsztajn, Georges Mink, experts), trois cédétistes (MM. Pierre Hureau, René Salanne, Francis Roge), un syndicaliste japonais (M. Kasvo Motoyama), un intellectuel (M. Michel Foucault). Ces fonds « *sont destinés à soutenir le mouvement social que représente Solidarnosc en Pologne (...) Ce soutien s'effectuera essentiellement selon deux axes :*

— soutien aux militants de Solidarnosc et leurs familles ; que ces militants soient emprisonnés, dans la clandestinité en Pologne ou forcés de résider à l'étranger ;

— soutien à Solidarnosc en Pologne : à ses actions et à son organisation nécessairement adaptées à la situation présente (1) ».

Débats sur les relations avec l'U.R.S.S.

Diverses propositions ou décisions ont été présentées à propos des relations avec la Pologne et les pays de l'Est.

« *La C.F.D.T. considère que les relations scientifiques officielles avec l'U.R.S.S. doivent être interrompues tant que l'état de siège en Pologne n'est pas levé et que ne sont pas libérés les militants syndicaux emprisonnés.* » Elle « *appelle ses syndicats et tous les salariés qui sont impliqués dans des relations scientiques, techniques et commerciales avec l'U.R.S.S. et les pays du COMECON à débattre collectivement des moyens et des initiatives permettant d'exercer une pression pour le retour des libertés en Pologne et la libération des syndicalistes de Solidarnosc.*

» *Plus précisément en ce qui concerne la Pologne, où des relations d'équipes ou de personnes existent avec les milieux scientifiques, techniques et artistiques polonais, la C.F.D.T. demande que les contacts reprennent avec les mêmes équipes et les mêmes personnes, manifestant à travers ces relations une solidarité concrète avec les travailleurs polonais.*

» *Au-delà de cette exigence de solidarité immédiate, la C.F.D.T. considère que les échanges scientifiques, économiques, culturels avec les pays totalitaires ou dictatoriaux doivent être revus dans leur ensemble.* »

De son côté, le comité Solidarité active avec les pays de l'Est (8, rue Beauregard, 75002 Paris) et diverses personnalités (Michel Foucault, Philippe Nemo, E. Leroy-Ladurie, Anne Kriegel, Vla- Le Roy Ladurie, Annie Kriegel, Vladimir Maximov, Vladimir Boukovsky, Nathalye Gorbanevskaya, Alain Geismar, Raymond Aron, etc.) ont fait savoir qu'un rassemblement sera organisé le mardi 19 janvier, à 18 heures, sur l'esplanade des Invalides, à Paris, pour réclamer la non-signature de l'accord franco-soviétique pour l'achat de gaz sibérien.

De son côté, le professeur Laurent Schwartz a indiqué que la réunion internationale organisée tous les quatre ans, entre mathématiciens, avait été fixée, avant les événements, à Varsovie, pour août 1982. Des contacts sont envisagés pour voir comment cette réunion peut se tenir. « *Je pense,* a déclaré M. Schwartz, *qu'il n'est pas bon d'envisager la suppression complète des échanges avec les pays de l'Est parce qu'il y aurait alors un danger de guerre ; en revanche, il est possible de surveiller les échanges, d'exercer des pressions sur l'U.R.S.S. par des « comités de surveillance de syndicalistes, d'économistes, d'intellectuels.* »

Sont aussi envisagées des missions en Pologne. Des représentants de la C.F.D.T., F.O., de la FEN, de la C.G.C. et de la C.F.T.C ont demandé un visa à l'ambassade qui l'a refusé. Des intellectuels ont fait la même démarche aussi... infructueuse. M. Jean-Pierre Faye a déclaré à ce propos : « *Avec Anne Philipe, Michel Piccoli, M. Minkovski et d'autres intellectuels, nous avons demandé un visa pour la Pologne. Il nous a été refusé. Nous avons l'intention de renouveler cette demande aussi longtemps qu'il le faudra et, si nécessaire, nous ferons appel au président de la République.* »

Enfin M. J. Julliard a annoncé la sortie d'un livre, *Pour la Pologne*, et M. Le Goff a indiqué que l'appel des intellectuels pour Solidarité publié dans *le Monde* du 24 décembre 1981 avait reçu cinq mille deux cent vingt signatures et que, au niveau européen, la solidarité s'organisait. « *L'aile gauche du parti social-démocrate en R.F.A.*, a-t-il indiqué, *commence, elle aussi, à se mobiliser* ».

(1) C.C.P. Solidarité Pologne, 49-50 L Paris.



DIPLOMATIE

La France n'entend pas laisser s'enliser les négociations de Bruxelles

(Suite de la première page.)

En cas d'échec à Bruxelles, qu'à l'évidence il croit probable, M. Chandernagor estime qu'il faudrait « *alors une longue, longue période de réflexion* ». « *Dans ce cas-là*, dit-il, *on ne va pas continuer cet exercice. Nous ne serions pas prêts de revenir.* » Faute d'un résultat tangible vendredi, la discussion sur la « restructuration » risquerait d'en rester là. Que ferait, dans ces circonstances, la Grande-Bretagne qui est en position de demandeur ?

Depuis l'origine, avant même d'y adhérer, la Grande-Bretagne a toujours cherché à modifier les structures de la Communauté, à réduire ces aspects agricoles et les effets financiers de la préférence communautaire. En 1980, elle a obtenu, en même temps qu'une ristourne sur ses versements au budget pendant trois ans, la promesse que la politique agricole serait réexaminée pour éviter des risques « inacceptables » sans toucher aux principes fondamentaux.

A ces deux dossiers — agricole et budgétaire — le nouveau gouvernement français obtint d'ajouter un troisième : la « relance » sociale, qui permettrait de situer la « restructuration » dans une perspective constructive.

Pas de mécanisme permanent

« Le premier volet de la négociation, sur la relance, a été pratiquement réglé dès le conseil européen de novembre, dit M. Chandernagor. *Le second, sur la politique agricole, a beaucoup progressé. Seuls quelques points sont en suspens. Nous nous sommes battus pour les petits producteurs de lait. Le principe de l'exonération jusqu'à un certain seuil de la taxe de « coresponsabilité » (pour lutter contre la surproduction) est acquis. Pour le contrôle de l'évolution des dépenses agricoles, nous avons obtenu qu'elles soient appréciées sur plusieurs années. »*

» Reste le volet budgétaire, sur lequel nous sommes loin d'être d'accord. La question se pose même de savoir s'il faut poursuivre la discussion des autres dossiers, tant que celui-ci n'aura pas progressé de façon significative.

» Dès le début, nous avons posé comme principe que toute ristourne pour réduire des versements trop importants au budget communautaire ne pourrait être que temporaire, limitée et dégressive. Un mécanisme correcteur permanent fausserait totalement le jeu communautaire.

» Tous les Etats membres, sauf la Grande-Bretagne, sont d'accord là-dessus, mais M. Thorn, président de la commission, a fait des propositions qui ne nous conviennent pas, puisqu'elles prévoient qu'au bout de trois ou quatre ans la Grande-Bretagne pourrait demander un réexamen, donc une prorogation.

» Les revendications britanniques soulèvent d'autres obstacles. L'Allemagne fédérale veut bien rester le plus gros payeur, mais pourquoi ne bénéficierait-elle pas de compensations elle aussi ? On peut imaginer d'ailleurs qu'elles lui soient assurées dans des politiques communautaires nouvelles, mais les pays les plus pauvres comprendraient mal que les plus riches obtiennent des assurances de ce genre. »

Il reste que le problème de fond, sur lequel M. Chandernagor entend *« rester ferme »*, porte sur la nature même de la ristourne réclamée par les Britanniques. Le ministre délégué aux affaires européennes conclut en espérant que M. Tindemans, nouveau ministre belge des affaires étrangères, président des Dix depuis le 1er janvier, et « Euorpéen expérimenté », réussira à sortir la Communauté de l'impasse.

MAURICE DELARUE.

Une négociation en trompe-l'œil

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *Les propositions de compromis présentées par M. Thorn, président de la Commission européenne, et que vont examiner les ministres des affaires étrangères des Dix, confirment ce qui était déjà apparu en décembre : l'ambitieuse négociation agro-budgétaire est devenue une négociation en trompe-l'œil.*

Les Français ne sont pas parvenus à imposer la véritable relance communautaire qu'ils souhaitaient, il n'y aura pas de réforme de la politique agricole commune (PAC), la négociation dont on a tant dit qu'elle devait être globale porte quasi exclusivement sur le montant du chèque qui doit être donné chaque année à partir de 1982 au gouvernement britannique et sur le nombre d'années durant lesquelles cette compensation sera

A l'issue du Conseil européen de Londres, en novembre, les Dix avaient identifié quatre difficultés et chargé leurs ministres des affaires étrangères de les surmonter. Les trois premières concernaient l'agriculture (soutien aux productions agricoles méditerranéennes ; croissances respectives des dépenses agricoles et des « ressources propres » ; la réforme du règlement laitier, et, la quatrième, la compensation budgétaire aux Britanniques.

A la première réunion spéciale qu'ils ont consacrée, les 14 et 15 décembre, à cette négociation sur le « mandat », les ministres des affaires étrangères étaient pratiquement parvenus à un accord sur les deux premiers points. L'adhésion de l'Espagne n'étant pas pour demain, on réglerait la question des produits méditerranéens par une formulation vague donnant seulement quelques orientations. Quant à la croissance des dépenses agricoles, les Dix prendraient l'engagement politique de faire le nécessaire pour qu'elle soit moins rapide que celle des « ressources propres », sans que cet engagement soit assorti de contraintes précises.

Restent deux questions : le lait et le budget. Le marché laitier, source de dépenses de soutien considérables, a été, pendant des années, le vrai dossier noir de la PAC. La commission avait proposé en juin de sensiblement renforcer la « coresponsabilité », c'est-à-dire la participation des producteurs aux dépenses de soutien. Les discussions entre les Dix ont buté sur le problème de savoir comment serait réparti entre les producteurs cet effort supplémentaire.

Fallait-il, comme le demandent avec insistance les Français, largement en dispenser les petits producteurs, ou bien, comme l'entendent plusieurs délégations, traiter tout le monde de la même manière ? MM. Thorn et rtoll, le président et le vice-président de la commission, qui ont participé au Conseil européen de Londres, ont tiré la conclusion logique de ce qu'ils y ont entendu : le meilleur, voire l'unique moyen de mettre tout le monde d'accord, c'est de s'en tenir peu ou prou au statu quo. La conjoncture du marché laitier, pour l'instant plutôt favorable, le permet. Ils recommandent donc en faveur des petits producteurs de légères modifications du régime actuel de la taxe de coresponsabilité (une franchise limitée et dégressive), et surtout suggèrent de différer de nouvelles mesures de contrainte destinées à mieux maîtriser la production. Le conseil se bornerait à prendre le ferme engagement de les mettre en œuvre en cas de nouveaux déséquilibres sur le marché.

L'affaire du « chèque » aux Britanniques ne peut être aussi facilement éludée. La Commission reste fidèle aux orientations de ses propositions de juin : la compensation qui serait accordée en principe pour quatre ans devrait permettre de réduire, de manière significative mais non pas totale, l'écart entre la contribution britannique au Fonds européen agricole et ce qu'elle en touche en retour. Cette compensation devrait, si possible, être dégressive. La compensation annuelle maximum, compte tenu de ces critères, devrait être inférieure à 1,2 milliard d'ECU, soit plus de 7 milliards de francs par an.

M. Thorn précise que la charge de la compensation devrait être répartie entre les autres Etats membres, de façon que les Allemands ne soient pas pénalisés. Compte tenu du geste qui sera fait en faveur de l'Irlande et de la Grèce, cela veut dire que les pays du Bénélux, le Danemark, la France, voire l'Italie, paieront proportionnellement un peu plus que les autres. Cette correction paraît nécessaire au président de la commission pour tenir compte de la mauvaise humeur grandissante des Allemands, seuls « débiteurs nets » du budget de la Communauté.

Les Dix vont se battre, jeudi et vendredi, pour savoir s'il faudra verser 800 millions, 1 milliard ou 1,2 milliard d'ECU pendant trois ou quatre ans. Tel est l'enjeu d'une négociation qui a mal tourné.

PHILIPPE LEMAITRE.

LES ÉTATS-UNIS ET LE NICARAGUA VONT PROCÉDER A UN ÉCHANGE D'AMBASSADEURS.

Washington *(A.F.P., U.P.I.)*. — Le président Reagan a nommé mercredi 13 janvier M. Anthony Quainton ambassadeur au Nicaragua. On a appris d'autre part à Washington, de source nicaraguayenne officielle que M. Francisco Fiallos, actuellement en poste au Canada, serait le prochain ambassadeur du Nicaragua aux Etats-Unis. Cet échange met fin aux rumeurs selon lesquelles les deux pays étaient décidés à laisser sans titulaire leurs missions respectives en raison du mauvais état de leurs relations.

M. Quainton remplace M. Lawrence Pezzullo, qui avait été rappelé en août 1981 à Washington par le secrétaire d'Etat, M. Haig, pour avoir exprimé des vues personnelles sur la situation en Amérique centrale plus proches de celles de l'ancienne administration Carter que de celles de M. Reagan. M. Quainton, qui est âgé de quarante-huit ans est un diplomate de carrière. Il était depuis 1978 à la tête du bureau du département d'Etat chargé de la lutte contre le terrorisme.

Le dernier ambassadeur du Nicaragua à Washington, M. Arturo Cruz, avait démissionné en novembre et souhaité publiquement son remplacement par une personnalité plus proche des sandinistes. C'est le cas de M. Fiallos qui a été vice-ministre des affaires étrangères du gouvernement révolutionnaire.

● *M. Claude Arnaud*, nouvel ambassadeur de France à Moscou, a eu mercredi 13 janvier un entretien avec M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères. Il s'agissait d'une « visite de courtoisie » avant la remise des lettres de créance du diplomate, prévue pour le 15 janvier. — *(A.F.P.)*

● *M. Jean Ripert*, ancien commissaire français au plan, a été nommé officiellement, mercredi 13 janvier, directeur général pour le développement et la coopération économique internationale des Nations unies. Ce poste est considéré comme le deuxième après celui de secrétaire général. M. Ripert était jusqu'ici sous-secrétaire général des Nations unies pour les affaires économiques et sociales. *(A.F.P.)*

[*Le Monde* du 8 janvier a publié la biographie de M. Jean Ripert.]

AFRIQUE

Un entretien avec M. M'Zali, premier ministre tunisien

(Suite de la première page.)

Le président Mitterrand a pris en Arabie Saoudite une position claire et sans équivoque sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'édification d'un Etat. Toute autre interprétation de la position française relève de la polémique ou du malentendu. L'intérêt porté par la France au plan Fahd et la décision de reporter la visite en Israël du président Mitterrand prouvent — s'il en est besoin — que la France s'oppose à l'expansionisme israélien et œuvre activement pour une solution juste et durable du conflit israélo-arabe.

» Je ne pense pas, quant à moi, de surcroît, que la France et l'Europe acceptent de s'éclipser de la scène proche-orientale, au risque de renforcer la bipolarité U.R.S.S.-Etats-Unis.

» Il est également évident que le conflit arabo-israélien, avec ses prolongements internationaux, ne peut raisonnablement être résolu uniquement par les Arabes et les Israéliens. On sait déjà quelles difficultés il y a à amener les Israéliens à siéger à côté des Palestiniens.

La « complémentarité opérationnelle » avec le Maghreb

» Tous ceux qui, avec les Nations unies, estiment que le problème palestinien est au cœur du problème du Proche-Orient ne peuvent évidemment se tenir à l'écart d'une telle question qui constitue par ailleurs une menace pour la paix et la sécurité de la France et de l'Europe.

— Le Maghreb est toujours demeuré proche des préoccupations françaises. Estimez-vous que Paris doive y jouer un rôle plus déterminant ?

— Maintenant que le Maghreb est majeur et qu'il joue un rôle important au Proche-Orient et en Afrique, de nouvelles relations, fondées sur l'intérêt réciproque, peuvent être tissées entre les deux rives de la Méditerranée. Le Maghreb est un ensemble imposant ayant des potentialités certaines. La France et l'Europe ne peuvent pas l'ignorer.

» Le Maghreb et la France sont différents, mais il y a entre eux un large champ de complémentarités au niveau des rapports économiques et technologiques et au niveau de l'action internationale pour l'indépendance des peuples et leur développement. De la part de la France, une vision globale et équilibrée du Maghreb, et non plus une vision asymétrique, rendrait cette complémentarité opérationnelle. C'est ainsi que, jouer à Bruxelles en faveur du Maghreb, le Maghreb aussi a un grand rôle à jouer dans le monde arabe en faveur de la France. Le transfert du siège de la Ligue arabe à Tunis a mis en évidence la réciprocité d'intérêts entre la France et le Maghreb.

— Encore faut-il que l'édification de ce Maghreb progresse...

— Beaucoup de choses se font, par exemple sur le plan de l'intégration industrielle, en tenant compte des complémentarités. Le Maghreb se présente un peu comme une construction par pièces détachées.

— Oui, mais le Sahara occidental...

— Je pense que la raison va prévaloir. Des contacts existent entre le Maroc et l'Algérie, et on parle d'un projet de rencontre à un haut niveau. Hassan II et le président Chadli Bendjedid sont décidés à jouer la carte de la paix. Je les ai rencontrés l'un et l'autre, et j'ai retiré la conviction que chacun des deux pays sait qu'il a intérêt à coopérer avec l'autre, avec le régime en place.

— Il existe aussi des difficultés entre Tunis et Tripoli, comme en a témoigné le récent veto opposé par la Libye à l'admission de la Tunisie à l'OPAEP.

— C'était du dépit amoureux. Les Libyens auraient souhaité que nous leur demandions de parrainer notre entrée. Or nous n'avons rien demandé à aucun pays, et c'est l'OPAEP qui nous a sollicités. Objectivement, les relations avec la Libye se sont améliorées sur le plan économique. Le ministre des transports va se rendre en février à Tripoli, et moi-même je suis prêt à effectuer une visite en Libye dès qu'elle aura été préparée.

La coopération financière

— Pour en revenir aux relations franco-tunisiennes, que les deux pays ont affirmé vouloir élargir, ne tardent-elles pas à prendre forme, comme c'est le cas avec le projet de création de la banque d'investissements tuniso-qataro-française ?

— La coopération financière tuniso-française évolue favorablement depuis plus de dix ans. Cette évolution, sûre mais lente — l'aide financière augmente de 10 % par an, — devrait s'accélérer pour répondre à nos besoins en financement. D'autant plus que le montant des investissements durant les années 1982-1988 du VIe plan va doubler par rapport à celui réalisé durant le Ve plan (1977-1981). De 91 millions de dinars de l'aide publique que nous avons contractée avec la France durant la période 1977-1981, nous espérons atteindre, durant les années 1982-1986 du VIe plan, un montant d'engagements de plus de 200 millions de dinars (2,3 milliards de francs) ; ce qui donnerait une moyenne annuelle de 40 millions de dinars (420 millions de francs). D'ailleurs, en supplément de l'enveloppe financière en cours de négociation, nous avons signé, en décembre dernier, un contrat spécial, pour une sixième cimenterie, de 107 millions de francs. Cela représente des engagements totaux en crédits publics de l'ordre de 350 millions de francs au titre de 1981. La moyenne annuelle de 420 millions de francs que nous voudrions atteindre durant les cinq prochaines années est donc possible.

» Si nous ne pouvons parler d'élargissement notable de la coopération durant les dernières années, on enregistre cependant avec satisfaction la continuation des programmes de coopération culturelle et technique, notamment. Quant à l'élargissement que nous souhaitons, il va se concrétiser dans le secteur-clé de la coopération industrielle. En effet, depuis un an, des contrats sont en discussion entre les firmes industrielles française et tunisiennes, principalement l'industrie automobile (1) pour monter et réaliser des projets communs qui devraient voir le jour dans les deux prochaines années.

» Pour la banque tripartite, il revient aux partenaires français de suivre le mouvement, puisque nous comptons conclure définitivement avec Qatar très prochainement, comme nous l'avons déjà fait avec l'Algérie, le Koweït et l'Arabie Saoudite pour la création d'institutions semblables. »

Propos recueillis par PAUL BALTA et MICHEL DEURÉ.

(1) Peugeot et Renault.

Maroc

M. BOUCETTA SOUHAITE QUE LE RÉFÉRENDUM AU SAHARA AIT LIEU AVANT L'ÉTÉ

En visite privée à Paris, le ministre marocain des affaires étrangères a annoncé, le mercredi 13 janvier, que le comité de l'Organisation de l'unité africaine chargé de préparer le référendum au Sahara occidental se réunirait « à nouveau à la fin de janvier, probablement à Nairobi ». M. M'Hamed Boucetta a ajouté qu'il espérait voir le référendum se dérouler « avant le prochain sommet de l'O.U.A. », prévu à Tripoli l'été prochain, et auquel le Maroc a l'intention d'assister.

Selon le chef de la diplomatie chérifienne, la consultation de la population sahraouie devra se dérouler sur la base du recensement espagnol de 1974 qui, avec l'accroissement démographique, donnerait aujourd'hui « au maximum 110 000 personnes, soit environ 40 000 votants ».

Au moment où M. Boucetta se trouvait en France, l'Association des amis de la République sahraouie a annoncé que la ville du Mans avait été jumelée le 10 janvier avec la localité saharienne de Haouza, située à 70 kilomètres au nord-est de Smara, en dehors du « mur » derrière lequel l'armée marocaine protège le « triangle utile ». C'est la première fois qu'une agglomération du Sahara occidental est jumelée avec une cité étrangère. Le Mans a une municipalité d'union de la gauche, présidée par un maire communiste, M. Robert Jarry, qui a assisté à la cérémonie du jumelage.

AFGHANISTAN : ILS ECRASENT LES HOPITAUX

HOPITAL DE JAGHORI, 5 NOVEMBRE 1981, 7 HEURES...



Jaghori, 5 novembre 1981, 7 heures du matin. Trois hélicoptères soviétiques surgissent et pulvérisent l'hôpital des Médecins Sans Frontières.

6 novembre, vallée du Panjshir, 12 heures 30. Deux Mig 27 en rase-mottes larguent leurs bombes et réduisent en cendres le centre de soins de l'Aide Médicale Internationale.

Quelques jours plus tôt dans le Nangrahar un troisième poste de secours avait été rasé. Ce jour-là tout le village a été détruit.

7 H 30, APRES LE PASSAGE DES HELICOPTERES SOVIETIQUES.



Depuis plus d'un an, les équipes de Médecins Sans Frontières et de l'Aide Médicale Internationale se succèdent en Afghanistan. Dans la clandestinité, évidemment, puisque les occupants n'autorisent pas les secours. Et dans le silence.

Mais, pour la première fois, des hôpitaux sont la cible délibérée de bombardements aériens.

Si aux meurtres et aux massacres, on ajoute : DÉFENSE DE SOIGNER, l'intolérable est franchi.

Les seules armes des médecins français sont l'information de l'opinion et la honte dont se couvrent auprès d'elle les auteurs de ces crimes.

Qu'ils sachent que de tels actes de barbarie seront chaque fois portés à la connaissance du monde entier.

Je veux aider Médecins Sans Frontières à reconstruire ses hôpitaux en Afghanistan.

Ci-joint mon versement de :

☐ 100 F ☐ 200 F ☐ + .

Médecins Sans Frontières.
161, Boulevard Lefebvre - 75015 Paris.
CCP 33-769-71. La Source.

MEDECINS SANS FRONTIERES

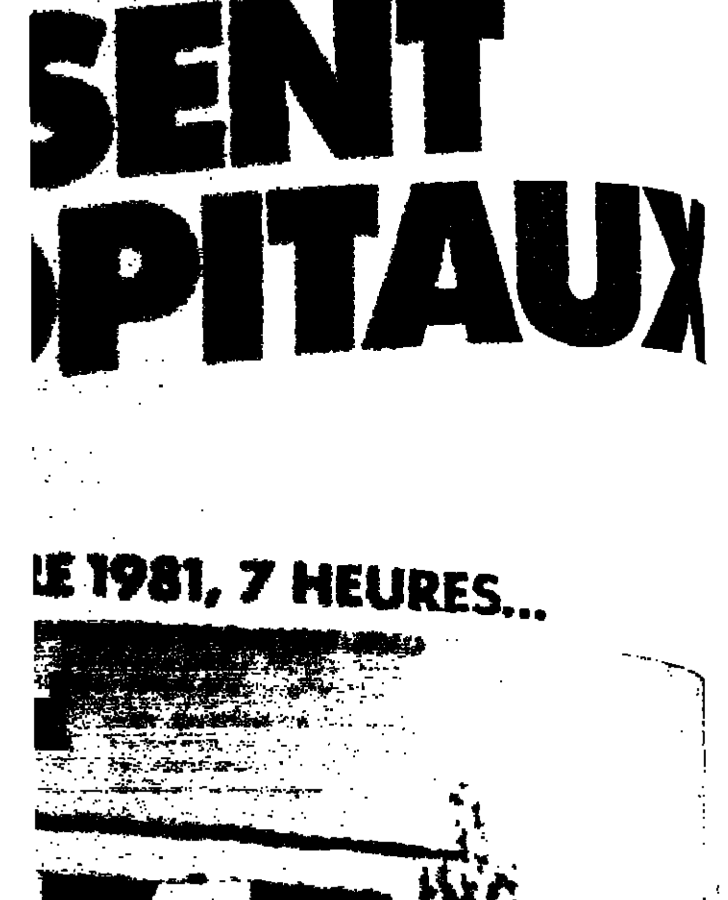
161, Boulevard Lefèbvre - 75015 Paris - CCP 33-769-71. La Source.

M. Haig voudrait relancer les négoc...
sur l'autonomie palestinienne

A TRAVERS LE MO...

Afghanistan

N:
SENT
PITAUX



RE 1981, 7 HEURES...

ICOPTERES SOVIETIQUES.

PROCHE-ORIENT

EN VISITE AU CAIRE, PUIS A JÉRUSALEM

M. Haig voudrait relancer les négociations sur l'autonomie palestinienne

Le général Moubarak, qui devait recevoir une seconde fois, ce jeudi 14 janvier, M. Haig avant son départ pour Israël, a indiqué, mercredi, que le secrétaire d'Etat américain « n'avait apporté aucun élément neuf, sinon que sa présence dans la région avait pour but de faire progresser le processus de paix ».

La mission de M. Haig au Proche-Orient a, en fait, pour objet, cent jours avant le retrait définitif d'Israël du Sinaï, de prévenir toute complication entre Le Caire et Jérusalem qui pourrait empêcher l'achèvement de l'application du premier volet du traité de Washington. Quand au second volet de ce document, relatif à l'autonomie palestinienne, il n'a même pas encore reçu un début d'exécution, l'Egypte et Israël restant en désaccord sur les pouvoirs et la composition de la future « autorité palestinienne », à laquelle Le Caire veut voir participer les Arabes de Jérusalem-Est.

Le président Moubarak a, en principe, accepté la proposition de M. Haig de réunir à Washington une conférence ministérielle sur l'autonomie palestinienne, si les Israéliens donnent leur accord à ce projet. En revanche, le chef de l'Etat égyptien s'est montré peu enclin à signer une « déclaration de principe » sur l'autonomie, qui ne manquerait pas, a-t-il estimé, d'être rejetée par les Palestiniens. M. Haig pourrait, après sa visite en Israël, revenir au Caire pour y faire connaître les positions de Jérusalem sur ces différents points.

De notre correspondant

Jérusalem. — La démarche du secrétaire d'Etat américain est accueillie avec scepticisme à Jérusalem. Avant de s'entretenir les 14 et 15 janvier avec les dirigeants israéliens, M. Haig a confirmé son intention de préparer une relance des négociations sur l'autonomie palestinienne — dans l'impasse depuis près de dix-huit mois — pour tenter d'aboutir à un résultat avant le 26 avril, date de l'évacuation totale du Sinaï par Israël. Le président Reagan, après avoir paru se désintéresser de ces discussions (le délégué nommé par le président Carter n'a toujours pas été remplacé), voudrait maintenant éviter un constat : les accords de Camp David n'auraient donné lieu qu'à une paix séparée, portant sur le seul Sinaï.

M. Haig voudrait parvenir, avant avril, à la conclusion d'une entente minimum entre Egyptiens et Israéliens sur le projet d'autonomie. Par exemple, une *« déclaration de principe »*, en fait un catalogue des rares points d'accord. Jérusalem était, il y a deux mois, très favorable à un tel programme. C'était pour lui un moyen de s'assurer que le président Moubarak poursuivrait la politique de son précédesseur. Mais, maintenant que les dirigeants israéliens sont sur ce point rassurés, cela leur paraît moins urgent. Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shamir, a déclaré, la veille de la visite de M. Haig, qu'il ne fallait pas s'attendre à des *« concessions »* de la part d'Israël, *« dans le seul but d'accélérer les négociations sur l'autonomie »*. Cependant, on envisage à Jérusalem une rencontre égypto-israélienne au niveau ministériel aux Etats-Unis le mois prochain, ou bien une « navette » de M. Haig entre Le Caire et Jérusalem.

Les entretiens de M. Haig avec les dirigeants israéliens ont aussi un autre objet : celui de faire le point des relations israélo-américaines, Israël se montrant actuellement un allié fort encombrant. Après les vives attaques du premier ministre israélien, qui est allé jusqu'à taxer d'antisémitisme le gouvernement de Washington, les diplomates américains redoutent de nouvelles « surprises » de la part de M. Begin. On craindrait à Washington que le premier ministre israélien ne *« profite encore de la situation »*, sachant que les Etats-Unis ne peuvent guère prendre le risque de mettre en péril « la paix américaine » de Camp David avant le 26 avril, sous peine d'un possible ajournement du retrait du Sinaï. Ces craintes portent surtout sur une éventuelle action militaire au Liban et aussi sur une éventuelle extension de la loi israélienne à une colonie de Cisjordanie ou bien à la vallée du Jourdain.

De leur côté, les Israéliens se montrent également inquiets des intentions de Washington, supposant qu'en relançant les négociations sur l'autonomie les Américains entendent seulement sauver les apparences, avant de passer à un autre processus de paix, sous la pression notamment de l'Arabie Saoudite, ce dont M. Begin ne veut à aucun prix.

Au cours de son séjour à Jérusalem, M. Haig évoquera enfin la participation désormais acquise, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et des Pays-Bas à la force multinationale qui sera chargée de contrôler les accords de paix dans le Sinaï après le retrait israélien. Le 13 janvier, les ambassadeurs en Israël des quatre pays européens ont chacun fait remettre à M. Begin et à M. Shamir une lettre résumant dans quel esprit leur gouvernement concevait la mission des contingents qui seront envoyés dans le Sinaï. Ces textes n'ont pas été rendu publics, mais leur formulation est, dit-on dans les milieux diplomatiques israéliens et européens, un délicat compromis destiné à satisfaire les objections de M. Begin sans toutefois revenir sur les prises de position européennes au sujet d'un règlement du conflit au Proche-Orient. Les quatre auraient notamment indiqué qu'ils acceptaient de respecter les différentes modalités du traité de paix concernant le maintien de la paix dans le Sinaï. On ignore cependant s'ils font référence au dernier document mis au point en décembre par Israël et les Etats-Unis que M. Begin voulait faire admettre. Le gouvernement israélien devrait faire connaître sa réponse avant le départ de M. Haig, le 15 janvier.

FRANCIS CORNU.

LA RECONSTRUCTION D'UN RÉACTEUR DE RECHERCHE

La France demandera des garanties supplémentaires à l'Irak

Dans une réponse à une question écrite d'un sénateur, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a précisé que la coopération nucléaire entre la France et l'Irak devrait prendre en compte l'évolution de la technique ces dernières années, notamment dans le domaine du combustible. Première déclaration officielle depuis le conseil de politique nucléaire extérieure qui, le 22 décembre, a redéfini la politique de la France en matière d'exportation nucléaire et de coopération internationale, cette réponse confirme la volonté française d'accroître les garanties pour le réacteur de recherche nucléaire Osirak, et de fournir notamment un combustible moins enrichi — le « caramel » — qui réduit partiellement les risques de prolifération.

Autre garantie, vraisemblablement demandée par Paris, la présence française sur place devrait être formellement confirmée pour une plus longue période (peut-être vingt ans, au lieu de dix).

Placé sous le double contrôle de la France et de l'Agence de Vienne (A.I.E.A.), le réacteur de recherche irakien devra faire l'objet de discussions politiques. Or il n'y a pas eu de nouveaux contacts gouvernementaux depuis la venue à Paris du vice-président du conseil, M. Tarek Aziz, au mois d'août.

En revanche, sur le plan industriel, les choses sont plus avancées : une équipe de Technicatome a repéré avec les Irakiens les sites possibles où pourrait être enterré le nouveau réacteur de recherche, et les conceptions techniques de celui-ci — largement renouvelées — auraient été définies.

Liban

Un diplomate algérien assassiné à Beyrouth

De notre correspondant

Beyrouth. — Le premier conseiller près l'ambassade d'Algérie, M. Rabah Kherous, a été assassiné dans le secteur ouest (palestino-progressiste) de Beyrouth. Le diplomate, qui avait rang de ministre plénipotentiaire, a été enlevé de son domicile mercredi 13 janvier, à 2 heures du matin, par trois hommes armés qui lui ont fait croire que son ambassadeur le convoquait à une réunion urgente. Son corps devait être retrouvé au début de la matinée dans un terrain vague, affreusement mutilé.

Ce crime est d'autant plus inexplicable, même dans la situation d'anarchie qui règne à Beyrouth-Ouest, que l'Algérie entretient de bons rapports avec toutes les factions rivales ou ennemies, y compris avec le Front du refus palestinien ; elle n'est pas impliquée dans les luttes meurtrières opposant par exemple l'Irak à la Syrie, l'Iran à l'Irak, les chiites aux communistes ou aux Palestiniens, etc.

On note simplement que l'ambassadeur d'Algérie avait effectué des ouvertures en direction du camp chrétien ; mais celles-ci remontent à plusieurs mois et n'avaient pas suscité d'opposition virulente ni à Beyrouth-Ouest ni au sein de l'O.L.P.

Les agressions contre les diplomates ne se comptent plus à Beyrouth-Ouest. Au cours des six derniers mois, l'ambassadeur de France, M. Louis Delamare, a été assassiné (en août), l'ambassade d'Irak a été dynamitée (en décembre), provoquant la mort de l'ambassadeur et d'une cinquantaine d'autres personnes. De nombreux diplomates occidentaux ont fait l'objet d'attentats.

Aussi, le ministre libanais des affaires étrangères, M. Fouad Boutros, a-t-il été amené à conclure mercredi que *« ce crime fait partie d'un plan visant à terroriser les membres des missions diplomatiques accréditées au Liban en vue de contraindre ces missions à quitter Beyrouth »*. C'est l'opinion exprimée également par le chef de l'O.L.P., M. Arafat, à une nuance près cependant. Selon ce dernier, c'est de Beyrouth-Ouest, où elles étaient presque toutes installées bien avant que la guerre ne commence au Liban que l'on chercherait à chasser les ambassades. M. Arafat, ainsi que le Mouvement national (progressiste) ont vigoureusement condamné l'assassinat du diplomate algérien.

LUCIEN GEORGE.

● *Coopération agricole israélo-arabe.* — L'Egypte et Israël envisagent des projets communs pour la mise en valeur des sols. Une délégation d'agronomes égyptiens conduite par le secrétaire d'Etat à l'agriculture, M. Mahmoud Her A-dins, est arrivée dimanche 10 janvier en Israël à cet effet. Par ailleurs, l'office des agrumes de la bande de Gaza, territoire occupé par Israël, a conclu des accords pour l'exportation de cent mille tonnes d'agrumes vers six pays arabes, qui sont l'Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, l'Irak, les Emirats arabes unis et le Yemen du Sud.

AMÉRIQUES

Guatemala

DES INCONNUS MASSACRENT UNE FAMILLE DE DOUZE PERSONNES

Guatemala *(A.P., A.F.P.)*. — Vingt-trois guérilleros et douze membres d'une même famille ont été tués mardi 12 janvier, au Guatemala, au cours d'affrontements, ont annoncé, mercredi 13, les autorités militaires.

Les douze membres de la même famille, âgés de six à soixante-cinq ans, ont été tués par un groupe d'hommes fortement armés dans le village de Libertad-las-Cruces, dans le département d'Escuintla, à 90 kilomètres au sud de la capitale.

Les guérilleros ont été tués dans le département de Chimaltenango, à l'ouest de la capitale.

Des attentats à la bombe ont, d'autre part, été commis contre les ambassades de Haïti, d'Israël et d'Argentine à Guatemala.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● MOSCOU CHERCHERAIT ACTUELLEMENT A APAISER LES DISSENSIONS AU SEIN DE L'EQUIPE DIRIGEANTE DE KABOUL en retenant en U.R.S.S. certains membres de la tendance la plus radicale, selon une source diplomatique occidentale à New-Delhi. La nomination, annoncée le 4 janvier, d'une personnalité modérée, le général Abdoul Qader, au poste de ministre de la défense par intérim, est interprétée comme une mesure destinée à apaiser les violentes rivalités entre les factions Khalq (le peuple) et Parcham (le drapeau) du parti démocratique et populaire d'Afghanistan. Il remplace le général Rafi, membre de la faction Parcham — celle du président Karmal, — qui se trouverait pratiquement exilé en Union soviétique après y avoir suivi un stage d'entraînement, affirme-t-on de même source. Le général Qader est connu pour être davantage un nationaliste qu'un marxiste. — *(A.P.)*

Cuba

● NOUVEAUX AVIONS SOVIETIQUES DETECTES. — Les services de renseignement américains ont détecté de nouveaux avions soviétiques sur une base près de La Havane, a affirmé le *Washington Post* du mercredi 13 janvier. Selon le journal, des avions américains ont survolé Cuba avec du matériel destiné à détecter des armes nucléaires mais n'ont rien trouvé. A propos des nouveaux avions soviétiques, les photos prises n'ont pas permis de découvrir s'ils étaient équipés pour des opérations offensives — ce qui serait contraire aux accords soviéto-américains qui ont mis fin à la crise des fusées en 1962.

Ghana

● MANIFESTATION DE SOUTIEN AU REGIME MILITAIRE. — Des milliers de travailleurs ghanéens ont manifesté, la semaine dernière à Accra, leur soutien aux militaires qui, le 31 décembre, ont renversé le gouvernement civil du président Hilla Limann. Certains d'entre eux portaient des banderoles ou scandaient des slogans tels que *« Jerry notre sauveur ! »* (le capitaine Jerry Rawlings), *« Les syndicats soutiennent le conseil provisoire de défense nationale ! »* et *« L'heure des pauvres a sonné ! »*. — (Reuter.)

Nicaragua

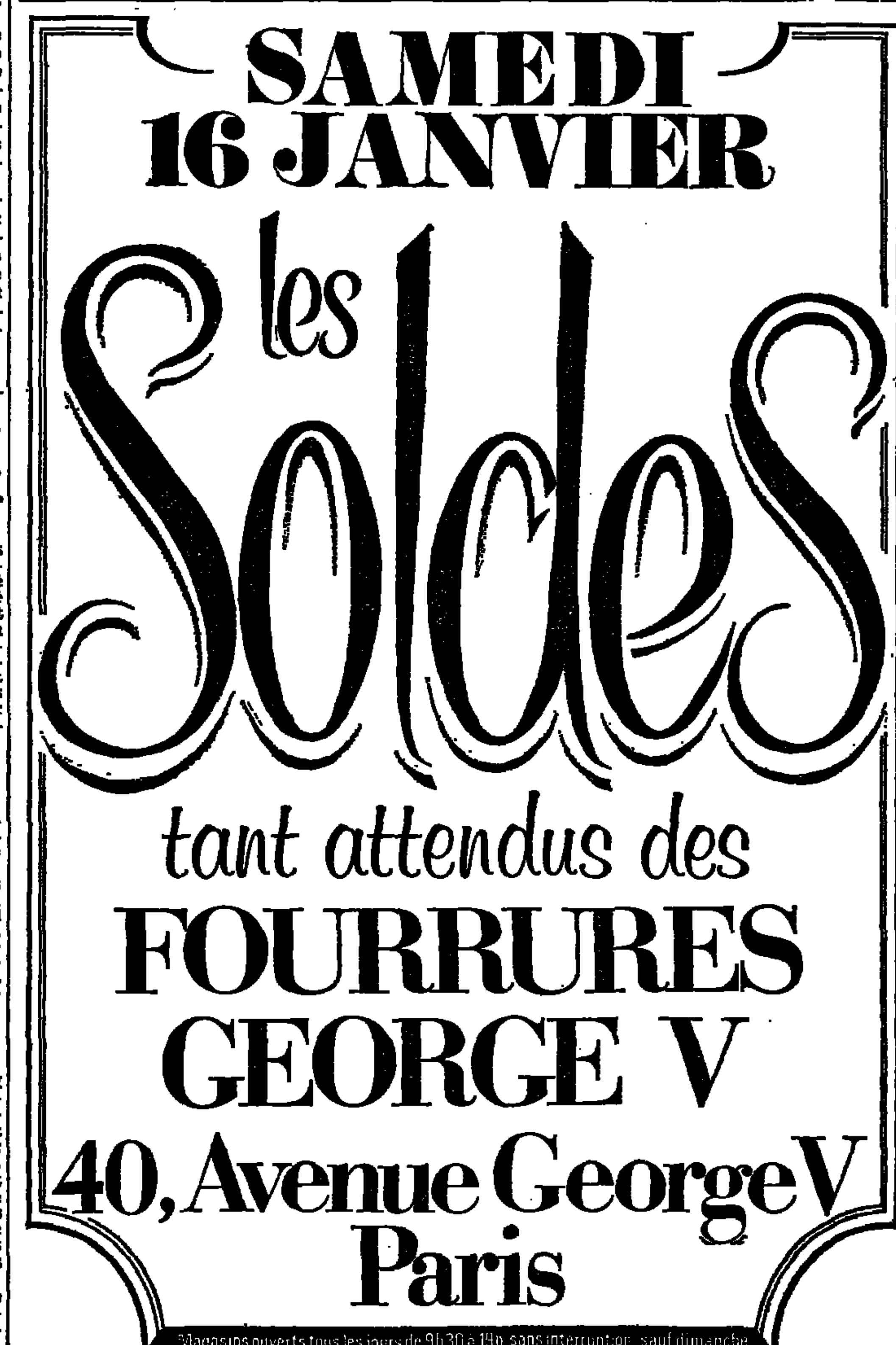
● LE GOUVERNEMENT NICARAGUAYEN va demander au Venezuela de retirer deux des fonctionnaires de son ambassade à Managua, accusés d'avoir participé à un complot *« visant à éliminer plusieurs dirigeants sandinistes »*, a-t-on appris officiellement, mardi 12 janvier, à Managua. Le ministre de l'intérieur du Nicaragua, M. Tomas Borge, et le directeur général de la sécurité, M. Lenin Cerna, ont présenté mardi soir deux témoins qui ont affirmé que MM. Pedro Sanchez Rivero, attaché militaire vénézuélien, et José Anibal Palacios, également fonctionnaire à l'ambassade du Venezuela à Managua, effectuaient des missions d'espionnage au Nicaragua et étaient à l'origine du complot. Les témoins ont avoué appartenir aux services secrets vénézuéliens. — *(A.F.P.)*

Soudan

● LE LEADER DE L'OPPOSITION SOUDANAISE M. CHERIF HUSSEIN HINDI, mort le 9 janvier à Athènes, d'une crise cardiaque, sera inhumé dans son propre pays. Le corps du défunt, qui avait vécu en exil ces dernières années en Libye, était réclamé par les gouvernement de Tripoli et de Khartoum. C'est ce dernier qui a finalement en gain de cause. — *(A.F.P.)*

Vietnam

● SELON LA NOUVELLE LOI SUR LE SERVICE MILITAIRE obligatoire au Vietnam, votée en décembre et publiée lundi 11 janvier par le quotidien *Nhan Dan*, la durée de la conscription est fixée à trois ans, au lieu de quatre, pour les sous-officiers et soldats ; elle est de quatre ans pour les armes spécialisées et de deux ans pour certaines minorités ethniques. Les femmes sont exemptées du service militaire mais sont mobilisables en temps de guerre. — *(A.F.P.)*



Le Monde

politique

LA RÉFORME DES LOYERS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Comment concilier la protection des locataires et celle des petits propriétaires ?

Le gouvernement, de toute évidence, aurait eu besoin de quelques mois supplémentaires pour préparer la réforme du logement. La discussion législative, qui s'est interrompue mercredi soir 13 janvier — pour reprendre le 22 janvier — a révélé cette impréparation, souligné les hésitations de M. Quilliot, mis en lumière des imprécisions, voire des incohérences. Si la volonté du gouvernement et la ligne directrice du texte sont claires — la protection du locataire, — les applications qui en découlent semblent parfois issues d'une démarche qui est loin d'être empirique ou pragmatique.

Tout se passe comme si le ministre de l'urbanisme et du logement bâtissait un édifice *législatif*, avec les députés, au fur et à mesure de la discussion des articles. L'intention est louable quant au souci de l'exécutif d'associer le Parlement à l'élaboration de sa politique, mais elle montre que la réflexion sur toutes les conséquences de la loi n'a pas été poussée assez loin, faute de temps.

Deux exemples le prouvent. A l'origine, le gouvernement avait prévu que la durée du bail serait, dans tous les cas, de six ans. Le Conseil d'Etat fait plusieurs observations : il estime qu'il faut, d'une part, prévoir un bail de trois ans, d'autre part, que la possibilité accordée au bailleur de donner congé à un locataire « pour un motif sérieux et légitime » doit spécifier qu'il s'agit notamment de la vente. Le gouvernement paraît, dans un premier temps, vouloir accepter les « amendements » du Conseil d'Etat, mais, dans le texte qu'il dépose sur le bureau de l'Assemblée nationale, il n'en tient pas compte.

La commission des lois propose, elle, le système du bail « à deux vitesses » — trois ans et six ans — et prévoit explicitement le cas de la vente. Le gouvernement fait alors savoir qu'il accepte ces propositions mais, les reprenant à son compte, il en restreint la portée : le bail de six ans est la règle, celui de trois ans l'exception. Sur ce point, le groupe communiste, qui était favorable au bail unique de six ans — et qui l'a montré mercredi en provoquant une suspension de séance, — semble avoir eu partiellement satisfaction, et bien qu'il se soit abstenu sur l'article 4 relatif à la durée du bail.

Au fond, le gouvernement conduit une impossible navigation entre deux écueils : il souhaite accroître au maximum les droits du locataire, sans pour autant porter un coup d'arrêt à l'investissement locatif, c'est-à-dire sans accabler les propriétaires. Sa volonté de ne pas confondre les petits et les gros propriétaires (personnes physiques) ne se traduit pas dans les faits. Un propriétaire qui possède un studio dont le loyer lui sert à réduire celui de son logement n'est pas, à l'évidence, un gros propriétaire. Or, si pour des raisons financières ou professionnelles impératives, il souhaite vendre son bien, il ne pourra le faire qu'à l'issue d'une période de trois ans, quel que soit le bail choisi. Cette interdiction est très favorable au locataire. N'est-elle pas, dans certains cas, exorbitante ? Ne va-t-elle pas décourager, même partiellement, l'investisseur d'occasion ?

Quant aux conditions dans lesquelles se déroule la discussion législative, il suffit, pour en prendre la mesure, de souligner que, mardi, les députés ont adopté à deux reprises des dispositions importantes concernant le droit de reprise du bailleur et ses possibilités de résilier le contrat de location, sans qu'à aucun moment le gouvernement, la commission des lois et la présidence s'en aperçoivent...

LAURENT ZECCHINI.

Mercredi 13 janvier, l'Assemblée nationale commence la discussion des articles du projet de loi relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs (voir *le Monde* des 6, 9 et 12 janvier).

● CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI

A l'article 2, qui détermine le champ d'application de la loi et précise qu'elle s'appliquera, nonobstant toutes disposition ou stipulation contraire, aux locations à usage d'habitation ou à usage mixte professionnel et d'habitation, les députés repoussent deux amendements semblables de MM. Clément (U.D.F., Loire) et Tibéri (R.P.R., Paris) tendant à exclure les résidences secondaires des dispositions de la loi. En revanche, à l'initiative des commissions des lois et de la production et des échanges, l'Assemblée décide que *« les garages, places de stationnement et locaux loués accessoirement au loyer principal »* entrent dans le champ d'application.

Les députés adoptent ensuite un amendement de la commission des lois qui étend les exclusions prévues par le projet aux locations suivantes : locaux dont les bailleurs exercent la profession de loueur en meublés ; sous-locations ; locations à caractère saisonnier ; logements attribués en raison de l'exercice d'une fonction ou de l'exécution d'un contrat de travail. Ils adoptent un sous-amendement de M. Dumas (P.S., Dordogne) visant à prévoir que les sous-locations ne seront pas exclues du champ d'application de la loi. A l'initiative du gouvernement, l'Assemblée exclut également *« les foyers-logements régis par la loi du 30 juin 1975 et les logements-foyers accueillant à titre principal des travailleurs migrants »*, ainsi que *« les locations à des étudiants de chambres faisant partie intégrante du logement occupé par le bailleur, ou, en cas de sous-location, par le locataire principal »*. M. Jans (P.C., Hauts-de-Seine) se prononce contre ce sous-amendement, et M. Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, accepte, à la demande de M. Tibéri, que cette disposition vise également les *« chambres de bonne »*.

L'article 3 pose la règle selon laquelle le bail doit être rédigé par écrit. A l'initiative du gouvernement, l'Assemblée adopte un sous-amendement stipulant qu'en cas de colocation, un exemplaire du contrat sera remis à chacun des colocataires signataires. *(Voir l'article de Josée Doyère.)*

L'Assemblée adopte ensuite une nouvelle rédaction de l'article 3, modifié par les commissions de la production et des échanges, des affaires culturelles, et par M. Clément. Cet article dispose : *« Le contrat de location est rédigé par écrit ; il est établi en deux exemplaires originaux au moins dont un est remis au locataire lors de la signature. Ce contrat doit indiquer : la consistance de la chose louée ; la description des locaux et équipements dont le locataire a la jouissance exclusive ; l'énumération des parties, équipements et accessoires de l'immeuble qui font l'objet d'un usage commun ; le montant et les conditions de paiement du loyer ; si la révision du loyer est prévue au cours du contrat et les conditions de cette révision dans le cas où elle est prévue ; la date d'effet du contrat ; si un dépôt de garantie est prévu et le montant de ce dépôt si celui-ci est prévu ; le régime juridique de la location ; lorsque le local fait l'objet d'un contrat de prêt conclu avec le Crédit foncier de France ou la Caisse centrale de coopération économique, la référence audit contrat ainsi que les modalités de calcul et d'actualisation du loyer plafond et le montant de ce dernier en vigueur à la date de conclusion du contrat de location.*

» Au contrat doivent être annexés : l'état des lieux (prévu à l'article 12) établi lors de la remise des clés au locataire ; le cas échéant, une copie de la dernière quittance ou du dernier reçu du précédent locataire, ne mentionnant pas le nom de celui-ci ; lorsque l'immeuble est en copropriété, les extraits du règlement de copropriété dûment mis à jour concernant la jouissance et l'usage des parties privatives et communes de l'immeuble, et précisant la quote-part afférente au lot loué dans chacune des catégories de charges ; le cas échéant le contrat d'amélioration (visé à l'art. 40), ainsi que l'état des lieux établi contradictoirement ou par huissier de justice lors de son départ. »

Sur proposition de la commission des affaires culturelles, il est précisé que seul le locataire peut se prévaloir de la violation des dispositions précédentes. M. Krieg (R.P.R., Paris) proteste vivement contre cette précision, au motif qu'il est anormal, juridiquement, de réserver cette possibilité à une seule des deux parties en cause.

L'article 5 propose d'accorder au locataire la possibilité de résilier le bail à tout moment, en donnant congé au bailleur. Toutefois, cette faculté ne serait offerte durant la première année de location que pour des raisons familiales, professionnelles ou de santé.

L'Assemblée repousse un amendement de M. Tibéri tendant à accorder également au bailleur la faculté de donner congé à tout moment pour des raisons familiales, professionnelles ou de santé.

Contre l'avis du gouvernement et de la commission, le groupe communiste souhaite interdire le droit de reprise exercé à l'encontre de tout locataire âgé de plus de soixante-dix ans. L'Assemblée repousse cette proposition. Elle adopte ensuite l'amendement de la commission des lois qui donne de l'article 5 la rédaction suivante : *« Lorsque le contrat de location est conclu pour une durée de six ans, le locataire peut donner congé à tout moment dans les conditions prévues à l'article 8 (préavis de trois mois, notamment), pour des raisons familiales, professionnelles ou de santé. »*

[N.D.L.R. — La seconde partie de l'article 5, dans la version proposée par la commission des lois — et qui a été adoptée par l'Assemblée — traite à la fois du droit de reprise réservé au bailleur personne physique et de la possibilité pour celui-ci de résilier le contrat de location en vue de la vente du logement. En fait, le gouvernement aurait souhaité remplacer cette seconde partie par trois articles additionnels dissociant le droit de reprise, la vente et les modalités de la vente. Ceux-ci ont également été adoptés, apparemment sans que, ni le gouvernement, ni la commission des lois, ni la présidence de l'Assemblée ne s'aperçoivent qu'ils faisaient double emploi avec la seconde partie de l'article 5.]

Après l'article 5, l'Assemblée adopte un amendement de la commission destinée à prévoir que, lorsque le bail est conclu pour une durée de trois ans, le locataire peut seul donner congé à tout moment pour des raisons familiales, professionnelles ou de santé, en respectant le préavis de trois mois.

● RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION

Après l'article 6 (qui est réservé), dont l'objet est de définir le dispositif relatif au renouvellement du contrat de location, l'Assemblée adopte un article additionnel (article 6 *bis*) présenté par le gouvernement qui prévoit les dispositions suivantes : *« Dans le cas où le contrat est conclu pour une durée de six ans, le bailleur personne physique peut, chaque année, à la date anniversaire du contrat, résilier le contrat, à la condition qu'une stipulation de celui-ci l'y autorise, en vue d'habiter lui-même le local ou d'y loger son conjoint, ses descendants ou ascendants ou les descendants ou ascendants de son conjoint. Le même droit peut être exercé par le conjoint survivant. Ce droit doit être exercé dans le délai de six mois à l'expiration du délai de congé donné au locataire et pour une durée qui ne peut être inférieure à deux ans* (la durée initiale était d'un an ; c'est à la suite d'un amendement de M. Le Meur (P.C., Aisne) qu'elle a été portée à deux ans).

» Ces dispositions peuvent être invoquées en ce qui concerne le local dont il est attributaire par le bailleur personne physique qui a la qualité de membre d'une société ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'immeubles en vue de leur division par fractions destinées à être attribuées aux associés, en propriété ou en jouissance. Si le bailleur est une indivision ou une société civile constituée entre parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus, le droit de reprise doit être exercé dans les mêmes conditions au profit de chacun des membres de l'indivision ou de la société civile.

» A l'expiration du contrat initial, quelle qu'ait été sa durée et à l'expiration de chaque période de renouvellement, le bailleur peut ne pas renouveler le contrat en vue d'habiter lui-même le local ou de le faire habiter par les personnes et dans les conditions mentionnées aux alinéas précédents.

» Lors du renouvellement du contrat, le bailleur peut insérer dans celui-ci, s'il ne le prévoit pas déjà, une stipulation autorisant la reprise de son logement dans les conditions des deux premiers alinéas du présent article. »

● VENTE PAR LE BAILLEUR

L'Assemblée adopte un second article additionnel présenté par le gouvernement, qui stipule : *« A l'expiration du contrat initial, quelle qu'ait été sa durée, ainsi qu'à l'expiration de chaque période triennale de renouvellement, le bailleur peut, à la seule fin de vendre le local, décider de ne pas renouveler le contrat. Dans le cas où le contrat est conclu pour une durée de six ans, le bailleur personne physique peut, en cas de circonstances économiques ou familiales graves, justifiant la vente du local, notifier au locataire sa décision de résilier le contrat, à l'expiration de la troisième année du contrat. »*

● DROIT DE PREEMPTION DU LOCATAIRE

Les députés adoptent enfin un troisième article additionnel, qui précise : *« A peine de nullité, le congé doit indiquer que le motif en est la vente ; il doit être délivré avec le délai de préavis (article 8) ; le congé vaut offre de vente au profit du locataire. La vente, qu'elle résulte ou non d'une division, est effectuée au prix du marché. Toutefois, lorsque le locataire exprime l'intention de recourir à un emprunt, le délai de préavis et le contrat de location sont prorogés de trois mois à moins que les parties ne conviennent d'un délai plus long. A l'expiration du délai de préavis, le locataire est déchu de tout titre d'occupation sur le local. »*

● RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION

A l'article 6, l'Assemblée adopte une nouvelle rédaction due à la commission des lois. Il est précisé que : *« La décision du bailleur de ne pas renouveler le bail doit être fondée soit sur la décision de vendre le logement dans les conditions définies à l'article 6 bis, soit sur un motif légitime et sérieux, notamment l'inexécution par le locataire des obligations lui incombant (article 9). Le congé doit être motivé. »*

● DUREE DU CONTRAT DE LOCATION

A l'article 4 (précédemment réservé à la demande du groupe communiste), l'Assemblée repousse la rédaction initialement proposée par la commission des lois et adopte la nouvelle rédaction du gouvernement (le groupe communiste s'abstenant). L'article 4 se trouve ainsi rédigé : *« Le contrat de location est conclu pour une durée de six ans. La durée est comptée à partir de la date de prise d'effet de la location mentionnée dans le contrat. Toutefois les personnes mentionnées à l'article 5 peuvent conclure un contrat pour une durée de trois ans à la condition de renoncer pendant la durée du contrat initial au droit de résiliation prévu à ce même article. »*

Selon le gouvernement, *« la règle générale est le contrat de six ans avec possibilité de reprendre le logement à chaque date anniversaire. Toutefois le propriétaire qui est susceptible de reprendre le logement pour l'occuper lui-même a la possibilité en renonçant à ce droit de reprise de proposer un bail de plus courte durée »*.

● TRANSFERT DU CONTRAT

A l'article 7, l'Assemblée adopte deux amendements du rapporteur, modifiés par MM. Clément et Sapin (P.S., Indre), précisant que le contrat de location *« ne peut être cédé par le locataire sauf autorisation écrite du bailleur. En cas de décès du locataire il est transféré à l'ascendant, descendant, concubin notoire ou personne à charge qui vivait effectivement avec lui depuis au moins un an à la date du décès. Il peut également être transféré au concubin lorsque intervient la fin de la vie commune »*.

● LE CONGE

L'article 8, modifié par les commissions des lois et des affaires culturelles, fixe les conditions dans lesquelles le congé devra être donné par le bailleur ou par le locataire.

Sur proposition de M. Malandain (P.S., Yvelines), rapporteur de la commission de la production et des échanges, les dispositions suivantes sont enfin adoptées : *« Pendant le délai de préavis le locataire n'est redevable du loyer que pendant le temps qu'il occupe réellement les lieux si le congé a été donné par le bailleur. Il est redevable du loyer concernant tout le délai de préavis, si c'est lui qui a donné congé, sauf si le logement se trouve occupé avant la fin du préavis par un autre locataire, en accord avec le bailleur. »*

La séance est levée à 0 h, la suite de la discussion étant renvoyée au vendredi 22 janvier.

Le fil du rasoir

La cause est entendue, au moins à l'Assemblée nationale, en première lecture. Le bail des logements appartenant aux sociétés, quelles qu'elles soient, sera de six ans. Il se renouvelle sans formalités particulières et pour trois ans. La société propriétaire peut ne pas renouveler le contrat, mais sa décision doit être fondée sur le non-respect par le locataire de ses obligations.

On ne connaîtra que le 22 janvier, avec la discussion de l'article 5, ce que seront les devoirs du locataire. Rien d'autre que le recours à la justice n'est laissé à ces sociétés pour donner congé à un locataire, en cours de bail, si le locataire ne respecte pas ses devoirs. Le congé doit de toute façon être motivé.

Si la société veut se débarrasser de son patrimoine locatif, elle peut le faire en fin de bail, ou en fin de période de renouvellement, aux prix du marché, mais le locataire a le droit de préemption. Cette disposition rendra sans doute difficile la vente d'immeubles entiers par un investisseur institutionnel à un de ses homologues.

Les propriétaires personnes physiques ont davantage de latitude. Ils peuvent opter pour un bail plus court de trois ans, à condition de renoncer à tout droit de reprise pour habiter eux-mêmes le logement ou pour y loger leurs proches. Dans le cas du bail de six ans, le propriétaire peut, chaque année, reprendre l'appartement pour s'y loger lui-même, mais il faut que le contrat le précise. Et il faut qu'il y loge vraiment : dans les six mois qui suivent la date prévue pour le départ du locataire et pour deux ans au moins. Il peut ne pas attendre la fin du bail — où le motif de la vente sera de droit — et vendre au bout de trois ans, s'il a un réel besoin d'argent. Il devra, bien sûr, le signifier à son locataire, trois mois avant la date prévue, en lui offrant d'acheter l'appartement, toujours au prix du marché.

Oubli

Le locataire, lui, peut donner congé à tout moment, quel que soit le bail et la nature de son propriétaire (société ou personne physique), avec un préavis de trois mois. Ce délai est ramené à un mois en cas de perte d'emploi ou de mutation professionnelle, ce qui devrait faciliter la mobilité de la main-d'œuvre.

Enfin, le locataire ne peut céder son logement à un autre locataire, sauf si le propriétaire l'accepte. C'est seulement si le locataire en titre décède que ses proches, vivant avec lui, peuvent prétendre rester dans l'appartement. Il est curieux à cet égard de noter que le conjoint n'est pas cité comme bénéficiaire de cette disposition. Gageons que ce n'est qu'un oubli, à moins que ce ne soit de droit...

Deux remarques peuvent être faites sur cette première journée de travail sur un texte délicat et difficile.

Tout d'abord, M. Roger Quilliot n'est pas parvenu à différencier réellement dans les petits propriétaires ce qu'il a appelé le « propriétaire bailleur par occasion » (celui qui n'achète que pour se loger, loger ses proches ou se constituer un apport personnel en vue d'accéder à la propriété) du « propriétaire bailleur par vocation » (qui n'achète que pour louer) bien différent selon qu'il possède deux ou trois minuscules logements dans des immeubles anciens ou cinquante appartements de bon standing. Le résultat est une cote apparemment mal taillée, mais qui révélera peut-être à l'usage qu'elle est adaptée à toutes les situations.

Ensuite, les débats ont démontré de façon éclatante que le fameux équilibre entre propriétaires et locataires ne peut se trouver que dans des limites bien étroites. Le problème est là d'essence politique. Il est impossible qu'un gouvernement socialiste se mette en contradiction avec ses options fondamentales de protection de l'usager, du travailleur, du locataire contre les nantis qui les exploitent.

Le premier ennui est que souvent, aujourd'hui, le propriétaire n'est guère plus riche que le locataire, ce qui ne l'empêche pas d'avoir parfois une vocation d'exploiteur et de spéculateur. Le second est qu'un gouvernement socialiste, même s'il a choisi ouvertement de favoriser la construction de logements locatifs, ne peut négliger l'aspiration réelle des Français, certes largement encouragée dans le passé, d'accéder à la propriété de leur logement.

La hausse des taux d'intérêt, la cherté des terrains et de la construction, font que l'acquisition d'un logement, en immeuble collectif comme en maison individuelle, dépend beaucoup du patrimoine immobilier que le ménage, candidat à l'accession à la propriété, aura pu se constituer, par héritage ou par son épargne. Il ne faut pas lui rendre trop difficile la vente de ce patrimoine, qui réduira d'autant l'importance des emprunts et donc des mensualités de remboursement. La popularité de la loi Quilliot résultera aussi de la fluidité réelle du marché que permettra son application dans ce domaine.

Le ministre de l'urbanisme et du logement se trouve pour le moment sur le fil du rasoir.

JOSÉE DOYÈRE.

Un tout petit pas

Pour la première fois, l'existence de la « colocation » est reconnue légalement. Jusqu'ici, elle n'avait pas d'existence juridique, et cela permettait aux propriétaires de refuser catégoriquement à plusieurs personnes de leur louer un appartement.

Certes, l'existence des « communautés » — un peu passées de mode aujourd'hui — en était rendue plus difficile. Mais la simple réunion de trois ou quatre jeunes aux moyens limités dans un même logement avec chacun sa chambre et l'usage collectif de la cuisine, de la salle de bains, des toilettes, était en France extrêmement rare, alors qu'elle est depuis longtemps entrée dans les mœurs des pays anglo-saxons.

En effet, le propriétaire (ou son gestionnaire), ne voulant connaître que le locataire principal, ne prenait en compte que son salaire, nettement insuffisant pour prétendre occuper un trois pièces ou un quatre pièces. Désormais, les ressources totales du groupe pourront être prises en considération, puisque l'ensemble des colocataires pourra être signataire du bail. Il manque cependant encore un dispositif pour permettre dans le temps le remplacement d'un colocataire par un autre.

Ensuite, il restera aux intéressés à convaincre des propriétaires bailleurs de plus en plus nombreux de leur faire confiance.

Cette reconnaissance officielle est au moins un tout petit pas vers une pratique intéressante. — J. D.

LA COMMISSION DES LOIS SOUHAITE QUE LE STATUT DE LA CORSE NE SOIT PAS TROP « PARTICULIER »

La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté, mardi 12 janvier, plusieurs amendements au projet de loi portant statut particulier de la Corse. M. Gilbert Bonnemaison (P.S., Seine-Saint-Denis), rapporteur du projet, a notamment obtenu l'accord de la commission pour proposer à l'Assemblée nationale une nouvelle rédaction de l'article premier du texte gouvernemental. Selon la commission, la Corse ne devrait pas constituer, à elle seule, une nouvelle catégorie de collectivité territoriale, mais seulement une région dotée d'un certain nombre de particularismes institutionnels. L'initiative de la commission des lois donne satisfaction à M. Jean Zuccarelli (app. P.S., Haute-Corse) qui, le 7 janvier dernier (*le Monde* du 9 janvier) avait interpellé M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, pour protester contre le caractère *« discriminatoire »* à ses yeux du statut de la Corse envisagé par le gouvernement.

La commission a également adopté un amendement présenté par M. Bonnemaison qui prévoit la création d'une commission, composée de magistrats et de hauts fonctionnaires, chargée de veiller à la régularité des opérations de révision des listes électorales.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Defferre

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, nous a adressé, à propos des débats du 7 janvier de la commission des lois de l'Assemblée nationale, la lettre suivante :

J'ai lu dans *le Monde* du 9 janvier, sous le titre « Incident entre MM. Defferre et Zuccarelli à la commission des lois de l'Assemblée nationale » que j'aurais répondu à Zuccarelli : « d'une part qu'il n'avait rien compris (quant à l'objectif du texte), d'autre part, qu'il avait été élu « pour le changement », et donc pour soutenir le gouvernement dans ce cas précis ». Je n'ai pas tenu ces propos. Certes, j'ai parlé de changement mais n'ai à acun moment dit à Zuccarelli qu'il n'avait rien compris.

[Les informations dont nous faisions état dans « le Monde » du 9 janvier se fondaient sur les témoignages de plusieurs commissaires.]

POLITIQUE

Décentralisation : pas d'aide directe des communes aux entreprises privées

La Sénat a examiné mercredi 13 janvier, un peu au-delà de minuit, les articles du projet de décentralisation dans un climat qui demeurait celui de la conciliation.

Pour cette seconde lecture, qui se poursuivra au moins quarante-huit heures, la commission des lois, on le sait, a renoncé aux trois titres additionnels, contre-projet sénatorial qui était l'objet du ressentiment du ministre d'Etat, M. Gaston Defferre. Celui-ci a ouvert le débat, mercredi, en répondant aux orateurs qui s'étaient exprimés la veille dans la discussion générale.

La région, a-t-il notamment précisé, jouera essentiellement un rôle d'animation et de subvention économique. Des « passerelles » seront établies pour le personnel entre les différents niveaux d'administration locale et la fonction publique d'Etat. Un statut des personnels locaux est en préparation.

Le Sénat a ensuite apporté les principales modifications suivantes :

● ARTICLE PREMIER. — Cet article, que le Sénat avait repoussé en première lecture, fixe les principes de la loi tout en renvoyant les modalités à des lois complémentaires et à des proets ultérieurs. Les sénateurs, cette fois, ont voté cet article en lui apportant toutefois une modification repoussée par le gouvernement et qui vise, sur proposition du rapporteur, M. Michel Giraud (R.P.R., Val-de-Marne) à aligner, autant que possible, le statut des départements d'outre-mer sur celui de la métropole.

● LES ARTICLES 2 ET 3 sont adoptés avec des amendements de coordination et quelques modifications qui tendent à renforcer les garanties des autorités communales lors du contrôle de la légalité de leurs actes.

● ARTICLE 4. — Cet article, l'un des plus importans du projet, donne de nouveaux pouvoirs économiques aux collectivités locales. Il leur permet notamment d'apporter une aide financière directe aux entreprises privées en difficulté.

Dans le débat qui s'est institué sur cet article, M. Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine), a combattu une disposition qui, a-t-il estimé, *« ouvre la porte à tous les excès. (...) Un maire sera-t-il capable*, a souligné l'ancien ministre des finances, *de distinguer s'il a affaire à une entreprise en difficulté ou à une entreprise en développement ? (...) Ces nouveaux pouvoirs économiques*, déclare-t-il, *doivent être définis sur des bases claires. »*

« Certaines entreprises locales, répond M. Defferre, *peuvent être acculées à disparaître si une aide directe, parfois modique mais indispensable, ne leur est pas apportée. Voilà pourquoi j'insiste pour que cette faculté soit ouverte aux communes. »*

Mais, par 189 voix contre 108, le Sénat refuse cette possibilité d'une aide directe des communes. Plusieurs amendements définissent toutefois le cadre juridique de ces aides aux entreprises, en les limitant aux aides indirectes.

L'article 4 est adopté, socialistes et communistes votant contre.

Un amendement sous forme d'article additionnel, présenté par M. Defferre, est ensuite voté ; il précise les conditions dans lesquelles une commune peut accorder son cautionnement à l'emprunt d'une entreprise.

Les articles suivants concernent la suppression de la tutelle financière des communes : délais de vote du budget ; rétablissement éventuel de l'équilibre réel ; subventions exceptionnelles.

● A L'ART. 6, qui traite du « règlement d'office » en cas de déficit d'un « budget exécuté », le Sénat refusait la procédure de la « saisine d'office » de la chambre régionale des comptes. Un texte transactionnel accepté par le gouvernement est finalement adopté, qui prévoit une procédure en deux temps avec intervention du représentant de l'Etat et délai d'un mois.

● L'ART. 8 visant l'inscription d'office des dépenses obligatoires est, lui aussi, l'objet d'une conciliation qui réduit à l'extrême la liste des dépenses obligatoires. En première lecture, le Sénat avait repoussé le principe de l'inscription d'office de ces dépenses.

Les sénateurs ont aussi accepté les dispositions financières transitoires qu'ils avaient écartées en permière lecture.

● ART. 11. — Le Sénat a refusé le principe de la responsabilité des maires devant la cour de discipline budgétaire et financière (amendement de M. Giraud).

Autre texte transactionnel, celui concernant le nombre des adjoints (article 14 B).

Le Sénat adopte une disposition présentée par le ministre d'Etat, qui précise le nombre des adjoints dans les différentes catégories de communes : pour Paris, 27 ; Marseille, 25 ; Lyon, 23. — A. G.

APRÈS LE MAINTIEN DES ÉLECTIONS CANTONALES DANS LES DOM

M. Mitterrand se propose de confirmer les orientations réformatrices de M. Emmanuelli

M. François Mitterrand a reçu, mercredi après-midi 13 janvier, à l'Elysée, les premiers secrétaires des fédérations socialistes de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, venus à Paris pour exprimer la consternation des partisans locaux du gouvernement après l'abandon du projet défendu par M. Henri Emmanuelli visant à retarder les élections cantonales dans les départements d'outre-mer (le Monde *du 8 janvier).*

Le président de la République a donné à ses interlocuteurs l'assurance que cette décision, généralement interprétée comme un désaveu du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, ne remet pas en question le projet d'instituer dans chacun des DOM, conformément au programme du P.S., une assemblée unique, élue à la proportionnelle. Celle-ci se substituerait, en 1983, aux deux assemblées actuelles (conseil général et conseil régional).

Les réactions provoquées par le choix du conseil des ministres du 6 janvier ont été longuement évoquées, mercredi 13 janvier, au cours du déjeuner qui réunit chaque semaine, à l'Elysée, autour de M. François Mitterrand les principaux dirigeants socialistes.

De toute évidence, ni M. Mitterrand ni M. Mauroy n'avaient mesuré correctement l'impact politique qu'allait avoir dans les DOM le rejet par le conseil des ministres du projet présenté par M. Emmanuelli. Il a fallu les vives protestations des militants socialistes locaux et de leurs alliés, ainsi que les manifestations d'allégresse des élus de l'opposition (1), pour que le président de la République et son premier ministre se rendent compte à quel point l'attitude du gouvernement avait placé le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM en fâcheuse posture et les socialistes locaux en difficulté à quelques semaines des élections cantonales.

Meurtri par la mésaventure qui lui a été infligée, M. Emmanuelli s'en est expliqué, d'abord, avec son ministre de tutelle, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui s'était opposé à son texte après lui avoir pourtant donné un accord écrit. Il semble qu'en la circonstance le maire de Marseille ait été sensible aux arguments politiques invoqués par les élus locaux de l'opposition, mobilisés derrière M. Michel Debré, député R.P.R. de la Réunion.

M. Emmanuelli s'en est expliqué aussi avec M. Mauroy, qui avait regretté, pour sa part, que le projet contesté n'ait pas fait l'objet d'une meilleure coordination interministérielle. Il a fait valoir au premier ministre que son cabinet avait été informé des intentions de son secrétariat d'Etat.

M. Emmanuelli s'est enfin ouvert de son amertume à M. Mitterrand, au cours d'un aparté à l'hôtel de Lassay, mardi soir 12 janvier, à l'occasion de la réception de Nouvel An offerte par le président de l'Assemblée nationale, puis le lendemain, à l'issue du conseil des ministres. Le chef de l'Etat a admis, semble-t-il, que le gouvernement s'était montré pour le moins maladroit à l'égard du secrétaire d'Etat, et même quelque peu incohérent puisque le report des élections cantonales avait été évoqué par ce dernier dès le mois de novembre, en conseil des ministres.

Afin de « réhabiliter » M. Emmanuelli, dont la crédibilité outre-mer a été atteinte, le chef de l'Etat se propose de confirmer prochainement, devant les élus des DOM-TOM, les orientations réformatrices exposées depuis sept mois par le secrétaire d'Etat, et notamment celles qui touchent aux institutions régionales. Pour sa part, M. Emmanuelli devrait s'exprimer, sur ce point, dès le début de la semaine prochaine. La question fera d'ailleurs l'objet d'un échange de vues à l'occasion du premier comité interministériel consacré à l'outre-mer, qui doit avoir lieu, en principe, vendredi après-midi 15 janvier, à l'hôtel Matignon, sous la présidence du premier ministre. Bref, le gouvernement s'efforce de sortir de l'ornière où il s'est fourré.

ALAIN ROLLAT.

(1) M. Didier Julia, député de Seine-et-Marne, délégué du R.P.R. aux DOM-TOM, déclarait notamment, samedi 9 janvier, à Saint-Denis-de-la-Réunion : *« Le combat des Réunionnais contre l'assemblée unique et le principe d'élections cantonales différées par rapport à la métropole a été exemplaire. Le président de la République s'est opposé à son secrétaire d'Etat aux DOM-TOM parce que ce dernier voulait réduire la politique à l'égard des départements d'outre-mer à l'assouvissement d'une revanche politique et d'une suprématie de parti. »*

M. LE PORS : « Je tiens à la neutralité du service public »

M. Anicet Le Pors, ministre délégué chargé de la fonction publique, a déclaré mercredi 13 janvier, au cours de l'émission « Face au public » de France-Inter :

« Aujourd'hui, je ne demande pas du tout aux syndicats de fonctionnaires de faire allégeance, quels qu'ils soient, mais simplement, avec leur propre identité, leur propre responsabilité, leur propre fonction de représentation des travailleurs, de voir comment avec moi, c'est-à-dire avec le gouvernement, nous pouvons faire converger tous les efforts vers la justice sociale, l'efficacité économique et la démocratie politique.

» Je ne manque pas de rappeler aux fonctionnaires comme à l'administration qu'ils n'ont pas leur finalité en eux-mêmes. La finalité, c'est le service du public, c'est l'intérêt général. C'est sur le pluralisme des opinions entre fonctionnaires qu'il faut fonder ce à quoi je tiens absolument, la neutralité du service public. »

Le ministre a affirmé qu'il n'y aurait « rien » dans le dossier que prépare M. Bergeron, secrétaire général de Force Ouvrière, sur le « noyautage communiste » de l'administration.

● ERRATUM. — Une coquille a prêté à M. Pierre Mauroy, dans notre compte rendu du voyage du premier ministre en Picardie (nos premières éditions du 13 janvier), une déclaration selon laquelle *« pourtant trop longtemps, dans ce pays, le monde du travail a été ignoré, ses représentants musclés »*. M. Mauroy avait, en fait, souligné que ceux-ci, — musclés ou pas — avaient été surtout *« muselés »*.

M. DELORS AFFIRME QUE LE REDRESSEMENT SE PERÇOIT

Venu participer à une réunion de soutien à M. Stélio Farandjis, candidat socialiste à l'élection législative partielle de la douzième circonscription de Paris, qui a rassemblé mercredi soir 13 janvier, quelque trois cents personnes dans un préau d'école, M. Jacques Delors a expliqué qu'*« en sept mois, si tout n'a pas été fait, le redressement se perçoit »*.

A ce propos, il a estimé que la France est *« plus active dans le monde ». « L'honneur de François Mitterrand a été de redonner à la France un rôle modeste mais utile dans la reconstruction d'un monde pacifié et mieux organisé »*, a-t-il dit ; notre nation est *« plus audacieuse et plus responsable »*. Il en a voulu pour exemples les nationalisations, la décentralisation et les nouveaux droits des travailleurs. *« L'économie a retrouvé force et courage »*, a-t-il affirmé.

Le ministre de l'économie et des finances a estimé que *« tout ce qui a été fait, tout ce qui se fait et tout ce qui pourra se faire* [se résume] *en un seul mot : le sursaut national »*. Ironisant sur l'*« anémie graisseuse »* dont l'Etat était atteint sous le précédent septennat, alors que M. Giscard d'Estaing *« parlait de libéralisme avancé »*, il a observé que la décentralisation est *« le meilleur antidote de l'étatisme et de la bureaucratie »*.

● *La candidature de Mme Geneviève Jurgensen* dans la 2e circonscription de Paris au nom des victimes des accidents de la circulation, pour l'élection législative partielle du 17 janvier, est notamment soutenue par la Fédération des usagers des transports, par l'Association des familles de victimes d'accidents de la circulation, par l'association Route et Vie, par le mouvement de Défense des handicapés, par l'association Vivre, par S.O.S.-Environnement et par la Fédération des associations pour une écologie de la santé.

● *M. Pierre Dabezies*, candidat de la majorité dans la deuxième circonscription de Paris, salue, dans son journal électoral, la candidature concurrente de Mme Jurgensen au nom des victimes des accidents de la circulation, en écrivant : *« C'est une candidature qui mérite le respect même s'il est regrettable que les intéressés soient réduits à cette extrémité pour se faire entendre. »*

● *M. Michel Pinton*, secrétaire général de l'U.D.F., venu apporter son soutien à M. Alain Peyrefitte (R.P.R.), candidat à l'élection législative partielle, dans la Seine-et-Marne, a évoqué les propos de M. Jean Poperen, qui soupçonnait le P.C.F. de connivence avec la politique extérieure soviétique. Pour M. Pinton, le responsable socialiste a ouvert au sein de son parti *« le débat nécessaire et inévitable sur le maintien des communistes au gouvernement »*. Il a ajouté : *« Le P.S. est désormais face à ses contradictions. Certes, il compte encore des aveugles et des obstinés dans l'erreur, style Mermaz, mais, s'il peut reculer l'échéance, il ne peut plus l'éviter. »*

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 13 janvier 1982, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Mitterrand. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● DURÉE DU TRAVAIL

Le conseil des ministres, à la suite, d'une part, de l'accord national interprofessionnel du 17 juillet 1981 et, d'autre part, du contenu des négociations organisées à l'automne entre les partenaires sociaux, a adopté une ordonnance relative à la durée du travail.

1) SUR LE PLAN SOCIAL, l'ordonnance :

— Fixe la durée légale à 39 heures, première étape vers l'objectif des 35 heures retenu pour 1985 ;

— Instaure la cinquième semaine de congés payés ;

— Limite le contingent d'heures supplémentaires ;

— Renforce le mécanisme des repos compensateurs ;

— Accélère le rythme des réductions d'horaires pour les travailleurs en continu dont la durée hebdomadaire de travail n'excédera pas 35 heures au 31 décembre 1983.

2) SUR LE PLAN ECONOMIQUE, l'ordonnance harmonise l'avancée sociale avec les impératifs de compétitivité des entreprises et permet ainsi :

— D'aménager le temps de travail par voie contractuelle ;

— De maintenir la possibilité de moduler la durée hebdomadaire autour de la durée légale ;

— De fixer contractuellement un contingent plus important d'heures supplémentaires ;

— De maintenir l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et de travail du week-end, mais de l'assouplir par accord entre partenaires sociaux.

Le gouvernement estime que les négociations salariales liées à la baisse de la durée du travail doivent préserver la situation des salariés les plus défavorisés. Dans cet esprit, l'ordonnance maintient le pouvoir d'achat des travailleurs rémunérés au SMIC.

Cette ordonnance ne recouvre pas l'ensemble des situations. En effet, les négociations se poursuivront afin que les décrets d'application concernant la situation de chaque branche d'activité puissent intervenir avant le mois de juin. En outre, des ordonnances ultérieures fixeront les règles propres à la durée du travail des salariés agricoles, des personnels hospitaliers et des gens de mer.

Premier élément de la mise en œuvre du contenu des négociations des partenaires sociaux, sur la durée du travail, cette ordonnance constitue un élément essentiel du programme social mis en œuvre par le gouvernement conformément aux engagements pris par le président de la République.

● CONTRATS DE SOLIDARITÉ

Le conseil des ministres a approuvé l'ordonnance sur les contrats de solidarité passés entre l'Etat et les entreprises recrutant du personnel supplémentaire à la suite d'une forte réduction de la durée du travail entre le 15 septembre 1981 et le 1er septembre 1983.

1) L'EMBAUCHE BENEFICIERA PRIORITAIREMENT A DES JEUNES ET A DES CHOMEURS. — Le contrat devra faire mention de la négociation entre l'employeur et les représentants des salariés et précisera le nombre d'embauches pouvant ouvrir droit au bénéfice de l'aide de l'Etat. Ce nombre ne pourra excéder l'accroissement net de l'effectif. Dans le cas d'entreprises appartenant à un groupe, une convention-cadre pourra être négociée entre l'Etat et le groupe.

2) L'AIDE DE L'ETAT PREND LA FORME D'UNE EXONERATION DES COTISATIONS PATRONALES DE SECURITE SOCIALE. — L'importance de cette aide tient compte de l'effort réel de baisse de la durée du travail. Un décret en précisera les conditions de mise en œuvre, en ce qui concerne notamment l'ampleur des réductions de durée minimum nécessaires pour bénéficier des exonérations et le montant de celles-ci (baisse de deux heures : 75 % d'exonération de charges patronales la première année, 50 % la deuxième année ; baisse de trois heures : respectivement 100 % et 75 %. L'exonération n'est pas cumulable avec celles du plan avenir-jeunes ni avec l'aide prévue pour la création d'emplois d'initiative locale.

3) L'ORDONNANCE, ENFIN, PERMETTRA A DES SALARIES AGES DE PLUS DE 55 ANS DE TRAVAILLER A MI-TEMPS, en bénéficiant d'une allocation complémentaire de revenus, à condition qu'ils soient remplacés dans le cadre des contrats de solidarité.

Le projet d'ordonnance relative aux contrats de solidarité passés entre l'Etat et les collectivités locales sera soumis à l'approbation du conseil des ministres du 20 janvier 1982.

(Lire page 30.)

● SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Le conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif à l'élection des membres du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En effet, le régime électoral provisoire du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon étant devenu caduc, il appartient à la loi de fixer les règles définitives d'élection de cette assemblée en vue de son renouvellement en mars prochain.

Le scrutin de liste majoritaire à deux tours avec panachage a été retenu afin de permettre à l'assemblée de ce département de gérer dans les meilleures conditions les intérêts de Saint-Pierre-et-Miquelon.

● RELATIONS EXTÉRIEURES

Le ministre des relations extérieures a rendu compte de l'audience qu'il lui a accordée le pape le 9 janvier, au cours de laquelle ont été examinés les principaux problèmes internationaux du moment.

● LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT

Le ministre délégué auprès du premier ministre chargé des relations avec le Parlement a rappelé l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement ouverte le 12 janvier 1982, tel qu'il a été fixé par décret du président de la République du 8 janvier, et a fait part au conseil du calendrier des travaux arrêtés par la conférence des présidents de chaque Assemblée.

Selon toute vraisemblance, l'épuisement de l'ordre du jour prévu par le décret du 8 janvier 1982 conduira le Parlement à siéger jusqu'au 31 janvier.

● LES RÉMUNÉRATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, a présenté une communication sur le bilan et les perspectives de la concertation en cours dans la fonction publique. Il a annoncé l'ouverture prochaine des discussions salariales, exposé les orientations générales de la remise en ordre des rémunérations qui donneront lieu prochainement à des négociations avec les organisations syndicales.

Un comité interministériel va être saisi du problème de la revalorisation différenciée des traitements, de la simplification du système indiciaire, des primes et indemnités, ainsi que des traitements hors échelle.

● L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le ministre de l'éducation nationale a fait une communication sur la rénovation de l'enseignement technique, objectif prioritaire compte tenu de la politique gouvernementale de lutte contre le chômage et contre les inégalités. Ce programme de rénovation concerne l'ensemble de l'enseignement technique (centres d'apprentissage, lycées d'enseignement professionnel, lycées techniques, sections de techniciens supérieurs, instituts universitaires de technologie). Il conduit à trois types d'actions :

1) ACTION SUR LES CONTENUS ET LES FILIERES DE FORMATION.

Les technologies nouvelles doivent être introduites dans les programmes de formation conduisant aux divers diplômes. Le Plan « machines-outils », qui affecte 430 millions de francs pendant trois ans à l'éducation nationale pour la modernisation de son parc machines, en est un élément important. Les filières de formation doivent être décloisonnées, en développant les troncs communs et en évitant les spécialisations précoces. Les besoins régionaux et locaux seront pris en considération.

2) ACTIONS SUR LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ENSEIGNEMENT DANS LES ETABLISSEMENTS.

Le premier objectif est d'accroître les capacités physiques d'accueil et d'encadrement, à concurrence de 20 000 jeunes par an. Le ministre a souligné que cette action à moyen terme est la seule solution durable au problème du chômage des jeunes de moins de dix-huit ans. Cette action bénéficiera, dans les lycées d'enseignement professionnel qui ont accueilli dix mille jeunes supplémentaires à la rentrée de 1981, des moyens affectés dans le cadre du plan de lutte contre le chômage des jeunes.

En outre, la plupart des établissements publics régionaux ont accepté de participer, en 1982, à la construction de lycées d'enseignement professionnel et de lycées techniques. Dans ce cas, l'Etat accompagnera l'effort ainsi consenti en abondant la dotation des régions intéressées. Un crédit de 165 millions de francs a été prélevé à cet effet sur les crédits d'équipement du budget de l'Education nationale.

Le second objectif concerne la rénovation pédagogique : de véritables équipes pédagogiques seront constituées et des établissements seront ouverts sur leur environnement économique et social.

Enfin, l'action sur les conditions d'accueil nécessite que l'on s'intéresse au temps passé hors de la classe ou de l'atelier. C'est notamment le sens du développement des programmes d'actions éducatives.

3) ACTION SOCIALE.

Le budget initial de 1982 prévoyait déjà une revalorisation des bourses dans l'ensemble de l'enseignement technique. La dotation supplémentaires de 95 millions de francs adoptée par le Parlement permet de faire passer le montant mensuel moyen des bourses des élèves en cycle terminal de lycée d'enseignement professionnel de 175 F à 440 F. Cet effort considérable marque la volonté du ministre de concentrer des moyens importants pour favoriser l'accès de tous à la formation professionnelle.

Une nouvelle promotion entre à l'ENA

Le *Journal officiel* du 13 janvier publie la liste des candidats admis au concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration de fin 1981 et dont la scolarité commence en janvier 1982.

Premier concours externe
(voie d'administration générale)

Alain Abecassis, Albrand Eric, Alexandre Badie, Nicolas Basseller, Chantal Barclaire, Jean-Yves Bertucci, Stéphane Bouillon, Christophe Bourdillon, Cyril Bouyeure, Anne de Bressy de Guast, Jean-Marie Bruno, Sylvie Charles, Jean-François Cirelli, Olivier du Cray, Philippe Cristelli, Gilles Dabezies, Thierry Dana, Michaël Danon, Olivier Debouzy, Pierre Debrock, Hervé Dejean de La Batie, François Delion, Philippe Desfosses, Marc Desjardins, Olivier Dousset, Vincent Feller, Bertrand-Pierre Galey, Jérôme Gallot, Patrick Galouzeau de Villepin, Bruno Gibert, Catherine Guyot d'Asnières de Salins, Guillaume Hannezo, François Lapeyronie, Michel Lazare, Antoine Louvaris, Pascal Mailhos, Pierre-Louis Mariel, Frank Mordacq, Bertrand Munch, Xavier Musca, Stéphane Pallez, Benoît Parlos, Alain Perez, Frédéric Perier, Christophe Perron, Florence Risler, Yves Rolland, François Schoeffler, Laurent Stefani, Philippe Sultan, Tabuteau Didier, Jean-Yves Tallec, Jean Toulouse, Julien Vignoli, Jacques Villemain.

Deuxième concours externe
(voie économique)

Régis Baudoin, Jean-François Besancenot, Pierre Bollon, Marie-Caroline Bonnet, Philippe Capron, Jérôme Contamine, Christophe Cros, Loïc Darcel, François Ecalle, Robin Edme, Benoît Fournial, Laurent Galzy, Antoine Grassin, Corinne Lebrun, Brigitte Molkhou, Caroline Montalcino, Jean-Philippe Nadal, Bruno Ory-Lavollée, Jean-Christophe Paille, Clarisse Perotti, Guillaume Prache, Jeanne-Marie Prost, Jean-Michel Rale, Serge Salat, Jacques Tenier, Amaury de Warenghien de Flory, Alain Weber.

Premier concours interne
(voie d'administration générale)

Raphaël Bartolt, Jean-Jacques Beaussou, Gilles Bienvenu, Jean-Pierre Blin, Marc Boisnel, Pascale Buch, Benoît Carpentier, Clara Carriot, Jean-Michel Debrat, Marc Deby, Lise Driencourt, Paul Falcome, Marie Ferrier Agam, Roger Gauthier, Jean-Pierre Gillery, Serge Gonzales, Martine Guihard-Caffin, Nathalie Huchet, Agnès Jeannet, Brigitte Jouette, Danièle Jourdain, Philippe Laigre, Danièle Lamarque, Catherine Laurent, Philippe Leruste, Jean-François Lherete, Jacques Lovergne, Francis Masse, Roland Meyer, Marie-Laure Micoud, Jean Mottes, Frédéric Pierret, Jacques Quastana, Nicolas Quillet, Christophe Rosenau, Marc Solery, Pierre Soubelet, Jacques Sturm, François Tanniou, Guy Tousard, Olivier Vasserot, Catherine Vendat-Lesterlin, Guy Vivens.

Deuxième concours interne
(voie économique)

Didier Banquy, Jacques Basset, André, Guy Bernardin, Xavier Doublet, Patrick Farçat, Philippe Forstmann, Jean-Paul Lamblin, Martine Latare, Geneviève Le Bigot, Jean Mallot, Daniel Morel, Robert Porcher, Gilbert Raoux, Yves de Ricaud, Yves Salanave-Pehe.

société

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SCIENCE

« Pour sortir de la crise, la recherche peut être la clé du renouveau »

DÉCLARE M. FRANÇOIS MITTERRAND

Les journées nationales de la recherche et de la technologie ont été ouvertes, mercredi 13 janvier, à Paris, par le président de la République. Plus de trois mille personnes, parmi lesquelles de nombreux ministres et invités étrangers, étaient venus l'entendre prendre des engagements précis sur la recherche, « clé du renouveau ».

Pour le chef de l'Etat, il est important que les chercheurs créent « l'outil de l'avenir » qui permettra à la France de conserver son indépendance. Ces journées, phase finale de ce vaste colloque décidé en juillet par M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, et organisé par le professeur François Gros, ancien directeur général de l'Institut Pasteur et conseiller auprès du premier ministre, ont été précédées par des nombreuses manifestations régionales ou sectorielles. Elles réunissent aujourd'hui, et jusqu'au 16 janvier, au Palais des congrès, des chercheurs, des industriels, des élus, des représentants d'organisations syndicales, des hauts fonctionnaires...

Peu après la fin de la cérémonie d'ouverture, douze commissions, fortes chacune d'une centaine de membres, ont commencé à discuter les rapports introductifs préparés par le comité d'organisation. Ce travail prendra fin, vendredi 15 janvier, avec l'adoption en commission de textes de synthèse qui seront ensuite présentés en séance plénière. Samedi, le rapporteur général, M. Philippe Lazar, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), tirera des conclusions générales, en présence de M. Pierre Mauroy, premier ministre, qui présidera la séance de clôture.

M. JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT : « Le pari de la démocratie »

Intervenant tout d'abord, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, déclare : *« Il n'était pas écrit, au début de l'année 1981, que la recherche scientifique et le développement technologique seraient considérés, un an après, comme une grande ambition nationale. Le scepticisme et la morosité accueillaient dans la communauté scientifique les promesses répétées depuis tant d'années et jamais tenues. De l'avenir, on se préoccupait le temps d'une élection, puis l'ordinaire des jours en ensevelissait le noble souci qui pourtant seul justifie l'Etat. »*

Le ministre s'attache ensuite à montrer que les engagements pris par M. Mitterrand dans le domaine de la recherche, avant son élection, étaient pour la plupart en voie d'être réalisés : création d'un grand ministère de la recherche, restauration des moyens de la recherche fondamentale, lancement de *« programmes mobilisateurs »*, etc., l'un des objectifs affichés *« briser l'isolement de la recherche »*, trouvant justement sa réalisation dans le colloque national, *« immense brassage d'hommes et d'idées »* qui constitue *« de véritables Etats généraux de la recherche et de la technologie »*.

« Le pari de la démocratie n'est pas loin d'être gagné », déclare le ministre, afirmant qu'*« une véritable unanimité nationale s'est affirmée »* sur les objectifs avancés par le président de la République.

« Nouveaux thèmes de recherche, idées neuves, concepts originaux, programmes mobilisateurs, pôles technologiques, nouvelles entreprises, nouveaux produits, nouvelles solidarités, comment cela s'appelle-t-il ? Et si cela s'appelait tout simplement « sortie de la crise » ?

LE PROFESSEUR FRANÇOIS GROS : « Maîtriser ce que l'homme a créé »

Le professeur François Gros, conseiller auprès du premier ministre, président du comité d'organisation du colloque, a ensuite présenté ce dernier, résumant *d'emblée les interrogations et les acquis* de cette manifestation : *« L'avenir dira vraiment si l'idée d'un colloque sur la recherche et la technologie fut ou non une initiative heureuse,* [mais] *resteront acquis l'ampleur de la consultation, l'enthousiasme et le sérieux de la réponse. »* Le professeur Gros explique ensuite trois raisons *« de la véritable mobilisation intellectuelle que le colloque a suscitée »*. Ce sont : *« 1) L'évolution même des sciences et des techniques ; 2) Le bouleversement social qui se fait jour dans le monde de la recherche ; 3) L'état de crise, implicite au développement présent des pays ainsi qu'aux relations qui les lient ou qu'ils tentent d'établir. »*

Le premier point impose un réajustement culturel constant, car il ne faut pas que *« le technologique reste en marge du culturel, ou qu'il l'annihile »*. Reprenant les termes de la motion socialiste du congrès de Metz, *« le danger pour l'humanité n'est pas que l'homme invente, mais qu'il ne maîtrise pas ce qu'il a créé »*, M. Gros indique une orientation du colloque : *« Faire le point pour mettre la science au service de l'homme. »*

Rappelant ensuite que *« à la notion du savant, isolé socialement, tend à se substituer celle du travailleur de la recherche, tandis que la démarche scientifique s'appuie davantage quant à elle sur le travail de l'équipe »*, M. Gros ajoute que la recherche est *« un véritable métier, avec ses risques et sa part d'imprévu, mais aussi avec les lois qui en garantissent le déroulement normal »*.

Troisième thème : la crise. Elle *« incite à repenser les mécanismes qui assurent le passage de l'acte fondamental de la recherche à sa traduction appliquée en termes de biens, de services ou d'emplois, tant au niveau de l'industrie que de l'agronomie, de la santé ou même de la défense un tel transfert implique une grande disponibilité du scientifique et de l'ensemble de ses partenaires actuels ou potentiels »*.

Ayant ainsi rappelé les motivations profondes du colloque, M. Gros fait l'historique des divers travaux qui ont conduit à ces journées. Assises régionales de la recherche et de la technologie, enquêtes et débats sur la recherche dans les universités et les entreprises, journées sectorielles sur des thèmes précis, qu'il s'agisse de la robotique ou des relations entre l'art et la science. Il conclut en rappelant que *« l'attente fondée sur le renouveau politique et les engagements du gouvernement en faveur de la recherche et de la technologie ne saurait être déçue »* et, après en avoir tiré de rapides implications pour les travailleurs de la recherche, l'université et l'entreprise, il prend du recul pour préciser que, *« dans les circonstances très graves que l'on connaît et qui émeuvent profondément toute la communauté scientifique, il faut rappeler qu'il n'est point de science sans liberté d'expression, sans liberté tout court »*.

M. FRANÇOIS MITTERRAND : « Gouverner l'avenir »

M. François Mitterrand prend alors la parole : *« Pour sortir de la crise, la recherche constitue l'une des clés essentielles, peut-être la clé du renouveau. Seul,* dit le président de la République, *un gigantesque effort de recherche permettra à la France de prendre place parmi les quelques rares nations capables de maîtriser leur technologie, et, en définitive, de conserver leur indépendance. »*

En donnant le ton aux journées du colloque, le chef de l'Etat rappelle à l'auditoire du Palais des congrès, composé pour l'essentiel de chercheurs, mais aussi d'élus, de personnalités étrangères, d'industriels et de représentants des organisations syndicales, que la recherche *« pour des raisons fondamentales »* était une *« ambition majeure de notre politique »*.

« Ce sont les pays les plus audacieux qui orientent l'évolution de la culture, l'évolution du modèle de développement. Si nous voulons gouverner notre avenir et non en être le jouet, il nous faut, dès lors, mettre en valeur résolument et lucidement notre principale richesse : cette réserve de dynamisme, de mouvement et d'indépendance que constitue une communauté scientifique hautement motivée, de bonne et de grande qualité. Cela ne peut se faire sans une claire volonté politique (...). Cette volonté, nous l'avons », a déclaré le président de la République, tout en rappelant à l'appui de son discours la création de cet *« avocat de l'avenir »* qu'est le ministère de la recherche et de la technologie, le contenu du budget 1982 en faveur de la recherche, les orientations du plan intérimaire et du plan à cinq ans, et les futures dépenses de l'Etat dont *« le budget civil de recherche devrait, compte tenu des grands équilibres nécessaires, augmenter de 17,8 % par an »*.

Tous ces moyens seraient cependant, selon le président, de *« peu d'utilité »* s'ils n'étaient *« au service d'une politique capable de créer l'ultime insertion de la recherche et de la technologie dans notre société, dans sa culture, dans ses choix »*. Cette volonté de nouer un dialogue entre la recherche et l'ensemble des forces vives de la nation a, d'une certaine manière, trouvé une première concrétisation dans la préparation du colloque dont *« les échanges, qui ont eu lieu avec une telle ampleur, une telle richesse, un tel sérieux, mettant en présence les milieux de la recherche, de l'industrie, de l'agriculture, les élus, les syndicats, les organismes professionnels, les associations, les pouvoirs publics, ont révélé le besoin de communication que chacun ressentait et la capacité de proposition qui n'attendait qu'une occasion pour se manifester »*.

Ce vaste débat national, *« élément indispensable (...) pour établir la radiographie de l'activité scientifique française »* et établir la loi d'orientation et de programmation sur la recherche qui sera soumise au Parlement dès le printemps, doit permettre de *« placer la recherche où elle doit aujourd'hui être située ; non dans un isolement qui confinerait les chercheurs dans leurs centres ou leurs laboratoires, mais au carrefour de tous les grands problèmes de notre société. Car, si la créativité de tous ceux qui participent à notre développement scientifique et technologique a besoin pour s'épanouir d'une grande autonomie (...), elle ne sera vraiment féconde,* ajoute le président de la République, *que dans une symbiose avec les préoccupations et les évolutions de la collectivité nationale. »*

Une relance de l'ambition européenne

Cela suppose, selon M. François Mitterrand, un *« effort multiforme »*. *« Il commence aux premiers stades de la formation, donc dès l'école. Il impose un renforcement de l'éducation scientifique et le développement de l'accès aux sources d'information. L'accroissement de la communication scientifique et technique dans notre pays donnera ainsi une base puissante au nécessaire renouveau de la langue française dans l'échange scientifique, et il élargira son ouverture. »*

Ouverture du monde de la recherche vers le monde économique tout d'abord, tant il est vrai qu'*« un dialogue entre les chercheurs — dont la mobilité devra être recherchée — et leur environnement économique est une nécessité absolue »*.

Ouverture aussi vers la société française : *« Nous voulons que la recherche et la technologie, leur évolution, leurs conséquences, soient mieux connues de ceux qui ont à prendre des décisions pour nous, que les chercheurs fassent tout à fait comprendre les espoirs et les craintes, soumettant à la réflexion politique les controverses qui naissent de l'évolution des connaissances. Et nous souhaitons que de leur côté les chercheurs, les innovateurs, les techniciens, soient conscients (...) des grands objectifs que le pays se donne. Qu'aujourd'hui, ils sachent dans quel sens nous travaillons pour sortir de la crise : reconquérir le marché intérieur, assurer l'emploi, réduire les inégalités, améliorer les conditions de travail, créer de nouvelles relations avec les pays en voie de développement, toutes préoccupations qui ne peuvent être étrangères à ceux dont la mission est de créer l'outil de l'avenir »*

Ouverture enfin sur le monde extérieur dans la mesure où les hommes de science ne sauraient trop prendre garde de négliger l'environnement international. Aussi, le président de la République précise-t-il certaines des voies dans lesquelles le gouvernement entendait s'engager.

● Au niveau européen tout d'abord, car *« les réalisations dans le domaine de la construction aéronautique ou de l'espace montrent que l'Europe peut être présente avec succès (...). C'est pourquoi la France a fait et fera des propositions pour une relance de l'ambition européenne, en particulier dans le domaine de la recherche »*.

● Au niveau des pays industrialisés qui se livrent à une âpre compétition dont il ne faut pas chercher à se protéger et pour laquelle *« nous devons au contraire mobiliser les ressources intellectuelles et industrielles pour y jouer un rôle actif »*.

● Au niveau des pays du tiers-monde enfin, qu'il faut aider *« à exprimer leurs demandes en étant attentifs à leur recherche d'un développement adapté à leur situation. La France a un rôle important à jouer. Elle le fera avec le souci d'une coopération renouvelée »*.

Tous les écueils et les difficultés que cela suppose, le colloque... *économiques, sociaux, culturels* en se gardant de ne *« pas simplement recopier ce qui a réussi. Il faut au contraire s'inspirer d'une démarche qui associera sur de grands objectifs nationaux, économiques, sociaux, culturels, les efforts de l'appareil de recherche publique et privée et ceux de l'industrie »*. Les grandes filières dont *« la France doit conquérir la maîtrise sous peine de perdre son indépendance et sa compétitivité »* — électronique, informatique, biotechnologie et biologie, — qui doivent être *« portées au premier rang de la science et de ses applications »*, le lancement de grands programmes mobilisateurs concernant *« nos industries de base »*, sont au rang des préoccupations du gouvernement.

Toutefois, conclut le président de la République, *« la France ne sera dans l'avenir le grand pays que son génie exige que si elle est capable de réconcilier ses entrepreneurs, ses travailleurs, ses chercheurs, ses administrateurs, ses artistes, en la recherche passionnée d'un projet culturel pour le siècle prochain (...). Telle est l'ambition unique qui doit faire de la France une démocratie à l'heure du vingt et unième siècle. Faire que la science sous toutes ses formes serve pour la France et pour le monde ce but, cet objectif : élargir les libertés »*.

Pluie d'étoiles

On attendait la grand-messe. On savait l'officiant expert. Le « show Chevènement » promettait de savantes psalmodies, une lente pulsation portée graduellement jusqu'à l'élévation et la communion, sur fond de grandes orgues cosmiques.

Mais la République est laïque. Et puis, entre les pompes hugoliennes et la fête gauchiste, le présent septennat n'a pas encore trouvé un style pour une célébration destinée à n'être ni tout à fait populaire ni clandestine. Point de messe donc, à proprement parler. Ce n'était pas par manque de fidèles. Plus de trois mille étaient accourus. Sur l'estrade, entourant le chef de l'Etat, quatre ministres d'Etat, le président de l'Assemblée nationale et le président du comité d'organisation, le professeur François Gros, conseiller auprès du premier ministre, côtoyaient un hérétique : le président du Sénat. La République est, aussi, œcuménique... Dans la salle, près de trente ministres prolongeaient le conseil réuni le matin. Dix rangs d'ambassadeurs, de hauts fonctionnaires. Seules les travées dévolues aux parlementaires invités clairsemaient un petit archipel de fauteuils inoccupés.

Plus en arrière, sur les gradins, des syndicalistes. Si la C.F.D.T. avait choisi la discrétion en ne déléguant aucun membre de sa commission exécutive, M. Georges Séguy était là, jovial, à peine surpris lorsqu'une de ses acolytes observa qu'il n'était pas placé dans le premier lot des personnalités. Elle proposa d'arranger ça, s'il le souhaitait, en lui procurant un carton blanc qui le mettrait plus près du podium : *« Tu en veux un, Henri, euh pardon ! Georges ? »*

Non, vraiment, ce ne fut pas la messe attendue goulûment par certains ou alors elle ressembla à ces offices traditionnels où l'assistance est plus muette qu'interprète, plus passive que fervente. Les trois discours furent écoutés dans un silence sinon religieux, du moins recueilli. Il fallut que M. François Gros appelle de ses vœux *« la liberté d'expression, la liberté tout court »* du chercheur pour que les applaudissements explosent. Quelques salves plus étiques soulignèrent l'affirmation par le président de la République de la necessaire *« promotion du français comme langue scientifique »* et de la prééminence de la biologie.

Ce fut tout, hormis les acclamations obligées au terme des péroraisons. Peut-être les intellectuels présents, des hommes surtout, chenus en grand nombre, ont-ils la foi pudique. Cet ingénieur-chercheur qui œuvre depuis vingt ans au C.N.R.S. justifiait une telle réserve : *« Les scientifiques que nous sommes sont habitués à faire une analyse critique des phénomènes physiques »* Cet homme proche de l'ancienne majorité ajoutait : *« M. Mitterrand a parlé gravement de choses auxquelles il croit et auxquelles nous sommes tout prêts de croire. Son ton incitait à la gravité. »*

Le mot sacrilège

La *détente* faillit éclore pourtant, involontaire, à deux phrases de la fin du discours présidentiel. *« C'est augmenter les libertés,* assurait M. Mitterrand, *que de faire progresser la chimie... »* Ici, un fragment infinitésimal de temps, une éternité pour lui. Il hésita avant de poursuivre... *« la chimie... l'astrologie »*. La physique, la biologie, l'anthropologie et la linguistique eurent beau engloutir le *mot* sacrilège, l'élite scientifique du pays l'avait entendu. Lapsus à n'en pas douter écrit dans le texte même du discours. L'Elysée confirma : *« faute de frappe »* Mais, l'espace d'une seconde-lumière, le rêve distrait d'une dactylo avait projeté l'activité millénaire des faiseurs d'horoscopes au rang et à la dignité de fauteurs de liberté ! Consulté peu après, un chercheur professeur à l'université de Lille-III, M. Gérard Simon, auteur de l'ouvrage *Kepler, astronome astrologue*, paru en 1979 chez Gallimard, diagnostiquait : *« Le président attache une telle importance à la recherche pour construire l'avenir qu'il a commis un lapsus en citant une pseudo-science dont le nom évoque la prévision et la prédiction »* M. Simon conclut : *« Toute interprétation de type psychanalytique au pied levé serait invérifiable. Donc hors de mise pour des scientifiques... »*

CHARLES VIAL.

« PORTES OUVERTES » DANS LES LABORATOIRES LE 16 JANVIER

A l'occasion du colloque national sur la recherche et la technologie, un millier de laboratoires, aussi bien dans la capitale et dans la région parisienne qu'en province, organisent le samedi 16 janvier, une journée « portes ouvertes ». Nous donnons, en page 29, une liste des principaux laboratoires parisiens que le public pourra ainsi visiter.

LE COURANT PASSE

En ouvrant le colloque, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, a remarqué que cette manifestation eut été impossible il y a un an. Pourtant, M. Pierre Aigrain, alors responsable de la recherche, avait déjà exprimé plusieurs des intentions affichées par l'actuel ministre. Mais il n'était guère crédible — car son gouvernement ne l'était pas. Que les chercheurs soient majoritairement de gauche n'en est qu'une raison mineure.

L'important est que si la recherche avait parfois une belle place dans les discours, les faits étaient moins brillants. Et surtout la mentalité étroitement économiste, parfois étroitement égoïste, qui régnait alors dans les plus hautes sphères de l'Etat, n'avait rien qui put séduire ceux qui sont « en charge de l'avenir ». Les personnels de la recherche dénonçaient avec vigueur les mauvais coups — parfois plus imaginaires que réels — que le gouvernement était soupçonné de porter à leur activité, tout en ignorant ses actions positives quand il y en avait.

Le colloque national est donc issu directement de l'élection de M. François Mitterrand. Celui-ci a bien compris qu'il manquait moins aux chercheurs des moyens matériels qu'une vocation affirmée, et une reconnaissance par le reste du corps social. Les moyens sont venus avec le collectif budgétaire adopté en juillet 1981 et le budget 1982. Et le colloque national est en passe de fournir ce « supplément d'âme » dont les personnels de recherche avaient tant besoin. Ceux-ci ont été consultés sur ce qui leur tenait à cœur ; simultanément, ils ont pu savoir ce que le pays attendait d'eux. Dans quelques mois, une loi d'orientation et de programmation, comportant des assurances financières et statutaires, mais aussi des obligations, fixera le contrat passé entre la nation et ses chercheurs.

Ce contrat sera-t-il tenu ? Le courant continuera-t-il à passer ? La recherche ne va-t-elle pas retomber trop vite dans le ghetto qu'elle a si longtemps connu ? La réponse ne peut actuellement être donnée, ni au sommet ni à la base. Elle dépend en partie de la réussite économique de l'action gouvernementale. Mais elle dépend surtout de la volonté des hommes, du technicien au ministre, de maintenir l'ouverture qui s'est affirmée ces derniers mois, d'œuvrer dans ce sens de l'intérêt général que chacun devine assez bien et que le colloque a pour fonction de mettre en pleine lumière.

MAURICE ARVONNY.

ÉDUCATION

La C.G.T. souhaite « une refonte réelle » du système éducatif

De notre correspondant

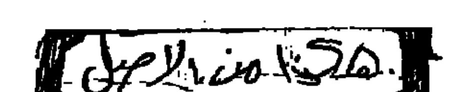
Montpellier. — *« Si la première centrale syndicale de France n'a pas vocation pour présenter un programme éducatif, elle a à formuler des exigences à partir de sa conception de l'homme, du travailleur et de son rôle dans la société. »* C'est ainsi que M. Emile Grevoul, secrétaire de l'union régionale C.G.T. du Languedoc-Roussillon a présenté récemment à Montpellier la conférence de presse de MM. André Allamy secrétaire confédéral et Claude Michel, secrétaire de la commission confédérale de l'éducation essentiellement consacrée à deux thèmes : « Quelle école en 1982 pour quelle classe ouvrière ? » et « L'école ouverte sur la vie et le travail ».

M. Allamy, qui veut avec les pouvoirs publics une réelle concertation et non plus une simple consultation, a affirmé sa volonté de voir *« procéder à une refonte réelle qui ne porterait pas seulement sur les structures »*. Pour lui, le collège unique *« a été l'école de la crise et du déclin national »*. *« Il convient d'articuler,* ajoute-t-il, *non seulement école élémentaire et collège, mais aussi collège et lycée. Le collège ne doit pas être conçu comme le terme de la scolarité. »*

Pour l'immédiat, les zones d'éducation prioritaire (ZEP) apparaissent *« comme un élément positif pour faire bouger les choses »*. Parmi les critères à retenir pour l'implantation des ZEP, la C.G.T. insiste pour que soit pris en compte le rôle des inégalités sociales dans l'échec scolaire : le pourcentage d'enfants d'ouvriers en relation avec le taux de redoublement, le taux de retard en sixième, l'évaporation entre la sixième et la troisième, les dérivations en fin de cinquième vers les C.P.P.N. (classes préprofessionnelles de niveau) et C.P.A. (classes préparatoires à l'apprentissage), la population scolaire immigrée.

Il estime aussi que *« tous les lycées d'enseignement professionnel (LEP) devraient être considérés comme des ZEP, y compris en regard de l'objectif gouvernemental en matière de formation professionnelle »*.

« Si la croissance doit reposer sur la valorisation des capacités des travailleuses et des travailleurs, a conclu M. Allamy, *cela interpelle la formation et le système éducatif. »*. — R. B.



CATASTROPHES

A WASHINGTON

Un avion heurte un pont et s'abîme dans le Potomac

Plus de soixante-dix morts

De notre correspondant

Washington. — Avec un accident d'avion particulièrement dramatique (plus de soixante-dix victimes) et le déraillement d'une rame de métro qui devait faire trois morts et une quinzaine de blessés, la capitale des Etats-Unis a connu, mercredi 13 janvier, l'une des journées les plus tristes de son histoire récente. En raison de la tempête de neige qui semble être à l'origine de la catastrophe aérienne, le président Reagan et le maire de la ville ont autorisé les employés fédéraux et municipaux n'occupant pas une fonction « essentielle » à rester chez eux ce jeudi 14 janvier.

Washington compte deux grands aéroports : Dulles (pour les vols internationaux) et National. Ce dernier, situé à 2 kilomètres seulement de la Maison Blanche, en bordure du Potomac, avait été fermé mercredi après-midi en raison du mauvais temps. Vers 16 heures, juste après la réouverture, et alors que la visibilité était de 800 mètres, un Boeing-737 d'Air Florida décollait avec soixante-huit passagers et cinq membres d'équipage à son bord, à destination de Tampa (Floride). Il frôla le pont de la Quatorzième Rue qu'il était censé survoler, décapitant cinq véhicules au passage, avant de tomber dans le fleuve, le Potomac, à moitié gelé.

Une course contre la montre s'engagea aussitôt chez les secouristes. Il était clair que personne ne pouvait survivre à un séjour prolongé dans une eau aussi froide. Des hélicoptères se dirigèrent vers le lieu du drame, mais les ambulances eurent beaucoup de mal à y arriver, en raison de la neige et d'un trafic automobile exceptionnellement dense : en effet, les fonctionnaires venaient d'être autorisés à regagner leur domicile pour échapper au mauvais temps.

Malgré les moyens matériels considérables et des centaines de secouristes mobilisés, seuls dix-sept personnes ont pu être sauvées des eaux. On ne comptait plus que cinq passagers survivants jeudi en début de matinée. Et il fallait ajouter à la liste des victimes six automobilistes tués ou grièvement blessés sur le pont.

Selon leur habitude, les chaînes de télévision américaines se sont surpassées. On a pu suivre ces opérations de secours en direct — et avec un immense malaise. Personne ne pouvait censurer les images, recueillies dans des conditions exceptionnelles. Des corps ensanglantés étaient extraits à grand peine des voitures en miettes sur le pont. Une passagère de l'avion, épuisée, lâchait la bouée de l'hélicoptère et commençait à se noyer. Un sapeur-pompier plongeait entre deux blocs de glace, la rattrapait à la nage, la ramenait sur la berge... Tout cela sous la neige, en couleur, devant des millions de téléspectateurs atterrés, impuissants.

Les causes de la catastrophe n'étaient pas encore éclaircies ce jeudi matin, d'autant que la « boîte noire » se trouvait encore dans la carlingue. On se demandait, en particulier, si l'appareil avait été convenablement dégivré avant le décollage par l'aspersion d'un liquide spécial.

C'est la première fois qu'un avion de ligne s'écrase aux Etats-Unis depuis l'accident d'un Boeing 727 à Chicago en mai 1979. C'est aussi la première catastrophe aérienne depuis le licenciement de treize mille aiguilleurs du ciel par M. Reagan, l'été dernier. Si l'enquête établit qu'une erreur a été commise à la tour de contrôle, cela provoquera certainement une polémique. La Maison Blanche s'est empressée, mercredi, de souligner — on se demande sur quelles bases — que les aiguilleurs de Washington (non grévistes ou nouvellement embauchés) n'avaient rien à se reprocher.

Le National Airport fait l'objet d'un vieux débat. Les pilotes lui reprochent d'être situé trop près de la ville, d'avoir des pistes trop courtes et un trafic excessif. Ses défenseurs répliquent très sérieusement : *« National est si dangereux qu'il en devient très sûr parce que les pilotes font attention. »* Cet aéroport, construit en 1941, a, en tout cas, un taux d'accidents plus faible que la moyenne : la dernière catastrophe remonte à juin 1949.

Le déraillement de la rame de métro est survenu vingt-six minutes après l'accident aérien. C'est la première fois à Washington que le Subway, inauguré en 1976, donne lieu à un accident mortel.

R. S.

SPORTS

TENNIS

McEnroe-Connors match-vedette de la deuxième journée du «Masters»

La rencontre entre les Américains McEnroe et Jimmy Connors constitue, ce jeudi 14 janvier, le match-vedette de la deuxième journée du « Masters » (tournoi des maîtres), qui a commencé mercredi au Madison Square Garden, à New-York.

Au cours de la première journée, Vilas a battu Clerc, 6-1, 7-5 ; Connors a dominé Teltscher, 7-5, 6-1 ; McEnroe a pris le meilleur sur Tanner, 6-3, 6-2, et Lendl a remporté, pour la première fois, un match contre Gerulaitis, 4-6, 7-5, 6-2.

De notre envoyé spécial

NEW-YORK. — Dès une heure de l'après-midi, les Américains Jimmy Connors et Eliot Telscher, premiers des huit « grands maîtres » firent leur entrée sur le terrain. Le public n'était alors composé que de groupes scolaires épars dans l'immense amphithéâtre et du premier carré des fervents qui avaient bravé les intempéries — en tout quelque trois mille spectateurs, une misère pour le Garden. Dans cette ambiance feutrée, Connors gagna, au train, en deux sets (7-5, 6-1) prouvant néanmoins devant son cadet qu'à vingt-neuf ans, ses réflexes étaient intacts sur une surface moyennement rapide. Le deuxième match de l'après-midi, arbitré par une femme, entre les Argentins Guillermo Vilas et José-Luis Clerc, se termina à l'avantage du premier, en deux sets (66-1, 7-5).

La qualité du jeu changea du tout au tout au début de la soirée. Le premier match opposait Ivan Lendl à Vitas Gerulitis et les nombreux connaisseurs qui avaient loué leur place composaient une salle de près de dix mille spectateurs. Pour rien au monde on n'aurait voulu manquer cette confrontation. Lendl, en deux précédentes rencontres, n'a jamais gagné face à Gerulaitis. Les deux joueurs sont d'autant plus intéressants aux yeux des new-yorkais que ce sont l'un et l'autre des « self made men » incarnant la promotion moderne du tennis « prolétarien ».

De sang slave, les deux joueurs sont dissemblables. Le Tchécoslovaque Lendl, hermétique sous son masque aux yeux caves auquel il ne manque qu'une lampe de mineur pour attester son pays d'origine, est né il y a vingt et un ans à Ostrava ; Gerulaitis, avec son profil de « rocky » à la crinière blonde, porteur d'un prénom de roi lithuanien, né le long des pistes de l'aéroport d'Idlewild — un quartier de New-York — il y a vingt-neuf ans.

Lendl est plutôt un « gagne-gros » qui restitue consciencieusement à la fédération tchécoslovaque 20 % de ses profits : Gerulaitis est un boyard qui flambe ses millions dans la société du « Jet set » new-yorkais. Lendl fut plus favorisé que Gerulaitis à ses débuts, ayant été entraîné par sa mère, troisième joueuse tchèque sous le nom d'Olga Jenitsova : il bénéficie actuellement des soins de l'excellent volleyeur Woytek Fibak, qui l'a « nuésr », ces dernières semaines, dans sa propriété de Greenwich — miraculeusement protégée pour un Polonais — sur les rivages nostalgiques du Connecticut.

Gerulaitis, pour sa part, est au sens littéral un enfant de la balle. Il apprit à jouer n'importe comment dans les parcs populaires de Queens. Il était là à pied d'œuvre. Tout à côté, en effet, parmi les cottages luxueux, s'élevait le très sélect Country Club de Forest Hills, si romanesque qu'il servit de théâtre à Hitchcock pour *l'Inconnu du Nord Express*. La chance voulut alors que Harry Hopman, le sorcier australien qui formait les jeunes dans son académie voisine de Port-Washington, s'intéressât à lui. Les résultats ne tardèrent pas : champion d'Australie en 1977, il avait encore été, en septembre dernier, finaliste à Flushing-Meadows après avoir précisément éliminé Lendl en cinq sets.

Défaite de Gerulaitis

Mercredi, Le Madison Square Garden sans doute inspirait moins Gerulaitis que d'autres lieux de Manhattan où il fait la fête. Il fut cette fois battu par Lendl. Pendant les deux premiers sets, pourtant, il « fit l'avion » en distribuant au filet des volées supersoniques jusqu'à ce qu'il prit la tête par 6-4 et atteignit 5 partout avec une belle chance d'enlever la partie. Sans pitié, le Tchécoslovaque commença alors à « bombarder » Gerulaitis qui perdit insensiblement son étincelle. Lendl parvenait à gagner le deuxième set. A la troisième manche, Gerulaitis soutenait toujours superbement la cadence. Mais ses interceptions au filet n'étaient plus aussi heureuses. Un minimum de retard sur la balle et la chance s'enfuit. Les points, les jeux se mirent à défiler très vite et Lendl, implacable, termina le match par une volée de toute beauté. Score : 4-6, 7-5, 6-2.

Le dernier match, qui opposait John McEnroe et Roscoe Tanner, fut une pure formalité et le premier nommé l'emporta par 6-3, 6-2. L'épreuve majeure pour McEnroe est à présent sa rencontre face à Jimmy Connors. C'est le clou de la deuxième soirée.

OLIVIER MERLIN.

D'un sport à l'autre...

ATHLETISME. — *L'association polonaise d'athlétisme a renoncé à l'organisation des championnats du monde de cross-country qui devait avoir lieu à Varsovie le 21 mars. L'agence polonaise PAP, qui a rapporté le 13 janvier cette information, n'a fait aucun commentaire. Ces championnats pourraient être organisés à Rome.*

RUGBY. — *Le match de Tournoi des Cinq nations Irlande-Pays de Galles qui devait avoir lieu samedi 1 janvier au stade de Lansdowne Road de Dublin a été reporté en raison des mauvaises conditions météorologiques régnant dans la capitale irlandaise.*

INTEMPÉRIES

Importante crue de la Seine

Alors que les services de la Météorologie nationale prévoient que le temps très froid et sec devrait persister, au moins jusqu'à la fin de cette semaine, sur la moitié nord de la France — où le thermomètre est descendu jusqu'à — 18 degrés, — les menaces d'inondations restent vives.

La Seine, en crue dans les régions de Melun et de Montereau (Seine-et-Marne) et en plusieurs points du Val-de-Marne, des Yvelines et de l'Essonne, continue de provoquer de graves perturbations. A Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), le maire a pris un arrêté d'évacuation concernant quelque cent cinquante familles dont les habitations sont menacées, mais ce jeudi, seules quatre ou cinq personnes âgées avaient accepté d'y obtempérer.

Dans la capitale, la Seine devait atteindre, ce 14 janvier, la cote de 6,20 mètres. La mairie de Paris a pris des mesures préventives intéressant les huitième, douzième, quinzième et seizième arrondissements. Ainsi un muret en béton armé a-t-il été édifié, le 13 janvier, en bordure des berges, tandis que les rampes d'accès et les escaliers menant au fleuve étaient fermés à l'aide de madriers. Enfin, des « cheminées » de parpaings ont été mises en place autour de six cents plaques ou bouches d'égouts pour empêcher les eaux usées d'envahir trottoirs et chaussées.

Si le trafic ferroviaire est redevenu presque normal, plusieurs dizaines de milliers de familles restent toujours privées d'électricité, en dépit des efforts déployés par les techniciens d'E.D.F.

A la direction d'E.D.F., on indiquait, ce jeudi matin, que quatre « points noirs » — la région d'Evreux (Eure), de Mantes (Yvelines) et plusieurs communes du Val-d'Oise et de l'Oise — ne pourraient être résorbés avant la fin de la semaine.

DANS L'EURE

Ferrières, village givré

De notre envoyé spécial

Evreux. — *Ferrières-Haut-Clocher : un village givré. Les météorologistes de la base aérienne d'Evreux expliquent le phénomène : de l'eau en surfusion, une pluie qui traverse 500 mètres d'air froid et qui, tout en restant liquide au-dessous de zéro degré, se fige immédiatement sur le sol. C'est joli comme une décoration de Noël : des maisons, des fontaines sous verre, les arbres ployant sous les pampilles et le soleil jouant dans le paysage*

L'effet est réussi. Mais les manchons de plusieurs centimètres d'épaisseur qui pendent aux fils électriques cassent tout dans un bris de glace. « Cela pèse 2 kilos par mètre, et il y a trois fils par poteau. » *M. Joseph Cobrel, chef du centre E.D.F. de l'Eure, mesure l'étendue des dégâts :* « Dimanche, il y aura encore 20 000 abonnés privés d'électricité. » *Environ 5 000 personnes luttent contre les méfaits de cette « pluie givrante ». 620 employés d'E.D.F. repèrent les poteaux abattus, rétablissent le courant dans les campagnes, mais il faudra plusieurs jours encore pour tout réparer.*

A Ferrières, on s'installe dans une vie sans eau ni électricité, sous *le givre et la neige qui amortissent tous les bruits. Dans la Grand-Rue, où court un froid de loup, un homme, qui titube sur la glace, passe avec un tuyau de poêle sous le bras. Il part équiper sa maison. L'école est fermée — la canalisation qui relie la cuve à la chaudière a éclaté, et l'écolier et l'écolière du panneau de signalisation restent la jambe en l'air sous une épaisseur gelée.* « J'y vais tous les matins, *dit Mme Grouit, l'institutrice,* mais comme il n'y a pas de ramassage scolaire, les élèves sont absents. »

M. Jean-Claude Jouis, maçon, « aux intempéries », *a pris ses précautions, mais sous la véranda sa provision d'eau se fige lentement dans des seaux et au pied du mur de son jardin, sous le soleil de midi, le thermomètre lentement dans des eaux, et au marque moins 7 degrés. Il a d'abord pensé au congélateur, qu'il a branché sur le groupe électrogène du voisin. Des fils de fortune barrent les rues avec de petits chiffons rouges pour que les autos ne les arrachent pas.* « On est quand même solidaires. »

A Caugé, 3 kilomètres plus bas, les gens ont apporté leur congélateur dans la salle de la mairie, où on avait installé un *groupe puissant. Tandis qu'à Ferrières — deux cent vingt habitants à peine, — il a fallu se débrouiller. Les cheminées fument mais on a froid dans le dos et les chambres sont glaciales.* « C'est comme dans l'ancien temps, *dit un père de famille,* j'ai été élevé comme ça avec la lampe à pétrole, et le matin c'était plein de fleurs aux fenêtres. » *Ses enfants, qui n'ont plus rien de spartiate, s'ennuient à retrouver, le soir, les jeux de société et les conversations au coin du feu. La famille Prevost est épuisée. Elle possède une ferme et seize vaches, qu'il a fallu traire à la main :* « C'est qu'elles-mêmes ne sont plus habituées, ça les perturbe, elles donnent moins de lait et c'est plus long. » *Albertine Goubert, quatre-vingts ans, vit autour de sa cuisinière.* « Tout glisse, je ne sors plus, je n'ai pas de congélateur, moi. » *Aussi n'a-t-elle pas connu le désarroi de la communauté : toutes ces victuailles qui commençaient à tourner, au risque de les perdre, comme il y a quatre ans, en 1978.*

La montée des eaux

A la préfecture de l'Eure, les directeurs départementaux coordonnent les secours. « La pluie givrante de 1978 avait occasionné des dégâts, mais nous avons profité de cette expérience pour intervenir plus rapidement : nous connaissons, depuis, les adresses des fabricants de groupes électrogènes », *explique M. Georges Portelli, directeur départemental de la protection civile Déjà, des affairistes louent à la journée et au prix fort des groupes de 2 kVA ou de 5 kVA. Les téléphones du P.C. opérationnel ne cessent de sonner ; le plan ORSEC n'est pas déclenché, mais c'est tout comme. M. Henri Coury, préfet de l'Eure, organise des réunions d'information pour les élus qui se laisseraient engourdir par le froid en attendant les secours ; le directeur de l'équipement fait sabler les routes et élaguer les arbres, les gendarmes utilisent leur fréquence pour faciliter le trafic ferroviaire et l'armée transporte des « armements de support » pour E.D.F.* « A présent, nous sommes préoccupés par la montée des eaux, *dit M. Portelli* il faut souhaiter que nous *n'ayons pas un redoux trop* brusque. » *Déjà, les pompiers dégagent les branches rompues qui bouchent les vannages.*

A Ferrières, les estafettes de l'administration glissent sur la patinoire des rues, le facteur en après-ski fait sa tournée comme d'habitude. « A part lundi, quand ils n'ont pas voulu nous laisser partir, je suis venu tous les jours, heureusement que j'ai ma pelle avec moi. » *« Une vieille dame confie des lettres au préposé, et aussitôt il démarre :* « Attention devant, je n'ai pas de pneus à clous. » *Il croise en zigzaguant la 4-L de l'E.D.F., qui repère les poteaux tombés dans les champs. Un vrai trafic sous l'enseigne du charcutier (un cochon de fer forgé, aux pieds duquel pendent trois saucisses), le froid n'a pas coupé le passage ni même les petites conversations au grand air.* « Il y a, *dit un frigorifié,* à plaindre les vieux et les bébés, qui, malheureusement, ont besoin de chaleur, mais ma cousine, qui couvre ses poissons, elle est ridicule. » *Le charcutier se désespère :* « Sans électricité et sans eau, pas moyen de fabriquer du boudin ; il a fallu que j'aille à un hachoir électrique d'Evreux pour faire mes andouilles, et le malaxeur est en panne. » « Pour le café c'est pareil, *dit un emmitouflé,* les vieux moulins on en a fait des lampes », *et le charcutier continue :* « Cette semaine, je n'ai pu tuer qu'une seule bête et je n'ai presque rien vendu : avec la panne de courant, les gens mangent tout ce que contient leur congélateur. »

CHRISTIAN COLOMBANI.

FAITS DIVERS

Le rallye Paris-Dakar

TROIS AVIONS MILITAIRES FRANÇAIS PARTICIPERONT A LA RECHERCHE DE M. MARK THATCHER ET DE SES COÉQUIPIERS

On était toujours sans nouvelles, ce jeudi 14 janvier en fin de matinée, de M. Mark Thatcher, fils du premier ministre britannique, et de sa coéquipière française Anne-Charlotte Verney, ainsi que de leur mécanicien Claude Garnier, qui participent au rallye Paris-Dakar.

Le ministre de la défense, M. Charles Hernu a annoncé, mercredi 13 janvier, à l'issue du conseil des ministres, qu'il avait décidé d'envoyer trois avions militaires pour aider les organisateurs à retrouver les disparus (nos dernières éditions).

Suspendues à la tombée de la nuit de mercredi, les recherches ont repris, ce jeudi 14 janvier, dès l'aube, sans donner de résultats.

M. Denis Thatchter, le père de M. Mark Thatcher, a quitté la Grande-Bretagne mercredi pour rejoindre Tamanrasset et ensuite la frontière malienne, où un centre de coordination de recherches a été installé.

A Londres, la reine a fait parvenir à son premier ministre un message de sympathie.

D'autre part, le Front Polisario a démenti, ce jeudi matin, à Paris, « officiellement et catégoriquement » des rumeurs qui tendaient à l'impliquer dans la disparition du fils du premier ministre britannique.

● *Un homme accroché au train d'atterrissage* d'un boeing 727 qui a décollé mercredi 13 janvier après-midi de Port-au-Prince pour New York s'est écrasé au sol sur l'aéroport de la capitale haïtienne. Le cadavre méconnaissable n'a pas pu être identifié. — *(A.F.P.)*

● *Interdiction de chasser.* — Des télégrammes ont été adressés aux préfets pour qu'ils étudient rapidement dans leur région, en concertation avec les responsables cynergétiques, les conditions de fermeture de la chasse en raison des conséquences de l'actuelle vague de froid, indique-t-on au ministère de l'environnement.

Cette mesure préfectorale, qui est autorisée par le code rural quand les conditions climatiques font courir un danger à la faune, risque cependant, compte tenu du délai de publication des arrêtés, d'arriver trop tard, craignent certaines associations de protection de la nature.

LA POLICE ENTEND LES TÉMOINS DE L'AFFAIRE RANUCCI

Les conclusions de l'enquête en vue d'une éventuelle révision du procès de Christian Ranucci, condamné et guillotiné le 28 juillet 1976 pour le meurtre, en 1974, de la petite Marie-Dolorès Rambla, devraient être connues à la fin du mois de janvier. Un haut fonctionnaire de police, le commissaire divisionnaire Joseph Le Bruhec, a été chargé par le parquet d'Aix-en-Provence de voir certains *témoins* de l'affaire et de vérifier les *« faits nouveaux »* que les avocats de la mère de Christian Ranucci Maîtres Jean-Denis Bredin et Jean-François Le Forsonney, avaient avancés pour justifier, le 18 août 1981, une nouvelle requête en révision (le *Monde* du 14 janvier).

Selon certaines informations, les deux avocats détiendraient notamment la preuve que l'emploi du temps de Christian Ranucci décrit par la première enquête, n'était pas complet : le témoignage tardif d'un Marseillait indiquerait que le jeune homme avait écrasé, avant le meurtre, son chien, alors qu'il conduisait sa voiture en état d'ivresse. Les deux hommes auraient échangé leurs identités.

● *Les quatre membres de l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA),* détenus à la prison de Fleury-Mérogis, ont entrepris, lundi 11 janvier, une grève de la faim pour obtenir le statut de prisonniers politiques. Ils protestent ainsi contre la condamnation à quinze ans de réclusion, à Genève le 23 décembre 1981, d'un autre membre de l'ASALA, M. Mardisos Jamgodchian, déclaré coupable du meurtre d'un diplomate turc.

De leur côté, trois militants du mouvemnt Libération arménienne », proche de l'A.S.A.L.A., ont entrepris à l'église arménienne, proche de l'ASALA, grève de la faim pour soutenir l'action des prisonniers.

Enfin, « Libération arménienne » appelle à une manifestation, ce jeudi 14 janvier, à 18 h 30, devant l'ambassade de Suisse à Paris.

● *Au Conseil d'Etat.* — Sur proposition du garde des sceaux, le conseil des ministres du 13 décembre a nommé conseiller d'Etat au tour extérieur, M. Philippe Richer, ministre plénipotentiaire, en remplacement de M. Alexandre de Marenches, admis sur sa demande à la retraite.



MÉDECINE

Les lits privés dans les hôpitaux publics seront supprimés le 1er juillet prochain

L'extinction complète du système est prévue pour la fin 1986

Lors d'une rencontre avec la presse organisée à Saint-Ouen le mercredi 13 janvier (1), *M. Jack Ralite, ministre de la santé, a précisé les modalités de suppression du secteur privé dans les hôpitaux publics. Il a aussi tracé les grandes lignes de l'action qu'il entendait mener dans les mois qui viennent.*

Il a indiqué que le 4 mars prochain quatre conseils régionaux de promotion pour la santé seraient installés (en Bretagne, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Languedoc-Roussillon et en Lorraine). Ces conseils, placés sous l'autorité des directeurs régionaux de l'action sanitaire et sociale, disposeront de moyens financiers propres, 55 millions de francs ayant été attribués à ce programme dans le budget 1982. « Ils seront chargés, *a précisé M. Ralite*, de définir les priorités et d'évaluer les incidences des actions menées. Ils informeront largement la population en vue de la faire participer aux initiatives dans le secteur de la prévention. »

Le ministre a, d'autre part, annoncé qu'un projet de loi sur les urgences serait déposé lors de la session de printemps de l'Assemblée nationale. Rappelant que dans dix-neuf départements il n'existait aucun service d'aide médicale d'urgence (SAMU) (2), *M. Ralite a indiqué que le projet de loi* « apportera, sur deux ans, les réponses qui s'imposent ».

Abordant, tour à tour, les actions en cours dans le domaine de la coopération internationale, de la politique du médicament, de la recherche et des professions para-médicales, le ministre a aussi donné quelques indications sur la politique menée dans le domaine du matériel biomédical. Il a notamment indiqué que les nouveaux scanographes qui seront installés dans les hôpitaux seront, dans une proportion importante, de fabrication française. L'Assistance publique de Paris, les hôpitaux de La Rochelle, Versailles, Strasbourg et le centre anticancéreux de Rouen ont décidé de passer commande à la Compagnie générale de radiologie (C.G.R.). Le ministre a aussi annoncé que, pour les autorisations qui seront accordées en 1982, plusieurs scanographes seraient attribués au secteur public et au secteur privé à but non lucratif et que quatre appareils seraient destinés à des cliniques privées et un à une clinique mutualiste.

M. Ralite a, enfin, annoncé le départ prochain, à destination de la Pologne et de l'Angola, de deux envois de matériels sanitaires et de médicaments. Quant à la charte gouvernementale de la santé, elle ne sera présentée au conseil des ministres que durant la troisième semaine de février.

Les textes réglementaires qui seront publiés dans les prochaines semaines établiront un ensemble de mesures qui entreront en vigueur le 1er juillet prochain. A cette date tous les lits privés des hôpitaux publics seront supprimés. Du 1er juillet au 31 décembre, les médecins hospitaliers pourront choisir de continuer à exercer dans un secteur privé. S'ils le font, ils ne bénéficieront pas des mesures sociales prises pour ceux qui y renoncent. D'autre part, ces médecins verront leur salaire diminuer de la somme qui correspond aux deux demi-journées hebdomadaires consacrées à l'activité privée et le versement des honoraires devra être adressé à l'administration hospitalière. Ce système sera mis en place pour une durée de quatre ans. L'extinction complète du système est fixée au 31 décembre 1986.

Les médecins hospitaliers renonçant à leur activité privée bénéficieront, en revanche, d'une amélioration de leur couverture sociale (congés maladie, maternité, retraite). Une prime annuelle — ajoutée aux traitements — permettra notamment aux médecins de continuer à adhérer volontairement à leur régime de retraite. La couverture sociale des médecins hospitaliers leur permettra de bénéficier d'avantages comparables à ceux des autres agents hospitaliers.

L'humanisation de l'accueil

D'autre part, les médecins hospitalo-universitaires renonçant à leur activité privée seront autorisés sans dérogation à disposer d'une demi-journée hebdomadaire pour exercer dans le secteur extra-hospitalier public ou para-public (Sécurité sociale, mutuelles, tribunaux, S.N.C.F., etc.).

De plus, dans les semaines qui viennent, 1 500 postes de médecins seront nouvellement créés. Compte tenu des demandes déjà formulées, 900 d'entre eux seront affectés — après concertation — de manière à accélérer la mise en place d'un meilleur système d'accueil des malades à l'hôpital.

« *Nous allons ainsi passer*, a commenté M. Ralite, *de l'étape qui n'est pas terminée de l'humanisation des hôpitaux à celle de l'humanisation de l'accueil* ».

(1) Plusieurs journaux de la grande presse et de la presse médicale n'avaient pas été conviés à cette réunion. Parmi les quotidiens nationaux étaient notamment absents : *Libération*, *la Croix* et *le Quotidien de Paris*. Trois associations de journalistes d'information médicale et sociale (l'Association des journalistes d'information sociale, celle des journalistes médico-sociaux et celle des journalistes d'informations médicales) ont justement protesté contre cette décision.

(2) Les départements dépourvus de SAMU au 1er janvier 1982 sont : l'Ain, l'Aisne, les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, l'Aude, l'Aveyron, la Haute-Corse, l'Eure-et-Loir, l'Ille-et-Vilaine, le Lot, la Manche, la Haute-Marne, la Mayenne, la Meuse, le Tarn-et-Garonne, le Vaucluse, la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

La fin d'une époque

En programmant la suppression complète du secteur privé dans les hôpitaux publics, M. Jack Ralite, ministre de la santé, ne traduit pas seulement dans les faits sa première réforme : sa décision marque la fin d'une époque. Le propos n'est pas seulement politique, même si la gauche avait fait de la suppression du secteur privé l'un de ses chevaux de bataille. Certes, son extinction était bien inscrite dans les engagements pris par M. François Mitterrand, lors de la campagne présidentielle. Pourtant, on peut penser que, quel qu'ait été le résultat du 10 mai, l'abolition d'un tel privilège était, à court ou moyen terme, quasi inévitable. Même si elle était restée sans suite, la timide tentative de moralisation annoncée début 1981 par M. Jacques Barrot illustrait déjà cette tendance.

Connus depuis longtemps, mais dénoncés depuis peu, les abus commis par certains n'avaient pas manqué de discréditer une pratique qui, d'autre part, assurait au sein des structures hospitalières une qualité d'accueil que n'offrait pas toujours le secteur public. La multiplication des activités auxquelles doivent faire face les médecins, l'humanisation croissante des hôpitaux et sans doute, pour les plus jeunes, une autre idée du service public ont fait que, d'elle-même, cette pratique commençait à s'éteindre.

Un récent rapport rédigé par le docteur Marcel Fortier, sénateur apparenté R.P.R. d'Indre-et-Loire, rapporteur au Sénat du budget de la santé, indique par exemple que seuls 1,76 % du potentiel total des lits hospitaliers (3 866 sur 219 417) sont des lits privés. Deux médecins sur trois dans les centres hospitaliers régionaux et un sur deux dans les autres centres hospitaliers ont déjà renoncé à user de leurs droits.

Un souci de cohérence

Pourtant, peu de sujets auront, ces derniers mois, autant soulevé de passions dans le monde hospitalier. Le nombre et l'intensité des réactions sans commune mesure avec la réalité de cette pratique témoignent de la valeur de symbole que de nombreux médecins lui prêtent. Parallèlement, la volonté marquée d'un ministre de la santé, membre du parti communiste, de voir disparaître ce droit acquis leur semblait être le premier pas vers une nationalisation de la médecine, la première attaque directe contre l'exercice libéral.

En fait, la concertation mise en œuvre par M. Ralite et les modalités retenues, calquées sur les engagements de M. François Mitterrand, montrent que, entre la suppression rapide et totale que prônait le ministère de la santé et les positions de certains groupes médicaux, un terrain d'entente pouvait être trouvé. Les animateurs du groupement Solidarité médicale semblaient d'ailleurs considérer récemment ce résultat comme un succès obtenu grâce aux grèves et aux manifestations organisées en décembre dernier.

Cette réforme qui a divisé à un moment le corps médical hospitalier ne devrait guère laisser de séquelles si, en parallèle, le système d'accueil des malades (en hospitalisation et en consultations externes) est effectivement et profondément amélioré. D'autre part, le système de libre choix laissé aux médecins concernés jusqu'en 1986 devrait permettre d'éviter la pratique des « dessous de table », principal obstacle à la suppression rapide et totale de toute activité privée.

En faisant disparaître ce qui restait de pratiques libérales dans les structures hospitalières publiques et en donnant aux médecins déjà salariés les mêmes avantages sociaux qu'aux autres agents hospitaliers, les pouvoirs publics tendent à la cohérence. A l'inverse, la profession médicale, depuis toujours attachée à l'exercice libéral et à son indépendance, ne peut manquer d'y voir le danger grandissant de la mainmise de l'Etat sur ses activités. Déjà, les membres de Solidarité médicale ont adopté le langage syndical, et le professeur Bernard Debré, dans son discours d'ouverture de la convention nationale de ce groupement (le Monde des 10 et 11 janvier) *exhortait ses troupes en ces termes :* « Prenons exemple sur nos grandes sœurs, les centrales syndicales C.G.T. et C.F.D.T. »

JEAN-YVES NAU.

CARNET

Naissances

— André et Catherine ROLLIN ont la joie d'annoncer la naissance de

Sophie,

le 16 décembre 1981.
9, rue Saint-Martin,
75004 Paris.

— Benoît Charles SALVANT a la joie de faire part de la naissance de sa petite sœur

Johanna,

le 7 janvier 1982.
1, rue de Kernilis,
29226 Carantec.

Fiançailles

— Christine PANNO
et
Serge PASTA

ont la joie de faire part de leurs fiançailles, à Lyon, le 10 janvier 1982.

Mariages

— Le samedi 9 janvier 1982, en l'église Saint-Germain de Charonne (place Saint-Blaise, à Paris-20e),

Christian BENEYTON
et
Catherine LECOCQ

se sont unis par les liens du mariage.
6, rue Martin-Garat,
75020 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer que la cérémonie religieuse concernant les obsèques de

M. Grégoire ASLAN

se déroulera le samedi 16 janvier, à 10 h. 30, en l'église arménienne (15, rue Jean-Goujon, Paris-8e).
L'inhumation aura lieu au nouveau cimetière de Neuilly, rue Vimy, 92000 Nanterre.
De la part de :
Mme Ann Aslan,
Et des familles Arslanian, Monnet et Wigzell.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Serge CHOURAQUI,

survenu le 10 janvier 1982, à l'âge de quarante ans.
De la part de :
Mme Elise Chouraqui-Dupuy, sa mère,
Mme Anouchka Chouraqui-Miotelski, son épouse,
Marcel, Sabine, Pierre-Alexandre, ses enfants,
Mme Jeanine Chouraqui-Masselot,
M. et Mme Jacques Chouraqui-Clot et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Vaillant-Chouraqui et leurs enfants,
Les familles Dupuy.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu au cimetière parisien de Pantin, dans l'intimité familiale.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
21, rue Mathurin-Moreau,
75019 Paris.

— Mme Jacques Howlett,
M. et Mme Marc-Vincent Howlett et leurs enfants, Julie et Jérémie,
M. Mathieu Howlett et Mme Elisabeth Moritz,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques HOWLETT,

survenu en son domicile parisien, le 4 janvier 1982, dans sa soixante-troisième année.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Cassagnes (Lot), le 6 janvier 1982.
Cet avis tient lieu de faire-part.
28, boulevard Saint-Jacques,
75014 Paris.

— M. André LESOURNE,
M. et Mme Jacques Lesourne,
Catherine, Justine et Renaud Lesourne,
ont la douleur de faire part de la mort de leur épouse, mère et grand-mère survenue, à Bordeaux, le 11 janvier 1982.

— La société I.E.S.,
Et son conseil d'administration,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle de

M. Abraham OUAKNINE,
fondateur et administrateur
de la société I.E.S.,

et demandent à tous ceux qui l'ont connu de le garder toujours présent en leur mémoire.
I.E.S.,
134, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

— Mme Joël Popper,
son épouse,
M. et Mme Jacques Popper,
M. et Mme Marcel Popper,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joël POPPER,

survenu le 8 janvier 1982.
Ses obsèques auront lieu le vendredi 15 janvier, à 11 heures, au cimetière de Bagneux-Parisien.

— M. et Mme Christian de Rémusat, et leurs enfants,
Mlle Françoise de Rémusat,
M. et Mme Arnoux de Rémusat et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Louis de RÉMUSAT,
née Hélène Colrat de Montrozier,

leur mère et grand-mère,
survenu à Saint-Germain-en-Laye, le 12 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-unième année, munie des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques seront célébrées le vendredi 15 janvier, à 14 heures, en l'église de Saint-Germain-en-Laye.
Cet avis tient lieu de faire-part.
B.P. 19 Abidjan, R.C.I.
10, rue Pelouze,
75008 Paris.
23, rue du Parc,
91330 Yerres.

— M. Paul Texier,
son époux,
M. Jean C. Texier,
son fils,
M. le docteur et Mme Marcel Eck,
M. et Mme Jean-Louis Eck,
Mlle Françoise Eck,
ses frères, sœur et belles-sœurs,
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul TEXIER,
née Geneviève Eck,
agrégée de philosophie,
professeur honoraire
au lycée Victor-Duruy,
officier des Palmes académiques,

survenu le 10 janvier 1982, réconfortée par les sacrements de l'Eglise, à l'âge de soixante-cinq ans.
Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale, le jeudi 14 janvier 1982, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris.
40, boulevard Garibaldi,
75015 Paris.

Anniversaires

— Il y a dix ans disparaissait **Anne-Marie FAUGÈRE-TROIN.**
Ceux qui la connaissaient et l'aimaient se souviennent.

Avis de messes

— Une messe sera célébrée par le R.P. Leroy, le mercredi 20 janvier 1982, à 11 h. 30, en l'église de la Madeleine, à Paris-8e, à l'intention de

Mme Charles SCHNEIDER,
décédée le 4 janvier 1982,
et en souvenir de son époux,
M. Charles SCHNEIDER,
maître de forges.

De la part de :
Mme Dominique Schneider et son fils Anne-André,
Mme Catherine Schneider et ses fils Charles-Henri, Olivier et Vania,
M. et Mme Michel André.

— On nous prie d'annoncer qu'une messe sera célébrée pour le repos de l'âme de

M. Henry CHARBONNEAU,
journaliste-écrivain,

le samedi 16 janvier 1982, à 12 heures, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris.

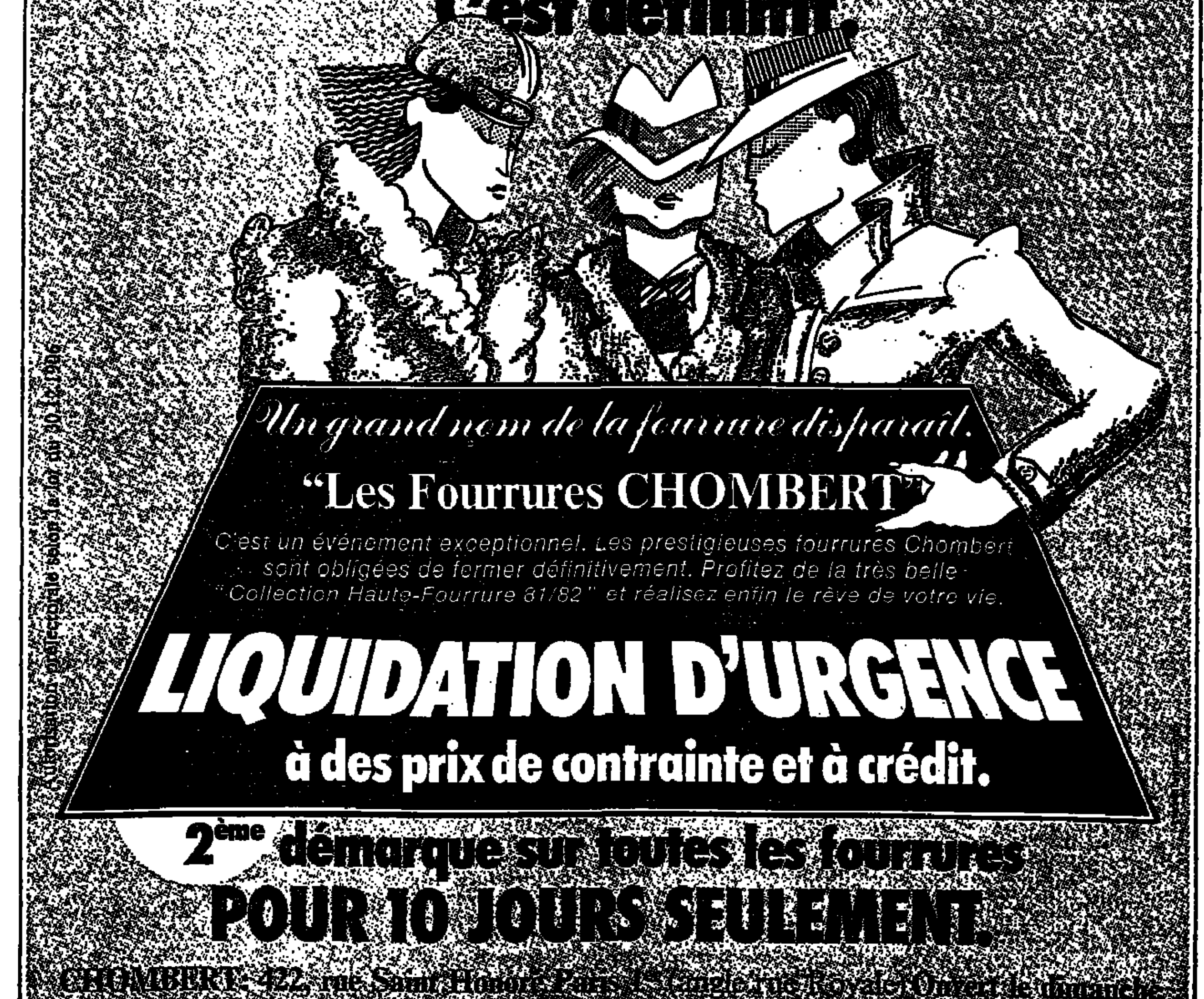
Communications diverses

— La réunion des anciennes élèves de Notre-Dame de Sion des Maisons de France et de tous pays, aura lieu le mercredi 20 janvier 1982, à partir de 16 heures (61, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris). Messe à 17 h. 30.

— Loge d'étude et de recherche Louis-de-Clermont. Rite français traditionnel. Mercredi 27 janvier, à 19 h. 30. « La première décade de la Maçonnerie spéculative : Londres 1717 - 1727 ». Sur invitation.
L.N.F. : B.P. 81 - 75160 Paris Cedex 04. Envoi de la charte de la Maçonnerie traditionnelle libre sur demande.

— La Fondation franco-américaine attribuera au printemps prochain, pour l'année universitaire 1982-1983, des bourses de quelques mois à un an à de jeunes assistants d'universités et chercheurs français se spécialisant dans l'étude des Etats-Unis contemporains (aspects économiques, politiques ou sociaux exclusivement).
Prière d'adresser candidatures, projets de recherche détaillés et états de travaux à la Fondation franco-américaine, 192, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél. 720-90-47.

— Entretiens de Saint-Germain-des-Prés (5, rue de l'Abbaye). Séminaire « L'étant entre l'être et le rien ». Jeudi 28 janvier, à 18 h. 30 : Theoria et Musika (D. Charles). Samedi 28 février, 9 h. 30 : Journée H. Maldinay. Jeudi 11 mars, 21 h. : Séance avec les psychiatres et psychanalystes (M. Schneider, docteurs C. Brisset, F. Dolto). Jeudi 25 mars : Théorie et pratique sophistiquées (B. Cassin).



Le Monde

LIVRES

REGARDS SUR JOË BOUSQUET

L'étrange moine de Carcassonne

LA fuite du temps nous donne à tous, parfois, le sentiment d'être des fantômes : un songe à la surface de la Terre. Nos jours sont si brefs, si fugitifs que, nés à peine, les voilà déjà relégués parmi les ombres du passé. « *Il y a une légèreté dans la vie qui annonce les dégradations que le poids des années fera subir à l'esprit. L'existence de l'homme porte la vieillesse du monde* », écrivait Joë Bousquet. Lui-même a ressenti comme aucun autre l'impression d'être un revenant.

Le 27 mai 1918, il avait failli mourir. Grièvement blessé par une balle de l'ennemi, il resta paralysé et mena l'existence d'un reclus dans sa chambre de Carcassonne. « *Suis-je le fantôme d'un homme enterré ?* », se demandait-il, « *La vie*, disait-il encore, *est dans nos paroles comme les batailles de la Grande Armée dans une conversation d'invalides.* » Il se trouvait dans la situation de ces désespérés qui conservent les étoiles pour seul mobilier, avant la saisie définitive.

Albin Michel vient de publier le troisième tome de son œuvre romanesque. Ce gros volume rassemble de nombreux contes et deux journaux intimes, tous inédits. On retient particulièrement, dans un de ces contes, la manière dont l'auteur évoque une jeune infirmière : « *...Ce qui avait captivé mon attention au point de m'égarer, c'était l'expression lointaine et extraordinairement reculée de ce visage éblouissant qui semblait boire la conscience et l'entraîner avec lui dans je ne sais quel monstrueux oubli.* » Ce passage offre un aperçu du style, ou plutôt du charme de Joë Bousquet. Les inflexions et les tressaillements de son écriture nous font éprouver comme rarement le mystère qui nous entoure, ou qui nous habite.

Joë Bousquet a tenu de multiples cahiers intimes, simultanés ou successifs. Les deux journaux qui figurent ici datent d'une époque funeste : la défaite de 1939-1940 et l'occupation. « *Ma vie était affamée d'événements*, notait alors Joë Bousquet. *Peut-être parce qu'elle était retranchée du monde, peut-être parce qu'elle en était affranchie.* » Il ajoutait : « *J'aurai donc été ce singulier écrivain qui ne voulait pas peindre son siècle, mais l'évoquer par le mouvement de son inspiration.* » La mort allait emporter l'étrange moine de Carcassonne quelques années plus tard, le 28 septembre 1950. La pensée du trépas hante ces pages, comme une séduisante invitation. Sans doute Joë Bousquet fut-il souvent traversé par le désir de tout quitter. « *Il n'y a que l'envie de mourir*, disait-il, *pour donner des leçons à notre cœur.* »


★ Dessin de Hans Bellmer.

Tout l'incitait à vouloir disparaître. Sa blessure l'avait exclu du royaume des vivants, et sa famille le jugeait perdu, confirmant ainsi l'arrêt du destin : « *J'ai appris que mes parents ne fondaient aucun espoir sur mon avenir.* » Aveu pathétique dans sa discrétion. Pourtant, Joë Bousquet s'est efforcé de considérer comme une chance l'infortune qui le rendait prisonnier de sa chambre et le contraignait à guetter le cortège de ses heures et de ses pensées. Puisque son état l'empêchait de vivre les mêmes aventures que les autres, ce demi-solde a mené une « aventure dérobée », sur les chemins de la méditation et de la littérature. Il a écrit un nouveau *Voyage autour de ma chambre*, qui n'a pas duré seulement quarante-deux jours comme celui de Xavier de Maistre, mais toute une vie.

« *Je compose cahin-caha une œuvre de désœuvré* », affirmait-il. Ajoutons qu'il y mettait une sorte d'obstination féroce, car il voyait s'annoncer dans la poursuite de son entreprise l'avenir qu'on lui refusait ; il devinait, à l'horizon de son œuvre, l'homme profond, l'inconnu qui se dissimulait dans son histoire. Nos pressentiments sont notre mémoire du futur. Joë Bousquet a fait une littérature du pressentiment. « *Je veux former*, déclarait-il, *l'art de bien augurer de moi-même.* » Il fallait, pour lui, « *que chaque phrase de la narration* [eût] *l'éclat d'une parole venue toute vibrante de l'avenir* ». Il cherchait à parler « *la langue naturelle de celui que nous sommes sans le savoir* ». « *Je prierai l'impossible*, disait-il encore. *Je ferai rendre à la vie des accents que nul n'a entendus...* »

Aussi, « *que de fulgurations dans la pénombre de la chambre !* », comme l'écrit Ginette Augier, qui était son amie. Mais, en même temps, que d'efforts déployés pour échapper au désespoir et ne plus redouter le matin ! « *Rassure-toi, c'est le jour, un peu d'ombre qui vole...* »

FRANÇOIS BOTT.

★ ŒUVRE ROMANESQUE COMPLETE, de Joë Bousquet, Tome III. Préfaces et notes de René Nelli, Kathy Baras, Ginette Augier et Christine Michel. Ed. Albin Michel, 535 pages. 129 F.

Une œuvre considérable

L'œuvre de Joë Bousquet apparaît considérable. Ayant consacré, plus que tout autre, son existence à la littérature, il a laissé beaucoup d'inédits. Rougerie, qui ne cesse d'en publier pour notre bonheur, a fait paraître l'année dernière les lettres de Joë Bousquet à Max-Philippe Delatte, accompagnées des textes que l'écrivain avait donnés à la revue de celui-ci, « Critique 38 ». On y trouve notamment des chroniques sur « la Métamorphose » de Kafka et sur « les Vanilliers » de Georges Limbour.

∴

Il faut signaler aussi la récente réédition de « Langage entier » (Rougerie), la publication des « Lettres à Magritte » (Ed. Talus d'approche, 47, rue de la Station, 7078 Le Roeulx, Belgique), et la parution d'une anthologie des textes que Joë Bousquet donna aux « Cahiers du Sud » de 1928 à 1950 (Ed. Rivages, place Thiars, 10, rue Fortia, 13001 Marseille).

Rivages a repris également le numéro des « Cahiers du Sud » sur « Le génie d'oc et l'homme méditerranéen », que Joë Bousquet avait dirigé avec Jean Ballard et René Nelli. Enfin, dans le dernier numéro des « Cahiers du double », consacré à l'autobiographie, on découvre un texte de Joë Bousquet intitulé « Mémoires 1947-1948 » (62, rue de Montreuil, 75011 Paris).

Une possession démoniaque

● *La rencontre avec Ginette.*

« *JOË m'a connue à quatre ans, devant un verre d'orangeade.* » La rencontre de Bousquet et de Ginette Augier, dont les *Lettres à Ginette* ont révélé à quel point elle fut intense, devait avoir lieu. Leurs familles, entre le Minervois et les Corbières, se fréquentaient depuis des siècles. « *Mon arrière-grand-père était le notaire des Bousquet.* »

Aujourd'hui, plus de trente années après la mort de Bousquet, Ginette Augier, qui enseigne la philosophie à Caussade, près de Montauban, est toujours habitée par sa présence. « *On n'en sort pas, de Bousquet.* » Elle vient de préfacer *la Marguerite de l'eau courante* pour le tome III de l'*Œuvre romanesque complète*, et, surtout, multiplie de petits essais et souvenirs, destinés ou non à la publication.

Qu'elle écrive ou qu'elle parle, Ginette, — on peut l'appeler ainsi, puisque, comme « Marthe » ou « Poisson d'or », elle fait partie de la constellation légendaire des femmes qui aimèrent Bousquet — referme derrière elle les portes du temps.

Elle nous entraîne dans la Chambre de Carcassonne, avec le buste de Sénèque, la lampe rose, une petite boîte chinoise, la grosse pierre bombée, un cheval de verre à la patte brisée, des miroirs, une pipe de roseau, le chat Gibus et le fox blanc, Pip, la plage de Tanguy, un Fautrier, un Miró, la fourrure blonde du lit, au cœur de l' « œuf opiacé ». Ou bien elle se retrouve à dix-sept ans dans la garrigue minervoise, à Villalier, la résidence d'été de Bousquet, entourée de magnolias et de buissons de roses, en inspiratrice de la « ramasseuse », l'une des figures féminines de *la Tisane de sarments*.

Si on évoque les autres femmes, la princesse russe, la grande blonde divorcée, la jolie étudiante brune, Didi ou Ysel, qui traversent la biographie de Bousquet, Ginette tient à dire en quoi, selon elle, ses liens avec lui furent uniques : « *Je n'ai trouvé nulle part traces d'une expérience comparable à celle de notre « nuit folle », publiée en appendice aux* Lettres. *Cette nuit-là, l'opération magique qui m'avait dépossédée de moi-même, c'était la métamorphose de Joë, aidée par la cocaïne et le rêve partagé. Il avait littéralement pris ma place. Vous trouverez un écho de cette expérience dans* la Sorcière blonde, *un des contes du tome III.*

« *Je correspondais à la femme-enfant, assez rare, innocente, avec laquelle Bousquet se risquait au jeu spectaculaire du miroir, à la fusion androgynale. Sur le moment, prise dans une romance avec un homme qui, d'ailleurs, me ressemblait beaucoup — il était aussi orgueilleux que moi, aussi rétif, — je ne devinais pas ce qu'il y avait de magique dans nos relations. C'est avec le recul, en lisant aussi les commentaires de René Nelli, que j'ai compris le sens et la portée des paroles ou des actes de Bousquet. Il parlait plus haut que l'événement, plus profond. Avec lui, comme s'il avait trouvé le vrai à travers les obscurités du beau, le discours venait de l'être.* »

« *Joë a prononcé mon nom avant de mourir.* » Le mariage de Ginette, l'éloignement, la mort même, n'ont pas réussi à briser un couple qui, pour elle, appartien à l'ordre du fatidique. En l'écoutant, si précise et si tranquille, l'écart entre la vie et les livres, ce que l'œuvre entière de Bousquet, sorte de long Journal ininterrompu, a essayé de réduire, existe à peine. Son assurance et sa sincérité permettent d'entrer, mieux que des gloses trop savantes, dans l'intimité d'une expérience où les corps, avec leur fraîcheur puis leur flétrissure, deviennent la source et la fin de toute inspiration.

Ginette termine, sans nous surprendre, par le récit qui s'imposait : « *Quand, des années après sa mort, je suis retournée dans la Chambre, je n'ai rien vu. Comme durant l'envoûtement de notre nuit de Villalier, en 1931, j'étais sans doute encore trop innocente. Mais je rentre dans cette Chambre et je m'attendais à le trouver dans ce lit. Je vois que sa sœur, Henriette, une femme très d'aplomb, est prise soudain d'une émotion intense. Tout d'un coup, je sens que je ne suis plus moi-même. Je me vidais absolument. La sœur se précipite vers moi, les bras tendus. Je me suis mise à sangloter, comme si je voulais me vider de toute ma substance. En sortant, Henriette me dit :* « Il était là. »

» *Deux ans plus tard, au cours d'un déjeuner, nous avons reparlé de l'incorporation qui avait eu lieu ce jour-là dans la Chambre.* « Vous savez, ma petite Ginette, *m'a-t-elle dit*, il m'avait bien annoncé qu'il reviendrait. Mais la seule fois où il est revenu, c'est quand vous étiez-là et vous ne pouviez pas le voir. Pourquoi ? Parce qu'il était derrière vous. Il vous suivait et, lentement, il a pris votre place. Vous étiez devenue une ombre. J'ai eu peur que vous en tombiez en poussière, alors j'ai tendu les bras pour vous recueillir. »

» *Nelli, à qui j'ai rapporté les détails de toute la scène, m'a confirmé que, point par point, ils correspondaient aux étapes d'une possession démoniaque.* »

RAPHAEL SORIN.

Cathare ou chrétien ?

IL a été souvent question des rapports de Joë Bousquet avec la religion catholique, et, principalement, avec la scolastique et la théologie. Bien que grand lecteur de Jean Duns Scot, de Jean de La Croix, de Raymond Lulle, il n'interprétait pas les textes d'une manière très orthodoxe. Dès lors, on l'a souhaité cathare, ce qui revient à forcer ses propos. Il vaut mieux le voir divers, et poète plus que penseur.

Restait le problème de sa mort. René Nelli assure qu'il est mort au sein de la religion catholique. L'ouvrage de Gabriel Sarraute : *la Contrition de Joë Bousquet*, ne laisse subsister aucun doute à ce sujet. Le témoignage qu'apporte ce prêtre, et les lettres qu'il publie, s'ils clarifient le problème du dernier jour, ne démentent aucunement la liberté spirituelle dont Joë Bousquet donna la preuve durant toute sa vie.

Le mérite de Gabriel Sarraute est aussi d'éclairer certains aspects de Bousquet : son rapport avec le mouvement des Citoyens du monde, par exemple, et sa rencontre avec Simone Weil. Des documents de cette sorte sont précieux et bienvenus.

HUBERT JUIN.

★ LA CONTRITION DE JOË BOUSQUET, par Gabriel Sarraute. Ed. Rougerie, 167 p. 46 F.

le feuilleton

« Le Pain de l'étranger », de Henri Troyat
« L'Amour en relief », de Guy Hocquenghem

La bonté ? Quelle bonté ?

LES bons sentiments ne font pas, dit-on, de bonne littérature. Mais existe-t-il de bons sentiments ? L'altruisme, tenez : toujours en train de cacher, sous ses beaux airs, des peurs de manquer, ou le sale plaisir d'obliger plus faible que soi. L'instinct maternel, quel égoïsme rapace ne couvre-t-il pas de sa réputation intouchable ! Plaindre les aveugles, sentez-vous comme cela sonne faux ? Deux romans, par ailleurs peu comparables, aiguisent ensemble, sur ces sujets, notre circonspection.

Le Pain de l'étranger fait partie de ce que Henri Troyat appelle des « romans isolés », par opposition aux sagas et aux biographies entre lesquelles ils s'intercalent. Certains traduisent : œuvres mineures ou du moins : textes pour souffler un peu, entre deux entreprises de plus longue haleine. C'est oublier que la peinture au chevalet raconte souvent plus de choses qu'une fresque. D'un court drame de l'amour paternel, Troyat laisse tirer la conclusion terrible que les disparités de fortune et de culture nous font inégaux devant les droits naturels les plus sacrés.

UN dentiste veuf et sans descendance se prend d'affection pour les deux enfants du gardien portugais de sa maison de campagne, Miguel, lui-même veuf depuis peu. Il leur installe un train électrique dans le billard, sauve le fils d'une grave méningite, inscrit la fille dans un pensionnat chic de la région, parle d'adoption. De petits immigrés de Coïmbra, il s'apprête à faire des héritiers grands-bourgeois à part entière.

Le père par le sang devrait dire merci, non ? L'amour et le devoir ne commandent-ils pas de mettre sa progéniture

par Bertrand Poirot-Delpech

à l'abri du besoin, et sur la voie des sommets sociaux ? Au lieu de quoi — allez comprendre la fierté des pauvres ! — le voilà qui regimbe, s'enivre, s'oppose à l'adoption souhaitée par son patron, se sent impuissant à défendre son amour et son amour-propre, et répond, à ce qu'il éprouve comme une violence incompréhensible, par une autre violence... que je vous laisse découvrir.

Le dentiste n'est-il coupable que de générosité maladroite, due à une frustration ? Le prière d'insérer et quelques remarques en cours de récit laissent supposer que c'est l'opinion de l'auteur. Mais ce dernier nous donne les moyens d'expliquer le drame tout autrement.

Le cœur du voleur d'enfants bat sous une couche épaisse de morgue et de préjugés propres à son milieu. Il est de ces gens qui considèrent sans rire comme magnanime de laisser les gosses du jardinier piquer une tête dans la piscine, pensent à leur père comme à un homme « agreste » incapable d'une « certaine sensibilité », et osent encore parler de « qualité d'âme » liée à la naissance !

HOMME de biens, et non de bien au singulier, il n'hésite pas à jouer de sa supériorité matérielle comme d'un chantage. Tantôt il augmente le gardien — cinq cents francs par mois pour le mur que le pauvre homme construit la nuit, afin de tromper sa rage ! — tantôt, il envisage de le renvoyer, tout en gardant les enfants. Avec une goujaterie qui le place, moralement, à cent coudées au-dessous de l'homme de peine, il agite la perspective de sa succession : « *Songez*, répète-t-il, *à tout ce que je possède !* »

L'argument pécuniaire ayant échoué, le dentiste joue de sa force culturelle jusqu'à l'intimidation. Il fait honte au Portugais de ne pas pouvoir assurer à ses enfants l'« *avenir brillant* » qu'ils méritent. Pour un peu, il l'accuserait de sa « *mauvaise influence* ». Il prétend, au bluff, que l'adoption est de droit, qu'autant vaut y consentir « *dans la joie* »...

Devant tant de puissance étalée, l'immigré illettré se voit renvoyé à son néant et retourne la violence subie contre lui-même, en buvant par honte, en redoublant de zèle à construire son mur, puis en faisant couler le sang. L'argent, soit, Miguel savait qu'on ne peut rien contre, mais se peut-il que la loi, elle aussi, regarde à la naissance des gens et l'oblige à abandonner ses gosses ? « *Et moi, là dedans ?* », soupirera-t-il. Pour les tribunaux, le criminel, ce sera lui. Mais comment ne pas voir qu'il rend des coups qui ne sont pas seulement « du sort », et que la bonté n'excuse pas ?

Rien de tout cela n'est dit dans *le Pain de l'étranger*, et tout cela peut s'y lire, selon le tempérament du lecteur. C'est la force des livres dont les auteurs, comme Troyat, refusent d'intervenir dans leur récit et de se faire remarquer en coin de tableau : le public y gagne en réflexion active, donc en liberté.

(Lire la suite page 17.)



la vie littéraire

Les maximes de Michel Campiche

« Les deux sciences les plus tristes : la psychiatrie et l'histoire ; l'une étudie les faiblesses de l'individu, l'autre les faiblesses de l'humanité. » Michel Campiche, qui est professeur d'histoire à Lausanne, a passé plus de quarante ans à enseigner les faiblesses humaines. Elles lui ont également inspiré un bref volume d'aphorismes : *Du haut de la solitude* (Editions de l'Aire, 50 pages, diffusion PUF), dont l'insolence désabusée ravira ceux qui, comme l'auteur, détestent avec suffisamment de férocité la société pour s'abstenir de la combattre. — ROLAND JACCARD.

La double vie de Gottfried Benn.

En 1954 paraît aux Editions de Minuit, traduit par Alexandre Vialatte, *Double Vie*, de Gottfried Benn. Deux ans plus tard, ce dernier meurt. La critique oscille alors à son égard entre deux positions contradictoires : l'admiration pour le poète expressionniste, l'auteur de *Morgue et autres poèmes*, qui a incarné, au même titre que Hölderlin, que Trakl ou que Celan une étape décisive de la langue allemande, et le rejet. Gottfried Benn est, en effet, accusé d'avoir sinon collaboré avec les nazis, du moins de s'être accommodé de leur pouvoir.

Dans *Double Vie*, aujourd'hui réédité aux Editions de Minuit avec une préface inédite de Jean-Michel Palmier, Gottfried Benn se justifie en expliquant qu'il choisit *« la manière aristocratique d'émigrer »* en se faisant affecter comme médecin — il était dermatologue — au service de l'armée. Dans cette autobiographie d'une rare honnêteté, dont Jean-Michel Palmier évoque le *« parfum d'apocalypse et de destruction, de rêve et d'émotion »*, Benn tente de capter son image à travers son rapport à l'art, l'art qui seul justifie l'univers. — R. J.

Un manuscrit inconnu de Pline l'Ancien a-t-il été découvert

Une spécialiste de l'Antiquité, Una Woodruff, artiste de surcroît, affirme avoir découvert, dans un vieux manoir anglais, un manuscrit inconnu de Pline l'Ancien. Elle le publie aujourd'hui avec sa traduction (Editions AMP, 31, rue de l'Université, 75007 Paris) sous le titre *Inventorum natura*. Ce serait le journal que le célèbre naturaliste du premier siècle de notre ère aurait tenu durant une expédition scientifique. Celle-ci aurait eu pour but de fournir des matériaux pour l'*Histoire naturelle*, écrite en 77 après Jésus-Christ.

Ce journal est accompagné de planches en couleurs décrivant les êtres, animaux, plantes et autres merveilles rencontrées au cours du voyage.

Voilà une découverte qui intéressera à la fois les latinistes, les naturalistes et... les amateurs de canulars. En effet, si le texte exhumé et superbement présenté en album par Una Woodruff est d'une fort bonne latinité, l'« inventeur » l'accompagne de quelques clins d'œil au lecteur qui s'étonnera, entre autres choses, d'une merveilleuse coïncidence : parmi les compagnons de Pline il y a un artiste *(pictor)*, Una Silvana. Or, si l'on voulait latiniser le nom d'Una Woodruff on ne le traduirait pas autrement que par... Una Silvana ! — CLAUDE AZIZA.

Les anniversaires de 1982

La Délégation aux célébrations nationales envisage, pour 1982, un certain nombre de manifestations à l'occasion de la mort ou de la naissance d'écrivains, de philosophes et d'historiens. Il est prévu, en particulier, pour :

● *Le centenaire de la mort de Gobineau*, un colloque international, organisé avec la Société des études romantiques, les 5 et 6 novembre prochain ;

● *Le bicentenaire de la naissance de Lamennais*, un colloque international, organisé avec la Société des études romantiques, les 18 et 19 juin, ainsi que des manifestations diverses organisées à Saint-Malo et à Brest ;

● *Le centenaire de la naissance de Louis Pergaud*, une journée dans les écoles, le 22 janvier (jour de naissance de l'écrivain), ainsi qu'une série de manifestations faisant appel à toutes les techniques d'expression et mises en œuvre tout au long de l'année ;

● *Le centenaire de la naissance de Charles Vildrac*, une exposition consacrée au « poète de l'amitié », du 7 janvier au 15 février, à la bibliothèque municipale du cinquième arrondissement de Paris, puis à Créteil, en novembre ;

● *Le centenaire de la naissance de Giraudoux*, deux colloques (voir *le Monde* du 1er janvier), trois expositions dont une est organisée par le Quai d'Orsay, des représentations théâtrales et des émissions radiotélévisées ;

● *Le centenaire de la mort de Gambetta*, une exposition, du 10 septembre au 10 novembre, au musée du Luxembourg, en principe, un téléfilm ; l'édition exhaustive des discours de Gambetta est envisagée ;

● *L'accession au trône de Clovis, il y a mille cinq cents ans*, donnera l'occasion de consacrer de nombreuses manifestations à la civilisation mérovingienne : des expositions (dont une dans le métro parisien), un colloque international sur le thème des « Echanges matériels à l'époque mérovingienne » à l'automne, des conférences, une série télévisée, etc. ;

● *Le bicentenaire des « Liaisons dangereuses »* donnera prétexte à un colloque intitulé « Autour de Laclos, trois siècles de libertinage », organisé par M. Michel Crouzet, de l'université d'Amiens, au Centre des Fontaines, à Chantilly ;

● *La célébration de la naissance de Pierre Mac Orlan* est en projet.

Notons que 1982 est aussi l'année du centenaire de la naissance de l'écrivain *Charles Du Bos* et du philosophe *Jacques Maritain*.

Parmi les auteurs étrangers dont l'œuvre figure au patrimoine international, on relève le centenaire de la mort du poète américain *Longfellow*, le cent cinquantenaire de la naissance de l'Anglais *Lewis Carroll* et le centenaire de la naissance de l'Irlandais *James Joyce*, de la Norvégienne *Sigrid Undset* et de l'Anglaise *Virginia Woolf*.

vient de paraître

Romans

LAURENCE JYL : *Coup de cœur.* — Peut-on retrouver sa jeunesse ? C'est le pari qu'engagent Camille et Lionel, dans une folle course au bonheur, contre le temps qui passe. Par l'auteur du *Mari de maman.* (Flammarion, 202 pages, 45 F.)

PATRICK GRAINVILLE : *les Forteresses noires.* — Comment les tours géométriques de la Défense deviennent des lieux de légendes et d'intrigues, hantés par le roi des rats et idole des enfants-pirates qui peuplent les parkings. Par l'auteur des *Flamboyants*, prix Goncourt 1976. (Seuil, 286 pages, 60 F.) Du même auteur reparaît en poche « Points-romans » : *le Dernier Viking*, 252 pages, 19 F.

ALAIN BOSQUET : *L'enfant que tu étais.* — Dans ce récit, autobiographique pour une grande part, l'auteur évoque son enfance de petit émigré russe, vécue d'Odessa à Bruxelles comme un voyage fascinant et initiatique. Par l'auteur d'*Une mère russe.* (Grasset, 320 p., 65 F.)

Lettres étrangères

EDUARDO MENDOZA : *le Mystère de la crypte ensorcelée.* — Les pensionnaires d'une institution religieuse de jeunes filles disparaissent. Un détective enquête dans le Barcelone de l'après-franquisme. Traduit de l'espagnol par Annabel Herbout et Edgardo Cozarinsky. (Seuil, 192 p., 55 F.)

INNA VARLAMOVA : *La vie commence derrière cette porte.* — Nora, journaliste moscovite, mère de famille, apprend qu'elle a un cancer du sein ; laissant derrière elle la vie normale, elle entre à l'hôpital... Traduit du russe par Annie Sabatier. (Albin Michel, 280 p., 69 F.)

Poésie

PETR KRAL : *Routes du Paradis.* — Un recueil de poèmes au goût d'exil, où s'entrechoquent des visions surréalistes de villes défaites et de l'histoire en désordre. Frontispice de Jean-Philippe Domecq (Pierre Bordas et fils, 50 pages, 25 F.)

Chroniques

PIERRE EMMANUEL : *l'Arbre et le vent.* — Un recueil de chroniques parues dans l'hebdomadaire *France catholique*, d'un homme, et poète de surcroît, qui prend « Dieu au sérieux ». (Le Seuil, 300 pages, 90 F.)

Souvenirs

JEAN CAYROL : *Il était une fois Jean Cayrol.* — A partir de souvenirs, moments de vie et d'écriture, un écrivain se définit. (Le Seuil, 220 pages, 59 F.)

Pamphlet

MAURICE TOESCA : *Lettre ouverte à tous ceux qui voudraient un monde meilleur.* — Un cri de révolte contre l'égoïsme, le quiétisme, la dégradation des mœurs et le pessimisme sans issue. (Albin Michel, 182 pages, 39 F.)

Portrait

CHARLES MOULIN : *Mitterrand intime.* — Un portrait du président Mitterrand au milieu de ses proches, de la libération à la victoire du 10 mai, brossé par un de ses intimes. (Albin Michel, 314 pages, 69 F.)

Spiritualité

GENEVIÈVE GENNARI : *Dieu et son ombre.* — Une recherche spirituelle, illustrée par une suite de réflexions sur l'Eglise et le progrès, le mal et la souffrance, la sexualité et la nourriture, la nature et la chasse. (Perrin, 190 pages, 45 F.)

Témoignage

CHRISTIANE GILETTI : *Lettre à personne.* — Le témoignage et les réflexions sur la procédure d'instruction et la marche de la justice en général d'une avocate accusée dans une célèbre affaire d'évasion. (Nouvelles Editions Rupture, 154 pages, 49 F.)

Psychanalyse

MAUD MANNONI : *D'un impossible à l'autre.* — Ce que la cure des enfants autistes enseigne sur les limites de l'analyse. (Le Seuil, 188 p., 60 F.)

Document

PAUL LAZARSFELD, MARIE JAHODA, HANS ZEISEL : *les Chômeurs de Marienthal.* — Une enquête réalisée auprès des chômeurs de Marienthal en 1931, témoignage saisissant sur la mort sociale et étape importante dans l'histoire des méthodes sociologiques. Traduit de l'allemand par Françoise Laroche. Préface de Pierre Bourdieu. (Minuit, 144 pages, 35 F.)

VINCENT MONTEIL : *les Musulmans soviétiques.* — De la révolution d'octobre 1917 à aujourd'hui, l'évolution culturelle et nationale des Soviétiques de confession musulmane. (Seuil, 254 pages, 80 F.)

Histoire

SERGE AFANASYAN : *l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, de l'indépendance à l'instauration du pouvoir soviétique, 1917-1923.* — Une histoire comparée des trois Républiques transcaucasiennes, lors de la période cruciale de la soviétisation. (L'Harmattan, 266 pages, 88 F.)

MARC RAEFF : *Comprendre l'ancien régime russe.* — Etat et société en Russie impériale, par un spécialiste américain. (Le Seuil, 247 pages, 80 F.)

PIERRE VILAR : *Une histoire en construction.* — Approche marxiste et problématiques conjoncturelles. Un recueil d'articles par le grand spécialiste de la Catalogne moderne. (Gallimard-Le Seuil, « Bibliothèque de l'Ecole des hautes études », 428 pages, 140 F.)

en poche

Trois « durs »

DANS *Il n'y a pas d'innocents* (Série noire 1835), Bill Pronzini, après *le Coup tordu* (S.N. 1503) ou *Fausse Clé* (S.N. 1697), raconte une autre aventure du « Nameless », le détective sans nom et sans visage. Mais cet admirateur de McBain et de Thomas B. Dewey a d'autres cordes à son arc. *Tout ça n'est qu'un jeu*, son chef-d'œuvre, renouvelle le thème de la chasse à l'homme, illustré par le comte Zaroff. L'épreuve subie dans une île par un jeune sénateur que traquent une poignée de déments, sorte de marelle de la vie et de la mort, va de l'angoisse au fantastique, comme un balancier impeccable.

Autre révélation, Robert B. Parker prouve que la veine noire et désabusée du polar n'est pas si épuisée que ça. Son héros, Spenser, un privé, ancien de Corée, avait déjà séduit les lecteurs de *Ramdam-dame* (S.N. 1818). Il revient dans *Printemps pourri*, aussi digne d'estime que Lew Archer. Accroché aux basques d'un gamin solitaire, tiraillé entre une mère nymphomane et un père parano, Spenser cède à sa fibre paternelle. L'intrigue policière réglée, Parker se permet un hymne à l'amitié virile qui vaut tous les romans d'éducation.

Harry Whittington, lui, est un vieux de la vieille. La bibliothèque Marabout réédite *Vengeance* et *les Etrangers du vendredi*, deux polars rapides. Le second, qui mouille un innocent dans une affaire de meurtre, aligne en quatrième vitesse chantage, menaces et faux témoignages. Avec une gare routière et une chambre de motel, Whittington peint l'Amérique la plus banale qui soit. Derrière ce pauvre décor, en tapinois, la haine dormante ne demande qu'à exploser. Alors, dans son style sec tel un coup de trique, ce vétéran vaut les meilleurs. — R. S.

★ TOUT ÇA N'EST QU'UN JEU, de Bill Pronzini, Fayard/Noir, traduit de l'américain par Pierre Bondil, 274 pages, 39 F.
★ PRINTEMPS POURRI, de Robert B. Parker, Gallimard, Série Noire, 1833, traduit de l'américain par G. A. Louedec, 220 pages, 14 F.
★ LES ETRANGERS DU VENDREDI, de Harry Whittington, Marabout, traduit de l'américain par Catherine Grégoire, 190 pages, 13,50 F.

en bref

● « EDEN, EDEN, EDEN », le livre de Pierre Guyotat (Gallimard), interdit en 1970, est désormais libre à la vente aux mineurs, d'exposition et de toute publicité. La décision a été prise par M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, par un arrêté publié au « Journal officiel » du 10 janvier. Le roman de Pierre Guyotat, préfacé par Michel Leiris, Roland Barthes et Philippe Sollers, avait fait l'objet, le 22 octobre 1970, d'une triple interdiction, dans le cadre de la loi sur la protection de la jeunesse (« le Monde » du 30 octobre 1970). De nombreux écrivains, à l'époque de la parution d'« Eden, Eden, Eden », avaient alors réagi. M. François Mitterrand, alors député non-inscrit de la Nièvre, avait, dans une question orale au premier ministre, M. Jacques Chaban-Delmas, jugé cette mesure « saugrenue ».

● UNE NOUVELLE COLLECTION : « CHEMINS D'AUJOURD'HUI ». — Antoine Spire dirige, aux Editions Megrelis, distribuées par Hachette, une nouvelle série de volumes, qui sont autant de points de vue engagés sur l'actualité la plus brûlante. Après avoir publié « Le bonheur est une idée neuve en France », de François Coupry, où l'auteur conte comment la France a basculé au soir du 10 mai, il annonce quatre volumes : « Telle est la télé », dans lequel Noël Mamere, rédacteur en chef à Antenne 2, livre ses réflexions sur la télévision ; « Des Polonais parlaient », un recueil d'articles et de témoignages par Pierre Li, ex-envoyé de « l'Humanité » en Pologne ; « Sous le marteau, la plume », de Maurice Goldring et Yvonnes Quilès, racontera comment « court la plume » des journalistes communistes sous « le marteau des consignes de l'appareil du P.C. » ; dans « Quand j'étais juif », Maurice Rajfus, qui a perdu ses parents à Auschwitz, veut comprendre pourquoi les responsables de la communauté juive française ont « sacrifié des juifs étrangers pour tenter de sauver l'impossible sous la botte nazie ».

● LE PRIX RAYMOND-POINCARE, décerné par l'Union nationale des officiers de réserve, a été attribué à Maurice Pasquelot pour son livre : « les Sous-marins de la France libre » (Presses de la cité).

● RECITS DE VIES, tel est le thème d'un colloque organisé par le Centre de sémiotique textuelle de l'université de Paris-X, Nanterre, les 22 et 23 janvier, et qui portera sur les autobiographies, Mémoires, témoignages, chroniques, interviews au magnétophone, etc. Des spécialistes de diverses disciplines (ethnologie, études littéraires, histoire, linguistique, psychanalyse, sémiotique, sociologie), parmi lesquels Philippe Lejeune, Geneviève Bollème, Claude Abastado, Geneviève Idt, Nicole Gueunier, Marie-Louise Terray, présenteront leurs recherches. (Renseignements : 200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex. Tél. : 725-92-34.)

● LE MAGAZINE LITTERAIRE, dans son numéro de janvier, ouvre un dossier sur le thème : « Femmes, une autre écriture ? ». Figurent aussi dans ce numéro, un entretien avec Jorge-Luis Borges et un texte inédit de Ernst Jünger.

histoire littéraire

Les confidences d'Ellénore

● *Une universitaire, Eve Gonin, a réécrit* Adolphe *du point de vue féminin.*

LORSQUE, dans le roman de Benjamin Constant, Adolphe entreprend de séduire Ellénore, il est pénétré de la maxime des libertins que son père lui a enseignée : « *Cela leur fait si peu de mal et à nous tant de plaisir !* » Il a retenu également pour principe qu'un jeune homme doit éviter avec soin de faire ce qu'on nomme une folie, c'est-à-dire de contracter un engagement durable avec une personne qui ne soit pas parfaitement son égale par la fortune, la naissance et les avantages extérieurs. Il connaît enfin la première règle de tout séducteur avisé : feindre de considérer sa future victime comme sujet désiré et non comme objet désirable.

Quand débute sa liaison, dans une petite cour allemande, avec Ellénore, il a vingt-deux ans et elle, dix ans de plus ; elle est certes encore très belle, mais plus de première jeunesse. Déjà marquée par la légère flétrissure de l'âge, sa vie s'achève doucement : elle n'est plus de celles qu'on épouse, ni de celles qu'on reçoit, à moins d'être protégée, comme c'est son cas, par un amant puissant et respectable.

Le pouvoir de la parole

Eve Gonin rappelle fort à propos que, dans le monde que fréquente Benjamin Constant, les femmes, enjeu de la vanité masculine, ont une destinée des plus courtes ; à vingt ans, elles peuvent encore donner pendant quelque temps du plaisir ; mais, « *après trente ans,* écrit Constant, *que leur sert leur liberté, sinon à offrir ce dont personne ne veut ?* »

Déclassée, exilée, mère de deux enfants, maîtresse du comte de P..., Ellénore présente à première vue toutes les garanties pour une aventure facile et sans lendemain. Adolphe apprendra à ses dépens le gouffre qui sépare le libertinage théorique de sa réalisation particulière.

Adolphe, note Eve Gonin, édifie lui-même cette situation tragique, qui conduira à la mort d'Ellénore, en méconnaissant le pouvoir de la parole ; il ne sait pas que parler, c'est créer : par ses déclarations, il enflamme Ellénore de sentiments qu'il n'éprouve pas lui-même.

Le personnage d'Adolphe, avec ses alternances d'excitation et de dégoût, son égotisme et son incapacité d'aimer, sa terrible lucidité et son traître besoin de susciter des attachements qu'il n'aura de cesse de rompre, a intrigué les critiques depuis la publication, en 1816, du bref récit autobiographique de Benjamin Constant.

Quant à Ellénore, bien des lecteurs crurent reconnaître en elle Anna Lindsay ou Mme de Staël. D'autres encore soulignèrent les nombreuses similitudes entre le sort de *Caliste*, de Mme de Charrière, et celui d'Ellénore ou encore la rapprochèrent de *Corinne*, de Mme de Staël.

Indifférente à toutes ces clefs biographiques, Eve Gonin a cherché à comprendre et à restituer de l'intérieur le personnage d'Ellénore ; à cette fin, elle a réécrit *Adolphe* du point de vue de cette dernière, expérience qu'avaient déjà tentée un critique littéraire (Gustave Planche, en 1834) et deux romanciers (Sophie Gay, en 1844, et Stanislas D'Otremont, en 1957).

C'est au prêtre venu l'aider à quitter un monde où trop d'angoisses et d'émotions violentes l'ont brisée qu'Ellénore réserve ses confidences. Sans rancœur, sans amertume, avec une lucidité qui ne le cède en rien à celle de son amant, elle raconte comment elle devint la proie de cette passion vampirique, passion qui ne fit que déclencher une crise latente en elle et dont le dénouement pressenti, attendu presque, ne pouvait être que la mort. « *J'étais la victime,* dit-elle, *qui ne peut se passer de son bourreau et qui préfère ses tortures à son absence.* »

Toute passion est une mise à mort, et chacun sait, d'expérience, que celui qui se donne le plus va au-devant des déboires les plus fâcheux : ce n'est jamais impunément qu'on sacrifie son amour-propre à l'amour.

Le père d'Adolphe avait raison de tenir des propos légers sur les liaisons avec des femmes qui, sans inconvénient, peuvent être prises et quittées. Mais il restait à son fils à apprendre cette autre vérité, qu'il ne pouvait lui enseigner : « *Malheur à l'homme qui, dans les premiers moments d'une liaison d'amour, ne croit pas que cette liaison doit être éternelle ! Malheur à qui, dans les bras de la maîtresse qu'il vient d'obtenir, conserve une funeste prescience, et prévoit qu'il pourra s'en détacher !* »

On ne pourra plus lire dorénavant *Adolphe* sans penser aux *Confidences d'Ellénore*, son indispensable complément !

ROLAND JACCARD.

★ « LE POINT DE VUE D'ELLENORE », d'Eve Gonin. Librairie José Corti, 196 p., 75 F.

La bonté ? Quelle bonté ?

(Suite de la page 15.)

GUY HOCQUENGHEM ne sait pas encore que le laconisme et la neutralité du narrateur augmentent le plaisir et l'enrichissement du lecteur. Il n'en est qu'à son deuxième roman, et il appartient à une génération qui résiste mal à la tentation d'étaler les connaissances en sciences humaines dont elle est gavée. *L'Amour en relief* n'attire pas moins l'attention, comme *le Pain de l'étranger*, sur ce que cache la philanthropie.

La bonté ? Quelle bonté ? Amar, jeune Tunisien qu'un accident de scooter a rendu aveugle à quinze ans, ne va pas tarder à se poser la question. Il ne doit de survivre qu'à des substituts de l'amour. Qu'il devienne le gigolo d'une vieille Américaine, qu'il étonne les plages avec ses exploits de surf, qu'il se prostitue ou qu'il se confie à une institution spécialisée, c'est toujours malgré son infirmité, ou à cause d'elle, que les choses lui arrivent.

MEME la nommée Andréa, qui se prétend amoureuse éperdue de lui, assouvit, à l'insu de lui et sans doute d'elle-même, un sombre besoin de culpabilité. A l'en croire, c'est elle qui, par jalousie, n'aurait pas prévenu Amar de la défectuosité du scooter qui l'a rendu aveugle. Après l'avoir approché assez pour attendre un enfant de lui, elle se contente de poursuivre à distance le jeune Tunisien, et de l'épier à la jumelle. Nous tenons d'elle qu'après des études à New-York Amar aurait été impliqué dans des trafics de drogue, arrêté à Berlin, détenu aux Etats-Unis, et traité secrètement en cobaye pour des expériences de cerveau électronique...

L'auteur révèle dans les dernières pages que ce dénouement de roman policier et de science-fiction sort de... l'imagination dérangée d'Andréa. Produit de mai 1968, cette narratrice qui partage le « je » du livre avec le jeune aveugle, à défaut de partager sa vie, a promené un masochisme tenace des bistrots d'Arabes du quatorzième arrondissement de Paris à la clinique expérimentale de La Borde, en passant par diverses communautés, dont le groupe d'homosexuels ami d'Amar.

L'AUTEUR apprendra que le recours à la folie est très souvent une fausse bonne idée. Tout ce qui sort de la plume de personnages déments devient suspect de fausseté. On s'exagère le pittoresque des délires et des névroses, surtout vus de l'intérieur et en cours de traitement.

En se psychiatrisant, la psychologie romanesque perd en ambiguïté, donc en intérêt, et le style en fermeté, à force de néologismes inutiles ; exemple : le hideux « *mémoriser* », qui revient sans cesse. La recherche du plus de beauté possible est un meilleur gage de durée que la course à la « *modernité* ». Sur le monde des aveugles, on relira encore longtemps *la Symphonie pastorale* de Gide, et, sur l'homosexualité, les romans de Genet ou de Duvert, alors qu'on risque d'oublier assez vite *l'Amour en relief*, faute que l'auteur ait veillé à réussir d'abord un objet d'art.

Ce qui est vrai du témoignage de la névrosée l'est aussi de l'aveugle, qui théorise sur ses impressions au lieu de nous les soumettre à nu. Le passage par les concepts affadit tout, et la liberté qu'Amar croit en tirer n'est qu'une tromperie. Lui-même reconnaît qu'il n'échappe à son sort que par les sens.

« *LES seuls gens avec qui j'échange des regards d'égalité,* écrit Amar, *sont ceux qui veulent mon corps, non mon bien.* »

Nous voilà revenus aux alibis douteux de la charité, et, cette fois, avec une réelle force de persuasion. Quand il ne fait pas trop l'intellectuel au goût du jour, l'aveugle d'Hocquenghem nous montre bien comme la civilisation rétrécit notre monde en réservant au visible ses critères de beauté, en quoi la bonté n'a d'autre but que de nous épargner le spectacle de ce que nous décrétons « le pire des malheurs », et toutes les terreurs louches tapies au fond de nos désirs de voyants.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ LE PAIN DE L'ETRANGER, de Henri Troyat, Flammarion, 236 pages, 58 F.

★ L'AMOUR EN RELIEF, de Guy Hocquenghem, Albin Michel, 284 pages, 65 F.

Rimbaud horticulteur

D'OU vient l'inspiration des poètes ?... Par chance, il n'y a pas de réponse, même si, depuis toujours, les exégètes s'en donnent à cœur joie pour éclairer des œuvres « obscures »... Où va l'astre-Rimbaud, ce « voyant », qui, à seize ans, le 14 juillet 1871, dans les miasmes de la défaite, adresse au pape du Parnasse, à Théodore de Banville, un poème-pamphlet intitulé « *Ce qu'on dit au poète à propos des fleurs* » ?... Quarante quatrains, insolents et insolites, pleins de provocation et de colère, tout droit sortis — pensait-on — de l'imagination débordante de l'enfant-poète.

Pour un livre qu'elle préparait sur les couleurs végétales (1), Agnès Rosenstiehl a été frappée de découvrir le contexte du poème ; fouillant la bibliothèque bien garnie de Charleville, elle a retrouvé les lectures, certaines ou possibles, du jeune Rimbaud, fascinée de découvrir comment se nourrissait l'esprit du poète pour jardiner ses récoltes exotiques et colorer sa langue : garances parfumées, cochenille « *insecte pondeur* » d'écarlate, fleurs pareilles à « *des mufles d'où bavent des pommades d'or* », caoutchouc qui « *s'épanche* », parfums de l'opium, etc. Désormais, l'ère industrielle fait son entrée dans la poésie : « *rose* » rime avec « *glucose* », « *télégraphique* » avec « *magnifique* », « *medium* » avec « *sodium* », « *mystère* » avec « *pomme de terre* » !

En effet, ce que lit Rimbaud à Charleville, ce sont les écrits d'une époque où l'on s'émerveille devant les découvertes féeriques de la science et de l'esprit humain : *Tableaux de la nature* de Humboldt, *Etudes de la nature* de Bernardin de Saint-Pierre qu'il recopiait à dix ans dans ses cahiers, *Traité des matières pictoriales, Histoire des drogues simples* de Guibourt, *Merveilles de la végétation* de Fulgence Marion, *le Magasin pittoresque, le Journal des voyages* et, surtout, *le Savant du foyer* de Figuier, paru chez Hachette en 1867, les ressemblances sont troublantes. Destiné à tous, à partir de l'âge où on lit Rimbaud, et non pas aux enfants lecteurs habituels d'Agnès Rosenstiehl, ce florilège nous plonge joliment dans des abîmes de fleurs éclatant de couleurs, qui font pâlir une poésie à l'enseigne de la fleur de lys, ce « *clystère d'extase* », et de la violette « *crachat sucré* », de la rose « *de mille octaves soufflée* » et de tous ces « *végétaux français, hargneux, phtisiques, ridicules* ». L'appel du Harrar est déjà là.

Deux mois plus tard, Rimbaud se rend à Paris pour faire la connaissance de Paul Verlaine...

NICOLE ZAND.

(1) *Le Livre des couleurs*. Larousse, 1981. (A partir de huit ans).

★ CE QU'ON DIT AUX POETES A PROPOS DES FLEURS, d'Arthur Rimbaud, Florilège et illustrations d'Agnès Rosenstiehl. Gallimard, 48 pages, 64,18 F.

lettres étrangères

Un grand «disparu» : Haroldo Conti

● *Un cirque qui rend le peuple à la vie.*

ON prononce leurs noms et le cœur se serre. Rodolfo Walsh, Haroldo Conti : les « disparus » argentins. Je n'ai pas connu Haroldo Conti, mais je revois Rodolfo Walsh, nerveux, enthousiaste, incisif, en janvier 1968 à La Havane, où nous faisions partie avec Arguedas, Max Aub, Semprun, José Revueltas et quelques autres, du jury des prix littéraires de la Casa de las Americas.

J'imagine Conti différent, plus rêveur et plus émerveillé, tel que ses lettres, à partir de 1973, me le révélèrent. Il n'avait pas encore cinquante ans. Il enseignait le latin dans un collège de son quartier. Il collaborait avec foi à la revue *Crisis* qu'Eduardo Galeano, l'auteur des *Veines ouvertes de l'Amérique latine*, expulsé de Montevideo, venait de créer et dirigeait à Buenos-Aires.

Crisis était un organe de combat qui fustigeait les manœuvres politiciennes, l'académisme des intellectuels, l'arrogance des écrivains, « *de ces types qui se prennent trop souvent pour des dieux ou des êtres illuminés par la providence et choisis pour les grands destins* », comme l'affirmait son fondateur.

Ses rêves, cet homme épris de nature et d'harmonie, et qui connaissait comme personne les rives et les courants du Parana, les coins ignorés des îles, la vie de chaque pêcheur et de chaque barque, les secrets des choses et des gens de la région, les cristallisait depuis dix ans dans ses contes (*Tous les étés, Avec d'autres gens*) et dans ses romans (*Sud-Est, Autour de la cage, En vie*). En 1975, le Prix Casa de las Americas était attribué à son roman *Mascaro, le chasseur des Amériques*.

Mais déjà une menace se précise. On murmure que son nom figure sur une litse d'« agents subversifs » que détiennent les forces armées. L'Equateur l'invite à donner des conférences. Il refuse de quitter l'Argentine, mais termine ainsi une lettre qu'il envoie alors à Garcia Marquez : « *Voici mon adresse, en espérant que je serai toujours en vie.* » Il a loué, dans le quartier de Villa Crespo, rue Fitz-Roy, une rassurante maison d'allure campagnarde, et il y vit, entouré de colombes, de chiens, de chats, de fleurs, avec Marta, sa femme, Myriam, la petite fille que celle-ci a eue d'un premier mariage, et Ernesto, le bébé qui vient de naître.

Le 4 mai 1976, Haroldo et Marta décidèrent d'aller au cinéma, en confiant la garde des enfants à un ami. Lorsqu'il reviennent, à minuit, c'est un civil armé d'une mitraillette qui leur ouvre la porte. A l'intérieur, l'ami gît sur le sol, les yeux bandés, le visage tuméfié. Les enfants ont été chloroformés. Cinq hommes renversent Haroldo et Marta à coups de crosse et les enferment dans deux pièces différentes.

L'interrogatoire commence, tandis que le commando pille jusqu'aux couvertures. « *Vers 4 heures*, écrit Garcia Marquez, qui le tient de Marta, *un des assaillants eut un geste humain et conduisit Marta dans la pièce où se trouvait Haroldo pour qu'elle lui dise adieu. Elle était défigurée par les coups et avait les dents cassées. L'homme dut la soutenir par le bras car ils lui avaient bandé les yeux. En les voyant traverser le salon, un des civils railla : « Tu emmènes madame au bal ? » Haroldo embrassa Marta. Elle sentit qu'il n'avait pas de bandeau sur les yeux et fut glacée d'effroi car elle savait que seuls ceux qui vont mourir sont autorisés à voir le visage de leurs bourreaux.* »

Marta fut laissée libre et durant des mois erra de cachette en cachette avec Myriam et Ernesto; mais Haroldo, lui, « disparut ». Quinze jours après l'enlèvement, J.-L. Borgès, Ernesto Sabato, Alberto Ratti et le Père Castellani, quatre-vingts ans, qui avait été le professeur d'Haroldo, acceptèrent de déjeuner au palais présidentiel pour consulter le général Videla. Il ne leur répondit pas.

En octobre 1980, interrogé sur les prisonniers politiques, il ne mentionna ni lieu ni date et ne fit référence à aucun fait particulier, mais déclara que la mort de Haroldo Conti ne faisait aucun doute.

Mascaro, chasseur des Amériques

Ce que fut le talent de Haroldo Conti, *Mascaro, le chasseur des Amériques* nous le révèle aujourd'hui dans la belle traduction d'Annie Morvan. Ce roman est un livre lent dont chaque épisode, fait de mille détails, oscille sans cesse entre le réel et l'imaginaire, le quotidien aliénant et le féerique libérateur.

A l'origine du récit, il y a un village de pêcheurs oubliés dans les sables, un phare et un môle, quelques masures, le bistrot de Lucho et un homme qui a des bateaux plein la tête : Oreste. Le jour où celui-ci s'embarque, avec l'espoir de matérialiser ses songes et peut-être de trouver un sens à sa vie, le hasard projette à ses côtés deux personnages spectaculaires : le prince Patagon, poète, comédien, devin, mage ou mieux magicien, et Mascaro, le cavalier noir, tireur d'élite, chasseur de gorilles et porteur de mystérieux messages. Oreste et le prince rachètent à terre un cirque autrefois célèbre, mais qui n'est plus qu'un chapiteau défraîchi, et, avec quelques recrues, commencent une tournée à travers des villages isolés et dévorés par la solitude.

Et le miracle se produit. Le Grand Cirque de l'Arche se transforme avec l'expérience en un merveilleux instrument qui réveille chez les spectateurs l'intérêt pour les arts et l'imagination, qui leur réapprend à chanter, à rire, à aimer. *Mascaro*, on le sent vite, veut être le roman de la métamorphose de la trivialité humaine sous la baguette enchantée de la beauté inventive. Entre-temps, Mascaro a rejoint ses deux compagnons de traversée : c'est lui aussi un magicien, mais de l'action révolutionnaire, et il ajoute au spectacle une dimension : l'éveil politique des consciences.

Quand les autorités découvrent que le cirque rend le peuple à la vie et aussi à la liberté, bref, qu'il devient subversif, ses animateurs sont poursuivis et doivent entrer dans la clandestinité. Oreste est arrêté et torturé. Mais on n'arrête pas les forces vives de l'enchanteur lucide par la prison et la torture. C'est la grande leçon de Conti.

CLAUDE COUFFON.

★ **MASCARO, LE CHASSEUR DES AMERIQUES, de Haroldo Conti. Traduit de l'espagnol par Annie Morvan, préface de Gabriel Garcia Marquez, Albin-Michel, 316 pages, 75 F.**

Un poète contre la dictature

LE hasard qui fait bien les choses facilite parfois des rencontres inattendues entre le politique et le poétique. Tandis que les éditions du Cerf traduisaient pour la première fois en France un livre de Juan Gelman, appareillait de Saint-Nazaire le cargo *Cabo de Hornos*, aux cales lourdes de plusieurs centaines de tonnes de munitions et de matériels militaires divers (notamment cinq avions Super-Etendard) destinées à l'Argentine.

Pour cet Argentin de cinquante et un ans, intellectuel et militant marqué par le péronisme et la révolution cubaine, qui dut s'exiler en Europe tandis qu'on enlevait ses deux enfants et sa belle-fille enceinte, les mots ont une odeur de chair : « *Il faut enfoncer les mots dans la réalité jusqu'à les faire délirer comme elle* », écrit-il, citant José Galvan.

Point ici de figures, mais de fulgurants directs allongés avec violence et passion. Du massacre de Wounded Knee à celui de Trelew, ce ne sont que bruits divers peuplant la nuit, douleur d'être et sourires amers au possible et au probable.

Entre la réalité extérieure et l'irréalité intérieure (et vice versa), Gelman danse dangereusement sur le fil du rasoir : la tristesse peut-elle se transformer en fureur, le cimetière des rêves en mémoire criarde ? Contre toutes les dictatures et toutes les bureaucraties, une poésie se lève · une poésie en lutte contre l'humiliation et la pourriture, une poésie en quête d'un « morceau de soleil ».

Pour que l'espoir ne soit pas dévoré par les chiens, il faut lire ce livre nécessaire.

GERARD DE CORTANZE.

★ **LE SILENCE DES YEUX, de Juan Gelman. Traduit de l'argentin par Michèle Goldstein. Bilingue. Ed. du Cerf, 256 pages - 60 F.**

LE FANTOME DE LOPE DE AGUIRRE

NE en 1939 à Cordoba, Abel Posse est l'auteur de deux romans : *les Homards* (1970) et *la Gueule du tigre* (1971), récit d'une expérience argentine en Union soviétique où l'auteur était diplomate. Le protagoniste de *la Guerre au roi*, premier livre de Posse à être traduit en français, est un personnage que le film de Werner Herzog et les romans de Miguel Otero Silva et Ramon Sender ont rendu familier après une longue éclipse : Lope de Aguirre.

Ce conquistador, qui vécut de 1513 à 1561, se révolta en pleine forêt amazonienne contre son souverain Philippe II et lui déclara la guerre, avec la volonté de reconquérir pour lui-même le Pérou, puis, en recrutant une armée de mille Noirs, de dominer l'Espagne et le monde. Dans sa révolte, Aguirre rejetait Dieu pour pactiser avec le Diable. Il avait pour seules armes de vieilles arquebuses et sa haine coriace.

Cruel, amoral, érotomane et comme illuminé par le mal, il assassina durant l'expédition les quelque soixante-dix hommes, femmes et religieux de sa suite et, pour « la soulager de vivre », tua de deux coups de poignards sa fille de quinze ans, avec laquelle il avait des rapports sexuels.

Tout cela est présent dans le roman d'Abel Posse. Mais la vision est autre et magistralement fantastique. Car Lope de Aguirre est mort et c'est son spectre qui revient, au milieu des fantômes qui furent ses compagnons et ses victimes, et d'une nature omniprésente, délirante, vorace qui — ce n'est pas le moins original — protège le délire du révolté.

Et puis, centaure halluciné, Lope traverse ici les siècles et l'Histoire à la poursuite de son rêve de grandeur, rebelle tantôt héros et tantôt tyran, qui se mythifie, se métamorphose au point de confondre son destin avec celui, chaotique et grandiose, d'un continent.

L'invention baroque d'Abel Posse est intarissable. Amour, sarcasme, ironie, humour, alternent ou se conjuguent pour construire un récit fascinant, expression authentique d'une Amérique démesurée et pathétique.

C. F.

★ **LA GUERRE AU ROI, d'Abel Posse. Traduit de l'espagnol par Sylvie Bérigaud, Editions Alta, 252 pages, 62 F.**

Ecrivains

Découvrir Roberto Arlt

● *Sept fous dans Buenos-Aires, immense lupanar.*

LE lecteur français ignorait Roberto Arlt. Car cet Argentin, né à Buenos-Aires en 1900 et mort à quarante-deux ans, d'une crise cardiaque, était réputé « intraduisible ». Arlt lui-même déclarait que son écriture était une « *prose polyfacétique* » dans laquelle fusionnaient, avec l'espagnol traditionnel, l'argot argentin, le *lunfardo* parlé à Buenos-Aires dans les années 30, le langage des romans-feuilletons et des magazines populaires, et le lexique souvent désuet des traductions, notamment russes, qu'il aimait lire.



Portrait de Roberto Arlt tiré de la presse argentine des années 30 (Coll. Mirta ARLT.)

Aujourd'hui, Isabelle et Antoine Berman tentent et réussissent le défi. Ils traduisent *les Sept Fous*, publié en 1929. Incontestablement, un chef-d'œuvre qui, en 1931, eut une suite : *les Lance-flammes*.

La littérature argentine cherchait encore son expression authentique quand Roberto Arlt fit connaître, en 1926, son premier livre : *le Jouet enragé*. Ce fut comme une bombe posée dans une société tournée vers les lettres européennes ou l'exaltation du folklore. Vinrent les romans déjà cités, puis *l'Amour sorcier* (1932), des contes et des chroniques, des pièces de théâtre (*Afrique, Trois cents millions, l'Ile déserte*). Une ville véritable surgissait avec ses lieux, ses victimes et ses profiteurs, son parler, ses conflits : Buenos-Aires.

Rêves délirants d'un caissier escroc

Arlt voyait la capitale comme un immense lupanar. Ses habitants ne valaient guère mieux. « *Les êtres humains sont des monstres qui pataugent dans les ténèbres* », affirmait-il. Les personnages qu'il inventait étaient des tricheurs, des truands, des marlous, des boutiquiers, des prostituées, une humanité dégradée, grise et lâche, qui se débattait dans un cloaque urbain qui la noyait. Les plus imaginatifs cherchaient dans le rêve impossible une échappatoire. Vision pessimiste, amère, qui se révéla prophétique.

L'Argentine, alors apparemment prospère, mais divisée par le fascisme et le communisme et secouée par l'agitation ouvrière, abritait les germes d'un chaos que la crise de 1929 précipita. Comme l'a constaté un critique latino-américain, Alberto Vanasco, « *l'extraordinaire intuition de Roberto Arlt fut d'avoir décelé et montré la décomposition de la petite bourgeoisie argentine quelques années avant que les symptômes de cette désintégration ne deviennent évidents pour tous* ».

Dans *les Sept fous*, le protagoniste, Erdosain, est, comme son créateur, un névropathe désabusé qui porte en lui une insurmontable et épouvantable tristesse. Comme Arlt aussi, c'est un inventeur, un cerveau bouillonnant d'idées, qui voudrait métamorphoser la banalité de la vie quotidienne en fabriquant, grâce à la galvanoplastie, des roses en or ou des cravates métalliques, et en teignant les chiens en vert, en bleu, en jaune, en violet. L'échec fait de lui un caissier escroc qui se réfugie dans les rêves les plus délirants et que son épouse Elsa abandonne pour un amour plus réaliste.

Dénoncé par un cousin de sa femme, et cherchant des amis disposés à lui prêter les six cents pesos qu'il doit rembourser, il projette avec les six « fous » de son acabit qu'il rencontre de fonder une société secrète financée par les bénéfices d'un réseau de maisons closes et destinée à fomenter une révolution dans le pays et à l'étranger.

Réunions et conciliabules, enlèvement puis séquestration du dénonciateur, chantage à l'argent, crime projeté et, pour finir, simplement simulé, révèlent l'incapacité de ces hommes détruits par les désillusions de tramer autre chose que des chimères.

Dans notre monde tout est possible, pourvu qu'on le découvre, semble dire Roberto Arlt. Sauf le bonheur. Le cherchez-vous, et vous ne rencontrerez que délires, utopies ou mensonges comparables à ceux qui se conjuguent avec un ahurissant brio dans *les Sept fous*. Encore que, peut-être, comme le prétend l'un d'entre eux, l'astrologue, « *les mensonges extraordinaires soient le seul moyen efficace d'ébranler les hommes* ».

C. C.

★ **LES SEPT FOUS, de Roberto Arlt. Traduit de l'argentin par Isabelle et Antoine Berman, préface de Julio Cortazar. Ed. Pierre Belfond, 286 pages, 79 F.**



d'argentine

Mario Satz, entre le lion et le puma

Un étonnant syncrétisme.

APRÈS nous avoir donné *Soleil* en 1979, un stupéfiant délire verbal, l'écrivain argentin Mario Satz nous propose, avec *Lune*, une œuvre qui compose avec *Terre*, non encore traduite — le troisième volet, — une trilogie que l'auteur présente comme « *une série de constellations où les personnes se meuvent suivant un mouvement double : de rotation sur elles-mêmes et de déplacements les uns par rapport aux autres* ».

De même que *Soleil* s'ouvrait à quatre moments intitulés « Aurore », « Midi », « Crépuscule » et « Minuit », ce roman-ci resplendit de quatre feux successifs : « Premier quartier », « Pleine lune », « Dernier quartier » et « Nouvelle lune », sous la clarté desquels se dresse « *la ville, autour du temple* », c'est-à-dire la société humaine perçue comme une communauté dynamique autour de l'axe spirituel Jérusalem-Cuzco, et alimentée des grands courants du judaïsme et du taoïsme, la *Kabbale* et le *Yi-King*, en un surprenant et d'abord déroutant syncrétisme.

L'histoire circulaire est comprise entre deux lunes et s'inscrit dans le souvenir d'une femme, fille d'un juif allemand et d'une Indienne. Celle-ci vit un grand amour à Cuzco, au Pérou, dans les bras et le cercle magique d'un Sino-Péruvien, Tao-Lang, rencontré en mai 1968 à Paris au cours d'une charge de police. Les multiples personnages défilent de façon réitérative et sont à peine ébauchés dans une écriture rendue plus insistante en sa circularité par l'absence de récit véritablement structuré, collage ou mosaïque d'instants fulgurants ou de souvenirs lumineux qui s'épurent dans la mémoire stimulée par les feuilles de coca.

Ainsi voyons-nous Lionel Safran, le kabbaliste, appliqué tout au long du livre à nous expliquer la valeur de l'alphabet hébraïque, et obsédé pareillement par le destin juif, lui qui fut enfermé, enfant, derrière des barbelés et obligé à d'humiliantes épreuves sexuelles dans le giron d'une gigantesque « Frau ».

Personnage principal, Lionel juge que l'Holocauste nous a administré la « *preuve irréfutable de l'absurdité du monde* ». et il choisit, en vivant à New-York plutôt qu'en Israël, *tout* comme Abraham à Ur en Chaldée, « *un exil que sa santé mentale ne briserait jamais* ». Le problème israélo-palestinien, on l'aura compris, est central, soit que Mario Satz évoque la vie au kibboutz, cette forme d'organisation sociale qu'il rapproche de l'*ayllu*, la communauté agraire des Quechuas, soit qu'il nous propose en Suleiman, l'étudiant palestinien, un frère arabe, qui se fait, à Munich, traiter de « cochon de sémite ».

Etrange livre qui relie la pierre d'ocre de Jérusalem à la roche bleue de Cuzco, ces deux cités ayant une même profondeur historique. Mario Satz nous apporte une nouvelle vision de l'Amérique latine où l'Indien n'est plus le seul étalon et les civilisations précolombiennes la seule référence culturelle.

L'apport des immigrants, la fusion des races tant vantée par Rubén Dario, l'immense poète nicaraguayen du début du siècle, ce *melting-pot* qui ne tourne pas comme au Nord autour de la supériorité du Blanc mais qui tient à un métissage fructueux entre la tradition judéo-chrétienne et la spiritualité indienne, nourrissent l'ambition d'un tel livre, véritable déchiffrement de l'alphabet du monde.

ALBERT BENSOUSSAN.

★ LUNE, de Mario Satz. Traduit de l'espagnol par J.-B. Blandenier. Fayard, 450 pages. 85 F.

L'holocauste d'une beauté angélique

DANS une clinique de Mexico, Ana, une Argentine, lutte contre un cancer et passe par des phases successives d'abattement et d'exaltation, qu'elle confie à son journal intime ou à une avocate féministe qui lui prête une oreille complaisante. De temps à autre, son ancien amant, avocat lui aussi et militant péroniste en exil, vient lui rendre visite.

Parler, écrire, tenter de reconstituer sa vie et celle d'un Buenos-Aires peu à peu écrasé par la dictature militaire, laisser vagabonder son imagination, condamner le tempérament « *sadique et hystérique des hommes* » sont autant de dérivatifs à la confrontation avec une possible issue fatale.

Jouant successivement de tous les registres (cruauté, agressivité, accablement, effroi, espoir), Manuel Puig — dont c'est le quatrième roman traduit en français — saisit par petites touches parfois teintées d'humour cette débâcle d'un être qui parle pour se rassurer et pour s'étourdir.

Derrière le discours d'Ana se profile le « *portrait parlé* » de la classe moyenne argentine, avec ses ambitions, ses préjugés, ses craintes et ses tentatives infructueuses pour échapper à une histoire et à une actualité qui la culpabilisent et l'obligent à se « compromettre ».

Mais *Pubis angélical* est loin de se réduire à cette dimension sociopsychologique, comme le prouve l'apparition de deux étranges personnages féminins qui sont en quelque sorte les doubles fantasmatiques de l'agonisante. La première partie est hantée par la « Divine Viennoise », sosie de l'actrice Heddy Lamarr, passant du luxe insolent aux horreurs d'un sadisme raffiné. Puig retrouve là une atmosphère où il est particulièrement à l'aise ; celle des films « mélo » des années 30, hypersophistiqués.

Dans la seconde partie — et toujours en alternance avec les « confessions » d'Ana, — la « Belle » laisse la place à W218, qui évolue dans un monde de science-fiction, envahi par les glaces. W218 pratique ce que les autorités d'un futur de cauchemar appellent la « thérapie sexuelle », qui est en fait une forme de prostitution d'Etat.

Enfreignant les interdits, elle vit un amour fou avec un étranger, dont on ne sait s'il l'utilise à des fins d'espionnage ou s'il l'aime. Elle sera condamnée à être transférée aux « *lointains hôpitaux des glaces éternelles* », où elle se consacrera aux malades hautement contagieux, offrant en holocauste sa beauté et sa pureté angélique (d'où le titre) aux damnés de la terre.

Reprenant les thèses de Lacan sur la tension intérieure entre le Moi conscient et l'Autre, Manuel Puig réussit, tout comme dans *le Baiser de la femme-araignée*, à fusionner la radioscopie des classes moyennes argentines, qu'il poursuit de livre en livre, et la transcription imaginaire des angoisses et des conflits qu'implique, dans notre monde, l'affirmation des pulsions profondes de l'individu.

CLAUDE FELL.

★ PUBIS ANGELICAL, de Manuel Puig. Traduit de l'espagnol par Albert Bensoussan. Gallimard, 258 pages. 69 F.

essai

Comment les savants font leurs découvertes

● *La passion intervient plus souvent que la raison.*

GERALD HOLTON affronte deux clans puissants, celui des dionysiens, ennemis acharnés de la raison, partisans de l'intuition immédiate et de la complexité première : pêle-mêle R.D. Laing, Th. Roszak, Norman O. Brown, Lewis Mumford ; et celui des apolliniens, défenseurs stricts de la raison pure : le Cercle de Vienne, K. Popper et I. Lakatos.

Ces paroxysmes pour ou contre la raison étonnent un physicien distingué de Harvard comme Holton. Pour lui, la raison n'est qu'une réorganisation de l'expérience, expérience au sens scientifique, mais aussi au sens personnel. Quel est le contexte des grandes découvertes, voilà ce qui le passionne tout au long de ce recueil de textes admirablement traduits par Jean-François Roberts.

Première tâche, renvoyer dos à dos les apolliniens et les dionysiens. On ne découvre pas par le seul effet d'une intuition géniale : *« Si le chercheur se mettait à l'ouvrage sans aucune idée préconçue, comment serait-il à même de discerner des faits dans la vaste profusion de l'expérience ? »* Cette banalité d'Einstein peut aussi être méditée par les empiristes. Le chercheur n'est pas non plus guidé par le raisonnement logique et les expériences cruciales qui départageraient les théories. Le même Einstein confesse par exemple, en 1917, que si les trois expériences qui devaient valider la théorie de la relativité restreinte avaient échoué, il n'y aurait pas renoncé pour autant. Il en faut plus pour décramponner un savant.

Tandis que la science « publique », celle des manuels et des enseignements universitaires, procède à des reconstructions rationnelles, la science « privée », celle des savants, obéit à des déterminations plus secrètes.

Nulle urgence extérieure ne s'imposait au jeune Einstein — Lewis Feuer l'a montré dans son *Einstein et le conflit des générations*. L'état de l'astronomie de son époque ne poussait pas inéluctablement Kepler à étudier la trajectoire de la planète Mars — Gérard Simon l'expliquait dans son *Kepler, astronome, astrologue*. Einstein et Kepler placent au-dessus de la logique et de l'expérience un souci de beauté et de simplicité. Ces idées maîtresses impérieuses, ces thèmes, sont aussi nécessaires à la science que le contenu analytique et empirique auquel on les associe ensuite.

Gerald Holton, en analysant méticuleusement le déroulement de plusieurs grandes découvertes — la trajectoire des planètes par Kepler, la relativité restreinte par Einstein, les isotopes artificiels par Fermi — identifie ces présupposés qu'il appelle des « thêmata ».

C'est pour Einstein la simplicité des principes, la quête d'une loi unitaire, c'est aussi le sentiment profond d'un univers déterministe et continu ; c'est pour Niels Bohr le primat de la symétrie et la nécessité de discontinuités, les quanta, et une inévitable incertitude ; c'est pour Kepler la foi en la toute-puissance d'un Dieu maître des nombres et des proportions. Positions inconciliables, ascientifiques, défendues avec acharnement.

Jamais Einstein n'acceptera vraiment la mécanique quantique, ni Bohr la relativité, qui heurtent trop leurs convictions, leurs thêmata. Jamais Tycho Brahe ne mettra le Soleil au centre de l'univers, jamais Kepler n'y renoncera. Devant ces formidables obstinations, la raison, l'expérience, les procédures scientifiques, dressent une mince barrière qui canalise, purifie, assimile ce qui, sinon, resterait simple fanatisme.

D'où viennent ces thêmata, comment se sont-ils ancrés si profondément dans l'esprit des chercheurs ? Bien qu'il récuse les archétypes jungiens, Holton rejoint la psychanalyse en les détectant, enfouis depuis l'enfance ou la jeunesse. La réussite de sa démonstration tient à une documentation parfaite et à un exposé limpide.

Un mûrissement solitaire

Holton s'interdit les questions compliquées, il se demande seulement : comment la théorie de la relativité a-t-elle germé dans le cerveau d'Einstein ? Ou bien : pourquoi l'équipe de Fermi était-elle si soudée ? Il retrousse alors ses manches, il dépouille toute la correspondance, il étudie toutes les biographies, il interroge tous les témoins et, merveilleusement, il apporte toujours une réponse évidente et surprenante : l'équipe de Fermi, qui a servi d'exemple aux équipes de chercheurs du monde entier depuis cinquante ans, était constituée sur le mode de la vie familiale italienne traditionnelle ; Einstein a trouvé son inspiration dans un manuel de physique un peu bizarre lu dans la première jeunesse.

Au lieu d'être impliqués dans les querelles scientifiques de leur époque, les nouveaux venus sont des outsiders au parcours original ; à quinze ans, Fermi ne savait pas un mot de physique, à vingt ans, Kepler poursuivait des études de droit et de théologie. Leurs obsessions, leurs thêmata auront mûri solitairement avant de guider leur imagination.

Ces thêmata, quels sont-ils et combien sont-ils ? Peu nombreux, pense Holton, mais il ne les recense pas et ne les décrit guère. Tout au plus estime-t-il qu'ils ne varient pas au cours de l'histoire. On peut refuser ces nouveaux universaux pour envisager au contraire l'articulation de la science et de la société de son temps par le relais des thêmata individuels.

Tandis que les théories traditionnelles de la science privilégient soit une dynamique interne et autonome, soit un causalisme externe volontiers simplet (la guerre ou l'impérialisme expliquant tel ou tel progrès), les thêmata introduisent à la charnière l'expérience personnelle des savants.

Par ce biais, les préoccupations dominantes d'une époque peuvent s'infiltrer dans le développement scientifique. Le néoplatonisme et le mysticisme de la Renaissance s'expriment chez Kepler, Einstein est influencé par Ernst Mach, Fermi par le positivisme. Chacun porte une image du monde dont il recherche passionnément la preuve.

En notre fin du vingtième siècle, ces thêmata et ces savants-philosophes peuvent paraître incongrus face aux bataillons de la physique actuelle, où des milliers de scientifiques travaillent sur des équipements géants, cyclotrons ou radiotélescopes, découvrent et publient à la chaîne des résultats presque aussitôt obsolètes. Holton pressent cette fin de l'aventure dans les trois derniers chapitres, où il dresse un portrait assez navrant du physicien moyen d'aujourd'hui en s'appuyant sur des statistiques aussi décevantes.

Le bonheur de l'analyse psychologique le cède à une sociologie un peu courte. Le temps homogène du physicien n'est pas celui de l'historien : changement de méthode, changement d'époque, changement de point de vue, le passé ne parvient pas ici à joindre le présent, tout simplement parce que l'histoire des sciences ne nous apprend sans doute rien sur le fonctionnement actuel de la science.

Le livre de Gerald Holton doit alors se lire comme un hymne à la création, scientifique, littéraire ou artistique, une description aiguë de la manière dont les intuitions sauvages se socialisent, se civilisent, se rationalisent et s'organisent pour se transmettre, de la manière dont on passe du dionysien à l'apollinien.

HERVÉ LE BRAS.

★ L'IMAGINATION SCIENTIFIQUE, de Gerald Holton. Traduit de l'anglais par J.F. Roberts. « Bibliothèque des sciences humaines », Gallimard, 488 pages. 165 F.

QUESTIONS

« L'esprit de sel »

M. LEVY-LEBLOND est professeur de physique théorique. C'est donc un homme sérieux. Seulement le sérieux ne s'oppose pas au léger, mais au pompeux. Il faut donc prendre très au sérieux ce livre léger et plaisant. Quand un physicien dénonce la science officielle, on s'attend à le voir réintroduire les sciences occultes dans la physique. M. Lévy-Leblond, lui, pourfend et la science officielle et le colloque de Cordoue. Il dénonce le mythe de la science.

Quand un homme de science dénonce le mythe de la science, on s'attend à le voir parler des incertitudes de Heisenberg ou s'en prendre à l'usage idéologique et politique de la science. M. Lévy-Leblond, lui, sait tout cela par cœur et ne va pas ressasser ces vieilles lunes. Il fait plutôt une chose très neuve, puisqu'on n'en parle jamais, bien qu'on la connaisse depuis toujours : il dit que le roi est tout nu. Ce qui jette un froid, bien sûr. Où l'on voit que la simple vérité, l'élémentaire bon sens, passent pour cynisme et folie.

Bien sûr, la physique est exacte parce qu'elle est mathématique, mais elle n'est mathématique que parce qu'on a convenu d'appeler physique et exact ce qui serait mathématisable : la méthode crée son objet ; qu'on ne s'étonne donc pas qu'elle colle si bien avec lui, elle le connaît « comme si elle l'avait fait ». Nous le savons tous au fond ; mais que deviendraient nos convictions et (si nous sommes hommes de science) notre prestige si nous nous mettions à le savoir à haute voix ?

Bien sûr, aujourd'hui, la « communauté scientifique » (comme on dit) professe à 95 % d'unanimité qu'il y a eu un big bang initial ou qu'il n'y en a pas eu (je ne sais plus tro... Et après ? Dans trente ans ... trois ans, ils penseront à 95 ... autre chose, et du reste qu'i... porte ces pensées ?

Je fais de l'histoire romaine ; si on me demande la date d'u... tesson de poterie romaine, j... la connais, crois la connaîtr... ou l'ignore, et je réponds c... que je peux, sans avoir le senti... ment de faire des phrases ; mais si on me demande la cause de la chute de l'empire romain et qu'on pose les grands problèmes, je m'endors, réponds n'importe quoi ou prends des airs pompeux. Idem, si on se met à causer lutte des classes, rapports de production, décadence romaine, etc.

M. Lévy-Leblond n'aime pas les phrases ; qualité plus rare, il n'aime pas la ferveur ; c'est un gauchiste froid et même clair. Quand on est comme lui, on n'a pas que des amis parmi ses collègues et parmi ses camarades. En revanche, on mérite d'avoir beaucoup d'amis parmi ses lecteurs, à qui ce petit livre doit être chaudement recommandé : on apprend beaucoup en s'amusant ; ce gauchiste est un voltairien. En outre, il est assez courageux pour scier la branche sur laquelle il est assis et pour la scie, non pas en masochiste, mais gaiement.

Après cette amputation, il respire plus à l'aise et se sent tout content. C'est un honnête homme, alors que nous vivons au milieu de chefs de secte qui se prennent pour de grandes consciences. Qui dit mieux ?

PAUL VEYNE.

★ L'ESPRIT DE SEL : SCIENCE, CULTURE, POLITIQUE, de Jean-Marc Lévy-Leblond. Fayard, 491 pages. 68 F.

Le Q.I. et les gènes

Peut-on imaginer question plus claire, plus précise, plus simple — en apparence — que celle-ci : « l'intelligence est-elle héréditaire ? » Or cette « candide » interrogation est en fait, aujourd'hui encore, minée par l'idéologie. Jeter un peu de lumière dans ces ténèbres grouillantes : c'est la tâche que s'assigne un ouvrage publié sous la direction d'Eveline Laurent, et qui rassemble les contributions de scientifiques des nombreuses disciplines concernées.

Au-delà de nombreuses divergences, un consensus (presque) général semble se dessiner sur au moins un point entre les contributeurs : la question ainsi formulée n'a guère de sens. D'une part parce que la définition de l'intelligence (ou plutôt des intelligences) est très loin d'être universelle et stable. D'autre part parce qu'il apparaît de plus en plus absurde de considérer les rapports de l'inné et de l'acquis comme un *partage* entre des influences concurrentes, comme le font les héréditaristes, qui déclarent avec aplomb que l'intelligence « *dépend pour 80 % des gènes et pour 20 % de l'environnement* ».

CLAUDE FISCHLER.

★ *L'intelligence est-elle héréditaire ?* Sous la direction d'Eveline Laurent. Les éditions E.S.F., 161 p. 75 F.



QUESTIO[N]

« L'esprit de sel »

Le Q.I. et les gènes



A LA SCIENCE

« Prométhée empêtré »

● *La résistance au progrès technique.*

AH ! qu'il était suave le temps des « Lumières », puis du positivisme, où science et technique, les deux mamelles de la France industrielle, nourrissaient sans complexe le progrès ! Il n'en est plus tout à fait ainsi depuis qu'humanistes, écologistes, anciens combattants de mai 1968, etc., se demandent si la civilisation n'est pas au contraire menacée par un trop-plein d'énergie technologique.

Jean-Jacques Salomon, professeur au Conservatoire des arts et métiers et chef de division à l'O.C.D.E., dans un petit livre de percutante analyse, vient de regarder de près ce phénomène de résistance au changement technique qui « empêtre » Prométhée.

Sans doute les mages des siècles précédents avaient-ils été trop éblouis. Il n'y a pas de déterminisme technologique. Surtout, l'effort du développement scientifique n'est pas neutre : il dépend des idées, des valeurs, des comportements de la société. Vouloir l'isoler est un non-sens.

La mise en question de la technologie se situe à plusieurs niveaux, nous dit l'auteur : la machine supprime des emplois et déqualifie celui qui la sert ; elle arrache l'homme à la nature, à la vie rurale, moins traumatisante que celle des villes ; elle mène à l'aliénante « organisation scientifique du travail ». En gros, l'homme est ainsi *conduit* à une *rupture* avec l'ordre naturel des choses.

Il faut dire que les données nouvelles du changement technique (accroissement de la complexité, nature inquiétante de certaines recherches : nucléaires, biologiques, politique des gouvernements) ont bien servi la contestation.

Comment ne pas « jeter l'enfant avec l'eau du bain » ? En répondant mieux à la demande du public de participer aux décisions. Mais de nombreux pièges sont à éviter pour que la concertation ne soit pas une mascarade : l'ésotérisme, la manipulation, la récupération. C'est précisément sur un panorama des « expériences de participation » à travers le monde que M. J.-J. Salomon termine son ouvrage. Elles touchent l'accès à l'information technologique du public mais aussi des décideurs.

Une riche matière, on le voit, brassée avec beaucoup d'intelligence et de clarté par l'auteur ; mais celui-ci refuse que l'individu n'ait *« de pouvoir que dans son rôle irresponsable de consommateur »*, comme le déplorait déjà M. Bertrand de Jouvenel.

PIERRE DROUIN.

★ « PROMETHEE EMPETRE », de Jean-Jacques Salomon. Pergamon Press France, Collection « Futuribles », 24, rue des Ecoles, Paris. Préface d'Etienne Davignon, vice-président de la Commission des Communautés européennes. 180 pages, 47 F.

Les pièges des mots et des nombres

SACHANT qu'une vache vaut sept chèvres, et une chèvre six poulets, vous penserez peut-être, comme Albert Jacquard, qu'une vache vaut quarante-deux poulets. Le Sénégalais à qui il exposait cette déduction lui a ri au nez. *« Quelle idée ridicule que d'attendre de posséder quarante-deux poulets, impossibles à compter et à transporter, pour acheter une vache ! »*

On peut tout faire avec l'arithmétique, les mathématiques, la science. On peut montrer que Alain Krivine est au centre-gauche, il suffit d'employer la « bonne » méthode. De même peut-on affirmer que l'intelligence est d'origine génétique à 80 % — ou d'ailleurs à tout autre chiffre. Albert Jacquard démonte la méthode, toujours la même : on part de quelques hypothèses, apparemment sensées, établies dans une situation précise ; on les utilise ensuite sans se préoccuper de savoir quel est leur domaine de validité. Quelques calculs simples enfin — ou quelques heures d'ordinateur, ce sera plus impressionnant — et l'on obtient ce que l'on veut.

Il y a les pièges des mots, il y a les pièges des nombres, il y a ceux des classifications. Dans la première partie de son livre, Albert Jacquard en exhibe un grand nombre, et les montre à l'œuvre. Et ces pièges ne sont pas innocents, ils sont parfois à l'origine de décisions génératrices de souffrances et de morts. Les exemples donnés sont *presque tous tirés de la discipline* qu'enseigne et pratique l'auteur, directeur du département de génétique à l'Institut national d'études démographiques. Mais un homme d'une autre branche de la science aurait pu écrire un livre de même esprit, avec des exemples différents. Les pièges sont universels.

Universelles aussi sont les *interrogations* qui succèdent aux *pièges*, même si le discours est ici plus confiné à la génétique. La science, c'est ce qu'on sait. Mais une connaissance n'est *rien sans celle de ses frontières*. Le véritable homme de science est celui qui s'est approché des *terrae incognitae*, qui en a perçu l'immensité, et combien étroit est en regard le champ de la connaissance. Albert Jacquard s'essaie — et réussit dans une large mesure — à faire toucher du doigt ces frontières où le doute est la vertu majeure, et qui sont l'endroit où la science vit. Sur trois thèmes — l'éducation, l'organisation, l'évolution du vivant — il recense des questions que pose la science, et les utilise pour éclairer cette éthique si *mal connue : la démarche scientifique.*

Un court chapitre, « Ruptures », clôt le livre. Droits de l'homme, système éducatif..., il y a bien des domaines où le questionnement devrait être, comme en science, l'attitude constante. *Mais Albert Jacquard ne pêche-t-il pas ici par optimisme ?* Il a écrit dans un autre chapitre : *« La paresse la plus courante ne consiste pas à refuser de travailler, mais à refuser de faire appel à notre imagination pour répondre aux questions qui nous sont posées. »* Ce constat-là est triste, mais juste.

MAURICE ARVONNY.

★ AU PERIL DE LA SCIENCE, interrogations d'un généticien, par Albert Jacquard, Editions du Seuil, collection « Science ouverte », 228 pages, 65 F.

enquête

QUESTIONS A LA SCIENCE

Où en est l'anthropologie ?

● *La fin des grands modèles et l'appel à l'histoire.*

DEPUIS sa naissance, l'anthropologie a peur de mourir. La sociologie, l'économie, l'histoire, attendent du mouvement de l'humanité le renouvellement constant de leur objet d'étude. L'anthropologie, au contraire, se prépare à la disparition du sien, à l'élimination, culturelle et parfois physique, des groupes humains qu'on qualifiait autrefois sans complexe de « primitifs ».

Dès 1898, le directeur du British Museum écrit, en préface à un ouvrage sur la culture matérielle des îles du Pacifique : *« C'est un lieu commun de dire que, dans quelques décennies, les études ethnographiques auront pour tout terrain d'action l'intérieur des musées. Là où les races indigènes ne sont pas en train de mourir, elles changent rapidement, résultat inévitable de la pression exercée par la race blanche. »* Et, en 1965, les candidats à un examen final se voient proposer par l'université d'Oxford le sujet suivant : *« L'anthropologie sociale est-elle morte ? »*

Impérialismes

Ce problème de l'anthropologie — l'évaporation de son objet d'études — est aggravé, après la deuxième guerre mondiale, par une modification du statut de l'observateur. Depuis la décolonisation, l'anthropologue n'opère plus sous la protection de l'autorité impériale, britannique, française ou néerlandaise. L'accès aux pays sous-développés, qui contiennent l'essentiel des ressources en « primitivité culturelle », est moins facile et pose désormais des problèmes d'ordre diplomatique. Le simple fait de traiter comme *objet* les peuples anciennement colonisés est souvent considéré comme une insulte par les nouveaux Etats, comme une forme subtile et vicieuse de réaffirmation de la supériorité blanche.

Aujourd'hui, l'ethnologue, même de gauche, antiraciste et bourré de la quantité réglementaire de mauvaise conscience, est une incarnation tardive de l'Europe conquérante. Les pays de tradition anthropologique — France, Grande-Bretagne, Pays-Bas — sont tous d'anciennes puissances coloniales. Quant aux Etats-Unis, ils sont un produit pur et simple du colonialisme. Dernier exemple en date de cette association du fusil militaire et du stylo à bille ethnologique : le cas vietnamien. Actuellement se développe à Hanoï une école anthropologique dont le but est double : comprendre les innombrables minorités culturelles de la péninsule indochinoise et faciliter l'intégration de tous ces peuples frères dans la grande nation vietnamienne (1).

Le quadrillage

Malgré ces problèmes, réels, l'anthropologie des années 1945-1980 n'a pas été une peau de chagrin. Au contraire. L'expansion des crédits universitaires a entraîné une augmentation considérable des études monographiques, menées à 95 % par des chercheurs britanniques ou américains. L'acquis matériel des trente-cinq dernières années est immense. La planète a été quadrillée comme jamais du point de vue ethnographique : de la Birmanie au Chili, de Ceylan au Ghana, du Mexique à l'Ethiopie, les cultures ont été mises en fiches et en livres, produisant un corpus de données réellement étonnant.

Menées surtout dans la grande tradition britannique (même lorsqu'elles sont américaines) ces enquêtes s'intéressent de moins en moins à la forme des poteries, des maisons, des pirogues, et de plus en plus à la structure sociale, ensemble abstrait, mais plus fondamental, de relations humaines, familiales, économiques. Paradoxalement, la force de la méthode britannique d'enquête *sur le terrain*, c'est son extraordinaire capacité d'abstraction, sa faculté de se dégager de toute couleur locale en s'appuyant sur des concepts dérivés de la sociologie durkheimienne. L'anthropologie sociale a évacué le folklore, mais saisi et formalisé les mentalités.

La synthèse impossible

La crise économique mondiale a mis fin à cette période des vaches grasses. Les commissions parlementaires britanniques, dominées par les conservateurs, fervents de la coupe budgétaire, s'interrogent *« sur l'utilité pour l'économie britannique d'études menées sur de petites communautés en des terres étrangères »*. Deux sujets de recherches repérés dans les catalogues du S.S.R.C. (Social Science Research Council), équivalent outre-Manche du C.N.R.S. dans sa partie sciences humaines, ont particulièrement attiré la vindicte de la commission : « L'étude du commerce de longue distance en Libye », « L'analyse du système de parenté et de la structure sociale en Pologne ». Ce sont justement des domaines où la diplomatie occidentale aurait pu utiliser les services des spécialistes correspondants. L'impérialisme britannique n'est décidément plus ce qu'il était !

Le désarroi de l'anthropologie, évident dès les années 70, est en réalité d'origine intellectuelle plutôt que matérielle. *Les structures élémentaires de la parenté*, de Lévi-Strauss, datent de 1947. Depuis, aucune grande synthèse concernant l'organisation sociale n'est venue mettre en ordre la masse des résultats monographiques. Au contraire, l'accumulation de données a semé le désordre, jeté le doute sur les synthèses antérieures. Claude Lévi-Strauss juge cetet situation comme normale, phase inévitable d'un cycle traditionnel : expansion des connaissances, désordre, mise en ordre, et ainsi de suite.

Les Structures élémentaires furent, en leur temps, une mise en ordre théorique d'un champ empirique démesurément gonflé par les recherches des décennies antérieures. Reste que, normalité ou non, nous sommes au creux de la vague. Peu de chercheurs manifestent aujourd'hui l'optimisme de Maurice Godelier, qui estime, très joliment, que *« le surmoi théorique des anthropologues n'est pas atteint »*.

Selon Alan Macfarlane, professeur à l'université de Cambridge, au contraire, aucun de ses étudiants de troisième année n'aurait de mal à écrire un essai sur les thèmes : « Qu'est-ce qui ne va pas dans le schéma évolutionniste ? », « Qu'est-ce qui cloche dans le fonctionnalisme ? », « Quelles sont les faiblesses du structuralisme ? », « Quelles sont les insuffisances du structuralo-fonctionnalisme ? ». Les anthropologues, en ce qui concerne les questions théoriques, sont, outre-Manche, d'humeur sombre.

Masochisme théorique

En France, le pessimisme quant à la possibilité d'une synthèse est moins conscient mais tout aussi réel. Ce qui frappe, lorsqu'on interroge des savants français, c'est leur très grande réticence à donner des réponses claires à des problèmes de synthèse classiques. A la question *« Le mariage préférentiel entre cousins est-il fréquent chez les aborigènes d'Asie du Sud-Est ? ou rare dans les systèmes africains ? »*, on obtient des réponses du genre : *« Vous croyez ? ... »*

La France, actuellement, pratique la généralisation plutôt que la synthèse. On n'hésite pas, par exemple, à affirmer que l'étude approfondie d'une seule communauté peut régler des problèmes planétaires. Françoise Héritier demande à l'analyse sur ordinateur d'un groupe de villages africains de résoudre, après comparaison avec un village de Lozère sous l'Ancien Régime, le problème du passage des structures élémentaires aux structures semi-complexes, ou même complexes, de la parenté (2).

Côté britannique, on pratique aussi la généralisation, mais négative, et elle n'est pas moins dangereuse. Edmund Leach publie, en 1961, *Pul Eliya, A Village in Ceylon*, monographie dont la virtuosité technique laisse pantois, mais dont la conclusion pourrait mener un anthropologue fragile à l'apoplexie (3). Après avoir analysé et souligné la faiblesse des relations de parenté dans un village cinghalais, Leach suggère que des études semblables, menées dans des communautés africaines, pourraient bien ruiner l'hypothèse, très générale en anthropologie, de la puissance des structures de la parenté dans l'ensemble des systèmes sociaux primitifs.

Adieu la parenté, bonjour la famille

Veut-il semer le doute sur la qualité du travail et des résultats qui ont fondé la prééminence de l'école britannique ? Cette conclusion négative est, en tout cas, mal établie. Ceylan ne peut être considéré comme typique du monde primitif ni même du tiers-monde : la transition démographique — baisse de la mortalité et baisse de la fécondité, — qui n'a pas commencé en Afrique, s'y achève actuellement, et l'alphabétisation de masse y est acquise. La société rurale de Sri-Lanka est, structurellement et moralement, beaucoup plus proche de celle de l'Europe que des mondes africains ou océaniens. Leach fonderait-il, inconsciemment, sa comparaison et sa généralisation sur l'idée que tous les peuples bronzés doivent se ressembler quant à la structure sociale ?

Cette erreur n'empêche pas Leach, dont les œuvres commencent seulement à être traduites en français, d'être considéré aujourd'hui comme l'un des plus grands anthropologues britanniques, grand prophète outre-Manche de la lutte contre l'influence lévi-straussienne.

Cette double crise — par manque de théorisation et par excès de généralisation — est pourtant l'amorce d'une révolution, qui mène l'anthropologie à la rencontre de l'histoire, dans les années 70, en France comme en Angleterre.

Progressivement, l'analyse des systèmes de parenté par les anthropologues britanniques a changé de nature : une distinction s'est imposée entre la parenté comme *système idéologique* et la parenté comme système de *relations interpersonnelles* à partir des études d'Evans-Pritchard sur les Nuer. On se demande moins pourquoi toute une catégorie d'individus sont appelés frères, indépendamment de l'idée biologique de fraternité, mais l'on examine plus attentivement la cohabitation, au sein d'un même ménage, de tels ou tels types de parents. Bref, on abandonne la parenté pour la famille.

Et c'est ici que l'anthropologie rencontre l'histoire, les deux disciplines échangeant leurs méthodes et leurs domaines. Les historiens de l'Europe préindustrielle ne pouvaient rien tirer de l'étude des systèmes matrimoniaux très sophistiqués élaborés par les sociétés primitives, africaines, australiennes ou indiennes d'Amérique. Le caractère résolument exogamique et aléatoire du modèle européen interdisait tout rapprochement. En revanche, ils se sentent concernés par l'analyse du groupe domestique, étroit domaine dans lequel l'Europe de l'Ancien Régime fait apparaître une grande diversité.

Réciproquement, les anthropologues d'aujourd'hui se tournent plus volontiers vers les sociétés rurales européennes que vers les polynésiennes.

Rencontre avec l'histoire

Ainsi, tandis qu'en 1958 Jack Goody dirigeait à Cambridge une étude sur la famille au Ghana, à Bornéo et chez les Peuls, en 1971 est publié dans la même ville, sous la direction de Peter Laslett, un énorme recueil, *Household and Family in Past Time*, qui analyse les structures familiales en Angleterre, dans des villages français, japonais, toscans, belges, néerlandais, à l'époque préindustrielle. Signalons en passant que cet ouvrage pulvérise l'idée que la famille patriarcale dominait l'Europe ancienne.

Simultanément, Alan Macfarlane qui est à la fois anthropologue et historien, impose en trois ouvrages l'idée qu'il existe une nouvelle discipline, l'anthropologie historique. Il étudie la sorcellerie anglaise du dix-septième siècle, la vie familiale d'un pasteur protestant de la même époque, et, enfin, un peu plus tard, dans *The Origins of English Individualism*. Il remet en question tous les schémas évolutionnistes, wébériens, marxistes et durkheimiens.

En France aussi fleurit l'anthropologie historique. Un coup d'œil au programme de l'Ecole des hautes études en sciences sociales pour l'année universitaire 1981-1982 le prouve. Mais le *sens français* du terme est autre (4). Nos historiens empruntent à notre anthropologie une inspiration générale, des thèmes évocateurs, plutôt que des méthodes ou une problématique. Ce qui est anthropologique pour l'historien français, c'est le naturel primitif : la mille et une façons de faire l'amour, de se vêtir, de s'épouiller, de se gratter le nez au Moyen Age ou sous l'Ancien Régime. Il cherche dans le passé une sorte de bon sauvage, substitut de celui des philosophes du dix-huitième siècle.

Deux exemples récents permettent de voir les conceptions opposées qu'on se fait de l'anthropologie historique, des deux côtés du Channel.

Lorsque Georges Duby s'interroge, dans *le Chevalier, la Femme et le Prêtre*, sur les origines du mariage occidental, il fait d'un thème anthropologique, le mariage, une occasion d'observer des changements, d'écrire une autre histoire. Lorsque Macfarlane introduit le concept de famille dans son étude de l'individualisme anglais, c'est pour souligner l'existence sous les vagues de l'histoire de structures anthropologiques immuables. Les Français ont mis l'anthropologie au service de l'histoire. Les Britanniques ont mis l'histoire au service de l'anthropologie.

EMMANUEL TODD.

(1) *Les Premiers Acquis de l'ethnologie vietnamienne*, par Phan Huu Dât, in « Asie du Sud-Est et monde insulindien », CEDRASEMI, 1978, vol. IX, n° 1-2, pages 155-178.

(2) *L'Exercice de la parenté*, Seuil-Gallimard. Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

(3) *Pul Eliya*, Cambridge University Press. Réédition 1968. En français : *les Systèmes politiques des hautes terres de Birmanie*, Maspero, 1967 ; *l'Unité de l'homme*, Gallimard, 1980.

(4) L'expression anglaise est « historical anthropology ».



philosophie

Jan Patocka, grand penseur de Prague

LES idées ne circulent pas en Europe. Les moyens modernes de communication ont supprimé les frontières, aboli les distances, et rapproché, jusqu'à la quasi-instantanéité, l'événement de l'information qui en rend compte : ce qui fait, semble-t-il, de la planète un village. Mais ce gigantesque progrès technique s'accompagne d'une régression culturelle non moins spectaculaire.

Il suffit que le hasard ait fait naître et vivre un grand philosophe à Prague — l'une des capitales de l'Europe perdante — pour que nous ignorions tout de son œuvre. Jan Patocka, que Husserl tenait pour l'un de ses disciples les plus pénétrants, est à peu près inconnu en France. Il y a beaucoup de blancs sur la carte du village planétaire.

C'est pourquoi (malgré une traduction qui entre deux mots semble toujours opter pour le plus obscur), il faut saluer la parution des *Essais hérétiques* comme un grand événement. Ne pas se fier au titre, néanmoins. Résister à l'attrait romantique du mot : hérésie. Patocka n'a pas écrit un réquisitoire antistalinien ou un manuel de dissidence. Il fut, c'est vrai, un opposant déterminé, héroïque même à la normalisation qui a suivi le Printemps de Prague. Porte-parole de la Charte 77, Patocka fut arrêté, et succomba, le 13 mars 1977, aux suites d'une crise cardiaque provoquée par son interrogatoire.

Les *Essais hérétiques* ne sont pas pour autant un « cri » (de révolte, d'angoisse, de désespoir, etc.). Penseur exigeant et rigoureux, Patocka modifie le rapport que, spontanément, nous entretenons avec les textes venus de l'autre Europe : il requiert de nous une attention et une modestie, qui vont bien au-delà de la compassion dont nous sommes généralement si prodigues.

Au lieu, comme prévu, de livrer le témoignage de sa condition, Patocka nous arrache à notre sommeil dogmatique, et nous rend la mémoire de nous-mêmes. Avec Kolakowski, Milosz et Kundera, il contribue à mettre en crise ce cliché européen qui, depuis plusieurs décennies, réduit l'Occident à l'Amérique, et l'Amérique à son impérialisme ou à ses hamburgers. Comme si l'Occident n'était passable, dans sa complexité, que là où il est menacé dans son existence...

Polemos, père de toutes choses

« Polemos est *le père de toutes choses* » : cette parole d'Héraclite, énigmatique et belle, constitue pour Patocka l'acte de naissance de l'esprit européen. C'est en cherchant son unité dans la discorde, en faisant de l'opposition entre les citoyens *« le tonus de la vie de la cité »*, que la *polis* grecque a rendu possible l'apparition presque simultanée de la philosophie, de la politique et de l'histoire — ces trois dimensions essentielles de l'humanité occidentale.

Selon Patocka, l'homme sort de la préhistoire quand il abandonne les certitudes naïves du sens accepté pour le questionnement du sens, et qu'il quitte une existence vouée au *« maintien du petit rythme vital »* pour une vie que rien ne met à couvert, une vie qui consent à sa propre problématique.

Ce n'est sans doute pas par hasard que Patocka retrouve là, mais en l'inversant, le vocabulaire du communisme. En des pages d'une irrésistible puissance, Marx promettait à la société humaine que la dissolution des rapports bourgeois de production la dégagerait pour toujours de la préhistoire. Autre chose a eu lieu, explique Patocka. Un événement bien pire. Un démenti absolu à cet optimisme. Le marxisme a ôté aux nations sur lesquelles il s'est abattu le sens de leur histoire, il a *« dé-problématisé »* leur vie, sans leur rendre pour autant la sécurité pré-historique d'une vie préservée de tout ébranlement, de toute inquiétude. Ni histoire ni préhistoire : c'est le temps du nihilisme.

Les dernières pages du livre — les plus fortes peut-être — confrontent l'homme du vingtième siècle à un bouleversement aussi décisif que la naissance de la philosophie : la guerre mondiale (ultime avatar de *Polemos*). L'expérience moderne de la guerre (et particulièrement l'épreuve du front telle que Jünger et Teilhard nous la rapportent) annule non seulement toutes les valeurs épiques ou aventureuses attachées au combat, mais ces principes fondamentaux, que Patocka appelle les valeurs du jour : le progrès, la profession, la carrière. Les grandes idées pâlissent, l'espoir lui-même s'avoue comme démagogie, face à ce fléchissement de la vie dans la nuit que représente le malheur de la guerre.

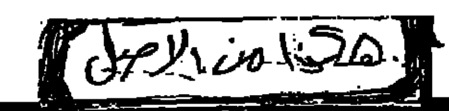
La solidarité des ébranlés

Aucun slogan du jour, dit Patocka, ne pourra mettre fin au règne de la force, pas plus la nation que la société sans classes ou la conscience internationale. Pour dépasser cet état, Patocka en appelle à la solidarité des ébranlés — ébranlés dans leur foi en le jour, la vie et la paix. Une telle solidarité *« doit et peut créer une autorité spirituelle (...) capable de pousser le monde en guerre à accepter certaines restrictions, capable ensuite de rendre impossible certains actes et certaines mesures »*.

L'actualité révèle cruellement l'urgence de ce *« socratisme politique »*, selon les termes de Paul Ricœur, dans sa belle préface. A-t-il sa chance ? On sait, en tout cas, à la lumière des événements de Varsovie, que le principal obstacle, en nous, à l'ébranlement est cette déformation du sens de la réalité qui, sous le nom de réalisme, consent à la force et lui donne le visage de la fatalité.

ALAIN FINKIELKRAUT.

★ ESSAIS HERETIQUES SUR LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE, de Jan Patocka, Traduit du tchèque par Erika Abrams. Préface de Paul Ricœur. Postface de Roman Jakobson. Ed. Verdier. Distributeur Distique, 170 p., 58 F.



au fil des lectures

histoire

VLADIMIR PAR VLADIMIR

Vladimir Volkoff a écrit là un ouvrage bien singulier. La chose ne doit pas nous étonner, habitués que nous sommes à son œuvre romanesque. La première singularité vient du fait que ce livre, rédigé initialement en anglais, fut refusé par l'éditeur, qui le trouvait *« par trop royal pour une vie de saint »* ; il paraît donc pour la première fois en France, en traduction.

La deuxième singularité est qu'il s'agit d'une œuvre historique dont le nom de l'auteur attirera certainement plus le lecteur que celui du héros, peu ou mal connu en Occident. La troisième singularité tient à une extraordinaire facilité d'expression, qui dissimule pudiquement un immense travail d'information historique. Mais la singularité la plus grande est le genre auquel appartient ce récit. Ni travail universitaire, ni roman historique, ni histoire romancée, il faut chercher du côté de l'hagiographie, mais une hagiographie qui utilise toutes les ruses de la rationalité, ironie comprise.

Bien sûr, le but premier est d'écrire la vie et les aventures d'un petit prince viking, troisième fils de Sviatoslav, prince de Kiev, qui réussira à la fin du dixième siècle à s'emparer de Kiev, à devenir par la ruse et la hardiesse un des souverains païens les plus puissants de l'Europe de l'Est, puis, après une extraordinaire conversion rationnelle et politique, à devenir le beau-frère des empereurs de Byzance (ils étaient deux à l'époque) et à organiser un immense royaume chrétien aux marches de l'Europe.

Toutefois, parallèlement à ce projet initial, le lecteur en découvre peu à peu un second, plus secret, plus profond aussi, définissant les axes spirituels et culturels qui présideront au développement de la culture russe jusqu'à ce qu'un autre Vladimir (Lénine) vienne tout remettre en question. Autant qu'un discours sur les origines de la Russie, c'est une réflexion sur ses propres origines intellectuelles et spirituelles que tente l'auteur.

Certains historiens pourront ne pas être d'accord sur la présentation de tel ou tel événement, sur l'importance accordée à la tradition épique, sur quelques généralisations hâtives, mais personne ne pourra rester insensible à l'itinéraire de ce barbare civilisé, de ce païen christianisé qui ira jusqu'au bout de sa conversion.

J.-C. ROBERTI.

★ *Vladimir, le soleil rouge*, de Vladimir Volkoff. Julliard - L'âge d'homme, 418 p., 75 F.

DIX DESTINS DE ROIS

Si vous aimez l'histoire naturelle, voici celle, fort instructive et captivante, d'une espèce en voie de disparition : les rois. Ils sont décrits aussi brillamment que par Buffon, sans manchettes, mais avec une science toute moderne et d'une plume vive, parfois taillée en flèche. Loin de la cruauté de Goya, ces portraits ne sont jamais flattés. Les deux peintres, Françoise Jandel et Laure Boulay de la Meurthe, sont des indépendants s'ils ne sont pas des fauves.

C'est pourtant à sa griffe, sous le vernis nacré, qu'on croit distinguer l'une de l'autre. Celle qui nous montre le dernier souverain mâle d'Angleterre engagé dans une *« résistance acharnée à toute curiosité intellectuelle »*. Ce qui, ajoute-t-elle, *« était en quelque sorte rassurant pour les classes moyennes anglaises »*. On retrouve d'ailleurs chez presque tous cette allergie.

Des rois et de leurs reines, des reines et de leurs princes consorts, de leur descendance et de leur famille, de leurs vies et de leurs mœurs, de leurs amours et de leurs drames, les auteurs nous parlent comme s'ils y étaient. Mais c'est là de l'histoire, non des histoires pour magazines. Car à travers ces figurants royaux, souvent bourgeois, vous serez instruits de dix peuples, de sociétés, d'institutions où paraissent toutes les nuances de l'Europe.

La politique n'est nulle part aussi présente, pressante, que dans le chapitre espagnol. Les auteurs excellent à montrer ce paradoxe d'une restauration de la démocratie par une monarchie. Ce roi retranché de sa dynastie, ce « roi à l'essai », c'est Franco qui l'a fait. On le lui rappelle assez, s'il est soupçonné de remonter un peu plus haut. Le mort, qui reste politiquement à tuer, a trouvé ce puissant moyen de survivre, de durer, de revenir. C'est un cas unique d'acharnement thérapeutique.

Ce joli livre, qui est le contraire d'un livre frivole, touche ici à un tragique latent qui nous touche, nous, de très près.

YVES FLORENNE.

★ *Il est encore des rois*, de F. Jaudel et L. Boulay de la Meurthe. Presses de la Cité, 300 pages, 80 F.

MÉTAPHYSIQUE LANDAISE...

Qu'est-ce que les Landes ? Un lieu étrange, désert, où de rares bergers font paître leurs moutons... Un lieu magique dont l'envoûtement n'a pas fini de se faire sentir ; un lieu que seul un grand poète pouvait chanter. Bernard Manciet, le plus célèbre Gascon de nos lettres occitanes, a écrit sur ce pays son premier livre en français.

Ne fallait-il pas être landais pour savoir lire ainsi les signes, épeler les bruits que font l'eau ou le vent, retrouver la formule métaphysique du pin ou des échasses ? On se doute qu'avec un tel sujet les risques étaient nombreux. Bernard Manciet en triomphe sans peine apparente. En deux cents pages écrites d'une plume à la fois ironique et lyrique, il dépeint les merveilles d'une terre qui ignore la clôture et qui n'a donné au monde que des aventuriers, d'un sol qui se dérobe sous le pied — même le pied de Napoléon III.

Pour le Second Empire, les Landes ou l'Algérie, c'était tout un : il s'agissait de coloniser. Avons-nous bien changé d'esprit ? Rien n'est moins sûr. Les Landais, heureusement, ont l'habitude de ne pas se soucier des étrangers. Bien à l'abri derrière leurs rideaux d'arbres et de pluie, ils cultivent le paradoxe dans l'espoir de trouver le fin mot d'une sagesse qui n'appartient qu'à eux.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

★ *Le Triangle des Landes*, de Bernard Manciet. Arthaud, 222 p. 70 F.

philosophie

VERS UNE PENSÉE DE LA CHAIR

Le lecteur français est souvent plus familier des pensées issues de Husserl que de l'œuvre même du fondateur de la phénoménologie. Le livre dense et rigoureux de Didier Franck permet de s'expliquer avec celle-ci à partir de la question, omniprésente et méconnue, de la chair.

Suivant l'axe de la cinquième « méditation cartésienne », il prend en vue l'ensemble de l'œuvre publiée. Mais, et c'est là sa richesse, il fait plus et mieux que combler une lacune dans les « études husserliennes » : il ouvre à la pensée l'espace d'une question, par une recherche qui éprouve les limites de la phénoménologie. Cette épreuve n'est possible qu'à épouser, au plus près et au plus vif, son mouvement propre. S'agissant de la chair, de l'autre moi et du temps, Didier Franck montre que *« ce qui met en mouvement la phénoménologie demeure hors de sa prise »*, et qu'elle doit peut-être payer son respect unique de l'altérité du *« prix de son projet instaurateur même »*.

La chair n'est pas le corps, le corps donné dans l'espace objectif, le corps objet des sciences de la nature. La limite de mon corps est sa surface, tandis que ma chair, toujours en excès d'elle-même, est coextensive au monde : son regard va jusqu'aux étoiles. La limite ne peut lui venir que d'une autre chair, et cette autre chair est *« une composante du sens de la mienne propre »*. Ma chair finit là où elle commence, à l'autre, dans un contact, une contingence, une caresse, dont D. Franck donne d'admirables analyses.

Cette chair, qui n'est ni objet ni sujet, est à l'origine de toute objectivité, identique pour Husserl à l'intersubjectivité. Comment l'est-elle ? Comment penser la « relation charnelle » en deçà de la relation des corps ? Quel est le statut, à cet égard, de la différence sexuelle ? Comment penser l'espace charnel ? Comment la chair donne-t-elle le temps ? Telles sont quelques-unes des questions de ce livre important.

« *Ce que peut le corps*, écrivait Spinoza, *personne jusqu'à présent ne l'a déterminé.* » Cette question est encore nôtre, et Didier Franck nous invite à la poser dans toute son exigence.

JEAN-LOUIS CHRÉTIEN.

★ *Chair et corps. Sur la phénoménologie de Husserl*, de Didier Franck. Éditions de Minuit, coll. « Arguments », 169 p., 40 F.

sciences humaines

L'EFFROI DANS LE CORPS

Ses résultats si fructueux comme quêteuse de rêves (1) ne pouvaient qu'engager Françoise Duvignaud dans une quête parallèle : celle de l'effroi, dont il paraît que le rêve est un lieu privilégié. Une recherche qui a pour symbole la clé de la huitième femme de Barbe Bleue. Car c'est dans le corps surtout que se trouve l'effroi : corps supplicié, mutilé ou monstrueux.

Effroi de ce corps, effroi dans le corps à corps : la guerre, l'amour. Ici, avec Françoise Duvignaud, nous retrouvons ce que nous savons. Sphinx, Sirène, Gorgone, Nalikateq eskimo, Andicha Kandicha des nomades maghrébins, ou tout simplement (si on ose dire) la Mort dans la représentation médiévale (arts plastiques, théâtre), les figures de l'effroi sont le plus souvent féminines. Belles, séductrices dans la terreur même, à moins que l'horreur ne soit cachée, et pour celle même qui la porte : ici, Méduse, là, Médée.

Partout règne l'érotisme de l'effroi ou l'effroi érotique, que le conte exprime bien avec la bi-sexualité Ogre-Ogresse, l'appétit de l'ogresse l'emportant de loin dans le couple. Ce qui nous conduit tout droit au bref mais riche chapitre de l'« effroi du corps féminin ». Dévoration, engloutissement, castration. Ce corps dont on se défend ou se venge par le feu, les chaînes, les mutilations ; terrifiant et irrésistible vertige de l'abîme ; éternel dialogue avec *« la bouche d'ombre »*. Une autre « bouche d'ombre », mais qui sûrement parle aussi dans l'inconscient de Hugo.

YVES FLORENNE.

★ *Le Corps de l'effroi*, de F. Duvignaud. Le Sycomore, 152 p., 67 F.

(1) J. et F. Duvignaud, J.-P. Corbeau : *la Banque des rêves*. Payot.

LES POSSÉDÉES DE MORZINE

Au printemps 1857, la petite communauté alpine du village de Morzine est saisie d'un mal étrange et contagieux : les jeunes filles de l'école des sœurs sont sujettes à des convulsions qui les entraînent à blasphémer. La population croit aussitôt à une influence maléfique du diable et réclame le châtiment des coupables et l'exorcisme des victimes. Les autorités ecclésiastiques restent cependant réservées. Ce sont les médecins qui interviendront pour réinscrire ce phénomène diabolique dans l'espace thérapeutique, ouvrant le grand débat médical qui se résoudra avec Charcot par le concept d'hystérie.

Le cas des possédées de Morzine est exemplaire, d'abord parce qu'il marque la relève du discours religieux et populaire par le savoir médical, et surtout parce que, d'une pratique à l'autre, il fait ressortir la persistance d'une même visée : maîtriser et défaire l'expression de la déviance.

Le mérite de Catherine-Laurence Maire est de congédier les explications pseudo-scientifiques et d'interpréter le scandale de Morzine comme une sorte de lapsus historique, c'est-à-dire comme le retour d'un refoulé culturel.

Ce que les médecins diagnostiquent et soignent sous le terme d'hystérie, c'est la voix collective des femmes de Morzine, qui assument les souvenirs, les craintes et les aspirations d'une communauté en voie de désintégration ; c'est la protestation des victimes du sexisme, de l'exode rural et de l'exploitation industrielle contre le pouvoir centralisateur et normalisateur.

MICHEL THÉVOZ.

★ *Les Possédées de Morzine*, de Catherine-Laurence Maire. Presses universitaires de Lyon, 136 p., 60 F.

Le Monde

culture

CINÉMA

«CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE» de Marco Ferreri

Quelles que soient les raisons qui ont amené Marco Ferreri à s'inspirer de Charles Bukowski, son nouveau film ne saurait être considéré comme une adaptation du recueil de nouvelles dont il porte le titre. Bukoski, l'écrivain américain beatnick provocant et choquant (mais à la mode) qui, la bouteille à la main, fit un scandale lors d'un passage à l'émission de Bernard Pivot, « Apostrophes » en 1978, est, sinon absent, du moins étrangement décalé par rapport à son œuvre. Si Ferreri lui doit le personnage de Charles Serking, poète ivrogne et obsédé sexuel errant à travers Los Angeles, dans un monde de bohème fangeuse, il ne s'est pas fait, comme lui, le démolisseur acharné du « rêve américain ».

Conte de la folie ordinaire est, avant tout, le film d'une rencontre entre un homme et une femme, entre Serking, le raté exhibitionniste, et Cass, la prostituée masochiste et suicidaire. Or, de cette rencontre qui pourrait mener au désespoir le plus accablant, jaillit la lumière. Et c'est là que Ferreri peut surprendre, déconcerter : quelque chose a changé chez lui, non pas le style, mais la vision du couple. Il serait trop commode de dire qu'il a plaqué ses obsessions personnelles sur le canevas offert par Bukowski (crudité du langage, images parfois à la limite de la pornographie, présence latente de la mort). Mais nous n'en sommes plus à l'époque de *la Grande Bouffe*. Il y a eu, depuis, cette admirable trilogie : *la Dernière Femme, Rêve de singe* et *Chiedo asilo* (horriblement intitulé, en français, *Pipicacadodo)*, où Ferreri, dans l'agonie de notre civilisation, a montré ce que pourraient être la femme, l'homme et l'enfant de l'avenir, lorsque tous les acquits « humanistes » oppressants seraient, enfin, rejetés.

Brusquement, le mouvement vers l'avenir s'est arrêté. L'enfer est toujours là : c'est Los Angeles et son exotisme frelaté, autour d'un alcoolique et d'une putain. Mais le couple redécouvre aujourd'hui (ou réinvente, comme on voudra) la puissance rédemptrice de l'amour. Cela ne se fait pas, il est vrai, sur un lit de roses ou par l'idylle poétique. Serking se livre à tous les excès, Cass se vend, se mutile. Pourtant, entre ces deux êtres qui ne communiquent d'abord que par le sexe, avec une fascination effrayée (l'homme est toujours, chez Ferreri, inquiet devant la femme, même s'il fait étalage d'une virilité dominatrice et quasi inépuisable), naît, ensuite, un sentiment qui les ramène à l'innocence — on n'ose dire à la pureté, mais cela n'en est pas loin. Couchés, enlacés sur une plage, dans une image dont les teintes bleu, marron et beige purifient l'univers nocturne où ils évoluaient auparavant, Serking et Cass vivent l'aurore d'un monde d'avant le péché la décadence. Cela ne dure pas, ce qui suit devient tragique, mais, à la fin du film, une nouvelle Cass prend le relais de celle qui a disparu. La jeune fille inconnue, la mer, le sable et les mouettes traçant de grands signes blancs sur l'azur, rendent à Serking le goût de vivre et l'espoir de créer à nouveau.

Allant du réalisme exacerbé à l'onirisme inattendu (la scène du cercueil exposé dans une curieuse chapelle funéraire), Ferreri dépasse la provocation par une sorte de mystique de l'amour, indispensable à l'homme et à l'artiste (supposons qu'au lieu d'être un poète pêché dans la littérature de Bukowski, Serking soit un cinéaste, la démarche resterait la même). Ferreri a mis dans son jeu l'acteur américain Ben Gazzara, dont les déambulations, la présence physique très intense, les alternances de saoulerie délirante et de lucidité, l'espèce de connivence humoristique entrevue parfois avec son personnage et l'émotion qu'il inspire, nous conduisent, insensiblement mais sûrement, là où le cinéaste veut nous mener. La composition de l'interprète donne toute sa force exorcisante à ce film dont l'importance tient à un renversement (non à un retour en arrière) des préoccupations de Ferreri. Quant à Ornella Muti (utilisée surtout pour sa beauté dans *la Dernière Femme)*, elle est « divisée » par la mise en scène, femme-objet lorsqu'elle se dénude selon son état de prostituée, elle devient, dans les gros plans, de son seul visage tendre et douloureux, une figure presque angélique. Il faut bien dire que Ferreri ne nous avait pas habitués à cela. Loin de recenser ses obsessions, le voilà, pensons-nous, sur un chemin nouveau, une réflexion nouvelle.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

George Cukor à la Cinémathèque française

M. Jack Lang, ministre de la culture, a remis le 13 janvier au cinéaste américain George Cukor les insignes de commandeur des arts et lettres, à la Cinémathèque française. George Cukor, qui a quatre-vingt-deux ans, a réalisé l'an dernier « Rich and Famous » (Riches et Célèbres). Le film sortira en france en février. De son côté, la cinémathèque commence ce jeudi 14 janvier une rétrospective qui durera deux mois.

A Chaillot, un Hongrois d'Hollywood succède à un autre Hongrois d'Hollywood : Hongrois de la deuxième génération comme George Cukor, de la troisième génération comme King Vidor, qu'importe. De part et d'autre, un même amour du récit, de l'aventure bien bouclée sur elle-même. Avec cette différence capitale : cinq années seulement séparent l'auteur de *la Foule* de celui de *My fair Lady*, et pourtant l'un, Vidor, a le plus pur de sa carrière derrière lui quand s'achève l'ère du muet, tandis que Cukor, venu du théâtre et de Broadway, débutera en Californie comme *dialogue director*, sur *A l'Ouest rien de nouveau*, en 1930.

Elégance et distinction

M. Jack Lang, ministre de la culture, en remettant les insignes de commandeur des arts et lettres à George Cukor, n'a pas manqué de signaler cette importance du théâtre chez le cinéaste, mais s'est vu amicalement contredire par l'intéressé quand il a relevé, parmi les œuvres adaptées de sujets français, *Zaza* (1938) avec Claudette Colbert. George Cukor prétend avoir commis là un bien mauvais film, un film généreusement coupé par la censure de l'époque qui effaça toute trace d'adultère, sujet alors tabou. Les spectateurs français ne pourront pas en juger, car *Zaza*, avec trois ou quatre autres bandes, manquera à l'appel de la copieuse rétrospective qui comporte la presque totalité des quelques cinquante titres du « raffiné George Cukor », comme on l'appelle parfois dans les histoires du septième art.

Juste avant que le rideau se lève sur le tout dernier film de George Cukor, *Rich and Famous* (1981), son vingtième pour la Metro-Goldwyn-Mayer, Jean-Charles Tacchella a énuméré la longue liste des vedettes qui, au cours d'un demi-siècle, de 1930 à 1980, ont tourné avec lui. En tête évidemment, Greta Garbo et Katharine Hepburn. Greta Garbo la rendit proprement divine dand *le Roman de Marguerite Gauthier* : un peu comme si nous avions pu conserver sur pellicule le témoignage d'une grande performance de Sarah-Bernhart. Avec la seconde guerre mondiale, Greta Garbo, coupée du public européen qui avait assuré sa survie dans une Amérique moins séduite par son art suprême du battement de paupière, du port parfait du buste, de la passion amoureuse dans sa nudité, signera en 1941, toujours sous la direction de Cukor, son dernier travail, *la Femme aux deux visages*, avant le silence définitif.

Une actrice pourtant reste inséparable de George Cukor, Katharine Hepburn, qu'il découvrit en 1932 avec *Héritage*, – elle aussi venait de Broodway – dont il dirigea deux sublimes interprétations, celle de Jo March dans *les Quatre Filles du docteur March* (1933) et de Linda Seton, la riche héritière, dans *Vacances* (1938). Très sensible à l'effet réaliste du cinéma parlant, à sa capacité de saisir les moindres inflexions d'une voix, les nuances d'un regard, d'un geste, d'un murmure, travaillant d'arrache-pied sur le contenu d'un texte et d'un personnage, Cukor excelle à dégager, à mettre en relief l'émotion cachée au cœur de l'insignifiant. S'il échoue parfois à magnifier un grand sujet, comme dans son adaptation de *Roméo et Juliette* (1936), il n'en a pas moins trouvé un des plus fabuleux Mercutio de l'histoire de l'art dramatique, John Barrymore.

Henri Langlois, dans un petit texte mis en exergue du programme de la cinémathèque résume l'essentiel du tempérament du cinéaste, « l'élégance » : *« élégance du style, distinction des sujets traités, distinction des acteurs, politesse raffinée du découpage, un univers où tout est demi-teinte, où tout est suggéré, où rien n'est appuyé »*. Les faux-pas, les échecs et les demi-échecs de Cukor ont aussi leur prix : *Roméo et Juliette*, également *Zaza* où Claudette Colbert fut admirable, sortit pour une fois de ses gonds, *The Chapnam Report* (1962), lui aussi tailladé par la censure, mais savoureux en diable... George Cukor résume un peu tout le brio du vieil Hollywood qu'il a su prolonger jusqu'en ce début des années 80. Cet Hollywood qui fut longtemps l'épitomé d'un art de vivre et de mentir.

LOUIS MARCORELLES.

★ Cinémathèque française, palais de Chaillot, à partir du 14 janvier.

ARTS

Une banque d'images pour la Pologne

Les artistes plasticiens ont largement répondu à la proposition d'un groupe d'entre eux de constituer une « banque d'images pour la Pologne ». L'idée avait été lancée peu après le 13 décembre, annoncée à l'Opéra le 22 décembre. Aujourd'hui, ces images de solidarité sont accrochées pour trois jours sur les murs de la galerie Nina Dausset, côte à côte, en rangs serrés. Ils sont plus de cent, peintres, graphistes, sculpteurs (et non des moindres), élèves d'écoles d'art (Cergy-Pontoise, Arts décoratifs, Ecole Estienne, Orléans), à avoir, avec leurs moyens et leur style propre, réagi aux événements de Pologne.

Les images sont en vente. Les bénéfices vont servir à l'édition de cartes postales et d'affiches d'une partie d'entre elles, et à l'achat de nourriture, de vêtements etc., qui seront envoyés en Pologne. Une première série de seize cartes est déjà sortie : elles sont signées Pat Andrea, Chambas, Cueco, Folon, André François, Grapus, Michel Haass, Kawiak, Latil, Le Than, Lewandowski, Ernest-Pignon, Saura, Segui, Boris Tissot, Topor.

Une deuxième série sortira le 13 février, une troisième le 13 mars. Ces séries vont être diffusées notamment au Centre Georges-Pompidou, à l'ARC, à la FNAC (souscription : 50 F à l'ordre de « Banque d'images pour la Pologne »). De plus, les originaux vont circuler. Le musée de La Charité-sur-Loire, premier demendeur, va les accueillir, en février.

Enfin, le 13 décembre prochain, pour l'anniversaire, un album devrait sortir, réunissant les œuvres accompagnées des déclarations des artistes.

M. Jack Lang, ministre de la culture, se rendra le 14 janvier à la galerie Nina Dausset, pour visiter l'exposition.

D'autre part, les œuvres d'une trentaine d'artistes polonais, peintres, graveurs, sculpteurs, illustrateurs, céramistes, seront vendues le 15 janvier à partir de 17 heures à la Cour aux antiquaires, au profit de Médecins sans frontières, pour les hôpitaux de la Pologne (54, faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris).

★ Galerie Nina Dausset : 16, rue de Lille, 75007 Paris.

La mort de Marcel Camus

*D'*Orfeo negro *à la télévision*

Marcel Camus est mort le 13 janvier à Paris (nos dernières éditions datées 14 janvier). Il était âgé de soixante-neuf ans.

Né à Chappes (Ardennes), le 21 avril 1912, Marcel Camus débute dans le cinéma, après la guerre, à son retour de captivité. Assistant de Henri Decoin, Georges Rouquier, Jacques Becker, Luis Bunuel, et Alexandre Astruc (entre autres), il appartient à cette génération des « hommes de métier » d'avant la nNouvelle vague, qui reçurent une solide formation technique.

En 1956, il réalise son premier long métrage, *Mort en fraude*, d'après un roman de Jean Hougron. La guerre d'Indochine est encore un sujet tabou. Le film examine sans passion ni propagande politique, sous l'angle des relations humaines. Puis, en 1958, Marcel Camus tourne, au Brésil, *Orfeo negro*, transposition moderne de la légende d'Orphée et Eurydice chez la population noire des quartiers pauvres de Rio-de-Janeiro, avec d'exubérantes scènes de carnaval. *Orfeo negro* remporte la Palme d'or au Festival de Cannes 1959 (où Truffaut reçoit le prix de la mise en scène pour *les Quatre Cent Coups) et un très grand succès public.*

Marcel Camus est, désormais, un cinéaste consacré, chevronné, mais Os Bandeirantes *(1960) réalisé également au Brésil et* l'Oiseau de paradis *(1962) réalisé au Cambodge n'ont pas le retentissement d'* Orfeo negro. *L'exotisme que certains reprocheront à Marcel Camus est, pourtant, au-delà du folklore et du spectacle, porteur de valeurs humaines et spirituelles.*

Malgré sa beauté plastique et son « réalisme poétique », l'adaptation du Chant du monde *de Jean Giono (1965) n'est pas tellement appréciée. Marcel Camus semble, alors, renoncer à ses ambitions et tourne des films « commerciaux » :* Vivre la nuit *1967,* Un été sauvage *(1969) et* le Mur de l'Atlantique *(1970) sorte de succédané de* la Grande Vadrouille *avec Bourvil sans Louis de Funès. Dans les années 70, il travaille pour la télévision avec des feuilletons soignés et populaires :* la Porteuse de pain, Molière pour rire et pour pleurer, les Faucheurs de Marguerite, Ce diable d'homme *(une vie de Voltaire), etc.*

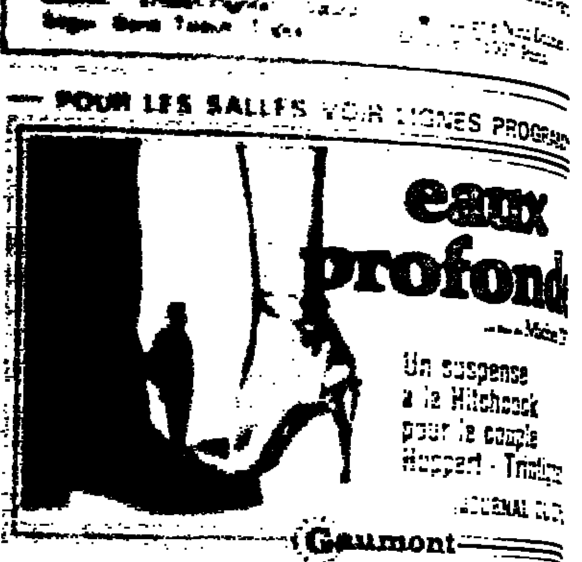
En 1976, Marcel Camus était, pourtant, revenu au cinéma et à son inspiration brésilienne avec Otalia de Bahia *tiré d'un roman de Jorge Amado. Ce film à la fois picaresque, lyrique et tragique, passa presque inaperçu. Prisonnier du succès d'* Orfeo negro, *et très nettement séparé des auteurs de la Nouvelle vague, Marcel Camus laisse le souvenir d'un cinéaste très estimable dont la carrière et les qualités se heurtèrent à certaines circonstances historiques.*

J.S.









nouveau
drouot



SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

OLYMPIC MAN, Centre Pompidou (277-12-33), 20 h 30.
VIE ET MORT DU ROI BOITEUX, Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16), 20 h.
AIN SALAH, Théâtre de l'Epicerie (271-51-00), 20 h.
LES JOIES DE LA VIE, Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30.
ANTOINE ET CLÉOPATRE, Créteil, maison de la Culture (899-94-50), 20 h 30.
ARLEQUIN, EMPEREUR DANS LA LUNE, Théâtre 13 (707-73-07), 20 h 30.
LA DIVINE COMÉDIE, Cité Internationale, grande salle (589-38-69), 20 h 30.
CHÉRI, Variétés (233-09-92), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : La dame de chez Maxim.
Chaillot (727-81-15), 20 h 30 : Britannicus ; salle Gémier, 20 h 30 : Le songe d'une nuit d'été.
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : le Palais de justice.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 : Dorval et moi ; 21 h 30 : le Neveu de Rameau.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : Guy Bedos.
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : Théâtre du Québec.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h 30 : Autour d'Arthur Schnitzler ; 20 h 30 : Bernard Dufour.
Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h 30 : J.-C. Vannier ; 20 h 30 : Quoi qu'on fasse on casse.

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Atelier (606-49-24) : le Nombril.
Bouffes-du-Nord (239-34-50) : la Tragédie de Carmen.
Bouffes parisiens (296-97-03), 21 h : Diable d'homme
Cartoucherie, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
Centre d'Arts celtique (258-97-62), 20 h 45 : Évasion.
Cité Internationale (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : La Religieuse.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie des Champs-Élysées (720-08-24), 20 h 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : le Chanteur d'opéra.
Conservatoire d'Art dramatique (246-12-91), 20 h 30 : le Songe d'une Nuit d'Été.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Deux Portes (361-49-92), 20 h 30 : les Fausses Confidences.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : Motus et Paillasse.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h : la Princesse de Babylone.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : les Trois Jeanne.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Ça fait mal quand je touche ; 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ?.
Galerie 55 (326-63-91), 20 h 30 : Zoo story.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30 : Dialogues d'immigrés.
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Yerma ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge ; 18 h 30 : Ladyablogues ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : le Combat de la Mouche ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Maison des Amandiers (366-42-17), 20 h 30 : Articule.
Marie Stuart (508-17-80), 20 h 30 : l'Île des chèvres ; 22 h 15 : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre ?
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 18 h 30 : le Grain de sable ; 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : le Journal d'une femme de chambre.
Montparnasse (320-89-90), 20 h 30 : les Archivistes.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Ortics... chand.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Toute honte bue.
Plaisance (320-00-06), 20 h 45 : Frère et Sœur.
Roquette (805-71-51), Petite salle, 20 h 30 : Il était trois fois.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
TAI - Théâtre d'Essai (270-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15 : Vinci avait raison.
Théâtre en rond (387-88-14), 20 h 30 : Méli-mélomane ; 22 h : Rosine Favey.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre du Parvis (633-08-80), 20 h 30 : Écoute le vent sur la lande.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : le Grand Bilan ; II, 21 h : Aima.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 20 h 30 : Christophe Colomb.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : l'Amour de l'amour ; Petite salle, 20 h 30 : Virginia ; Maison internationale du théâtre, 18 h 30 : Saint Simon le voyeux.
Théâtre-18 (226-47-47), 22 h : Gaspard.
Théâtre de la Villa (542-79-46), 20 h 45 : Crime parfait.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h : Une heure à tuer.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 14 janvier 1982

Les concerts

Radio-France, Auditorium 105, 20 h 30 : Les philharmonistes de Châteauroux, dir., J. Komives (Pierne, Strauss, Zimmermann...).
Théâtre des Champs-Élysées, 20 h 30 : V. Bellas (Beethoven).
Salle Pleyel, 18 h 30 : T. Paraskivesko (Beethoven) ; 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir., S. Cambreling (Ravel, Chaynes, Chausson).
Salle Gaveau, 21 h : Orchestre symphonique de la garde républicaine, dir., R. Boutry (Jolivet, Schmitt, Adomian).
Église St-Roch, 19 h 30 : F. Gangloff, G. Pighetti (Bach, Schumann, Mozart).
Église des Billettes, 20 h 45 : Quatuor Guccsan (Haydn, Rossini, Ravel).
Faculté de droit, 21 h : Orchestre de chambre B. Thomas, M. Becquet trombone (Nilovic, Albrechtsberger, Telemann...).

La danse

Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : l'Ensemble de Pékin.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h 45 : Kathal.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h 30 : Lolita.

Les comédies musicales

Porte-Saint-Martin (607-37-53), 20 h 30 : Violettes impériales.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Une certaine rencontre, de R. Mulligan ; 19 h : Hommage à George Cukor : Une heure près de toi, de G. Cukor et E. Lubitsch ; 21 h : La vie recommence, de J. Morgenstern.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Salvation Hunters, de J. von Sternberg ; 17 h : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : l'Hypothèse du tableau volé, de R. Ruiz ; 19 h : Festival des trois continents (Nantes 81) : Père et fils, de F. Yuk-Ping.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
AMERICAN POP (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CARMEN JONES (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-27-78) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11). H. sp.
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
HAPPY BIRTHDAY SOUHAITEZ NE JAMAIS ÊTRE INVITÉ (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chi., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40).
HOTEL DES AMÉRIQUES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), h. sp.
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
METAL HURLANT (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
LA PEAU (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Français, 9e (770-33-88).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65).
POPEYE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
RAGTIME (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) h. sp.
LA REVANCHE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE ROSE ET LE BLANC (Fr.) : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Action République, 11e (805-51-33).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
STALKER (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Cosmos, 6e (544-28-80) ; André Bazin, 13e (337-74-39).
T'ES FOLLE OU QUOI ? (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
THE ROSE (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Studio Cujas 5e (354-89-22).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR DES FEMMES, film franco-suisse de Michel Soutter. St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
BLUE SUEDE SHOES, film américain de Curtis Clark, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (*), film italien de Marco Ferreri, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Studio Alpha, 5e (354-39-46) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
DIVINE CRÉATURE (*), film italien de Giuseppe Patroni, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
MAD MAX (**), film australien de George Miller, v.o. U.G.C. Danton (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Marbeuf 8e, (225-18-45) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).
LE PRINCE DE NEW-YORK, film américain de Sidney Lumet, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e, (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
QUI CHANTE LA-BAS ?, film yougoslave de Sijan Slobodan, v.o. : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
TOUT FEU, TOUT FLAMME, film français de Jean-Paul Rappeneau, Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LE TUEUR DU VENDREDI (**), film américain de Steve Miner, v.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

RADIO-TÉLÉVISION

Vu

LE DOUTE ET LA RAISON

Vous y croyez, vous, aux médiums, aux magnétiseurs, aux voyantes extra-lucides – Miroska, vous êtes avec moi ? – moi, pas tellement, mais je ne demanderais pas mieux. C'est si vrai que, l'été dernier, en Bretagne, souffrant d'un mal mystérieux et rebelle ramené de Haïti, je suis allée consulter, sur la recommandation chaleureuse d'un ami, un guérisseur voisin. Il y avait foule. Les séances duraient de trois à cinq minutes. Le traitement consistait à effleurer les jambes étendues du patient d'une main légère et rapide. Je fus invitée à revenir la semaine suivante ou, en cas d'impossibilité, d'envoyer une photo pour permettre à la guérison de s'opérer de loin, mais ma confiance, je l'avoue, n'a pas tenu la distance. Il y a quand même 500 kilomètres de Guingamp à Paris.

Cela dit, comme tout le monde, il m'est arrivé de consulter des diseuses de bonne aventure. J'y ai parfois rencontré une formidable connaissance du cœur humain, finalement soumis à un certain nombre de lois, de constantes que la pratique permet de répertorier assez vite. Une attention aussi, une sensibilité, une ouverture à l'autre parfaitement capable de vous rasséréner au-delà de tout aperçu ponctuel et vérifiable sur votre avenir immédiat.

Psychologie, parapsychologie, illusion, la frontière n'est pas toujours facile à tracer, et l'on attendait de l'émission présentée mercredi par TF 1 qu'elle réponde à l'attente d'un énorme public et qu'elle cerne de plus près des phénomènes dont l'ambiguïté tient précisément au fait qu'ils sont l'effet d'un truquage et font l'objet d'un commerce entre gens de métier, prestidigitateurs, magiciens, simples et probes artistes de variétés. Nous en avons rencontré un à l'écran. Comment expliquer l'aisance avec laquelle sa partenaire a deviné, le dos tourné, la ribambelle de chiffres inscrits sur un bout de papier, là, sous notre nez, par les réalisateurs. C'était de la télépathie ? Non, bien plus fort que ça : un code, une astuce quelconque, un secret qui vaut des millions.

Prenez le cas bien connu d'Uri Geller, dénoncé comme charlatan par ses propres confrères. Ils connaissent la musique. Celui de Jean-Pierre Girard, en revanche, semble toujours relever de pouvoirs mystérieux dont personne n'a encore pu démontrer la supercherie. Nous l'avons vu déplacer sans y toucher, sous l'œil vigilant de la caméra, un verre posé sur une table transparente. C'était assez impressionnant. On aurait aimé que le professeur Jean-Pierre Vigier, rationaliste convaincu, d'un scepticisme à toute épreuve, assiste à l'expérience... et connaître sa réaction. C'est ce que je reproche à cette enquête : l'absence de confrontation, autour d'exemples précis, de ceux qui y croient et de ceux qui n'y croient pas.

Notre guide, Yves Lignon, un prof de maths qui a inscrit la parapsychologie au programme de l'université de Toulouse-le Mirail, lui, pousse très loin la foi – d'ailleurs partagée par de nombreux savants russes – en une énergie encore mal connue qui se révélerait un jour tout aussi puissante et tout aussi explicable que l'énergie atomique. Il nous a présenté un médecin bordelais témoin de chutes et de déplacements d'objets dans une charcuterie du centre-ville, qu'il attribuait à des dissensions, à de mauvaises vibrations entre madame à sa caisse et monsieur à son étal. Difficile de le suivre jusque-là. Difficile aussi de nier certaines intuitions, certaines guérisons où la psychosomatie a son mot à dire, certaines prémonitions assez troublantes pour entretenir en chacun de nous un doute, mieux, une attente, une vague impression qu'en effet il y a peut-être là quelque chose quelque part, un fluide, des ondes qui laissent rêver d'un nouveau Volta.

CLAUDE SARRAUTE.

Les responsables de Canal 35 inculpés

LA PREMIÈRE SAISIE

La saisie de Canal 35 (W.A.D.C.) (le Monde *du 14 janvier) a suscité une grande émotion chez les auditeurs et les animateurs de radios libres. Les média lui ont donné aussi un large écho le soir même (Antenne 2 ayant pu filmer l'action des policiers démantelant les installations de la télévision pirate). Mais les responsables de la télévision pirate se plaignent, aujourd'hui, d'un curieux désintérêt des chaînes au lendemain de l'intervention policière... Deux des principaux responsables de Canal 35 étaient convoqués chez le juge, jeudi 14 janvier, où ils devaient être inculpés.*

Poursuites policières, saisies, inculpations... On croyait ces mots proscrits de l'actualité des médias. M. Georges Fillioud, ministre de la communication, n'a-t-il pas écrit au garde des sceaux, le 5 juin, pour lui demander de veiller « *à donner aux parquets les instructions nécessaires afin que les poursuites pour infractions à la législation sur le monopole soient provisoirement suspendues* ». Et si le 10 mai n'a pas – loin s'en faut – aboli la pratique du brouillage (celle-ci se trouvant même implicitement légalisée par le résultat du référé engagé contre R.F.M.), du moins les responsables de radio se sentaient-ils en sécurité.

Aussi, la saisie du matériel de Canal 35 (l'émetteur, d'une valeur de 270 000 F, a été confisqué, l'antenne restant sous scellés) a surpris et choqué. Les responsables, reçus pourtant au mois de décembre par M. Jérôme Clément, conseiller à Matignon en matière d'audiovisuel, n'avaient reçu, disent-ils, aucune mise en garde. « *On nous a bien notifié que nous étions hors la loi, mais toutes les radios ne le sont-elles pas encore aujourd'hui ? Nous pensions bénéficier naturellement de ce régime de tolérance.* » Suivant cette logique, une demande de dérogation avait été adressée au ministère de la communication, lequel a jugé la démarche prématurée, « *la procédure d'examen des dérogations pour la création de radios locales privées n'ayant pas encore été fixée dans ses modalités* ». « *Toutefois*, dit la lettre de réponse, *dès que les textes réglementaires auront été publiés, nous vous adresserons le dossier à remplir.* » La formule est conciliante, mais il s'agit bien de *radios locales privées* et non de *télévision*.

« *Il ne faut pas confondre radio et télévision* dit-on aujourd'hui au même ministère. *Nous avons tenu nos engagements à l'égard des radios locales mais il n'a jamais été question d'autoriser, dans le contexte actuel, les télévisions privées. La saisie met donc fin à un délit constaté par la loi. Canal 35 était une tentative pour tester les intentions et la détermination du gouvernement. La réponse ne permet plus d'avoir des doutes.* »

Des doutes ? Les responsables de cette station de télévision n'en ont plus, ce qui ne les empêche pas d'envisager une reprise de leurs émissions dans une dizaine de jours, le temps de se doter d'un nouvel émetteur (le premier n'étant pas entièrement payé), de collecter des fonds auprès des adhérents de l'Association pour le développement de la communication, et des sympathisants de l'expérience : téléspectateurs chanceux (la station recevait jusqu'à cent cinquante à deux cents coups de téléphone certains soirs), professionnels de l'audiovisuel intéressés par l'expérience, artistes (plusieurs ont immédiatement proposé de donner un gala de soutien à la télévision). Mais les doutes, ce sont les radios libres elles-mêmes qui commencent à les ressentir. Le procédé est impopulaire et unanimement considéré comme une atteinte à la liberté.

La solidarité s'est manifestée immédiatement, de Radio-Libertaire à Radio-Service-Tour-Eiffel. Le soir même, les animateurs de Canal 35 répondaient aux invitations pressantes et se répartissaient dans de nombreuses radios parisiennes.

Déjà, circulent pétitions et communiqués. Radio-Ivre proteste contre la saisie de « *la pionnière des télévisions privées parisiennes* » et ajoute « *le monopole n'est qu'un instrument pour la diffusion de la pensée de l'État. Avec la saisie de W.A.D.C., l'état de grâce s'est transformé en état policier* ». De son côté, l'Association pour la libération des ondes (ALO) dénonce la saisie comme « *un véritable acte de violence, conséquence d'une incapacité de dialogue particulièrement préoccupante, dans un problème de communication (...). Dans cette phase de l'agonie du monopole, cette saisie doit être la dernière et non la première d'une nouvelle série* ». Quant à la Ligue des droits de l'homme, elle « *s'inquiète de l'intervention* » et « *exige d'en connaître les raisons* ».

On s'interroge, en effet, sur les véritables motifs de la saisie. Pourquoi un acte si négatif contre une télévision pirate sans doute, mais peu dangereuse étant donné sa faible audience ? Pourquoi avoir choisi, pour le faire, la veille de la publication des décrets rendant enfin applicable la loi sur les radios privées locales ? S'il s'agit d'un avertissement – et on ne voit pas d'autres raisons à cette intervention – celui-ci est bien inquiétant.

ANNICK COJEAN.

● M. François Guérard (C.D.S.), délégué de l'U.D.F. dans le Val-de-Marne, souhaite la création en France d'une fondation dont l'une des tâches serait d'apporter une réflexion sur les domaines de l'éducation et des moyens de communication, spécialement en matière de radiodiffusion. Il propose que cette fondation prenne le titre « Humanisme et démocratie ». – *(Corresp.)*

Jeudi 14 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Téléfilm : Aide-toi,
de J. Cosmos
Les aventures de Lucien Leduc, employé de banque, licencié pour avoir distribué la parole biblique.

22 h 5 Document : Au-delà de l'histoire.
Les métallos de la préhistoire.
Visite guidée par des archéologues à travers une France où il y a 4000 ans on travaillait déjà le bronze.

22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Magazine : Situation 82.
de P. Dumayet et I. Barrère.
Etats-Unis : le poids de la morale, une enquête de D. Torres.
Il y a New York et la Californie, et puis... une autre Amérique, le pays profond, où depuis deux années maintenant les tenants de la « majorité morale », ceux qui ont élu le président Reagan, s'acharnent à établir un « ordre » aux relents religieux bien contraires au rêve d'un « nouveau monde » libéral.



21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
Avec Alice Cooper
Le grand chahuteur du début des années 1970 – qui a pris de la bouteille – et France Gall, ici filmée à Londres.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3



20 h 30 Série : Benny Hill.

21 h 30 Cinéma : Tex Avery.
Un programme de dessins animés des années 40-50 (diffusé le 3 janvier 1982).

22 h 50 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h Une enquête au pays, de D. Chraïbi.
22 h 30 Nuits magnétiques, San Francisco.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Opéra (donné au théâtre Fraschini à Pavie par les lauréats du concours Maria-Callas, le 29 juin 1981) : « Luisa Miller », de Verdi, opéra en trois actes, par les chœurs et l'Orchestre symphonique de la RAI de Milan ; solistes : S. Alaimo, N. Antinori, A.-M. Fichera, Okayama, C. Desideri, CK Yoskii, O. Mansatto, chef des chœurs, M. Bordignon, dir. G. Gavazzeni.
23 h 15 La nuit sur France-Musique : Studio de créations radiophoniques, œuvres de Konives ; 0 h 5, Musiques de nuit, œuvres de Marais, Berg.

Vendredi 15 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Chers, chers parfums.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h 5 Emissions pédagogiques.
Ils ont votre âge : Arnaud et Pierre.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Ces chers disparus.
Raimu.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : Pieds nus dans le parc.
de N. Simon, adapt. A. Roussin, mise en scène P. Mondy. Avec V. Jannot, T. Lhermitte, M. Roux...
A New-York, un couple qui ne cesse de se disputer joue le jeu de l'amour et de l'humour.
22 h 40 Etoiles sur glace.
23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 45 Série : Les amours des années grises.
Léon est fusillé par les maquisards. Pierre et Marcel rejoignent le maquis.
14 h Aujourd'hui madame.
Reprendre ses études.
15 h 5 Série : La famille Adams.
Abigail et Nabby partent en Europe. Nabby épouse le colonel Smith.
16 h Magazine : Un temps pour tout.
de M. Cara et A. Valentini, réal. J.-P. Spiero.
Un nouveau magazine : le premier numéro est consacré à l'usage du téléphone.
16 h 50 Série documentaire : Les chemins de la vie.
L'atelier des enfants de Beaubourg.
Où la leçon se transforme en jeu.
17 h 50 Récré A2.
Mes mains ont la parole ; les quat'z'amis...
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Les nouvelles brigades du Tigre.
Le vampire des Karpates, réal. V. Vicas.
Après le « suicide » de Lucien Desormes, le fantôme du vampire des Karpates rôde et assassine.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. A la rencontre des Français. Avec J. Berger (« La Cocadrille » et « Une autre façon de raconter »), C. Clerc (« Le bonheur d'être français »), R.-F. Delissalde (« A tous les marginaux de France plus pauvres que les Indiens »), G. Lauzier (« Les cadres »), G. Mordillat (« Vive la sociale »).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Hitchcock) : La Loi du silence.
Film américain d'A. Hitchcock (1952). Avec M. Clift, A. Baxter, K. Malden, B. Aherne, O.-E. Hasse (Noir – Rediffusion).
Le curé d'une paroisse de Québec reçoit en confession l'aveu d'un meurtre commis par le sacristain de son église. Mais au cours de l'enquête il est soupçonné de ce meurtre et ne peut rompre « la loi du silence ».
Au-delà d'un cas de conscience propre à la religion catholique, Hitchcock a traité, magistralement, un de ses thèmes préférés : le transfert de culpabilité. Ce film est dramatique, émouvant, joué d'une manière remarquable.

TROISIÈME CHAINE : FR3

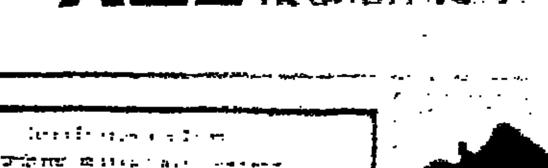
18 h 30 Pour les jeunes.
Les Wombles : Vive le volley ; des livres pour nous ; A. Maillet.
18 h 55 Tribune libre.
Le Conseil national du patronat français (C.N.P.F.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
La deuxième arche.
20 h Les jeux.
20 h 30 V3 – Le nouveau vendredi : Voyage au bout de la ZUP.
Dans la série « Caméra vive ». Une émission de J. Radiguet. Enquête : J.-C. Deniau. Réal. : D. Page.
21 h 30 L'étrange Théâtre de l'Oiseau-Mouche : Pantins à vendre.
Réal. : J.-M. Vernti.
La Compagnie de l'Oiseau-Mouche est une troupe de comédiens handicapés mentaux.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
Passeport pour classe de mer.

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : Actualités de l'histoire ; Le monde du notariat ; Haïti ; La liberté de ma décision politique face à la technique.
8 h Les chemins de la connaissance : Les socialistes russes 1880-1920 (quand on ne peut pas voir) ; à 8 h 32, l'homme et l'abeille : les types de production.
8 h 50 Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge.
11 h 2 Trio à cordes de Paris Plus : Concert Mozart-Balliff donné au Havre en mars 1981.
12 h 5 Agora : M. Camus, animateur de la revue « Obliques ».
12 h 45 Panorama, avec J. Semprun.
13 h 30 Musiques extra-terrestres : Croyances et religiosité populaires en Amérique latine.
14 h Sons : Manosque.
14 h 5 Un livre, des voix : « Journal. Tome I », de V. Woolf.
14 h 47 Les inconnus de l'histoire : Gilles de Gouberville.
15 h 50 Contact.
16 h Pouvoirs de la musique : Les Assises nationales de la musique le 14 décembre 1981.
18 h 30 Feuilleton : Le hussard sur le toit, d'après J. Giono.
19 h 25 Jazz à l'ancienne.
19 h 30 Les grandes avenues de la science moderne : Les spirulines.
20 h Emission médicale : La colonne vertébrale (en liaison avec TF 1).
20 h 30 Black and blue : Vient de paraître.
22 h 30 Nuits magnétiques : San Francisco.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2 Musique du matin : Œuvres de Tallis, Jarrett, Chopin, J. Brahms et Ohana.
8 h 7 Quotidien musique.
9 h 2 D'une oreille à l'autre : Œuvres de Schubert, Liszt, Haydn, Beethoven, Debussy, Glazounov et Stravinski.
12 h Equivalences : Œuvres de Carne et Hartley.
12 h 35 Jazz s'il vous plaît.
13 h Jeunes solistes (en direct du Studio 119) : Œuvres de Bartok et Stravinski, par le Trio Isabelle Lesage : I. Lesage, violon, J.-F. Belièvre, piano, M. Arrigno, clarinette.
14 h Prélude aux enfants d'Orphée.
14 h 30 Les enfants d'Orphée.
15 h Musiciens à l'œuvre, « Vous avez dit baroque ? » : Un art du pathétique ; œuvres de Gesualdo, J.-S. Bach, Rameau.
17 h 2 L'histoire de la musique : La philosophie musicale au Moyen Age.
18 h 30 Studio-concert (en direct du Studio 106) : œuvres de J.-S. Bach, avec Fernandez, violon baroque, et W. Jansen, clavecin.
19 h 35 Jazz.
20 h Musiques contemporaines.
20 h 20 Concert (donné à la salle Pleyel, à Paris, le 2 avril 1981) : « le Festin de l'araignée », de Roussel, « le Carnaval d'Aix », de Milhaud, « Symphonie n° 2 en ré majeur », de Sibelius, par l'Orchestre national de France, avec C. Helffer, piano, dir. N. Marriner.
22 h 15 La nuit sur France-Musique : œuvres de Prokofiev, Mendelssohn ; 23 h 5 : Ecrans, Max Steiner (deuxième partie) ; 0 h 5 : Musiques traditionnelles ; le Laos et sa musique.











ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	31.00	36,45
AUTOMOBILES	31.00	36.45
AGENDA	31,00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

emplois internationaux

(et departements d'Outre Mer)

Directeur – adjoint des ventes

Constructions industrielles en acier — Algérie

Notre client, qui est le premier fabricant de constructions industrielles en acier au Moyen-Orient, est une entreprise dynamique, spécialisée dans la distribution, qui a un chiffre d'affaires important et des projets ambitieux.

Cette société recherche un professionnel de la vente, qui soit capable de créer et de lancer un nouveau bureau des ventes en Algérie et d'atteindre les objectifs financiers et non financiers définis par la société pour cette région. Le candidat retenu rendra compte de ses activités au Directeur régional des ventes, basé en Angleterre, et bénéficiera des services techniques d'experts mis à sa disposition par le siège social de la société.

Les candidats doivent avoir au moins 5 ans d'expérience concluante de la vente dans un secteur commercial ou technique connexe et connaître à fond le marché algérien grâce à des contacts personnels. Une très bonne connaissance de l'anglais et du français est essentielle; l'arabe constituerait un avantage supplémentaire.

Le salaire, à convenir, dépendra de l'expérience; la société offre en outre des prestations très intéressantes, notamment le cas échéant, une indemnité pour les dépenses de déménagement en Algérie.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae détaillé (réf. CM.1006) à l'adresse ci-dessous:

Des entrevues seront organisées sur place toutes les fois que cela sera possible.

ASL CONFIDENTIAL RECRUITMENT 17 STRATTON STREET LONDRES W1X 6DB ANGLETERRE

A member of MSL Group International

Société Aéronautique Belge recherche pour son département Composites

INGÉNIEUR
SPÉCIALISTE EN MATÉRIAUX COMPOSITES

Le candidat aura une expérience de plusieurs années acquise dans le domaine aéronautique en calculs de structures et en matériaux composites incluant conception, dimensionnement et essais.

Le poste implique beaucoup d'initiative.

Conditions financières intéressantes.

Lieu de travail région de CHARLEROI.

Adresser C.V. à GECI, 10, rue Albéric-Magnard, 75016 PARIS.

HAVAS CONTACT

INGÉNIEUR AGRONOME
PROJETS EXPORT

ENSEMBLIER - ENTREPRISE GÉNÉRALE SUISSE

recherche

ADJOINT AU DIRECTEUR DES PROJETS AGRICOLES ET AGRO-INDUSTRIELS

Basé à Genève

il aura 7 à 10 ans d'expérience dans l'exploitation, le montage technique et contractuel de projets agricoles et agro-industriels intégrés, ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais.

Réponse sous chiffre A 18-118369. PUBLICITAS, CH 1211 GENÈVE 3.

Entreprise espaces verts cherche **RESPONSABLE** pour diriger chantier Irak, maîtrisant la langue anglaise ou arabe et ayant une expér. dans plantat. et direction de chantiers. Ecrire JARDINS DU PONTEIL B.P. 95, 06601 ANTIBES.

We are looking for a Manager for our subsidiary in Nigeria. Based in Port-Harcourt, he will have sales and technical responsibilities and must have minimum 5 years experience in Services to major oil companies. He will start March 1982 with a 3 months hand-over period. Fluent English and French. Family expatriation with corresponding advantages. Send C.V. to newspaper for transmission. S/nº 7682, « le Monde » Pub., Service Annonces Classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



emplois régionaux

POUR PROVINCE
IMPORTANT CABINET DE CONSEILS
recherche

UN JURISTE

- ayant bonne pratique du DROIT DES SOCIETES,
- expérience professionnelle indispensable.

Discrétion absolue garantie.

Ecrire avec C.V. + photo sous réf. 9574 à
VALENS CONSEIL
B.P. 359 — 75064 PARIS Cédex 02

INTER MUTUELLES ASSISTANCE
société d'assistance fondée par la Mutuelle Assurance Artisanale de France, la Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France, la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France,
ayant son siège social à NIORT recherche

INFORMATICIEN PRATICIEN CONFIRMÉ

de bonne formation générale : ingénieur, miage ou maîtrise d'informatique ayant, le cas échéant, obtenu un DESS (ou un DEA) en informatique.

Le candidat devra avoir 25 ans minimum.

Une expérience de la pratique de l'informatique, éventuellement de la responsabilité de systèmes informatiques, sera particulièrement appréciée.

Le poste est situé à NIORT.

La rémunération sera à débattre : préciser lors de la première lettre les prétentions.

Ecrire à INTER MUTUELLES ASSISTANCE 118, av. de Paris, 79000 NIORT.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
sous-préfecture Est de la France
recherche
couple pour assurer les fonctions de

MAITRE D'HOTEL
et de **CUISINIÈRE**

dans sa maison de réception.

Adr. lettres de candidature et référ. sous nº 115183 M à : RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Le CENTRE SCIENTIFIQUE et TECHNIQUE du BATIMENT recherche

UN INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

(X - Ponts & Chaussées ENGREF - Mines)

débutant ou ayant quelques années d'expérience dans le domaine de l'épuration des eaux usées pour travaux de recherches.
Pratique de l'anglais et connaissances en informatique nécessaires.
Déplacements occasionnels à l'Etranger.

Adr. C.V. et prétent. à : M. COCHARD Station de Recherche du C.S.T.B. 84, avenue Jean-Jaurès 77420 CHAMPS-SUR-MARNE

DIGILOG

Filiale du Groupe Digitone spécialisé en matière de logiciel, recherche pour postes à pourvoir dans le Sud-Est

INGÉN. INFORMATICIENS
INGÉNIEURS MICRO-INFORMATICIENS

Débutants ou quelques années d'expérience.
Ecrire avec C.V. et prétentions

S.A.R.L. DIGILOG
10, rue Ampère, Z.I., Les Milles, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Société d'expertise comptable recherche pour NIORT Collaborateur expérimenté Adresser CV et photo à HAVAS nº 1021, B.P. 304 79009 NIORT CEDEX.

OFFRES D'EMPLOIS



BORDAS
DUNOD
GAUTHIER-VILLARS

recherchent

RESPONSABLE D'EDITION

pour assurer dans le cadre du département « GRAND PUBLIC », la responsabilité du programme de co-éditions internationales.

La connaissance parfaite de la langue anglaise est indispensable et de bonnes notions d'allemand seraient souhaitables.

Adresser CV et prétentions au Service du Personnel - 11, rue Gossin 92120 - MONTROUGE.

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'ILE DE FRANCE
recherche

un Responsable des Etudes

Le candidat recherché devra justifier :
- d'une formation supérieure (niveau ingénieur, maitrise)
- d'une expérience de plusieurs années dans la conduite de projets importants utilisant Télétraitement et Bases de données.

Le candidat recherché aura pour mission :
- de concevoir et développer les applications définies dans le cadre du plan d'automatisation
- gérer et animer les équipes d'études, notamment sur le plan de la méthodologie.

Ecrire avec CV et prétentions à
Mr le Directeur Général de la C.R.A.M.I.F.
17/19, rue de Flandre 75935 Paris Cedex 19

LEVI TOURNAY PUB.

SOCIÉTÉ MATÉRIEL MÉDICAL

recherche

INGÉNIEUR ou TECHNICIEN BIO-MÉDICAL

- connaissant les matériels médical et scientifique pour travailler sur secteur engineering médical. Expérience dans secteur bio-médical exigé.

SECRÉTAIRE BILINGUE ANGLAIS

- connaissant gestion documentation, gestion, achat et prix de revient. Connaissance particulière appréciée : procédures exportation.

Écrire avec C.V. sous nº T 030.578 M à : **RÉGIE-PRESSE** 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.



lamson saunier duval

lamson saunier duval
LEADER MONDIAL DANS LE DOMAINE DE LA MANUTENTION

renforce son équipe automatisme par des :

SPECIALISTES MICROPROCESSEURS (HARD et SOFT)

minimum 2 à 3 ans d'expérience pour responsabilités techniques et encadrement de projets
- en matière de robots
- de manutention,
- de robots de stockage et de palettisation.

Anglais apprécié.

Adresser C.V. et prétentions de salaire à SAUNIER DUVAL Service Relations Humaines 250, Route de l'Empereur 92508 RUEIL MALMAISON CEDEX.

Systema, société de conseils d'études, de réalisations en informatique et en organisation, associant sa division recrutement I.E.G., a le plaisir de vous faire part de sa nouvelle adresse

18, place Henri-Bergson 75008 Paris Tél. 294.16.16

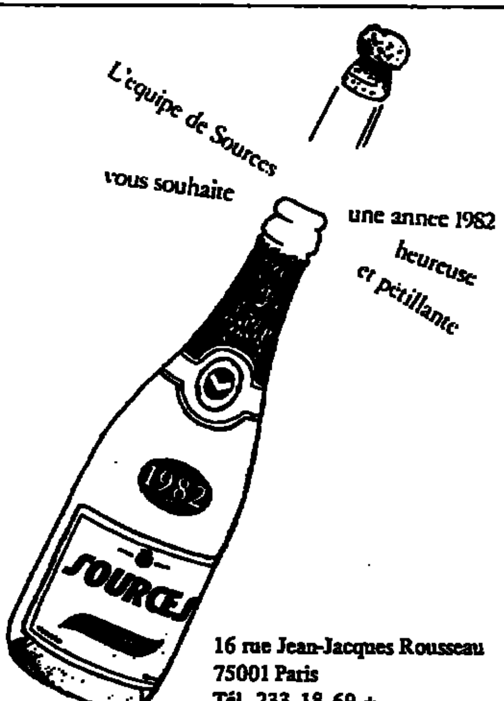
The Executive Group
division SYSTEMA

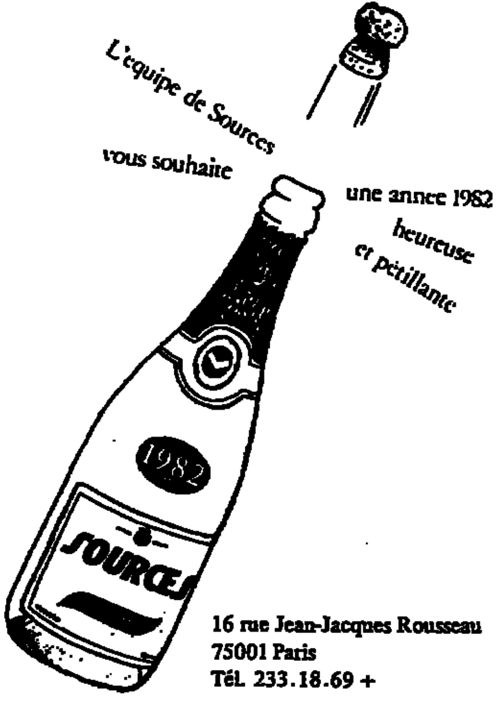
Groupe Important dans le Domaine des Equipements Aéronautiques (C.A. 300.000.000 FF - 1200 personnes)
recherche pour son Siège à Paris

DIRECTEUR COMMERCIAL

- Le candidat devra être de formation Ingénieur Grande Ecole (Sup.'Aéro,...), 35 ans minimum. Expérience dans le domaine de la mécanique de précision. Il devra parler couramment l'anglais et l'écrire.
- Les fonctions comprendront : les ventes, le marketing, la publicité, la fixation des prix, la recherche de nouveaux contrats.
- Il dépendra directement du Directeur Général.
- Homme de terrain, il aura à diriger et à dynamiser une équipe de 25 personnes et les contacts avec la clientèle seront très fréquents.
- Rémunération intéressante.

Envoyer C.V., photo et prétentions à N. 1752 PUBLICITES REUNIES - 112, Bd Voltaire 75011 Paris - qui transmettra.





16 rue Jean-Jacques Rousseau
75001 Paris
Tél. 233.18.69 +

Le Centre d'Informations Financières recherche FUTURS CADRES COMMERCIAUX
- Dynamiques et ambitieux.
- Goût du contact haut niveau.
- Très bonne présentation.
- Sens des responsabilités.

Pour R.-V. : 553-20-00 P. 210.

Compagnie théâtrale professionnelle Ile-de-France pour jeune public recherche poste

ADMINISTRATEUR ATTACHÉ DE PRESSE

à plein temps. Sérieuses références. Téléphone : 824-44-16.

École Supérieure de Gestion, à Paris, recherche INTERVENANT en gestion et fiscalité (travailleur indépendant). Téléphone : 543-35-43.

SOCIÉTÉ d'ENGINEERING INFORMATIQUE SUR MINI ET MICRO CLEFS EN MAIN

recherche

INGÉNIEUR CHEF DE PROJET

Télétransmission, contrôle de procédés.

INGÉNIEUR DE RÉALISATION

Sur Sems, DEC, CII-H.B. ou calculateur équiv.

Écrire avec C.V. à : **SYSLOG** 212, av. Jean-Jaurès, 75019 PARIS.

GESTION 2000
recherche
INGÉNIEUR

Calculs charpente métallique et béton armé. Expérience 5 ans minimum. Téléphone : 246-42-01.

PARIS (15e)
Nettoyage industriel 150 pers.
recherche

COMPTABLE EXPÉRIMENTÉE

1er ÉCHELON minimum

Libre rapidement
- Payé déclarations.
- Comptabilité générale.
- Facturation.
- Tenues sur ORDINATEUR DE BUREAU.

Env. lettre manuscrite + C.V., photo et prétent., sous réf. nº 15981, sur enveloppe à : Jean REGNIER Publicité, 39, rue de l'Arcade, 75008 PARIS, qui transmettra.

DEMANDES D'EMPLOIS

Jne femme, formation administrative, cherche emploi à temps partiel dactylo, petit secrétariat. Tél. : 547-86-17 après 17 h.

EXCELL. STÉNO-DACTYLO pour rédaction journal de province, quartier Opéra. Bonne culture générale souhaitée. Fin matinée et jusqu'à 19 h 30. Ecrire sous le nº 7.676 RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Cherche emploi chauffeur V.L. Paris-province M. FLAMBARD 30, rue Custine 75018 Paris. Tél. 255-90-78.

SECRÉTAIRE DIRECTION, 28 ans, excell. présent., 10 ans expérience, parfait. bilingue français-portugais, bonne connaiss. anglais et services bancaires. Ch. place similaire ou poste à responsabilités dans l'entreprise. Libre de suite.

Ecrire sous le nº T 030.684 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Psychologue clinicienne formation analytique personnelle. Expérience professionnelle entretiens psychothérapie enfants et adultes, recherche poste ou vacation Paris ou région parisienne. M. BESSIS, 26 bis, rue Traversière, Paris-12e ou Tél. 346-56-00 après 18 h.

VRAI ADJOINT POUR GRAND P.-D.G.

38 ans, apportant :
- Une formation supérieure complète (droit, Sc. Po).
- Une expérience de directeur P.M.E. + 50 personnes.
- Une connaissance pluridisciplinaire, gestion des affaires, commercial, publicité, marketing, client. françaises et internationale, marchés étrangers.
- Un esprit de synthèse, créateur et volontariste.
- Angl. + espagnol. Connaissance allemand + italien.

Cherche :
Situation d'adjoint à P.-D.G. ou D.G. ou poste de directeur dans P.M.I.-P.M.E. ou grande société française ou internationale. Ecr. s/nº 6.233 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JEUNE HOMME 21 ANS dégagé des obligations militaires

CAP et niveau B.E.P.

TÉLÉCOMMUNICATIONS COURANT FAIBLE cherche emploi Tél. 959-39-12.

J.F., 24 a., bac Eco, 2 ans Droit DIPL. ECOLE IMMOBILIERE. STAGE BANQUE, cherche emploi Paris et pr. banlieue. Ecr. s/nº 2119 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H., 27 ans, formation sup. 4 ans expérience. Organisation manifestations importantes. Connaissance parfaite relations publiques. Ouvert, créatif et volontaire rech. poste adjoint évolutif. Ecr. nº 20.197 Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 14 janvier à 0 heure et le vendredi 15 janvier à 24 heures :

En bordure méridionale des hautes pressions de l'Europe occidentale qui s'affaibliront lentement, une perturbation méditerranéenne de faible activité affectera progressivement nos régions s'étendant de l'Aquitaine au Jura.

Vendredi matin, du pourtour méditerranéen au sud des Alpes, le temps sera relativement doux avec quelques pluies éparses. Ce type de temps, précédé de faibles chutes de neige à basse altitude, s'étendra en soirée de l'Aquitaine au sud du Massif Central et au Jura.

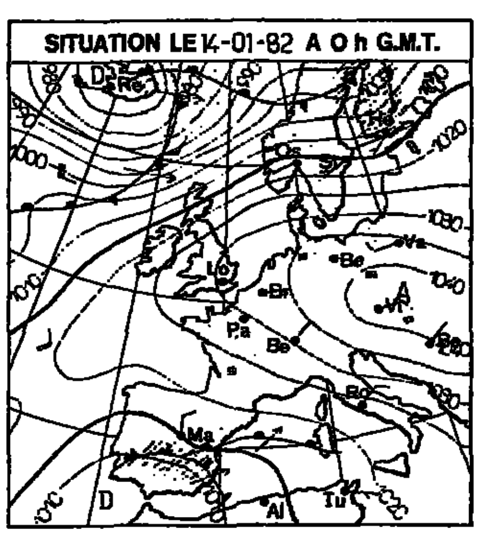
Du nord de la Seine aux frontières du Nord et du Nord-Est, persistance du temps froid avec des gelées matinales dépassant moins 5 à moins 7 degrés.

Sur le reste de la France, on observerade nombreux nuages bas persistants et des brouillards givrants. Toutefois, quelques éclaircies se développeront en cours d'après-midi, mais les températures maximales ne dépasseront pas 0 à plus 2 degrés.

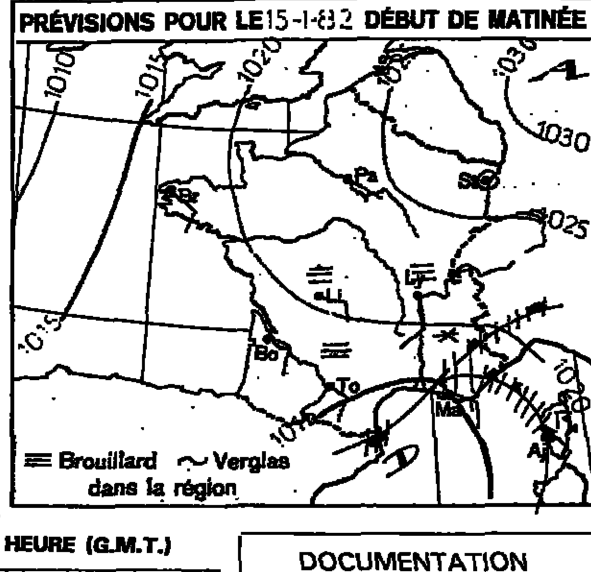
La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 14 janvier 1982 à 7 heures, de 1 028,6 millibars, soit 771,5 millimètres de mercure. Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14 janvier) : Ajaccio, 16 et 4 degrés ; Biarritz, 10 et 6 ; Bordeaux, 9 et 3 ; Bourges, 1 et – 1 ; Brest, 4 et – 4 ; Caen, – 2 et – 9 ; Cherbourg, 3 et – 3 ; Clermont-Ferrand, 3 et 1 ; Dijon, 1 et – 4 ; Grenoble, 2 et – 1 ; Lille, – 6 et – 16 ; Lyon, 2 et 1 ; Marseille-Marignane, 3 et 3 ; Nancy, – 4 et – 13 ; Nantes, – 1 et – 2 ; Nice-Côte d'Azur, 18 et 7 ; Paris-Le Bourget, – 3 et – 10 ; Pau, 10 et 6 ; Perpignan, 10 et 8 ; Rennes, 1 et – 4 ; Strasbourg, – 6 et – 18 ; Tours, – 1 et – 2 ; Toulouse, 10 et 4.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 15 degrés ; Amsterdam, – 2 et – 8 ; Athènes, 18 et 8 ; Berlin, – 7 et – 12 ; Bonn, – 3 et – 17 ; Bruxelles, – 7 et – 17 ; Le Caire, 21 et 12 ; îles Canaries, 21 et 15 ; Copenhague, – 1 et – 7 ; Dakar, 25 et 19 ; Genève, 1 et – 1 ; Jérusalem, 15 et 8 ; Lisbonne, 14 et 11 ; Londres, 1 et – 9 ; Madrid, 11 et 7 ; Moscou, – 13 et – 20 ; Nairobi, 30 et 16 ; New-York, – 10 et – 10 ; Palma-de-Majorque, 16 et 14 ; Rome, 17 et 8 ; Stockholm, – 5 et – 5.

SITUATION LE 14-01-82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 15-1-82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 15 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)

L'état de la neige en France

Sur les massifs des Vosges et du Jura, le manteau neigeux bien stabilisé est important et dépasse souvent 1 mètre au-dessus de 1 100 mètres. Bon enneigement également sur les Alpes où la neige est croûtée par le regel. Le Massif Central est enneigé au-dessus de 1 500 mètres ; sur les Pyrénées, on observe 30 à 60 centimètres au-dessus de 1 800 mètres. Peu de neige sur la Corse en dessous de 2 000 mètres.

Pour la fin de semaine, le temps restera froid et clair sur les Vosges et le Jura, alors que des nuages, accompagnés d'une hausse sensible de l'isotherme 0 degré vers 1 800 mètres, s'étendront à la moitié sud de la France, en apportant quelques précipitations sur les versants sud des massifs.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DOCUMENTATION

FERMETURE DE LA BOUTIQUE DES ARCHIVES. — En raison d'importants travaux de rénovation, la Boutique des archives (Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris) sera fermée au public du 18 janvier au 17 février.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3104

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									■
III				■					
IV					■				
V				■					
VI		■				■		■	
VII									
VIII		■						■	
IX							■		■
X		■			■				
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Ils savent lire entre les lignes. — II. Né en Afrique, il a séduit des fauves (deux mots). — III. Article. Organe de l'oie avec lequel on faisait parfois des pâtés. — IV. Trouvent une fonction dans les perceptions. Trous. — V. Orientation. Tableaux de prix. — VI. Peut avoir sur la conduite un effet désastreux. — VII. N'amuse personne en faisant des bulles. — VIII. Court sur le haricot. — IX. S'applique au « boulot ». — X. Interjection. Cellule. — XI. Son arrivée amène le froid.

VERTICALEMENT

1. Se distingue à la tête des dragons. — 2. Sont utilisées pour garnir des sièges. — 3. Ne fait que des signes en prenant la parole. — 4. Préfixe. Nourrit celui qui l'occupe. — 5. Pied qui se déchausse. Ouvrage à jour. — 6. Maison blanche. Tourne dans une scène enfantine. — 7. Active le feu dans la cheminée. Cœur de créole. — 8. Dépression que connurent des Grecs avant de mourir cruellement. S'accroche aux branches pour vivre. — 9. Il lui arrive de gémir. Symbole chimique.

Solution du problème n° 3103

Horizontalement

I. Camembert. — II. Avenir. Aa. — III. Mesures. — IV. Bu. Colère. — V. Elia. As. — VI. Interner. — VII. Ouïe. Dev. — VIII. Lis ! Obi. — IX. Étinceler. — X. Eu. Aère. — XI. Réseau. Se.

Verticalement

1. Cambrioleur. — 2. Aveu. Nuit. — 3. Mes. Étisies. — 4. Enuclée. Nue. — 5. Miroir. Oc. — 6. Brelan. Beau. — 7. Se. Edile. — 8. Râ (Ra). Rare. Ers. — 9. Tares. Virée.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 16 JANVIER

« Découvrir Saint-Denis », 14 h 30, façade de la basilique, Mme Allaz.

« Abbaye Sainte-Geneviève racontée aux enfants », 14 h 30, devant le Panthéon, Mme Colin.

« Maison de Balzac », 15 h, 47, rue Raynouard, Mme Bachelier.

« Avec Molière, de Saint-Eustache au Palais-Royal », 15 h, devant Saint-Eustache, Mme Lemarchand.

« Maison des Compagnons du tour de France », 15 h, parvis de l'église Saint-Gervais, Mme Pennec.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic.

« La tapisserie », 16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h, porche (Approche de l'art).

« La peinture médiévale italienne », 11 h, musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« La peinture à Venise au XVIe siècle », musée du Louvre, (Victoire de Samothrace), Mme Caneri.

« La Sorbonne », 15 h, 46, rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Musée de la préfecture de police », 15 h, 1 bis, rue des Carmes, Mme Ferrand.

« Hôtel de Soubise », 15 h, 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Hauller.

« Ancienne France évoquée au musée Camondo », 15 h, 63, rue de Monceau (Histoire et Archéologie).

« Académie française », 15 h, 23, quai Conti (P.-Y. Jaslet).

« La mosquée de Paris », 15 h, place du Puits-de-l'Ermite (Lutèce-Visites).

« L'Opéra », 14 h 30, marches de la façade, M. de la Roche.

« Clignancourt », 14 h 30, métro Jules-Joffrin (Paris pittoresque et insolite).

« Village Saint-Laurent », 15 h, métro Château-d'Eau (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

14 h 45 : Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. Jaubert de Classun : « La vente à domicile » ; M. C. Louvet : « Le magnétisme » ; M. P. Cassé : « L'impôt sur la fortune » (Club du Faubourg).

15 h : Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, M. X. Le Pichon : « La région méditerranéenne ».

15 h : Musée des monuments français, Place du Trocadéro, Mme R. Regnier : « Arts de l'Inde ».

14 h : Centre Huit, 8, rue Porte-de-Buc, à Versailles, M. L. Ganebin : « Théologie du XXe siècle ».

18 h 30 et 21 h : Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V : « Les Antilles françaises — La France des DOM-TOM ».

15 h : Amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, M. Monod-Herzen : « Pratiques spirituelles d'Orient et d'Occident » (Université populaire de Paris).

15 h : 5, rue Largillière, Mme L. Winckler : « Le sens de la royauté en Égypte pharaonique » (Nouvelle Acropole).

9 bis, avenue d'Iéna, M. R. Orange, 15 h : « Corée du Sud-Taiwan » ; 17 h : « Les Philippines — Hong-kong » (Projection).

---

représentation demandes

Age 57 ans représentant 25 ans expérience de la vente d'alimentation et charcuterie au détail et super marchés disponible 1er février 1982.
Ecr. s/nº 6.235 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

capitaux propositions commerciales

Administrateur de sociétés. Conseiller économique, diplômé, suisse, indépendant, accepterait mandat d'administrateur. Bureau complètement équipé. Constitution rapide de sociétés. Ecrire sous chiffre P 7.917 à Publicitas, 1002 Lausanne.

Rec. conces. exclusif. Produit ss concur. sect. auto. Neces. 50 à 100.000 pr stock. Gros rap. Ecr. Multi dif. B.P. 11, 24140 VILLAMBLARD. Téléphone : (53) 81-96-69.

Vous avez des capitaux à placer et vous cherchez une forte rentabilité. Nous pouvons offrir des solutions nouvelles sûres dans le secteur immobilier avec une rotation rapide. PRESTIM, Marchand de biens. REGUSSE 83630 AUPS. Téléphone : (94) 70-10-10.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F. TTC m² - 658-81-12.

travail à domicile

DACTYLOGRAPHIE, impeccable de vos thèses, mémoires sur I.B.M. Rapide. Tél. 750-95-00.

animaux

Vends CHAT PERSAN, noir, 7 mois. Pedigree. Prix à débattre. 676-45-21, après 20 h 30.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A VENDRE **2 CV 6**
an. 1977, 77.500 km. Fr. AR. AV. nfs, amorties. nfs. Px Arg. : 8.900 F. Vendue 8.000 F. Tél. : 026-14-93 ttes la journée.

plus de 16 C.V.

LOTUS TALBOT. Etat neuf. GARAGE NATION 340-08-71.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS-RÉPUBLIQUE
SACRIFIÉ 245.000 F.
LIVING + CHAMBRE REFAIT NEUF, POUTRES, CARACTÈRE. Tél. : 325-75-42.

4e arrdt

Ile Saint-Louis-sur-Seine. Soleil, imm. 17e, étage noble, 135 m², gar., studio indépend. 633-47-23.

5e arrdt

PANTHÉON-FEUILLANTINES
TERRASSE 20 m²
Gd séj., 3 chbres. 354-95-10.

4, rue du Pot-de-Fer, dans rénovation de classe à vendre appts 3 et 5 pièces, à partir de 875.000 F, sur place vend. et dim. 12 h à 17 h 30 ou tél. 737-33-60.

JARDIN PLANTES
Constr. GD LUXE en cours
« LE POLIVEAU »
du 2 au 5 p. et DUPLEX du vendredi au lundi 11/19 h 1 et 3, RUE POLIVEAU Renseignements : 267-37-37.

PANTHÉON B. 2 p. + gde cuis., tt conft. ascens. 520.000 F. 325-97-16.

6e arrdt

BD ST-GERMAIN
Dernier étage, sud, appt 80 m², excellent état, dble living, 1 ch. SANTANDREA. 260-67-36/66.

7e arrdt

R. ST-DOMINIQUE. Séj. + chbre, gd débarras 60 m², clair. GARBI, 567-22-88.

DUROC, 45 m², 2 P., cuis., bains, idéal placement. GARBI. 567-22-88.

8e arrdt

PARC MONCEAU. Studios 39 m², conft, parking. SANTANDREA. 260-67-36/66.

9e arrdt

26, RUE D'AUMALE
BEAU 5 P. + service, tt conft. Bel imm. Px 1.100.000 F. Vendredi, samedi, 14 h-18 h.

Dans imm. ravalé, PLUSIEURS APPTS de 2 p. (possib. 4 p.). libres ou occupés, depuis 75.000 F. Pptaire, 324-32-16 mat.

11e arrdt

Prox. Pl. Voltaire. 354-95-10. 110 m², 2 chambres, plus un
ATELIER ARTISTE.

Av. Philippe-Auguste, 6e ét., asc., vaste 4 P., entrée, cuis., w.-c., s. de bs, balcon, chauf. 850.000 F. Tél. : 344-71-97.

12e arrdt

Proche Bois Vincennes, 3' R.E.R. Nogent, vaste 3 p., entrée, cuis., w.-c., s. bns, balc., 530.000 Tél. 307-70-27.

14e arrdt

MAINE MONTPARNASSE
Propriétaire vend dans immeuble entièrement réhabilité STUDIO, jardin 395.000 F.
2 p. à partir de 450.000 F
FINITIONS PERSONNALISÉES 288-84-74/522-95-20.

Bd Montparnasse
3 pces, 63 m², calme, soleil. 630.000 F. Tél. 633-78-87.

14e Mº ALÉSIA
Très bel imm. pierre de t. 1970 au 2e ét., gd 3 P. 71 m², tt cft. 710.000. S/pl. samedi. 49, r. du Père-Corentin 13 h à 17 h ou tél. 539-75-50.

15e arrdt

OPÉRA
dans immeuble réhabilité à neuf par architecte spécialisé STUDIOS 2 P. livrable de suite à partir de 350.000 F s/place, 1, RUE MONSIGNY, tous les jours de 10 h à 16 h 280-19-91 ou 522-95-20.

CROIX-NIVERT
Pptaire vend PLUSIEURS 2 P., entièrement refaits dans immeuble en cours réhabilitation. FINITIONS DE QUALITÉ. Tél. : 522-95-20.

Mº VAUGIRARD immeuble. Pierre de t., beau rez-de-ch., 4 p., cuis., bains, w.-c., cave. 630.000 F. Tél. 322-31-75.

16e arrdt

VICTOR-HUGO (Près)
5 Pièces, 120 m², 2 bains, étage élevé, balcon. 504-49-13.

PLACE V.-HUGO (près)
Liv. + 1 chbre tout confort, R. d. c. sur jard. 425.000 F. GARBI. 567-22-88.

EXCEPTIONNEL
PROPRIÉTAIRE VEND
LIVING + 3 CHAMBRES
Cuisine, deux bains, moquette REFAIT NEUF
PRIX 995.000 F
Me voir jeudi, vendredi 14-17 h. 4, AV. L'ABBÉ-ROUSSEL (angle 37, rue La Fontaine).

VICTOR-HUGO-ÉTOILE
Part., récent stdg, coquet studio, calme, clair, prix intéressant. Ce jour vendr. 15 de 12 h à 16 h. 22, rue Paul-Valéry, Escalier B, 2e étage.

17e arrdt

ETOILE TERNES. Imm. pierre de t. 6-7 p., 210 m², 5e ét., ascenseur + 2 chbres de service, calme, soleil, 588-62-81.

18e arrdt

PRIX 240.000 F
3 p., cuis., entrée, w.-c., bains, imm. ravalé, bon stand. Voir Pptaire vendredi, samedi 14 h à 19 h., 50 bis, r. Marx-Dormoy.

Appt 2 p., cuis., libre. Excell. état. Proche square. Pour traiter avec notaire : (86) 73-76-34.

78-Yvelines

VERSAILLES/SAINT-LOUIS beau 5 p., 3e ét., asc., imm. stdg. parkg. RARE 735.000 F. MAT IMMOBILIER 953-22-27.

CHATOU, 2' du R.E.R.
Calme, verdure, appt 130 m², séjour, 4 chambre, 2 bains, chambre service, box fermé. AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET — 976-05-90.

92 Hauts-de-Seine

BOURG-LA-REINE métro
ctre, calme, idéal, liv. dble, balc., 3 ch., gd stdg, asc., box. Px 940.000 F. T. 660-44-66.

MONTROUGE 5' Pte-Orléans 4-5 p. 90 m², gde cuis., dans immeuble récent, ensoleillé
EXCEPTIONNEL
600.000 F. ALIN 539-75-50.

NEUILLY. Rue BORGHESE, imm. standing, superbe appt sur rue et jardin, 170 m², 4, 5 pces. EXCLUSIVITÉ SANTANDREA. Tél. : 260-67-36/66.

94 Val-de-Marne

NOGENT proche R.E.R., imm. 4 étage, beau 4 p., entrée, cuisine, tt confort, balcon, boxe. Px 735.000 F. T. 346-63-85.

Province

PART. VEND APPT. neuf F6, 110 m², vue mer : 520.000 F. Tél. : (47) 78-24-03.

Carpentras 84, part. vd appt P3, r.-de-ch. + cave + gar., 200.000 F. Tél. (3) 056-23-41. Agence s'abstenir.

appartements achats

Pour clients sérieux. PAIE COMPTANT, APPT ttes surf. et IMMEUB. à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75.

RECHERCHE 2 à 4 pièces Urgt, Paris. Bon quartier. Paie comptant chez notaire. Téléphone : 873-23-55.

locations non meublées offres

Paris

VAUGIRARD
Gérant loue appt 6 pièces, cft. 5.000 F + ch. 376-77-20.

locations non meublées demandes

Paris

P. ch. appt 1 p. (cuis.), 14e, 5e, 6e, b. réf. Loy. m. 2 sœurs suéd. M. B. Jonson V. 8 Radiogatan 28 852 42 Sundsvall Swenden.

PTAIRES, LOUER SOUS 24 H chbres, studio, 2, 3, 4 pces, clients sélect., service gratuit. Téléphone : 678-79-39.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES Villas, Pav. ttes banl. Loy. garant. 5.000 F max. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

URGENT.
Part. recherche sur Paris meublé 2 pièces minimum. Bon confort. Tél. : 827-01-63.

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing 4 pièces et plus. 281-10-20.

locaux commerciaux

A SAISIR, EXCEPTIONNEL SANS COMMISSION BAIL A CÉDER
Loyer mensuel 10.300 F ch. compr., 170 m² - 7 bureaux Reprise installation téléphonique 7 postes - 3 lignes
Bail 9 ans expirant 31-12-1983. Libre début février 1982.
24, rue Pierre-Sémard, 1er étage, 75009 PARIS.
Métro : Cadet ou Poissonnière. Téléphone 280-61-88, 10 à 17 h.

bureaux

Locations

BUREAUX MEUBLES
à Paris 8e, 9e ou 15e
SIEGES SOCIAUX et DOMICILIATIONS
Télex - Secret - ts services
CONSTITUTION STES
Prix compét. - délais rapides
ASPAC 293.60.50

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e TÉLEX - SECRÉTARIAT Constitution Sociétés
AGECO - 294-95-28

BUREAUX MEUBLES
Sièges de stés av. secrétariat Tél. télex toutes démarches pour création d'entreprise.
ACTE S.A., 261-80-88 +
BORDEAUX (56) 81-96-90. TOULOUSE (61) 42-14-40.

Domiciliation Champs-Elysées 100 F. HT/mois. Tél. : 603-27-77.

immobilier information

Pour ACHETER ou VENDRE directement sans commission.

L'Ordinateur Immobilier 764-93-42.

forêts

A VENDRE, CENTRE DE LA FRANCE, 32 ha de Bois de chênes et charmes, 4 ha réseaux. Prix intéressant. S'adresser Sté RELACOM, 32, rue Brault, 49400 SAUMUR. Tél. : 16 (41) 38-21-46 (h. bur.) 16 (41) 52-74-95 (après 21 h.).

fermettes

FERMETTE PÉRIGOURDINE restaurée, 15 ha, région Bergerac, grand séjour, nombreuses dépend., 600.000 F. Tél. : (53) 61-15-97.

viagers

16e, Mº Ranelagh, vaste salon + 3 chbres, stand. 5e ét. asc., libre dans 5 ans avec chbre de service 480.000 F + rente.
F. CRUZ 266-19-00.

terrains

ANGLET 64 P.-Atlantiques 500 m mer, prox. golf, tennis terr. bâtir constr. immeuble 4.100 m² Cos 0,35 viabilisé Tél. 501-84-08

SUR VOTRE TERRAIN, SUR UN DE NOS TERRAINS, CONSTRUISEZ DANS LES LANDES (1) 580-27-86 ou (58) 75-74-87.

fonds de commerce

Cherchons à acheter STATION-SERVICE à fort chiffre d'affaires avec lavage automatique et/ou atelier, située dans un emplacement central.
Ecr. s/réf. L. 209 à : Gelderblom und Partner Werbeagentur Postbox 200352 D-400 DUESSELDORF 1 R.F.A.

boutiques

5e BD ST-GERMAIN BOUTIQUE EN 2 BUREAUX Bail neuf 1.800 mens. cession 65.000 F, 4 lignes. Tél. urgent - 325-75-42

PLACE VENDOME
Bout. + s/sol, accès direct Cession pas-de-porte. Denis Chevalier, 103, bd Haussmann, 75008 Paris. 265-22-57.

immeubles

OPÉRA
Dans imm. REMIS A NEUF STDG LOCAUX CCIAUX. Possible TTES SURFACES rez-de-chaussée et sous-sol. T. 280-19-91 ou 522-95-20.

hôtels particuliers

IÉNA-MARCEAU
Pptaire vend HOTEL PART. disponible de suite BON ÉTAT. Px 2.700.000 F. T. 522-95-20.

maisons individuelles

RUEIL centre, part. vd maison d'habit. 180 m² hab., dépend., gar. petit jardin, conviendrait profession libérale. Tél. 751-33-45.

pavillons

PARAY-VIEILLE-POSTE (91) Gde Maison meulière s/800 m² de jard. clos. 5 chbres, séj. dble, cuis. équip., s.d.b, cab. toil., gar. Px 800.000 F. Tél. 938-87-17 ou 996-47-68 ap. 19 h.

VILLEPREUX 78, 30 mn. Paris PAV. 80 m², parf. état. jard., gar., décor. nve isol. compl. 3 nivx, 430.000 F. Tél. (3) 056-23-41. Agence s'abstenir.

maisons de campagne

Provence, urgent 2 mais. village dominant Velaux Etang de Berre. 280-400 000 (90) 25-44-68 le soir.

Vend T6, tout confort sur 2.700 m² dans l'Hérault, 3 km plage. Tél. (67) 32-21-79.

Particul. ach. préf. particul. MAISON proche mer région Toulon, La Ciotat, Hyères. Tél. (16-1) 867-63-99.

propriétés

Rég. Salbris grande maison. Avec Parc 2 ha. B.P. 55. 45240 LA FERTÉ-ST-AUBIN. Tél. : (38) 91-60-62.

Particulier vend dans Orléans BELLE MAISON grand séjour (90 m²), cheminée, parc arbres rares, garage. Tél. : (38) 53-30-13.

SAINT-BRÉVIN-L'OCÉAN 44250 Loire-Atlantique Micro-climat.
Belle maison ; rez-de-chaussée surélevé avec sous-sol, situé à 900 m de la mer, avec 500 m de jardin.
Sous-sol : garage 2 voitures, atelier 12 m X 4 m, chaufferie. Entrée aménagée.
Rez-de-chaussée : cuisine aménagée, séjour/salon avec cheminée, 2 chambres, salle de bains, w.-c.
1er étage : 2 chambres et grenier sur les côtés, chauffage central dans toute la maison.
Prix : 630.000 F.
Téléphoner après 18 heures : 40-27-46-29.
Pouvant convenir à artisan ou profession libérale.

SOLOGNE
100 ha T.B. Chasse, étang, riv. Bois 37 ha. Marais. Rivière truite. B.P. 55 45240 LA FERTÉ-ST-AUBIN Tél. (38) 91-60-62

47 KM NORD-OUEST Charm. ppté, liv. 4 chbres, 2 bains, jardin 9.500 m². Px 950.000 F.
LARGIER 265-18-83.

SOCIÉTÉ recherche GRANDES propriétés Bouches-du-Rhône Camargue, Var, avec plusieurs bâtis si possible. Ecrire S.T.I.I.M., Tour Méditerranée, 65, avenue J.-Cantini, 13298 MARSEILLE, Cedex 6.

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-être LA PROPRIETE que vous recherchez

manoirs

PETIT MANOIR
près Forêt d'Orléans, 120 km Paris 8. dépendances. Parc 8 ha. B.P. 55 45240 LA FERTÉ-ST-AUBIN. Tél. (38) 91-60-62.

domaines

VENDS 10 KM VANNES Maison caractère restaurée 400 m² habitables, jardin, garage, dépendances. Tél. (91) 53-26-72 possibilité artisanat, restaurant.

INFORMATIONS « SERVICES »

COLLOQUES

Portes ouvertes sur la recherche

Les journées nationales sur la recherche et la technologie, qui ont lieu jusqu'au 16 janvier, sont l'occasion pour plus d'un millier de laboratoires de Paris, de la région parisienne et de province d'organiser le 16 janvier une journée « portes ouvertes » à l'intention du grand public.

Les laboratoires qui participent à cette manifestation sont tellement nombreux que nous limitons notre liste à ceux de Paris *intra-muros*. Mais, de 9 heures à 18 heures, nos lecteurs de la région parisienne peuvent se renseigner par téléphone au 633-16-09 ou au 633-11-66 et ceux de province auprès de la presse locale et régionale.

A Paris, en principe, les laboratoires sont ouverts de 9 h à 18 h. Informations au 633-11-66 et au 633-14-29.

5e ARRONDISSEMENT

● *Universités Paris-VI et Paris-VII C.N.R.S.*, place Jussieu ; 336-25-25 (sciences physiques, analyse numérique, physique théorique des liquides, chimie organique de synthèse, géologie appliquée, minéralogie-cristallographie, physiologie cellulaire, physique des liquides et électrochimie, chimie organique structurale, dynamique des fluides, génétique des populations, chimie des métaux de transition, physique nucléaire et hautes énergies, recherches physiques, sciences de la Terre).

● *Collège de France-C.N.R.S. INSERM*, 11, place Marcellin-Berthelot ; 329-12-11 (égyptologie, neurobiologie des régulations, neuro-endocrinologie cellulaire, neurobiologie).

● *Sorbonne-C.N.R.S.*, 12, rue Cujas ; 329-12-13 (logique formelle et informatique).

● *Muséum national d'histoire naturelle-C.N.R.S.*, Jardin des Plantes ; 336-14-41 ou 046-48-51 (cryptogamie, physiologie générale et comparée, paléontologie, océanographie physique, reptiles et amphibiens, physicochimie, phanérogamie, chimie, entomologie, invertébrés marins, biologie végétale appliquée, anatomie comparée, minéralogie, taxidermie, éthologie, bibliothèque centrale).

● *Ecole normale supérieure-C.N.R.S.*, 24, rue Lhomond, 329-12-25 (physique théorique).

● *Ecole des hautes études en sciences sociales-C.N.R.S.*, 131, boulevard Saint-Michel ; 633-53-34 (graphique) ; 11, rue Pierre-et-Marie-Curie ; 634-19-50 (Japon contemporain).

● *Institut national agronomique*, 16, rue Claude-Bernard ; 570-15-50.

● *INSERM*, 17, rue du Fer-à-Moulin (pathologie vasculaire et endocrinologie rénale, 336-47-96 ; myopathies, 587-37-18).

6e ARRONDISSEMENT

● *Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques, Paris-V, 4, avenue de l'Observatoire ; 329-12-08.*

● *U.E.R. biomédicale, Paris-V*, 45, rue des Saints-Pères ; 260-12-08 (ophtalmologie, action des hormones, système nerveux, membranes biologiques).

● *Centre Henri-Piéron*, 28, rue Serpente ; 326-19-64 (psychologie).

● *Ecole des Mines*, 60 *bis*, boulevard Saint-Michel ; 329-21-05 (sciences de la Terre et des matériaux, énergétique, chimie, mathématiques appliquées, sciences économiques et sociales).

7e ARRONDISSEMENT

● *Hôpital Laennec-INSERM*, 42, rue de Sèvres ; 548-48-05 (pathologie pleuro-pulmonaire).

10e ARRONDISSEMENT

● *Hôpital Lariboisière-INSERM*, 6, rue Guy-Patin ; 280-02-54 (thrombose expérimentale et hémostase).

12e ARRONDISSEMENT

● *Hôpital Saint-Antoine-INSERM*, 184, rue du Faubourg-Saint-Antoine ; 346-60-32 (diabète, immunologie cellulaire, physiopathologie respiratoire, physiologie et immunologie cellulaire).

13e ARRONDISSEMENT

● *Ecole nationale supérieure des arts et métiers*, 151, boulevard de l'Hôpital ; 336-49-55 (matériaux, énergétique, structures, production, électronique, électrotechnique, automatique).

14e ARRONDISSEMENT

● *Institut d'astrophysique*, 98 *bis* boulevard Arago ; 320-14-25.

● *C.H.U. Cochin-Port-Royal*, 24, rue du Faubourg-Saint-Jacques ; 320-12-40 (adaptation de l'homme à son environnement, pathologie et biologie cellulaire et moléculaire, imagerie médicale par ultrasons).

15e ARRONDISSEMENT

● *Institut Pasteur-INSERM*, 28, rue du Docteur-Roux ; 306-19-19 (génie génétique, hépatite B).

● *Groupe hospitalier Necker-Enfants-Malades-INSERM*, 156, rue de Vaugirard ; 783-33-03 (virologie) ; 149, rue de Sèvres ; 556-92-60 (cancer chez l'enfant, rein et immunologie, génétique) ; 306-92-64 (biochimie génétique) ; 734-05-70 (technologie de médecine d'urgence).

● *Laboratoire national d'essais*, 1, rue Gaston-Boissier ; 532-29-89 (produits de grande consommation, machines et biens d'équipement, pollutions, économies d'énergie, contrôles de qualité et de sécurité).

16e ARRONDISSEMENT

● *Musée de l'homme* (Muséum national d'histoire naturelle), place du Trocadéro ; 553-70-60 (ethnologie, préhistoire, anthropologie).

● *Centre international de l'enfance-INSERM*, (château de Longchamp, carrefour de la Cascade ; 506-53-17 (biologie prénatale) ; 772-77-91 (génétique épidémiologique).

● *INSERM*, 29, rue Wilhem ; 525-21-93 (gérontologie).

18e ARRONDISSEMENT

● *Faculté de médecine Bichat-C.N.R.S.*, 16, rue Henri-Huchard ; 263-84-20 (biochimie).

20e ARRONDISSEMENT

● *Hôpital Tenon-INSERM*, 4, rue de la Chine ; 360-01-70 (rein).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 14 janvier 1982 :

UN DÉCRET

● Modifiant le décret du 25 juillet 1960 modifié portant réorganisatin du concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles.

UN ARRÊTÉ

● Relatif au certificat prénuptial prévu par les articles L 155 et L 157 du code de la santé publique.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

VIVRE A PARIS

Les expositions de la Ville

La Ville de Paris organise en 1982 plusieurs expositions dans les mairies annexes des arrondissements de la capitale, à Bagatelle et à la station de métro Auber :

19e (mairie annexe), Davioud, architecte de Paris : 14 janvier-14 février.
13e, Auber et l'opéra romantique : 28 janvier-28 février.
6e, Teilhard de Chardin : 11 février-14 mars.
4e, Trois fouilles d'Ile-de-France : 25 février-28 mars.
Station Auber (R.A.T.P.), Auber et l'opéra romantique : 9 mars-30 mars.
3e, Auber et l'opéra romantique : 11 mars-11 avril.
10e, De Paris à Compostelle : 22 avril-23 mai.
16e, Histoire du XVIe arrondissement : 25 mai-27 juin.
5e, De Paris à Compostelle : 3 juin-4 juillet.
1er, Le Louvre et son quartier : 8 juillet-19 septembre.
Bagatelle, Histoire du XVIe arrondissement et du bois de Boulogne : 9 juillet-16 août.
15e, Les Petits Métiers de Paris : 16 septembre-17 octobre.
2e, La Presse à Paris 1851-1882 : 30 septembre-5 décembre.
12e, Histoire du XIIe arrondissement : 14 octobre-14 novembre.
18e, Art vivant : 27 octobre-28 novembre.
17e, Les Petits Métiers de Paris : 28 octobre-28 novembre.
6e, L'implantation des Français en Louisiane : 16 novembre-12 décembre.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE JANVIER DES SIGNES DU ZODIAQUE
TIRAGE N° 3 DU 13 JANVIER 1982

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER (F.)
1	3 191	lion	10 000
		autres signes	1 000
	7 291	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	9 341	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	2 181	scorpion	15 000
		autres signes	1 500
	2 871	taureau	15 000
		autres signes	1 500
2	2	tous signes	100
	402	tous signes	500
	5 302	cancer	15 100
		autres signes	1 600
	8 512	gémeaux	15 100
		autres signes	1 600
	22 402	gémeaux	150 500
		autres signes	15 500
3	263	tous signes	400
	6 263	poissons	10 400
		autres signes	1 400
	07 763	cancer	150 000
		autres signes	15 000
4	34	tous signes	200
	01 484	scorpion	150 000
		autres signes	15 000
	14 814	lion	150 000
		autres signes	15 000
5	165	tous signes	400
	3 715	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	9 725	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	1 306	poissons	16 000
		autres signes	1 500
	7 355	balance	15 200
		autres signes	1 500
	21 965	bélier	150 000
		autres signes	15 000
	30 885	poissons	150 000
		autres signes	15 000
6	06	tous signes	200
	86	tous signes	200

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER (F.)
6	7 496	taureau	10 200
		autres signes	1 200
	0 476	scorpion	15 000
		autres signes	1 600
	1 386	vierge	15 000
		autres signes	1 600
	16 296	balance	150 000
		autres signes	15 000
7	887	tous signes	400
	9 117	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	4 687	balance	10 000
		autres signes	1 000
	9 467	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	1 987	lion	15 000
		autres signes	1 500
	08 497	taureau	150 000
		autres signes	15 000
	38 247	lion	4 000 000
		autres signes	150 000
8	1 588	capricorne	15 000
		autres signes	1 500
	04 958	vierge	150 000
		autres signes	15 000
9	89	tous signes	200
	0 989	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	4 649	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	10 389	sagittaire	150 200
		autres signes	15 200
	24 219	capricorne	150 000
		autres signes	15 000
0	0	tous signes	100
	430	tous signes	500
	480	tous signes	500
	6 460	sagittaire	15 100
		autres signes	1 600
	8 950	bélier	15 100
		autres signes	1 600
	38 970	verseau	150 100
		autres signes	15 100

PROCHAINS TIRAGES LE 20 JANVIER 1982
L'ARLEQUIN A PARIS
LES MIMOSAS A MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO TIRAGE N° 2 : 8 — 9 — 14 — 24 — 25 — 29 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 27

PROCHAIN TIRAGE LE 20 JANVIER 1982 VALIDATION JUSQU'AU 19 JANVIER APRÈS-MIDI

TRANCHE DE JANVIER DES SIGNES DU ZODIAQUE 1982 - N° 3

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente Palais de Justice de Créteil - Jeudi 28 janvier 1982 - à 9 h. 30
MAISON CHOISY-LE-ROI (94)
67-69, AV. DU MARECHAL-DE-LATTRE-DE-TASSIGNY
ET 59, RUE DES FRERES-RECLUS, angle de ces 2 voies, élevé sur SOUS-SOL formant buanderie. REZ-DE-CH. : Ent., cuis., s. à m., s. d'eau. Attenant petite construction : 1 pce à usage de salon : 1er étage : 3 ch. s. de bains. GRENIER, JARDIN, GARAGE. CONTENANCE : 534 M2
M. à Px : 225.000 F - S'adr. Me TOUNY avocat, Paris-16e, 3, rue Franklin. - Tél. 524-06-40
A tous avocats près Trib. Gde Inst. : Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre

Vente Palais de Justice de PARIS - JEUDI 28 JANVIER 1982, à 14 heures
APPART. PARIS (20e) Bât. 3 - 3 pièces principales. Ent. Dégagt. Cuis., s. de bns. Balc. Cave. Emplacemt voit.
33, RUE DES GATINES - MISE A PRIX : 350.000 F
S'adr. Me BOISSEL avocat, 14, rue Sainte-Anne, PARIS (1er). Tél. 261-01-09

Vente sur licitation au Palais de Justice de Créteil (94)
le jeudi 28 janvier 1982, à 9 h. 30
comprenant 1 - Bât. au fond de la cour él. s/terre-plein d'un r.d.c.
PROPRIÉTÉ A CRÉTEIL (94)
et 1 étage - 2 - Bât. à gauche à la suite él. s/caves d'un r.d.c. et 2 étages
Terrain le tout d'un contenu de 174 m2.
rue du Général-Leclerc, numéro 29
MISE A PRIX : 100.000 FRANCS
S'adresser à Me Bernard MALINVAUD, Avocat, 19, av. Rapp, PARIS 7e
Tél. : 555-86-37 - Me GOURDAIN, Syndic à PARIS, 174, bd Saint-Germain
A ts Avts près T.G.I. CRETEIL, PARIS, NANTERRE et BOBIGNY

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice d'EVRY (91)
rue des Mazières - Mardi 26 janvier 1982 à 14 heures
PAVILLON A VILLEMOISSON-S/ORGE (91)
Route de Corbeil, numéro 74.
MISE A PRIX : 150.000 F
Consignation préalable pour enchérir - Renseignements :
Mes AKOUN et TRUXILLO, Avts à EVRY (91) 4, bd de l'Europe, 079-39-45

Vte s/Sais. Immob. Palais de Justice Nanterre - Mercredi 27 janv. - 14 h.
PAVILLON D'UN ÉTAGE avec JARDIN 1.680 m2
VAUCRESSON (92), 5, avenue Clarisse
M. à Px : 300.000 F - S'adr. Me DESCLOZEAUX
avocat, S.C.P. DESCLOZEAUX - MAZIERES - HEBERT - MOUGEOTTE, Société d'avocats, Paris (7e), 7, boulevard Raspail. - Tél. 548-72-96

Vente au Palais de Justice de Créteil, le JEUDI 28 JANVIER 1982, à 9 h. 30
PAVILLON SUCY-EN-BRIE (94) - 26, rue des Pendants
4 pces principales. Sous-sol et GRENIER. GARAGE et TERRAIN cont. 763 M2
MISE A PRIX : 300.000 FRANCS - S'adr. : Me R. BOISSEL
avocat, PARIS, 14, rue Sainte-Anne. - Tél. 261-01-09

Vente Palais Justice CRETEIL - JEUDI 28 JANVIER 1982, 9 h. 30 - EN 2 LOTS
VILLIERS-SUR-MARNE (94) 4-6, ROUTE DE BRY et boulevard FRIEDBERG sans numéro.
1) LOGt 4e ét. M. à Px : 50.000 F ENTREE - 2 PIECES, Cuisine.
2) LOGt 5e ét. M. à Px : 50.000 F ENTREE - 3 PIECES, Cuisine.
S'adr. Me R. BOISSEL avocat, PARIS (1er), 14, rue Sainte-Anne. Tél. 261-01-09.

VENTE sur licitation au Palais de Justice de PONTOISE
VILLA JUMELÉE à BELLOY-EN-FRANCE (95)
1, avenue Rodin
M. à Px : 200.000 F S'adr. pour rens. à Me FOUCHET, avocat à SARCELLES (95200), 11, rue L.-Lebrun Tél. 990-42-03 - Me PETIT MALAVOY, avocat à PONTOISE (95), 23, rue de la Bretonnerie. Tél. 032-20-77. - Tous avocats au Barreau de Pontoise. - Au Greffe du T.G.I. Pontoise où l'ench. est déposée.

Vente sur saisie-immobilière au Palais de Justice d'EVRY (Essonne)
Rue des Mazières - Mardi 19 janvier 1982 à 14 heures
MAISON A MAISSE (91)
en cours de construction - sur terrain de 13 ares 60 centiares
Route de Gironville, numéro 35
MISE A PRIX : 150.000 F
Consignation préalable pour enchérir
Renseignements : Et. Mes Truxillo et Akoun, avocats associés à EVRY (91), 4, bd de l'Europe, angle r. du Facteur-Cheval - Imm. AZUR - 079-39-45

Vente Palais de Justice de Paris - Jeudi 28 JANVIER 1982 - 14 heures
3 MAISONS CONTIGUES PARIS (2e). Edif. sur caves, R.-de-ch. à usage comm. 2 étages carrés - 3e étage mansardé.
23-25-27, PASSAGE CHOISEUL 20, 22, 24, rue Dalayrac
MISE A PRIX : 150.000 F - S'adr. Me R. BOISSEL
Avocat PARIS (1er), 14, rue Saint-Anne - Tél. : 261-01-09

Vente Palais Justice Paris - Jeudi 4 février 1982 à 14 heures
APPART., 26, av. Pierre-Ier-de-Serbie - PARIS (16e)
2e ét. à droite sur cour compr. : entrée, 2 pces, s. de bns, w.-c., dégagement
MISE A PRIX : 150.000 F - S'adr. Me TOUNY
Avocat, 3, rue Franklin, PARIS (16e) - Tél. : 524-06-40
A tous avocats près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à PARIS,
le JEUDI 11 FEVRIER 1982, à 14 heures
EN QUATRE LOTS
3 APPARTEMENTS et 1 CHAMBRE
dans un immeuble en co-propriété sis à
PARIS (16e) - 43, rue Spontini

1er lot : UN APPARTEMENT au 1er et au 2e ét. sur cour, comprenant :
— au 1er ét. : entrée, dégagement, chambre et grand studio, escalier intérieur communiquant avec l'étage supérieur ;
— au 2e ét. : entrée, W.-C., ch. salle d'attente, caves 3 et 4,
formant le lot no 10 du règlement de co-propriété et les 110/1000e des parties communes de l'immeuble.
LIBRE DE LOCATION - Mise à prix : 100.000 F

2e lot : UN APPARTEMENT au 3e ét. à gauche, sur cour, comprenant :
— entrée, cuisine, salle à manger, chambre, s. de bns, W.-C., cave no 2,
formant le lot no 11 du règlement de co-propriété et les 30/1000e des parties communes de l'immeuble.
LIBRE DE LOCATION - Mise à prix : 80.000 F

3e lot : UN APPARTEMENT au 3e ét. et 4e ét., face sur cour, comprenant :
— au 3e ét. : entrée, dégagement, cuisine, chambre, escalier intérieur communiquant avec l'étage supérieur ;
— au 4e ét. : studio et salle de bains,
formant le lot no 12 du règlement de co-propriété et les 70/1000e des parties communes de l'immeuble.
Mise à prix : 80.000 F

4e lot : UNE CHAMBRE de domestique au 6e ét. gauche dans le dégagement côté cour, éclairée par un châssis attenant au lot no 17, formant le lot no 18 du règlement de co-propriété et les 1/1000e des parties communes de l'immeuble.
LIBRE DE LOCATION - Mise à prix : 5.000 F

Pour tous renseignements s'adresser à :
Me Jean FICHOT Avocat au Barreau de Paris, poursuivant, 3, rue de Liège - Tél. : 874-21-02.
Et à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

Le Monde

économie

SOCIAL

L'ordonnance sur la durée du travail

Quel effet sur l'emploi ?

« Lutter contre le chômage, améliorer les conitions d'exercice des emplois, favoriser l'émergence d'une société où chacun maîtrisera mieux l'utilisation de son *temps* », tels sont les principaux objectifs, définis dans l'exposé des motifs, que M. Jean Auroux, ministre du travail, s'est fixé, en faisant adopter par le conseil des ministres de mercredi son ordonnance *« relative à la durée du travail et aux congés payés ».*

« Le travail doit être mieux partagé. Il doit devenir source de création et d'épanouissement, poursuit M. Auroux. *Pour ce faire, l'intervention de la puissance publique s'imposait d'autant plus que, près d'un demi-siècle après que la loi du 21 juin 1936 eut fixé la durée légale du travail à quarante heures par semaine, la durée hebdomadaire moyenne dépasse encore cette norme. »*

Plus encore qu'à la réduction, même « historique », de la durée légale du travail de quarante heures à trente-neuf heures par semaine, c'est à la durée moyenne effective qu'est, en effet, attaché le ministre du travail, qui rappelle que le but est *« d'atteindre, en 1985, une durée hebdomadaire moyenne de trente-cinq heures ».*

L'ordonnance a tenu *« très largement »* compte, selon la Rue de Grenelle, *« des conclusions retenues par les partenaires sociaux eux-mêmes »* et elle *« a notamment respecté l'équilibre, institué par les partenaires sociaux dans le protocole d'accord du 17 juillet 1981, entre réduire le temps passé par les salariés à leur travail et ménager aux entreprises les souplesses nécessaires au développement de leur compétitivité ».*

Les mesures gouvernementales n'étranglent pas, en effet, les employeurs : d'abord, elles n'ont pas pris en considération la revendication de la C.G.T., qui réclamait la *« semaine de trente-huit heures tout de suite »* et qui a été la seule centrale ouvrière à ne pas approuver l'accord du 17 juillet 1981, estimant que la semaine de trente-neuf heures est trop peu créatrice d'emplois. Ensuite, elle laisse au patronat la possibilité de procéder, par la voie de la négociation contractuelle, à des aménagements du temps de travail et à des compensations salariales, seuls les « smicards » étant obligatoirement payés quarante heures pour trente-neuf heures hebdomadaires de travail.

« Ces mesures auront une incidence économique, a déclaré M. Pierre Mauroy, jeudi 14 janvier, à Europe 1. *Il faut augmenter la production nationale, l'accélérer. Je n'ai jamais reçu un syndicat de machines. Il faut que les machines travaillent davantage : au lieu de travailler avec une équipe, qu'elles travaillent hardiment avec deux. »* Pour le premier ministre, *« toutes ces actions combinées »* — réduction de la durée du travail et des heures supplémentaires, généralisation de la cinquième semaine de congés payés, création des contrats de solidarité, etc., — *devraient nous amener à une création de deux cent mille emplois ».*

Machine 31 — — 7-8 helve x 16,6

Ce n'est pas l'avis du Syndicat national des P.M.I. (patronat indépendant), qui assure, dans un communiqué, que *« les premières ordonnances sur la réduction du temps de travail et les contrats de solidarité n'auront aucun effet sur l'emploi dans les P.M.I. »,* mais que *« l'on peut créer cinq cent mille emplois en six mois par la suppression de la taxe professionnelle et une réduction des charges sociales par transfert sur la T.V.A. ».*

On serait tenté de renvoyer dos à dos le premier ministre et le S.N.P.M.I., tant les chiffres cités paraissent hardis. Pour ce qui concerne l'ordonnance sur la durée du travail et les congés payés, M. Auroux avait estimé qu'elle pourrait entraîner la création de cinquante mille à cent mille emplois. Ou le maintien de tels emplois, précise-t-il aujourd'hui. Il faut s'attendre, en tout cas, à une bataille de chiffre dans les prochaines semaines, tellement il paraît difficile de faire des prévisions sérieuses.

Même si elle a embrassé les préoccupations syndicales, l'ordonnance gouvernementale a suscité quelques grincements de dents dans les centrales ouvrières. A commencer par la C.G.T., qui juge « inacceptable » l'obligation — pour s'opposer à un accord dans une entreprise — de recueillir 50 % des électeurs inscrits, et non des suffrages exprimés. Cela équivaut à demander une majorité des deux tiers, affirme la centrale de la rue La Fayette, ce qui rend « inopérant » le droit de veto ainsi accordé aux syndicats les plus représentatifs dans l'entreprise. L'expérience, cependant, démontrera peut-être le contraire, dans la mesure où la C.G.T. elle-même a, plus souvent que d'autres syndicats, la majorité absolue dans un certain nombre d'établissements. Et si satisfaction a été donnée à la C.G.C., qui n'entendait pas qu'une décision du collège ouvrier rejaillisse défavorablement sur un collège cadres, il n'y a rien là que de très logique.

MICHEL CASTAING.

Les principales dispositions

Les principales dispositions de l'ordonnance *« relative à la durée du travail et aux congés payés »* sont les suivantes :

● LA DUREE DU TRAVAIL

A compter du 1er février 1982, *« la durée légale du travail effectif des salariés est fixée à trente-neuf heures par semaine »,* dans les établissements industriels et commerciaux, ainsi que dans les établissements artisanaux et coopératifs ou dans leurs dépendances. Quinze millions de salariés du secteur privé bénéficient de cette mesure. Le temps de travail des agriculteurs, des personnels hospitaliers et des gens de mer sera régi par d'autres ordonnances.

D'autre part, *« des décrets en conseil des ministres déterminent les modalités d'application* [de la semaine de trente-neuf heures] *pour l'ensemble des branches d'activité ou des professions ou pour une branche ou une profession particulière. Les décrets fixent notamment l'aménagement et la répartition des horaires de travail, les dérogations permanentes ou temporaires applicables dans certains cas et pour certains emplois, les modalités de récupération des heures de travail perdues et les mesures de contrôle de ces diverses dispositions. Ces décrets sont pris et révisés après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressées et au vu, le cas échéant, des résultats des négociations intervenues entre ces dernières ».*

D'autre part, *« la durée quotidienne du travail effectif par salarié ne peut excéder dix heures, sauf dérogations dans des conditions fixées par décret ».*

● LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

« Dans les industries et les professions assujetties à la réglementation de la durée du travail, les heures supplémentaires effectuées au-delà [des trente-neuf heures hebdomadaires] *donnent lieu à une majoration de salaire fixée comme suit : 25 % pour les huit premières heures, 50 % pour les heures suivantes. »*

Principales nouveautés : *« Dans toutes les entreprises, les heures supplémentaires effectuées au-delà du contingent* [quarante-deux heures par semaine, au lieu de quarante-quatre auparavant] *ouvrent droit à un repos compensateur obligatoire, dont la durée est égale à 50 %* [au lieu de 20 %] *de ces heures supplémentaires. »*

D'autre part, *« un décret détermine un contingent annuel d'heures supplémentaires pouvant être effectuées après information de l'inspecteur du travail et, s'ils existent, du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. Un contingent d'un volume supérieur ou inférieur peut être fixé par une convention ou un accord collectif étendu. A défaut de détermination du contingent par voie conventionnelle, les modalités de son utilisation doivent donner lieu, au moins une fois par an, à une consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'ils existent, à moins que celles-ci ne soient fixées par une convention ou un accord d'entreprise ».*

Le protocole national d'accord, signé le 17 juillet 1981, entre le C.N.P.F. et les syndicats C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C., a fixé à cent trente le nombre annuel d'heures supplémentaires *« libres ».* Au-delà de ce contingent, l'avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, et l'approbation de l'inspection du travail seront nécessaires.

« La durée moyenne hebdomadaire du travail, calculée sur une période quelconque de douze semaines consécutives, ne peut dépasser quarante-six heures [au lieu de quarante-huit] *et au cours d'une même semaine, la durée du travail ne peut dépasser quarante-huit heures* [au lieu de cinquante].

● LE TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES

« Tout travail entre 22 heures et 5 heures est considéré comme travail de nuit. » Nouveauté : *« Toutefois, une convention ou un accord collectif étendu peut prévoir une autre période de sept heures consécutives, comprise entre 22 heures et 7 heures. L'utilisation de cette dérogation est subordonnée à la conclusion d'un accord d'entreprise ou d'établissement ou à l'autorisation de l'inspection du travail, donnée après consultation des délégués syndicaux et avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'ils existent. »*

● LE TRAVAIL LE WEEK-END

Il est toléré, par dérogation, mais il est subordonné *« à la conclusion d'un accord d'entreprise ou d'établissement ou à l'autorisation de l'inspecteur du travail donnée après consultation des délégués syndicaux et avis du comité d'entreprise ou des délégués syndicaux s'ils existent ».* Dans ce cas, le salaire est majoré d'au moins 50 %.

● LES JOURS FERIES

« Les heures de travail perdues par suite du chômage des jours fériés ne peuvent donner lieu à récupération. »

● LES CONGES PAYES

« Le travailleur (...) a droit à un congé, dont la durée est déterminée à raison de deux jours et demi [au lieu de deux jours] *ouvrables par mois de travail, sans que la durée totale du congé exigible puisse excéder trente jours ouvrables »* [au lieu de vingt-quatre]. *La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder vingt-quatre jours ouvrables. »* La cinquième semaine des congés payés, ainsi généralisée, ne pourra donc pas être « accolée » aux quatre autres.

● LA COMPENSATION SALARIALE

« La prise en compte des effets sur la rémunération des salariés d'un abaissement de leur durée du travail et les compensations qui peuvent avoir lieu, compte tenu des effets attendus sur l'emploi, relèvent de la négociation entre les partenaires sociaux. Toutefois, les salariés, dont l'horaire hebdomadaire de travail a été réduit effectivement à 39 heures (...) ne pourront recevoir une rémunération mensuelle inférieure au produit du salaire minimum de croissance (...) par 173,33 heures. »

● LE TRAVAIL EN CONTINU

« La durée du travail des salariés travaillant de façon permanente en équipes successives, selon un cycle continu, ne devra pas être supérieure, en moyenne, sur une année, à 35 heures par semaine travaillée, au plus tard le 31 décembre 1983. »

● LE VETO SYNDICAL

« Les accords collectifs d'entreprise ou d'établissement prévus par la présente ordonnance doivent, pour entrer en vigueur, ne pas avoir fait l'objet d'une opposition d'une ou des organisations syndicales non signataires qui totalisent un nombre de voix supérieur à 50 % du nombre des électeurs inscrits aux dernières élections du comité d'entreprise ou, s'il n'existe pas, des délégués du personnel. Lorsque l'accord ne concerne qu'une catégorie professionnelle déterminée, relevant du deuxième ou du troisième collège (...), les organisations susceptibles de s'opposer à son entrée en vigueur sont celles qui ont obtenu plus de 50 % des voix des électeurs inscrits dans le ou lesdits collèges. » Ces dispositions sont entièrement nouvelles.

● LES PROCHAINES ETAPES DE LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL

« Il ne peut être prévu, par voie réglementaire ou conventionnelle, une diminution automatique, en fonction de l'abaissement de la durée légale du travail, des durées de travail spécialement applicables à certains salariés soumis à des conditions d'emploi particulières. » L'hôtel Matignon avait envisagé, dans un premier temps de fixer les prochaines étapes de la réduction du travail, mais le Conseil d'Etat s'y est opposé.

IMMIGRÉS

LA RÉGULARISATION DES « SANS-PAPIERS » PREND FIN LE 15 JANVIER

L'opération de régularisation exceptionnelle des immigrés « sans papiers » doit théoriquement prendre fin vendredi 15 janvier, date limite des dépôts de candidatures. Cette échéance — qui n'interrompt pas la poursuite de l'étude des dossiers en cours ni la délivrance des documents de séjour et de travail accordés à ce titre — avait été retardée de quinze jours, le 31 décembre dernier, en raison des difficultés qui étaient apparues depuis la mise en route de cette procédure, le 1er septembre 1981. A ce jour, quelque cent mille travailleurs étrangers en situation illégale ont pu présenter leur demande dans les préfectures et la « quasi-totalité », selon le secrétariat aux immigrés, devraient voir leur situation régularisée.

AFFAIRES

EN PRENANT LE CONTROLE DE LA SOCIÉTÉ COCHERY

Le groupe C.G.E. devient le numéro un des travaux routiers

La Société générale d'entreprises (S.G.E.), filiale du groupe nationalisable C.G.E., et spécialisée dans les travaux publics, rachète à la Lyonnaise des eaux sa participation majoritaire dans la société Cochery, qui a réalisé 2,7 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1981, dans le domaine des travaux routiers. A la suite de cette opération, la S.G.E., déjà premier groupe français de Bâtiment et travaux publics (B.T.P.), avec 10,3 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1981 et trente et un mille deux cents personnes, prend la tête des entreprises de travaux routiers.

Presque deux ans, jour pour jour, après l'absorption de Saintrapt et Brice, qui lui apportait, outre le premier rang en France dans les B.T.P., un gros portefeuille d'activités internationales, la S.G.E. prend une nouvelle initiative de nature à renforcer et compléter sa gamme.

Sa position dans les travaux routiers, par sa filiale Bourdin et Chaussé était faible, 1,4 milliard de francs de chiffre d'affaires annuel (2 milliards de francs avec l'Afrique), loins derrière les groupes Colas (3,7 milliards de francs), entreprise Jean Lefebvre (3,2 milliards de francs), Screg (3,1 milliards de francs) et Cochery (2,2 milliards de francs). La S.G.E. cherchait donc un appoint, qu'elle a trouvé dans Cochery, qui emploie 6 700 personnes, et dont l'implantation géographique complète parfaitement celle de la filiale Bourdin et Chaussé, avec 60 centres de travaux qui s'ajoutant aux 40 déjà opérationnels, sans recouvrement nuisible.

D'autre part, dans le climat actuel de décentralisation et de réorganisation, la multiplication des contrats à l'échelon local revêt, aux yeux des dirigeants de la S.G.E. un caractère *« positif ».* Enfin, une telle acquisition va permettre à cette filiale de la C.G.E. de renforcer ses assises métropolitaines dans un secteur à cycle court (quatre mois de carnets de commandes en moyenne, avec beaucoup de petits chantiers), et de poursuivre une montée en puissance devenue indispensable pour mieux affronter la bataille internationale.

De grandes possibilités s'ouvrent dans le monde entier, mais la concurrence est féroce, sur les chantiers à basse technologie, avec les entreprises du Sud-Est (Pakistan, Corée du Sud) et maintenant de l'Amérique Latine (Mexique, Brésil). C'est dire à quel titre il est devenu nécessaire d'acquérir une capacité d'innovation et de développement technologique appuyée par de puissants moyens humains et financiers.

Le principal artisan de ce processus de commerce et d'internationalisation de la S.G.E. est M. Paul Naudo, qui, P.-D.G. de l'entreprise Devars et Naudo, accepta, en 1970, de redresser la société Saintrapt et Brice, bénéficiaire d'un concordat, et au début de 1980, est devenu P.-D.G. de la S.G.E. après que cette dernière eû absorbé Sainrapt et Brice.

Son groupe, on l'a vu, s'est hissé en tête du secteur du B.T.P., avec 10,3 milliards de francs de chiffres d'affaires en 1981 et l'espoir d'en réaliser 15 milliards en 1982, pratiquement à égalité avec Bouygues, davantage axé sur le bâtiment (10,5 milliards de francs en 1981 et 14,5 milliards de francs en 1982), devant Spie Batignolles (9 milliards de francs), du groupe Empain - Schneider - SCREG (9 milliards de francs), les Grands Travaux de Marseille (6 milliards de francs), Colas (6 milliards de francs, l'Auxiliaire d'Entreprise (6 milliards de francs), Dumez (4,5 milliards de francs). Fougerolle, Campenon-Bernard, etc.

Sur u nplan pratique, la S.G.E. va acheter 52 % du capital de Cochery à deux filiales de la Lyonnaise des Eaux, UFINER et Eaux et Electricité de Madagascar, au prix de 95 F par action, soit 44 millions de francs environ, avec une procédure de maintien du cour en Bourse, qui conduira, très probablement au rachat des 13 % détenus par le public, des 10 % de l'OPFI Paribas et de 9,7 W de Worms. Le groupe Elf-France, lié à Cochery par des accords de fourniture de bitume et produits *« noirs »,* pourrait conserver sa participation de 16 %.

Quant à la Lyonnaise des eaux, qui, en octobre, manifestait encore le désir d'acquérir le contrôle total de Cochery, elle a fini par considérer que ce n'était pas sa vocation de gérer une entreprise de travaux publics seule de son espèce dans le groupe. La Lyonnaise des eaux dirigée par M. Monod préfère consacrer ses efforts et ses capitaux à ses activités de service public et de distribution des eaux.

Comme *on* le voit, le changemen tde régime, après une pause bien compréhensible, n'a pas arrêté le processus de restructuration des entreprises françaises, avec cette particularité que l'Etat, par filiale interposée, va se trouver le premier entrepreneur de France, à moins que la C.G.E. nationalisée se défasse de la S.G.E.

FRANÇOIS RENARD.

LA BONNE TENUE RELATIVE DES IMMATRICULATIONS DES VOITURES NEUVES EN 1981 A PRINCIPALEMENT TENU AUX IMPORTATIONS

Les immatriculations de voitures neuves en France ont augmenté de 8,6 % en décembre 1981 par rapport à décembre 1980, selon les résultats provisoires diffusés par la Chambre syndicale des constructeurs automobiles (C.S.C.A.).

« Pour l'ensemble de l'année 1981, note la Chambre syndicale, *le recul des ventes des voitures neuves n'a été que de 2,1 % sur l'exercice 1980. Il s'agit là d'un résultat relativement satisfaisant, si l'on considère les prévisions faites au début de l'année. »*

Toutefois, l'analyse de ces résultats provisoires fait apparaître que cette bonne tenue relative tient essentiellement à l'augmentation de la pénétration des voitures étrangères qui représentent 28,1 % des immatriculations. En 1981, 514 852 voitures étrangères ont été vendues en France contre 428 516 l'année précédente (plus 20,1 %). En revanche, alors que l'on avait immatriculé 1 444 686 voitures françaises en 1980, on n'en a immatriculé que 1 319 470 en 1981 (— 8,7 %).

LA FIRME BRITANNIQUE NORTHERN FOODS ABSORBERAIT LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE KEYSTONE FOODS

La firme agro-alimentaire britannique Northern Foods, qui est spécialisée dans les produits laitiers, la biscuiterie et la brasserie veut acquérir la Keystone Foods de Philadelphie qui approvisionne en hamburgers la chaîne des restaurants Mac Donalds. La transaction, d'un montant de 70 millions de dollars (392 millions de francs) reste soumise à l'approbation des pouvoirs publics et des actionnaires.

Keystone Foods a réalisé en neuf mois un bénéfice de 7,5 millions de dollars (42 millions de francs). En 1980, Northen Foods avait déjà racheté, aux Etats-Unis, la Bluebird Foods, spécialisée dans la viande de porc. Ainsi le mouvement de diversification et de reprise des investissements aux Etats-Unis entamée en 1979 par la puissante industrie alimentaire britannique se poursuit-il.

M. LAGANE SUCCÈDE A M. GATTAZ A LA TÊTE DU MOUVEMENT ETHIC

« Ni parti ni syndicat », l'ETHIC (Entreprises à taille humaine industrielles et commerciales) *« défendra une attitude réaliste et citoyenne »* en restant sur un terrain strictement économique. Groupant quelque 1 600 patrons employant de 50 à 2 000 salariés, ce mouvement, fondé en 1970 par M. Yvon Gattaz, devenu président du C.N.P.F., veut jouer un rôle *« complémentaire »* à celui des organisations professionnelles.

Ainsi a-t-il défini ses objectifs au cours de l'assemblée générale qu'il tenait mardi 12 janvier à Paris. L'ETHIC s'est félicité d'avoir donné au C.N.P.F. un président en la personne de son fondateur et a élu à sa présidence M. Robert Lagane, qui assurait l'intérim depuis novembre dernier.

A propos de l'emploi, l'assemblée générale a confirmé l'orientation du mouvement, qui considère que seule une compétitivité accrue permettra une diminution durable du chômage. Sur les nationalisations, l'ETHIC défend une position nuancée. Sa principale réserve porte sur le sort des entreprises sous-traitantes que les groupes nouvellement nationalisés auraient tendance à intégrer. On sait que le ministre de l'industrie a donné toutes assurances sur ce point.

[Né à Erquy (Côtes-du-Nord) en 1916, ancien élève de l'école polytechnique, M. Robert Lagane a fait sa carrière industrielle successivement à la compagnie Péchiney et au groupe Thomson Houston, avant de devenir, en 1968, directeur général, puis président-directeur général de la société Le bronze industriel.

Cette société, qui emploie en France neuf cents personnes, tient une place prépondérante en Europe, notamment dans le domaine des alliages cuivreux spéciaux à hautes performances mécaniques et électriques. M. Lagane est membre du conseil d'administration du Groupement interentreprises patronal du nord-est parisien.]

FAITS ET CHIFFRES

Energie

● *Cheikh Yamani prévoit une nouvelle réduction des prix du pétrole.* — Une nouvelle diminution des prix du pétrole, de l'ordre de 50 à 70 cents par baril, pourrait intervenir prochainement, affirme Cheikh Yamani, le ministre saoudien du pétrole. L'offre mondiale devrait cesser d'être supérieure à la demande, selon lui, dès la fin de l'année, lorsque les pays consommateurs commenceront à reconstituer leurs stocks. — *(A.F.P.)*

● *Tassement des ventes de gaz en France.* — Les ventes de Gaz de France en 1981 n'ont atteint que 268,7 milliards de kWh (+ 1,1 %). Les ventes aux usagers domestiques ont régressé de 2,1 % (mais augmenté de 4,4 % après correction des variations saisonnières). Même mouvement dans le secteur tertiaire où les ventes ont baissé de 0,5 % en valeur brute mais progressé de 4,8 % en valeur corrigée. Enfin les ventes à l'industrie sont marquées par un accroissement de 3,6 %.

Social

● *A l'usine des poupées Bella de Perpignan (Pyrénées-Orientales), le travail a partiellement repris* le 11 janvier, après trois semaines de conflit, suite à la mise en liquidation judiciaire, le 22 décembre dernier. La reprise devrait être totale le 18 janvier prochain. Pour que la totalité des emplois soit préservée, les ouvriers ont accepté de ne travailler que quatre heures par jour, quatre heures étant comptées comme chômées. — *(Corresp.)*

CONJONCTURE

LA BAISSE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES SE POURSUIT

Les prix internationaux des matières premières importées par la France ont baissé de 3,1 % en décembre et de 8,3 % par rapport à décembre 1980. Les prix des matières premières alimentaires ont baissé de 6,2 % en un mois et de 16,2 % en un an. Les prix des matières premières industrielles ont baissé de 0,8 % en un mois et de 6,8 % en un an.

M. HENRI BAQUIAST EST NOMMÉ DIRECTEUR DE LA DREE

M. Henri Baquiast a été nommé à la tête de la direction des relations économiques extérieures (DREE) du ministère de l'économie et des finances lors du conseil des ministres du 13 janvier.

[Administrateur civil, directeur adjoint du Trésor (chargé du service des investissements et participations), depuis juillet 1980, il remplace M. Michel Freyche, qui occupait cette fonction depuis août 1978, et est devenu président de la Banque française du commerce extérieur (B.F.C.E.). Agé de quarante-cinq ans, nommé en 1963 au ministère de l'économie et des finances à sa sortie de l'ENA, M. Baquiast fut affecté à la direction du Trésor. Attaché financier à Londres de 1967 à 1969, il revint ensuite à la direction du Trésor, où il devait occuper différents postes. Membre du parti socialiste, il a été candidat (P.S.) aux élections municipales à Meudon (Hauts-de-Seine) en 1971.]

AGRICULTURE

Dans les Pyrénées-Orientales

DES PAYSANS INCENDIENT CINQ WAGONS TRANSPORTANT DES LÉGUMES ESPAGNOLS

Une quarantaine d'agriculteurs des Pyrénées-Orientales ont incendié, mercredi 13 janvier, cinq wagons d'un train transportant des salades, des agrumes et des concombres en provenance d'Espagne et destinés aux marchés suisses et allemand. Soixante à soixante-dix tonnes de marchandises ont été détruites. Les manifestants se sont dispersés avant l'arrivée des forces de gendarmerie et les pompiers ont pu préserver les autres wagons. Désormais, des gendarmes mobiles escorteront les convois ferroviaires de marchandise dans la traversée des Pyrénées-Orientales, indique-t-on de source officielle à Perpignan.

En Bretagne, ce sont les producteurs de dinde et d'œufs qui ont tenté d'apporter la réponse du berger à la bergère à leurs homologues britanniques. Depuis le 27 août, les exportations de dindes et d'œufs français vers la Grande-Bretagne sont pratiquement interdites du fait d'une modification de la législation sanitaire britannique. En revanche, les importations de dindes et d'œufs anglais en France n'ont pas cessé. Mercredi 13 janvier, deux cents producteurs bretons ont bloqué pendant deux heures le car-ferry *Prince-of-Brittany* à Saint-Malo et ont tenté de fouiller le chargement de vingt-quatre camions. La veille, en effet, quatre véhicules britanniques transportant des produits avicoles avaient débarqué à Saint-Malo. La police et les gendarmes mobiles sont intervenus pour dégager la rampe d'accès du car-ferry.

[Les producteurs des Pyrénées-Orientales, qui ont périodiquement des problèmes de mévente, l'été pour les fruits et les tomates, l'hiver pour les salades, sont bien prompts à accuser la concurrence espagnole, de leurs difficultés.]

ÉTRANGER

LES TENSIONS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Les États-Unis veulent obtenir des concessions commerciales des grands pays industrialisés

(Suite de la première page.)

Au Canada, ils reprochent un contrôle public excessif sur les industries énergétiques et les investissements étrangers. A l'Europe, ils reprochent une politique industrielle déloyale et une agriculture trop protégée. Mais Washington ne veut pas prendre le risque d'une polémique publique dans le camp occidental, alors qu'il pousse les alliés à agir de concert pour la Pologne.

Depuis son installation, l'administration de M. Reagan se pose en championne du libre-échange. Elle a restreint les crédits à l'exportation, supprimé les quotas pour l'importation de chaussures en provenance de Corée du Sud et de Taïwan. Mais cette même administration a imposé aussi une « *limitation volontaire* » des voitures japonaises aux Etats-Unis, reconduit quasiment les mécanismes de soutien aux agriculteurs américains et fait preuve d'agressivité verbale à l'égard de la Communauté européenne.

Cette attitude contradictoire est due aux pressions des producteurs nationaux et des syndicats. Mais, jusqu'à nouvel ordre, ce n'est pas le protectionnisme qui domine à Washington. Peu de pays accepteraient qu'un cinquième de leur marché national de l'automobile soit occupé par des importations japonaises. Alors que plus de 21 % des ouvriers de ce secteur sont au chômage.

Dans les milieux politiques américains, la tendance dominante n'est pas de restreindre les importations, mais d'encourager les exportations. Une série de mesures ont été prises ces derniers mois pour faciliter la tâche des industriels : « *déréglementations* » administratives, allégements fiscaux, assouplissement de la politique anti-trust.

Parallèlement, l'administration Reagan réclame avec insistance la levée des barrières douanières chez ses partenaires commerciaux, quitte à agiter de vagues menaces. On lui prête deux intentions à ce propos : la première est de tenter d'élargir le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) aux services et, si possible, à l'agriculture. C'est ce que demande le secteur privé américain — notamment l'informatique — qui cherche de nouveaux marchés, plus ouverts, pour écouler son énorme production. Si cette question est soulevée à Key-Biscayne, la délégation européenne refusera d'en parler, faisant valoir qu'un tel débat ne peut avoir lieu qu'en présence de tous les membres du GATT, c'est-à-dire à la prochaine rencontre ministérielle qui doit se tenir en novembre.

« Réciprocité »

L'autre intention présumée des Etats-Unis est d'instaurer une « *réciprocité* » dans leurs rapports commerciaux. Songe-t-on à une réciprocité par secteur, ou par pays ? Il ne s'agit encore que d'un vague projet, évoqué ici ou là, notamment au Congrès. De toute évidence, c'est le Japon qui est visé : mais la Communauté européenne suit avec attention l'évolution de ce débat, sachant qu'elle pourrait être également concernée.

La sidérurgie constitue le point de friction le plus net entre les Etats-Unis et la C.E.E. Sept sociétés américaines viennent de déposer une double plainte contre les producteurs de onze pays, européens en majorité : elles les accusent d'être subventionnés ou de vendre leurs produits à trop bas prix de ce côté-ci de l'Atlantique. C'est la procédure la plus importante jamais engagée aux Etats-Unis contre des exportateurs értangers.

La question sera certainement abordée à Key-Biscayne, ne serait-ce que dans les couloirs. La délégation de la C.E.E. soutiendra qu'il n'y a pas en Europe de subventions à la production. Seules les restructurations sont aidées, ce qui est conforme aux règles du GATT. Quant au prix de vente de l'acier européen aux Etats-Unis, il tourne autour de 500 dollars par tonne, soit 150 dollars de plus en moyenne que sur le lieu de production, en raison du prix minimum *(trigger price)* imposé par les Américains sur la base des coûts de production japonais.

Les industriels américains sont mal placés pour se plaindre, affirmera la délégation de la C.E.E.

L'attitude de l'administration Reagan reste ambiguë à propos de la sidérurgie. En public, elle a tendance à s'associer aux dénonciations de l'industrie locale. En privé, elle rassure les Européens sur ses intentions. La rencontre de Key-Biscayne permettra-t-elle de dissiper le malentendu ? Ce n'est pas là, en tout cas, qu'on prendra une quelconque décision. Les véritables négociations américano-européennes auront lieu du 6 au 10 février, lorsque plusieurs membres de la Commission de Bruxelles viendront à Washington pour discuter de l'acier et du reste avec le gouvernement de M. Reagan.

ROBERT SOLÉ.

● *Un groupe de sociétés américaines du secteur des services* s'est constitué le 13 janvier avec comem objectif d'intégrer leurs activités dans les accords multilatéraux sur le commerce international. Selon M. Maurice Greenberg, président de la nouvelle association, (« *Coalition of Service Industries Inc.* »), l'objectif est de parvenir à une réduction des barrières tarifaires. Dans ce secteur, le groupe comprend actuellement quinze firmes, dont notamment American Express et la Citibank. Le secteur amércain des services a, selon l'association, réalisé à l'étranger, en 1980, un chiffre d'affaires de 60 miliards de dollars. — *(A.F.P.)*

Les Dix s'affirment décidés à faire valoir les droits des sidérurgistes européens

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *Les ministres de l'industrie des Dix, réunis le 13 janvier 1982, à Bruxelles, ont approuvé une déclaration où ils expriment* « leurs préoccupations à la suite de l'introduction massive par l'industrie sidérurgique américaine de plaintes antidumping et antisubvention contre la presque totalité des exportations sidérurgiques communautaires ».

Ils ont repris à leur compte l'argumentation développée depuis vendredi par M. Davignon, le commissaire chargé de la politique industrielle (*le Monde* du 13 janvier) : « *Les difficultés qu'éprouve l'industrie sidérurgique américaine*, lit-on dans la déclaration, *ne sont en rien le fait de ces exportations* » [européennes]. A preuve, « *les ventes d'acier européen sur le marché américain dans le courant 1981 ont enregistré une baisse sensiblement plus importante (moins 16 %) que la réduction de la production et de la consommation d'acier aux Etats-Unis* ». Les ministres constatent que « *cette action massive est en contradiction avec le consensus que les pays de l'O.C.D.E. avaient établi à la fin 1977...* », dans la mesure où, notamment, il y était considéré comme nécessaire de maintenir les courants d'échanges traditionnels de produits sidérurgiques. La Communauté veillera à faire valoir les droits des producteurs sidérurgiques européens « *par toutes les procédures appropriées* ».

Cette prise de position a été adoptée à l'unanimité, sans apparemment qu'aucune fausse note ne se soit fait entendre. « *Les Américains seront-ils impressionnés de voir les gouvernements des Dix ainsi unis ?* », s'est interrogé M. Dreyfus, à l'issue de la réunion. Le ministre français de l'industrie constate que la tâche de la Communauté n'est pas évidente, « *parce que nous sommes en face des Etats-Unis et en face des entreprises* ». M. Eyskens, ministre belge de l'économie, qui présidait la séance, a exprimé le souhait que le département du commerce de Washington, qui, pour prendre les devants et, en quelque sorte, désamorcer l'offensive protectionniste des industriels, avait introduit en novembre dernier quelques plaintes contre les Européens (*le Monde* du 17 novembre), les retire maintenant. « *Si le gouvernement américain se solidarise avec les sidérurgistes, cela risque de compliquer les choses. Nous espérons pouvoir constater que U.S. Steel et les Etats-Unis, ce n'est pas la même chose.* »

Le ministre belge espère que la C.E.E. parviendra à faire prévaloir ses droits, qu'une procédure de coopération pourra être élaborée et que, ainsi, « *on évitera une confrontation violente et une guerre de l'acier* ».

PHILIPPE LEMAITRE.

EN ISLANDE

L'arrêt des activités des pêcheurs paralyse l'économie

De notre correspondant

Reykjavik. — Tous les chalutiers islandais attendent dans les ports, depuis le 4 janvier, la fixation d'un nouveau prix du poisson : les armateurs ont cessé toute activité pour obtenir des autorités un relèvemen tsubstantiel du prix payé à la tonne. Les salariés des pêcheries ont été mis en chômage technique, à l'exception des étrangers pour la plupart de jeunes Australiennes et Néo-Zélandaises recrutées en Grande-Bretagne — employés à des travaux d'entretien. En outre, les bureaux de change des banques sont fermés : la couronne islandaise n'a plus, depuis le 5 janvier, de parité officielle.

Les revenus des armateurs et des pêcheurs dépendent des cours du poisson. Les salaires ouvriers, au contraire, sont indexés sur l'inflation, qui atteindra cette année, selon les experts, 55 %. Armateurs et pêcheurs obtiendront vraisemblablement les 16 % d'augmentation qu'ils demandent, les négociations avec le gouvernement se poursuivant nuit et jour depuis plus d'une semaine.

L'économie dépend largement de la pêche qui représente 75 % des exportations. Le gouvernement doit donc dévaluer conjointement la couronne islandaise d'un montant pratiquement équivalent à la hausse du prix du poisson. L'opération devrait se faire par étapes pour en diminuer l'impact politique : une dévaluation de 10 % environ serait suivie d'un flottement en baisse de la couronne, au risque d'accélérer la spirale inflationniste.

Aussi le gouvernement décidera-t-il dans les jours qui viennent, comme l'an passé à pareille date, quelques mesures déflationnistes. Le rattrapage des salaires pourrait ne pas être automatique le 1er mars — sauf pour les salaires les plus mal payés —, les autorités reprenant les 3,5 % d'augmentation des revenus réels consentis à l'automne. Une baisse du pouvoir d'achat que l'actuelle coalition de centre gauche peut se permettre : la bienveillance des syndicats à l'égard des partis au pouvoir laisse au gouvernement une confortable marge de manœuvre.

GÉRARD LEMARQUIS.

● *Augmentation des réserves de gaz de la Norvège.* — Les réserves du gisement de gaz de Sleipner viennent d'être estimées à 200 milliards de mètres cubes, après une nouvelle découverte. Cela double les réserves de ce champ de gaz — situé entre Ekofisk et Frigg — et aligne celles-ci sur les réserves de Frigg.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,8440	5,8480	+ 80	+ 95	+ 85	+ 135	+ 140	+ 260
$ can.	4,8960	4,9004	— 12	+ 40	— 32	+ 36	— 150	+ 6
Yen (100)	2,5967	2,6003	+ 178	+ 205	+ 329	+ 365	+1065	+1135
D.M.	2,5339	2,5419	+ 93	+ 115	+ 177	+ 206	+ 619	+ 692
Florin	2,3189	2,3217	+ 76	+ 103	+ 148	+ 179	+ 506	+ 576
F.B. (100)	14,9306	14,9493	— 724	— 400	—1502	—1129	—4638	—3798
F.S.	3,1301	3,1331	+ 167	+ 203	+ 309	+ 361	+1022	+1033
L. (1 000)	4,7394	4,7446	— 249	— 179	— 494	— 394	—1731	—1545
£	10,8738	10,8856	— 47	+ 61	— 124	+ 19	— 33	+ 232

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	9 7/8	10 1/4	10 3/16	10 9/16	10 1/4	10 5/8	10 1/4	10 5/8
$ E.-U.	12 7/8	12 1/8	13 3/8	13 3/4	13 3/4	14 1/8	14 7/8	15 1/8
Florin	10	10 1/4	10 1/2	10 7/8	10 1/2	10 7/8	10 11/16	11 1/16
F.B. (100)	13	14	18 1/2	20 3/4	19 7/8	21 1/2	21	22 1/2
F.S.	4 1/8	5 1/8	7 15/16	8 3/8	8 3/8	8 3/4	8 9/16	8 15/16
L. (1 000)	17 1/2	18 1/2	19 1/2	21 1/4	19 7/8	21 3/4	22 7/8	24
£	14 1/4	15	14 7/8	15 1/2	15 1/8	15 3/4	15 5/16	15 15/16
F. français	14 7/8	15 1/2	14 1/8	15 5/8	15 3/8	15 7/8	17 1/4	18

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SÉLECTION COURT TERME

Société d'investissement à capital variable

Une nouvelle Sicav du Crédit Commercial de France

Le Crédit Commercial de France vient de créer, avec le concours d'institutions et de sociétés diverses, une nouvelle Sicav dont le président est M. Bernard Castel, directeur à l'administration centrale du Crédit Commercial de France, et M. Christian Prince, directeur-adjoint à l'administration centrale du Crédit Commerciale de France, administrateur-directeur général.

Cette Sicav sera spécialisée dans la gestion d'obligations françaises essentiellement à moins de sept ans d'échéance ou à taux variable.

Son portefeuille sera composé pour 90 % au moins de bons et d'obligations françaises cotés sur une bourse française de valeurs.

Sélection Court Terme sera ouverte au public le lundi 18 janvier 1982.

LE CRÉDIT NATIONAL ET LES INVESTISSEMENTS A L'ÉTRANGER

Le Crédit national gère, depuis 1972, la procédure des prêts de développement industriel à l'étranger (DIE) destinés à financer les investissements d'implantations industrielles ou commerciales à l'étranger.

Le ministère de l'économie et des finances a récemment décidé de lui confier la gestion de la procédure de financement des investissements à l'étranger générateurs d'exportations, gestion qui était assurée, depuis 1968, par la société Ufinex.

En application de cette décision, les financements de ce type seront désormais consentis dans le cadre général de la procédure DIE, qui associe étroitement le Crédit national et les banques. Y seront éligibles tous les investissements à l'étranger générateurs d'exportations, quelle que soit la nature de l'activité de l'entreprise et celle des besoins à financer. Les taux d'intérêt bénéficieront, par rapport au taux des prêts DIE ordinaires, d'une bonification supplémentaire versée par le Trésor.

Pour obtenir ces concours (dénommés DIE-Export, les entreprises pourront s'adresser soit au Crédit national, soit à leur banque.

A l'occasion de ce transfert, le ministère de l'économie et des finances a tenu à rendre hommage à l'action novatrice de la société Ufinex, qui, depuis quinze ans, a aidé les entreprises françaises à combler leur retard dans le domaine des investissements commerciaux et permis la création de très importants courants permanents d'exportation.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE A LOS ANGELES (CALIFORNIE)

M. Marc Vienot, directeur général de la Société Générale, accompagné de M. Léopold Jeorger, Directeur général adjoint, a inauguré, le 12 janvier, l'agence de la Société Générale à Los Angeles (Californie).

Après la réouverture, début 1978, de la succursale de New-York et l'ouverture du bureau de représentation de Houston en avril 1981, cette nouvelle implantation s'inscrit dans le cadre du développement de la Société Générale sur les principales places financières et économiques des Etats-Unis.

Ainsi, par sa présence directe, par sa participation de 20 % dans l'European American Bank, vingt-septième banque U.S., et par son « investment bank », Hudson Securities Inc., la Société Générale dispose aux Etats-Unis de moyens d'action étendus propres à répondre à l'ensemble des besoins de la clientèle du groupe.

L'agence de Los Angeles est dirigée par M. Patrick Pagni, vice-président. Ses coordonnées sont les suivantes : SOCIETE GENERALE LOS ANGELES AGENCY 1875 Century Park East LOS ANGELES - CALIFORNIA - 90067 - Tél. : (213) 203-8100 - Telex : ITT 4720353.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T. Obligations 8,30 % - 1973

Les intérêts courus du 19 janvier 1981 au 18 janvier 1982 seront payables à partir du 19 janvier 1982, à raison de 74,70 francs par titre de 1 000 francs nominal, contre détachement du coupon n° 9, après retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 8,30 francs.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 13,44 francs, soit un net de 60,26 francs.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels, ainsi qu'aux caisses des comptables directs du Trésor (trésorerie générale, recettes des finances et perceptions), auprès des bureaux de poste et au siège de la C.N.T., 3, rue de l'Arrivée, 75015 Paris.

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse nationale des télécommunications.

SILIC

Le montant total des loyers HT de l'exercice 1981 s'établit à 75 587 000 F contre 67 007 000 F pour l'exercice 1980 (+ 12,80 %). Le premier bordereau trimestriel de loyers de l'exercice 1982 (émission du 1er janvier) s'élève à 19 914 000 F, contre 18 073 000 F au 1er janvier 1981 (+ 10,20 %). Le taux d'occupation au 1er janvier 1982 atteint 99,1 % dans les immeubles de bureaux de Rungis, 97,9 % dans les bâtiments industriels et commerciaux de Rungis et 99,1 % dans ceux d'Evry. Ces chiffres confirment les prévisions précédemment annoncées.

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE

Dans une lettre à ses actionnaires, la société fait connaître la récente décision de la Commission des opérations de bourse (COB) d'inscrire dorénavant ses titres au compartiment spécial du marché hors cote de la Bourse de Paris. Cette inscription est intervenue le 14 janvier.

La société, qui demandera avant trois ans son inscription à la cote officielle, insiste sur le fait que la récente décision de la COB place d'ores et déjà son titre dans une position nouvelle devant lui assurer une plus grande audience auprès du public.

Dans cette lettre, le président, M. Roland Haas, donne quelques informations sur les activités de la société (participations minières et commercialisation de minerais de tungstène : forge ; tôlerie fine pour l'électronique et l'informatique ; négoce de produits sidérurgiques et de métaux ferreux et non ferreux). Celles-ci se sont développées durant 1981 dans des conditions satisfaisantes. Il en est résulté une progression du chiffre d'affaires consolidé qui, tenant compte notamment de l'acquisition de nouvelles participations, atteindra environ 100 millions de francs. Quant aux résultats financiers, ils sont en progression par rapport à ceux de l'année précédente et permettront sans doute la distribution d'un dividende par action au moins égal à celui qui avait été distribué en 1981 (il était, rappelons-le, de 12 francs, majoré de l'avoir fiscal) sur un capital augmenté de 38 %.

Worms Investissement

SICAV

Au 31 décembre 1981, l'actif net s'établit à 301 785 443,05 F, se répartissant de la façon suivante (en %) :

Actions françaises (17,45), actions étrangères (35,62), obligations françaises (39,03), obligations étrangères (6,75), liquidités (11,15).

Le nombre d'actions étant de 704 231 à la même date, la valeur liquidative de l'action ressort à 428,53 F.

CREDIT LYONNAIS

EUROPARTENAIRES

Banco di Roma

Banco Hispano Americano

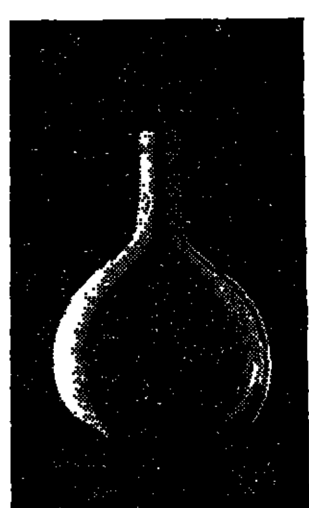
Commerzbank

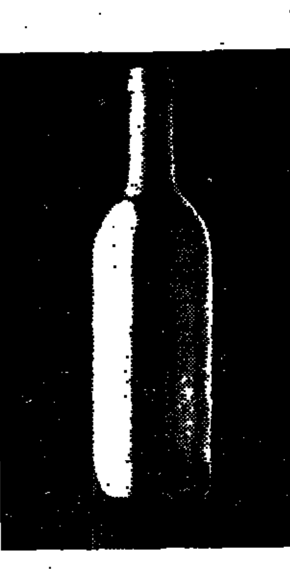
Situation au 1er Décembre 1981

La situation au 1er décembre 1981 s'établit à 451 880 millions contre 443 685 millions au 3 novembre 1981. Au passif, les comptes d'Instituts d'Emission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux se chiffrent à 24 209 millions de francs et les comptes de Banques, Organismes et Etablissements Financiers à 163 898 millions de francs. Les ressources fournies par la Clientèle totalisent 173 604 millions de francs. A l'actif, les comptes de Banques, Organismes et Etablissements Financiers s'élèvent à 166 186 millions de francs, les crédits à la Clientèle à 174 325 millions de francs et les comptes ordinaires débiteurs de la Clientèle à 19 239 millions de francs.

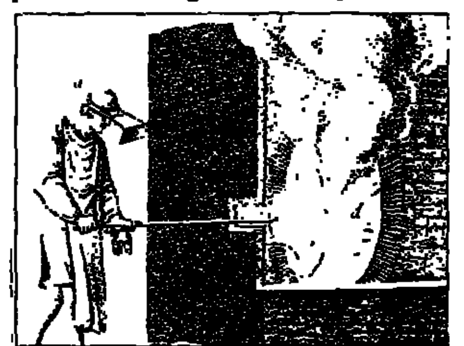
La France possède une matière première inépuisable, et personne ne la connaît: le verre d'emballage.

Voilà pourquoi les Verriers de France lancent une grande campagne d'information sur le rôle du verre d'emballage dans notre économie quotidienne.





Deux images: dans l'une, Ruggero Raimondi, le Don Juan de Mozart et de Losey, promène sa morgue dans les rougeoiements lucifériens des verreries de Murano. Dans l'autre, une ligne de production automatique quelque part en France crée 270 bouteilles de bière à la minute, à partir d'un canal de verre en fusion. Depuis sa découverte en Mésopotamie 3000 ans avant Jésus-Christ, le verre n'a cessé d'osciller entre ces deux pôles: la magie et le quotidien.



C'est qu'en cinq millénaires, ses constituants de base n'ont pas changé: la silice et les oxydes alcalins. En cinq millénaires, ses applications sont restées les mêmes: elles sont fondées sur la transparence, l'inertie chimique et la facilité de mise en forme.

Mais aujourd'hui, à tous les qualificatifs que vous et moi accolons au verre: beau, lumineux, transparent, sain, résistant, économique, s'en ajoute un autre, ô combien important dans un monde en crise de matières premières. Inépuisable.

Le calcin magique

La bouteille de jus de fruit que vous venez de vider dans votre verre pour lire plus confortablement cette page, comment l'appelez-vous? Une bouteille vide? Un objet de rebut? Erreur, c'est du calcin.

Et le calcin n'est autre que le verre d'emballage tel qu'on le récupère et le recycle pour le plus grand bien de notre économie.

Ce bien tient en une équation: 10 tonnes de calcin recyclé = 1 tonne d'équivalent-pétrole économisée.

Ici, quelques explications chiffrées s'imposent. Sachez d'abord que le verre d'emballage est constitué de 72 % de sable de carrière, 14 % de carbonate de soude, 10 % de chaux et 4 % de composants destinés à le colorer, le décolorer ou à adapter ses propriétés aux caractéristiques exigées.

Sachez ensuite que l'extraction du sable de carrière, la préparation du carbonate de soude et des autres produits nécessitent beaucoup d'énergie.

Voilà la première source d'économie: dans la tonne d'équivalent-pétrole de notre équation, la part de l'énergie "mise en mémoire" grâce au calcin correspond à 650 kg, dont 80 % pour la soude.

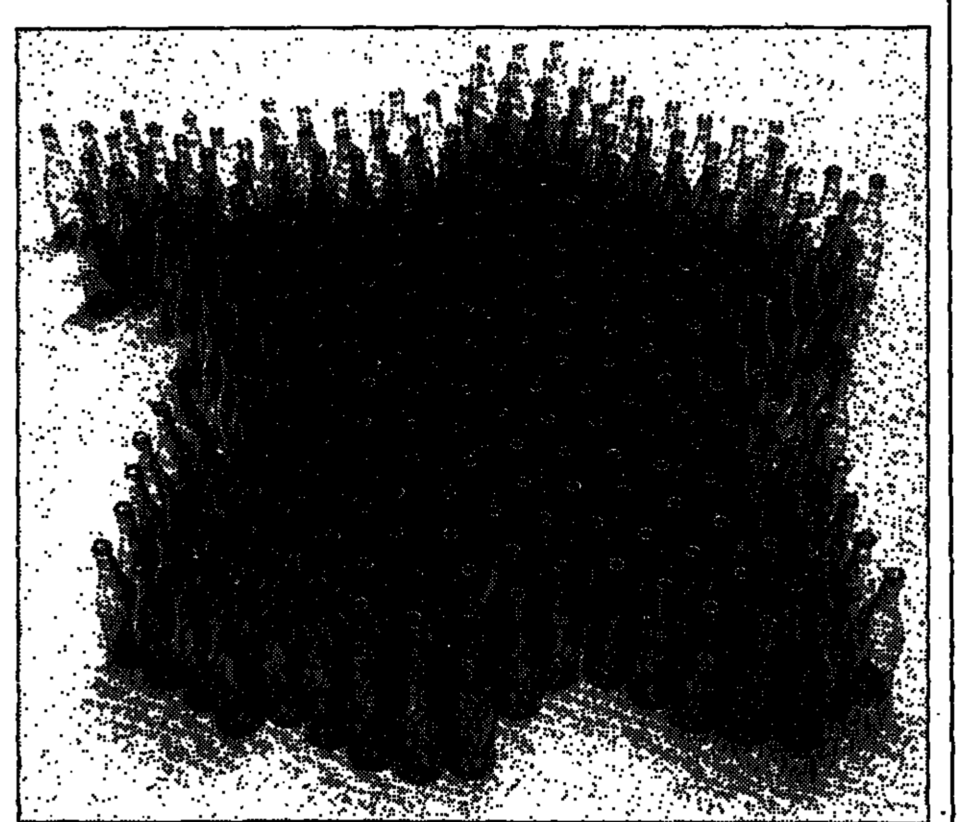
Deuxième source d'économie, l'apport de calcin permet d'abaisser la température de fonctionnement des fours, soit un gain de 340 à 350 kg d'équivalent-pétrole pour 10 tonnes de calcin recyclé soit 10 tonnes de verre tiré.

Ce n'est pas tout. A ces économies directes, il convient d'ajouter celle qui provient de la diminution du tonnage des ordures ménagères à traiter: 270 000 t en 81!

Maintenant, vous considérez votre petite bouteille vide d'un autre œil, n'est-ce pas?

Un lustre de recyclage

Dans le cadre du contrat du 17 décembre 1979, une convention sur le recyclage du calcin a été signée entre les Ministères de l'Environnement et de l'Industrie, et la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France. Elle mettait en place les premiers éléments du réseau destiné à assurer la collecte, la préparation et



l'acheminement vers les verreries réutilisatrices, des milliers de tonnes de récipients en verre qui, dans les décharges publiques, avaient une fin tout à fait indigne de la noblesse du matériau...

Et de l'importance de l'industrie verrière dans l'économie nationale: 44 600 personnes, dont 11 600 dans la bouteillerie, et 6 milliards de "cols" par an, soit 2 millions de tonnes!

Les 6 sociétés verrières associées à cette politique: BSN Emballage, Saint-Gobain Emballage, Les Verreries du Puy-de-Dôme, la Verrerie Ouvrière d'Albi, les Verreries de Graville (Le Havre), la Verrerie de Blanc Misseron, l'ont prise d'autant plus à cœur que la part du verre dans l'emballage, comparée à celle du plastique et du métal, se maintient toujours au plus haut.

L'écologie et l'économie en sont les causes évidentes, mais aussi les progrès de la recherche dans les domaines conjugués de l'allègement, de la résistance, de la forme et du bouchage. En 5 ans, la progression du tonnage de verre recyclé a été plus que spectaculaire: de 13 000 t en 1976, on est parvenu en 1981 à 270 000 t de calcin ménager. Pour reprendre notre équivalence, on a donc épargné en économies directes et indirectes l'utilisation de 27 000 t de pétrole, ce qui revient aux besoins annuels d'une ville de 70 000 habitants... Et ce qui nous amène à la grande question: comment se récolte le calcin?

Champagne pour tout le monde?

Apparemment, c'est très simple: il suffit de découper le territoire en 16 zones afin de faciliter le drainage du calcin vers l'une des 16 unités de production d'emballage Verre, et de collecter le plus grand nombre de communes possibles. Les résultats sont là: de 3 500 en 1978, les communes collectées sont maintenant 9.000 et rassemblent 26.000.000 d'habitants. Mais, plusieurs problèmes se posent pour l'avenir.

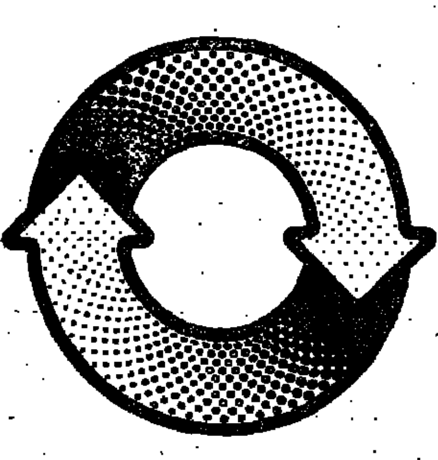
D'abord, la récolte du calcin s'opère toutes teintes confondues, ce qui impose aux Verreries de ne l'utiliser que pour la fabrication de la teinte verte dite "Champagne".

La part de celle-ci dans les 2 millions de tonnes de verre d'emballage produit étant d'environ 50 %, comment augmenter encore les tonnages recyclés?

En obtenant une collecte sélective teinte par teinte, comme le font nos voisins suisses. Cette solution, la meilleure en quantité et en qualité, a un nom: l'apport volontaire dans des conteneurs appropriés.

Et comme son nom l'indique, elle nécessite pour être appliquée avec le plus grand succès une véritable campagne nationale d'information.

Cette campagne, vous venez d'en lire le texte introductif: elle va se poursuivre et s'amplifier dans les plus grands media, la télévision en particulier, de façon à créer chez tous les Français une claire conscience de l'importance du verre d'emballage et des gestes simples qu'il convient de faire pour ne pas le laisser perdre. Comme on aime à le dire à la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France. "Dans chaque tas de calcin, il y a un petit puits de pétrole qui sommeille." Reste à le réveiller.

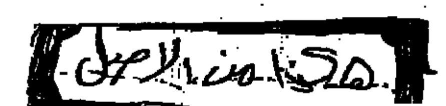


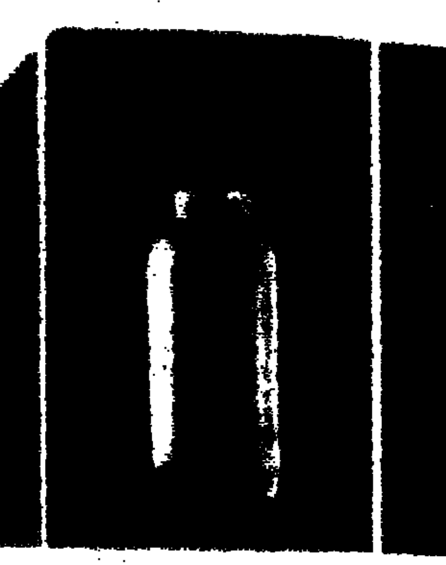
CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MÉCANIQUES DE FRANCE

LES MARCHÉS FINA

13 JANVIER

MAR









LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 JANVIER

Assez vive reprise

La Bourse de Paris n'aura pas soufflé bien longtemps. Mercredi, après une séance de pause, le marché est reparti très franchement de l'avant et, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une hausse de 1,5 % environ. Bref, depuis le début de l'année, les cours ont monté en moyenne de 5,6 %. Si l'on se réfère à la dernière liquidation intervenue le 22 décembre, le gain s'élève à 6,5 %.

« Par les temps qui courent, ce n'est pas mal du tout », affirmait un professionnel.

Nul, au reste, dans les travées, n'a été surpris par cette reprise. Avant l'heure d'ouverture, tout le monde ou presque autour de la corbeille tablait sur une bonne séance, se fondant en cela sur les importants ordres d'achat en carnets.

Mais qu'est-ce donc qui fait courir les investisseurs ? Le ralentissement de la hausse des prix en décembre (– 0,6 % seulement) ? La perspective de mesures destinées à relancer l'économie tant aux États-Unis qu'en Allemagne fédérale, dont les effets seraient bénéfiques pour l'industrie française ? La rareté des possibilités d'investissements ? Il semble bien que tous ces facteurs aient joué. De toute façon les liquidités sont abondantes et la Bourse constitue pour l'instant le seul vrai refuge à court terme pour les capitaux en quête de placement.

La devise-titre n'a pas beaucoup varié, les écarts de cours se rétrécissant plutôt vers le sens de la hausse (6,85 F-6,88 F contre 6,74 F-6,90 F), et ce malgré le fléchissement du dollar.

En hausse outre-Atlantique, l'or s'est replié à Londres avec l'once à 387 dollars (– 2 dollars) et à Paris avec le lingot à 72 500 F (– 800 F). Le napoléon a perdu 3,20 F à 697 F. Le volume des transactions a augmenté sur un marché désert, passant de 10,32 à 12,79 millions de francs.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BASTOGI. — En raison de ses difficultés financières, cet établissement financier italien va procéder à une réduction de son capital, qui sera ramené de 263,7 milliards à 92,3 milliards de lires par abaissement de la valeur nominale de ses actions de 1 000 lires à 350 lires. Pour les onze premiers mois de 1981, le déficit de la société s'élève à 81,7 milliards de lires (392,16 millions de francs). Mais, en tenant compte de celui enregistré en 1980, soit 13,8 milliards de lires (66,24 millions de francs), et des pertes subies l'an passé par les entreprises affiliées (158,5 milliards de lires ou environ 760,8 millions de francs), les comptes de l'exercice devraient se solder par un résultat négatif de 172,3 milliards de lires (827,04 millions de francs).

MAJORETTE. — Pour l'exercice 1981, le président-directeur général, M. Emile Véron, prévoit des résultats (bénéfice d'exploitation, bénéfice net, marge brute) majorés d'un taux supérieur à l'augmentation du chiffre d'affaires (+ 34,6 % à 235,15 millions de francs). Rappelons que, pour 1980, le bénéfice net consolidé avait dépassé la barre des 19 millions de francs. Ses prévisions pour 1982 portent sur un chiffre d'affaires de 285 millions de francs (+ 22 %), mais aussi sur des investissements équivalant aux précédents. Quant au dividende de l'exercice écoulé, il devrait être augmenté d'un taux égal à celui des résultats (21 F net pour 1980).

Une augmentation du capital en numéraire aura lieu dans le courant de l'année. Elle sera suivie d'une distribution gratuite (une pour une), ce qui reviendra à diviser les actions par deux (Split).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	12 janv.	13 janv.
Valeurs françaises	102,7	104,3
Valeurs étrangères	99,3	99,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	93	94,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 14 janv.	15 1/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/1	14/1
1 dollar (en yens)	223,40	224,65

NEW-YORK

La baisse s'accélère à nouveau

Après s'être sensiblement ralenti quelques heures plus tôt, le mouvement de baisse s'est à nouveau accéléré mercredi à Wall Street. Pas immédiatement, cependant. A l'ouverture, le marché avait meilleure allure et il s'était même remis à progresser un peu. Las ! A mi-séance, des dégagements furent à nouveau enregistrés et, à la clôture, l'indice des industrielles avait reperdu, et même largement au-delà, ses maigres gains initiaux, pour s'établir à 838,94, soit à 8,75 points en dessous de son niveau précédent. Au plus haut de la journée, il avait atteint la cote 855,31.

Une assez forte activité a continué de régner et 49,13 millions de titres ont changé de mains contre 49,80 millions précédemment.

En plus des craintes toujours vives d'une réescalade des taux d'intérêt, trois facteurs ont pesé sur les cours : les déclarations du ministre saoudien du pétrole sur une possible réduction de la production de brut par son pays, voire une nouvelle baisse des prix ; l'annonce faite par A.T.T. d'emprunter 5 milliards de dollars en 1982 sur le marché des capitaux ; enfin le refus, semble-t-il, de l'U.R.S.S. de ne pas prendre en charge la dette polonaise.

Sur 1867 valeurs traitées, 1 096 ont baissé, 389 ont monté et 382 n'ont pas varié.

VALEURS	Cours du 12 janv.	Cours du 13 janv. 82
Alcoa	24 5/8	24
A.T.T.	59 5/8	59 1/8
Boeing	21 1/2	20 7/8
Chase Manhattan Bank	54	53 1/4
Du Pont de Nemours	36 3/8	36
Eastman Kodak	71 1/8	69 3/4
Exxon	30	30 1/4
Ford	18	18 1/8
General Electric	56 1/4	55 1/2
General Foods	30 1/2	30
General Motors	38 1/4	38
Goodyear	18 3/4	18 5/8
I.B.M.	57 5/8	57 3/8
I.T.T.	28 1/4	27 1/2
Mobil Oil	22 7/8	22 5/8
Pfizer	52 5/8	51 3/8
Schlumberger	50 5/8	49 1/2
Texaco	31 7/8	31 5/8
U.A.L. Inc.	15 3/4	15 1/4
Union Carbide	47 1/4	47 1/4
U.S. Steel	27 3/8	28 1/4
Westinghouse	25 1/4	24 3/4
Xerox Corp.	38 3/4	38

BOURSE DE PARIS 13 JANVIER COMPTANT

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
134	U.C.B.	132 10	135	135	132 30
7 50	Uanor	5 40	5 06	5 15	5 15
94 20	– (obl.)	93 90	93 50	93 50	93 10
122	U.T.A.	117	121	121	123
173	Valéo	195	209	207 50	206
370	– (obl. conv.)	350	362	362	362
92	Vallourec	113	116 80	116 80	114 50
990	V. Clicquot-P.	979	975	975	960
645	Viniprix	690	690	690	667
1150	Elf-Gabon	1151	1160	1180	1149
310	Amax Inc.	306	290 90	288	291
285	Amer. Express	287 40	295	295	295
390	Amer. Teleph.	419	410 10	410	404 10
83	Anglo Amer. C.	82 30	82 10	81 90	81 50
540	Amgold	532	525	515	535
540	B. Ottomane	580	580	579	590
385	BASF (Akt)	387 80	396	396	392
325	Bayer	341	344	344	340
250	Buffelsfont.	221 40	216	210 50	216 90
30	Charter	30 40	30 75	30 75	30 15
345	Chase Manh.	363	366 50	366 50	363 50
138	Cie Pétr. Imp.	144	143 20	143 20	143 50
44	De Beers	43 90	42 70	42 80	42 70
745	Deutsche Bank	780	802	800	800
112	Dome Mines	94	92 50	90 10	93
161	Driefontein Cld	153 10	151 20	148	152 90
250	Du Pont-Nem.	250 50	253	253	250 10
460	Eastman Kodak	484 50	489	488	485
73	East Rand	65 50	64	62	65
245	Ericsson	266	268 50	268 50	268
200	Exxon Corp.	206	203 50	203 50	208
113	Ford Motors	119 50	122	122	120
210	Free State	200	198	193	200
123	Gencor	117 50	116 10	115 90	113 80
375	Gén. Electr.	391	387	386	385

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
240	Gen. Motors	265	266 50	265 10	267 50
58	Goldfields	57 40	57 55	57 55	57 50
84	Harmony	78 50	76 80	75 10	78 40
20	Hitachi	19 85	20 15	20 20	20 55
340	Hoechst Akt.	340	346	345	343
33	Imp. Chemical	37 70	38 20	39 20	38
91	Inco. Limited	93	90 80	90 90	90 25
386	IBM	390	398	392	392 50
196	ITT	197 50	196 50	194	193 50
545	Merck	560	568	565	569
345	Minnesota M.	350	363	354	356
163	Mobil Corp.	160	155	158 10	158 10
11290	Nestlé	11600	11860	11860	11850
465	Norsk Hydro	451	475	473	465 50
695	Petrofina	685	685	684	684
315	Philip Morris	326	327	326	326 90
49	Philips	56 10	56 80	56 80	56 80
236	Pres. Brand	220	219	211	220
705	Quilmès	713	713	713	706
385	Randfontein	371	365	360	370
220	Royal Dutch	224	222	220 80	220
55	Rio Tinto Zinc	53 30	53 35	52 90	52 85
200	St Helena Co	203 50	198	203	200 10
360	Schlumberger	346	349 90	350	350
48	Shell transp.	47 50	48 10	48 10	47 50
575	Siemens A.G.	580	583	594	587
116	Sony	114	115	114 50	117 20
380	Unilever	404 50	410	410	....
83	Un. Min. 1/10	90 50	91	93 10	89 20
286	Unit. Techn.	288 20	284	280	285
210	West Deep	209	204 60	202 10	205
295	West Hold.	280	278	285	280
285	Xerox Corp.	287 20	289 20	268	272
2 57	Zambia Corp.	2 53	2 56	2 57	2 51

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 829	5 793	5 690	5 950
Allemagne (100 DM)	253 880	253 960	246	258
Belgique (100 F)	14 908	14 928	12 800	13 600
Pays Bas (100 fl.)	231 840	231 950	225	236
Danemark (100 krd)	77 800	77 870	75 500	80 500
Norvège (100 k)	99 280	99 230	96	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 935	10 879	10 700	11 300
Grèce (100 drachmes)	9 930	9 940	....	....
Italie (1 000 lires)	4 747	4 738	4 450	4 850
Suisse (100 fr.)	312 600	313 020	305	318
Suède (100 krs)	103 550	103 430	100	106 500
Autriche (100 sch)	36 262	36 280	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 904	5 897	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)	8 780	8 760	7 500	8 500
Canada ($ can 1)	4 892	4 868	4 740	4 970
Japon (100 yens)	2 607	2 597	2 600	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/1
Or fin (kilo en barre)	74000	72500
Or fin (en lingot)	73300	72500
Pièce française (20 fr)	700 20	697
Pièce française (10 fr)	502 10	500
Pièce suisse (20 fr)	610	605
Pièce latine (20 fr)	565	580
Souverain	660	664 90
Pièce de 20 dollars	3050	3050
Pièce de 10 dollars	1690	1586
Pièce de 5 dollars	780 50	....
Pièce de 50 pesos	3300	3275
Pièce de 10 florins	675 10	674 50

Le Monde



UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 14 janvier 1982 a été tiré à 549 503 exemplaires.

LES RELATIONS ENTRE SOCIALISTES ET COMMUNISTES

Le P. S. souhaite poursuivre le débat sans donner prise au P.C.

M. Pierre Mauroy a affirmé, ce jeudi 14 janvier, au micro d'Europe 1, à propos de la polémique entre MM. Jean Poperen et Charles Fiterman, que l'« important » est « qu'il n'y ait pas de divergences au niveau du gouvernement ». Le premier ministre a estimé que « la solidarité gouvernementale est confirmée ».

Le débat relancé par M. Poperen, et relayé, en des termes très différents, par M. Louis Mermaz et qui porte sur les relations entre le P.S. et le P.C.F., a connu de nouveaux développements, mercredi soir 13 janvier, aucours de la réunion du bureau exécutif du P.S. A cette occasion, M. Lionel Jospin, premier secrétaire, a contesté l'opportunité des déclarations du numéro deux du P.S. et du président de l'Assemblée nationale.

Le fait que le débat sur l'attitude et la nature de l'U.R.S.S. et des pays de l'Est, ainsi que leurs implications de politique intérieure, se situe désormais au niveau du seul parti socialiste, ne peut pas rassurer l'Elysée. Comme le confirme M. Mauroy, les plus hautes autorités de l'État considèrent que la polémique entre MM. Fiterman et Poperen est close, au moins au niveau gouvernemental.

Cela n'empêche pas le chef de l'État lui-même d'en discuter avec ses amis socialistes : ce fut le cas mercredi au cours d'un déjeuner pris à l'issue du conseil des ministres avec MM. Defferre, Mermaz, Jospin, Joxe, Poperen et Fabius ; ce fut le cas également jeudi matin au cours d'un petit-déjeuner rassemblant les mêmes hommes (sauf les deux ministres). Après avoir traité et tranché le conflit au niveau où M. Fiterman l'avait placé, celui du gouvernement, M. Mitterrand s'en saisit au niveau où il souhaite que se situe tout différend avec le P.C.F. : celui du parti socialiste, ou plutôt de ses principaux responsables.

Le chef de l'État est manifestement gêné par l'intervention de M. Poperen, qu'il considère comme inopportune. Les reproches faits au numéro deux du parti ont d'ailleurs été repris et élargis à d'autres, notamment par M. Lionel Jospin, mecredi soir lors de la réunion du bureau exécutif. Le premier secrétaire a notamment regretté que M. Poperen, Mermaz et Motchane soient intervenus dans des conditions telles que ces trois responsables ont paru se contredire. Le souhait généralement exprimé au cours de ce bureau exécutif est de poursuivre une réflexion approfondie sur l'état des relations internationales, la nature des pays de l'Est et la façon dont il est possible de gérer, dans ce contexte, les relations avec le P.C.F.

Il y a eu, sur ce sujet, trois attitudes. La première, celle d'une parti du CERES, est d'éviter le débat. La deuxième a été celle de M. Poperen : le moins que l'on puisse dire est qu'elle ne fait pas l'économie d'un affrontement avec le P.C.F. ; la troisième parait être celle de l'Elysée et de M. Jospin : il ne s'agit pas de éenoncer à la *« lutte idéologique et politique »* entre les partis chère à M. Poperen. Mais celle-ci ne saurait être menée à partir de l'inféodation ou de l'indépendance de P.C.F. par rapport à l'U.R.S.S., mais bien par rapport à la façon dont le P.C.F. se détermine, sur la nature des pays de l'Est et tire ou non les conséquences théoriques (comme l'a fait le P.C.I.) des événements de Pologne. C'est ce que M. Jospin avait exprimé lors de sa déclaration liminaire, le 8 janvier, devant les représentants communistes : le P.C.F. *« ne pourra pas échapper à une réflexion sur l'évolution des pays de l'Est ».*

M. Claude Estier résume parfaitement cette position dans *l'Unité* (datée 15 janvier). Le directeur de l'hebdomadaire du P.S. écrit notamment : *« La solidarité interne de la majorité demeure intacte à partir du moment où chacun convient que telle mise en garde de l'un ou telle réplique de l'autre doivent être considérées comme des péripéties.*

» Péripéties, en vérité, d'un grand débat entre socialistes et communistes qui dure depuis des décennies et qui n'est pas près de s'épuiser. Le problème n'est pas de savoir si le P.C.F. aligne ou non sa conduite sur la politique étrangère soviétique. C'est aux communistes français en tant que tels que nous nous adressons. C'est à eux que nous posons les questions qui ont été posées par Lionel Jospin à Georges Marchais (...) La direction du P.C.F. n'a pas encore répondu à ces questions. Elle sait bien pourtant qu'elle ne pourra y échapper, sauf à prendre le risque d'un nouveau recul de son audience. »

En d'autres termes, le souhait des socialistes est que le débat ait lieu, à condition que cela ne conduise pas à donner des armes au P.C. Mieux vaut donc imposer au P.C.F. de *« vivre avec la Pologne »,* selon l'expression de M. Jospin, c'est-à-dire de vivre avec ses contradictions, plutôt que de chercher brutalement à les aiguiser en donnant au P.C. l'occasion d'une réponse qui lui permet, à peu de frais, de refaire son unité, et surtout qui lui évite de répondre sur le fond.

Parallèlement à ce débat sur le P.C.F., se greffe une discussion sur la C.G.T. : à cet égard M. Joxe a tenu bon face à ceux qui lui, tels M. Jospin, lui ont reproché de soutenir lui-même les contestataires de la C.G.T.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

LE P.R. VA « FAIRE CAMPAGNE » POUR DEMANDER LA LIBÉRATION DE M. WALESA

Le parti républicain a indiqué, mercredi soir 13 janvier, qu'il va *« faire campagne »* pour demander la libération de M. Lech Walesa. Se référant au souhait exprimé mardi par M. François Mitterrand que la France parle *« d'une seule voix »* (*le Monde* du 14 janvier), M. Jacques Blanc, secrétaire général du P.R., a estimé : *« Il ne suffit pas que la France parle d'une seule voix, il faut que cette voix soit cohérente. »*

RÉUNION A PARIS DES PAYS CRÉANCIERS DE LA POLOGNE

Les fonctionnaires des trésors publics de seize pays créanciers de la Pologne tiennent ce jeudi à Paris une réunion qui se prolongera sans doute vendredi. Un grand secret entoure cette réunion qu'a révélée une dépêche de l'A.F.P. et qui est destinée à faire le point sur les problèmes posés par l'encours des dettes polonaises après la décision prise par le conseil atlantique (à laquelle la France a souscrit) de suspendre la négociation sur le rééchelonnement. Quelque 7 milliards de créances viennent à échéance en 1982, dont plus de la moitié sont garanties par les gouvernements intéressés.

Prenant acte des divergences au sein de la C.G.T.

M. RENÉ BUHL ACCEPTE DE REMETTRE SON MANDAT AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

M. René Buhl, membre de la commission exécutive de la C.G.T., dans une lettre du 10 janvier à M. Georges Séguy, vient de prendre acte de la demande cégétiste de remettre son mandat de représentant de la C.G.T. au Conseil économique et social.

Sans revenir sur les raisons de cette affaire, qui fait suite à une série de divergences entre M. Buhl et d'autres responsables cégétistes, d'une part, et la direction confédérale, M. René Buhl estime cependant que l'air frais qui avait soufflé au 40e congrès de la C.G.T., et avait provoqué son maintien dans les instances dirigeantes, a été contrarié.

Le renouveau attendu dans le fonctionnement démocratique de la C.G.T. a été contrarié par les divergences, et, avec une réelle amertume, M. René Bulh en prend acte tout en renouvelant son attachement à la C.G.T., où il milite depuis plus de quarante ans.

M. René Bulh, qui reste membre de la commission exécutive jusqu'au prochain congrès, au printemps 1982, vient d'être désigné conseiller social auprès du groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

NOUVELLE HAUSSE DU DOLLAR FORTE BAISSE DE L'OR

Le dollar s'est orienté à nouveau à la hausse sur le marché des changes : après avoir fléchi mercredi 13 janvier à 5,79 F, contre 5,83 F la veille, il s'est élevé à 5,85 F, jeudi 14 janvier, passant, à Francfort, de 2,28 DM à 2,30 DM.

Cette poussée du dollar est due, une fois de plus, à une élévation des taux d'intérêt aux Etats-Unis, dans la crainte d'un gonflement excessif de la masse monétaire et d'un durcissement de la politique de la Banque centrale.

Sur le marché de l'or, la baisse du cours de l'once s'est accélérée, avec une chute à 371 dollars contre 387 mercredi 13 janvier. De nombreux ordres de vente émanaient de Suisse, tandis qu'à New-York et à Londres les opérateurs sont fâcheusement impressionnés par la hausse du dollar et des taux d'intérêt.

● *Condamnation de passeurs de capitaux.* — Impliqués dans une affaire d'évasion de capitaux, portant sur un total de plus de 13 millions de francs vers la Belgique (*le Monde* des 10, 16 et 17 septembre 1981), MM. Georges de Poplavski, cinquante-sept ans, René Duffau, soixante-neuf ans, et Jean-Baptiste Brisset, cinquante-quatre ans, ont été respectivement condamnés par la neuvième chambre de la cour d'appel de Paris, le 13 janvier, à deux ans d'emprisonnement, dix-huit mois de la même peine, dont neuf mois avec sursis, et douze mois, dont cinq avec sursis. La seizième chambre correctionnelle de Paris les avait respectivement condamnés, le 15 septembre 1981, à quatre ans de prison, trois ans, dont dix-huit mois avec sursis, et trois ans, dont deux avec sursis.

● *M. Louis Lautrédou* s'est démis de son mandat de conseiller municipal de Châteaulin (Finistère) et il a donné sa démission du P.S. M. Lautrédou (courant Mitterrand) reproche notamment à la fédération départementale, de sensibilité rocardienne, *« d'imposer systématiquement la démocratie de l'arithmétique au risque d'en faire une loi de fer. »* Il avait été conseiller municipal en mars 1977 sur la liste d'union de la gauche qui avait obtenu deux sièges sur vingt-trois. — *(Corresp.)*

AU PROFIT D'OFFRES AMÉRICAINES ET BRITANNIQUES

Airbus Industrie écarte la proposition de la SNECMA de propulser son nouveau moyen courrier A-320

Administrateur - gérant du consortium européen Airbus industrie, M. Bernard Lathière, a écarté, mercredi 13 janvier, la possibilité d'équiper le nouvel avion A - 320, de cent cinquante places, de deux réacteurs M - 56 2 000, de 11,5 tonnes de poussée, que projette de concevoir la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (le Monde *du 26 décembre 1981).* « Ce n'est pas une voie à suivre, *a expliqué M. Lathière,* car un moteur français sur un avion européen serait difficile à placer » *sur les marchés extérieurs, et notamment aux Etats-Unis.*

M. René Ravaud, président-directeur général de la SNECMA, avait proposé, si l'État français acceptait de financer le programme, d'installer sur le moyen courrier Airbus A-320, prévu pour entrer en service commercial à la fin de 1986, deux réacteurs M-56 2 000 à mettre au point avec l'assistance technique de la société américaine General Electric.

Le développement d'un tel projet (études et recherches jusqu'à l'outillage de l'industrialisation) est estimé à 6 milliards de francs, auxquels il faut ajouter les 11 milliards de francs que représente la conception de la cellule de l'avion.

En rejetant les offres de la SNECMA, M. Lathière a précisé que General Electric, qui n'accepte pas de participer financièrement à la construction du M-56 2 000, risquait de se désintéresser du soutien à long terme d'un tel programme.

Face à cette solution nationale, Airbus industrie, où la France détient environ 38 % des responsabilités, a reçu des propositions de Rolls Royce (la firme britannique est associée à des industriels japonais) et de la société américaine Pratt and Whitney pour la propulsion de l'avion A-320.

L'administrateur gérant d'Airbus industrie a, cependant, estimé que c'est aux clients de désigner le réacteur de leur choix et que le premire fabricant de moteurs retenu sera probablement celui qui obtiendra, de surcroît, les contrats ultérieurs. Actuellement, les dirigeants de la compagnie aérienne américaine Delta Airlines sont à Toulouse pour étudier le projet A-320 et une demi-douzaine d'autres compagnies d'Europe (dont Air France), d'Afrique et d'Asie sont également intéressées. *« Le lancement du programme A-320 n'est pas conditionné par la commande de Delta Airlines,* a indiqué M. Lathière, *ni même par une percée sur le marché américain dont la part décroitra avec le développement économique d'autres pays dans le monde. »*

Il semble que Delta Airlines ait marqué quelques préférences de principe pour le réacteur PW 2025 de Pratt and Whitney.

Avion biréacteur moyen courrier de cent cinquante places, l'Airbus A-320 devrait être construit principalement par la France, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni, avec des participations, en discussion, du Canada, du Japon, de l'Australie, de la Yougoslavie, de la Belgique et de l'Italie. Son coût est évalué à 25 millions de dollars et il faut en vendre sept cents (sur un marché mondial de trois mille) pour rentabiliser l'opération.

Le sacrifice d'une solution nationale

Dans les salons de l'hôtel Méridien à Paris, l'administrateur gérant d'Airbus Industrie a rejeté l'offre de la SNECMA de concevoir, à partir de son réacteur CFM-56, une version dérivée susceptible de propulser le nouvel avion A-320 que le consortium européen propose à ses clients pour 1986. Au Palais des congrès à Paris, le président de la République, lors des journées consacrées à la recherche, a incité les entreprises nationales, impliquées dans les grands secteurs technologiques de pointe, à jouer un rôle moteur en mobilisant les énergies et les ressources pour participer activement à la compétition internationale avec les pays industrialisés.

Ces deux événements ont eu lieu le même jour, mercredi 13 janvier, à deux heures d'intervalle et à 50 mètres de distance. Au chef de l'Etat soucieux de relancer la volonté de la France de coopérer davantage avec ses partenaires européens, le dirigeant d'un consortium européen souvent donné comme exemple de réussite répliquait, comme par avance, qu'un moteur français monté sur un avion européen serait difficile à vendre à des clients étrangers.

Comment, donc, reconquérir son marché intérieur et continuer à être offensif à l'exportation si, dans des domaines aussi stratégiques que la construction aéronautique, la préférence est donnée à des industriels extérieurs avec l'argument que seuls ceux-là sont reconnus comme crédibles sur le plan commercial ? Les réalités économiques du marché, répondront avec justesse les hommes de terrain que sont des vendeurs d'avions, imposent sans doute de tels choix et, du même coup, le sacrifice d'une solution nationale.

Il reste à savoir si d'autres formules — comme l'alliance de la SNECMA et de Rolls Royce, par exemple, pour la propulsion de l'A-320 — sont plus crédibles. Mais, à son tour, un moteur européen monté sur un avion européen ne ferme-t-il pas à l'Airbus le marché nord-américain et n'éloigne-t-il pas les clients étrangers sous influence de ce même marché dans le reste du monde ?

JACQUES ISNARD.

